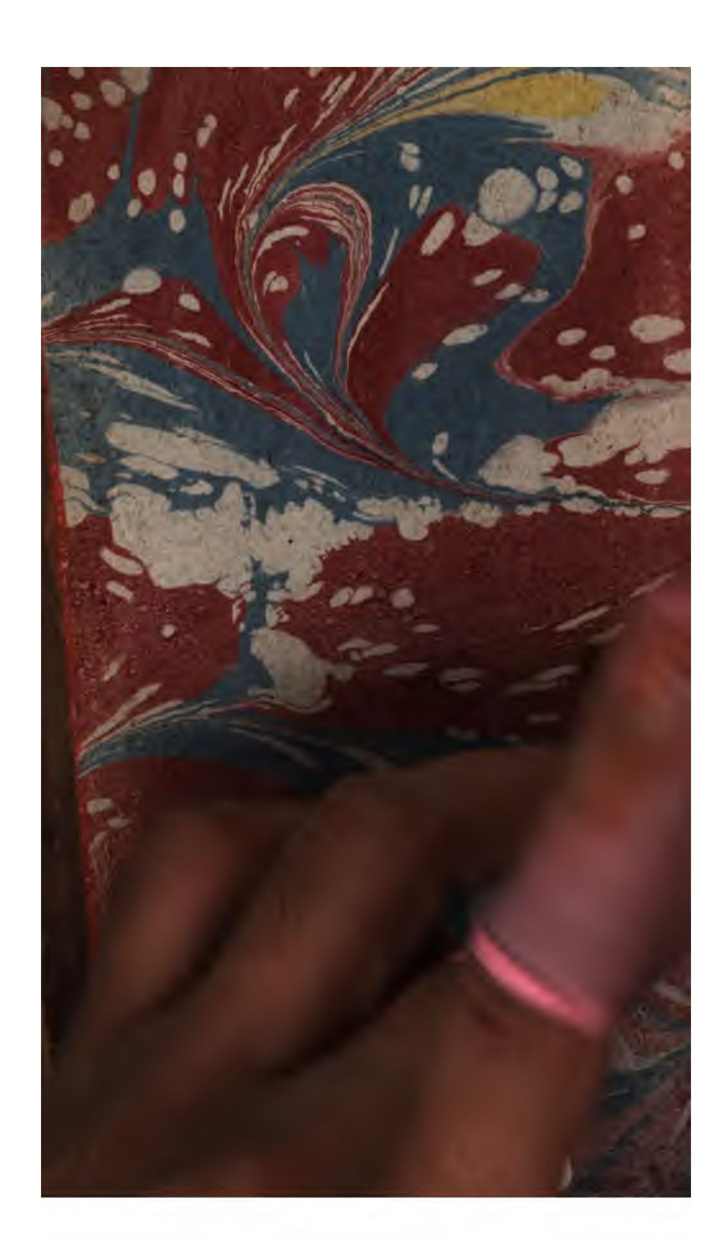
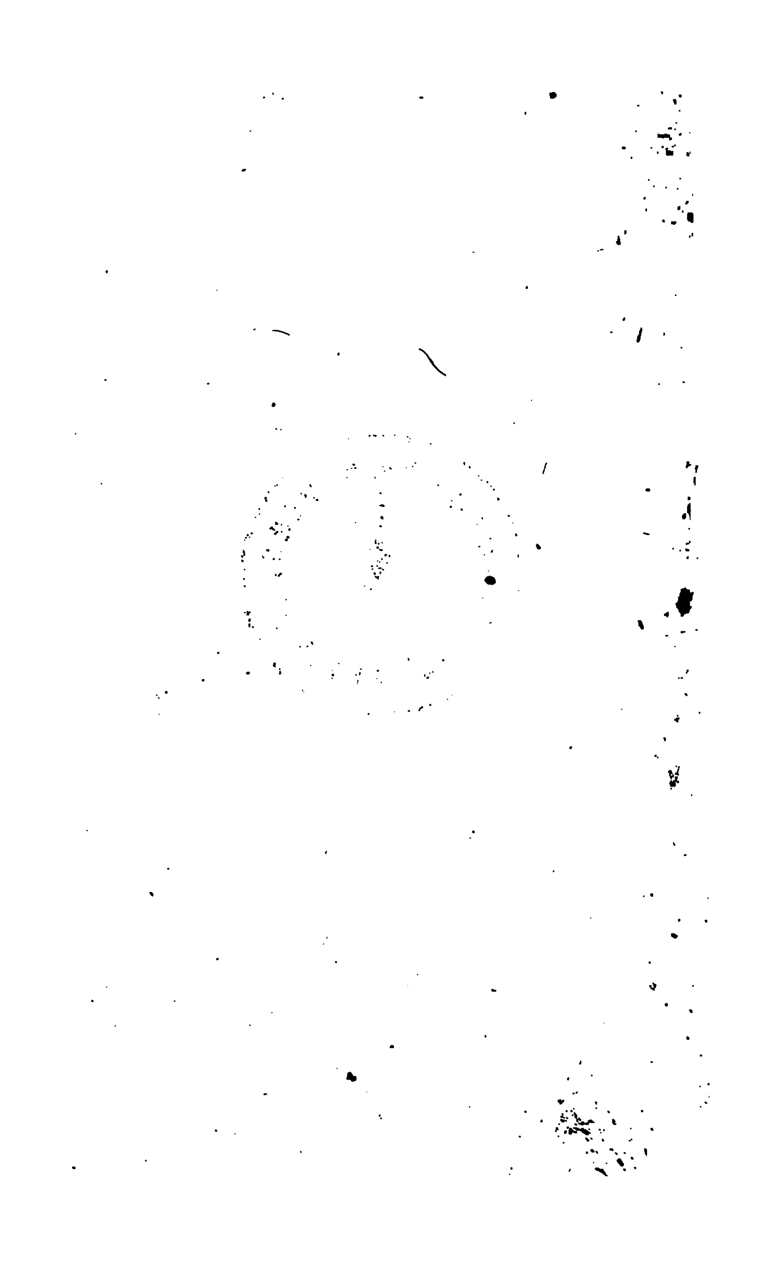
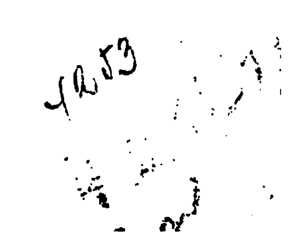







STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES





HISTOIRE
DE LA
DERNIERE GUERRE
DE BOHEME.

ENRICHIE DES CARTES, DES PLANS DE BATAILLES ET DES SIEGES.

PAR MR. D. M. V. L. N.

NOUVELLE EDITION.

TOME TROISIEME.



A AMSTERDAM,
Chez *DAVID MORTIER*,
MDCCLVI.



HISTOIRE DE LA DERNIERE GUERRE DE BOHEME.

LIVRE VIII.

ARGUMENT.

Mort du Cardinal de Fleuri : son caractère. Démarches de l'Empereur pour la Paix. Le Prince Charles veut entrer en Alsace : il est repoussé. Le Roi d'Angleterre fait raser les Lignes de la Queich. Mentzel fait des courses vers la Lorraine. Manifeste impertinent qu'il publie. La France s'en moque, & la Cour de Vienne le desavoue.

JAmais on n'a eu plus de secours pour l'Histoire que dans ces derniers tems, & jamais elle n'a été écrite avec moins de sincérité, moins de décence, & moins de fidélité. Les Bayles, les

les Le Vayers des Siècles futurs trouveront dans les Mémoires Historiques de celui-ci, de nouveaux argumens pour étayer leur Scepticisme; & la Postérité indécise sur la fidélité de nos Ecrivains, doutera de ce qui passe pour indubitable parmi nous. Elle doutera même que notre Siècle ait été aussi poli & aussi éclairé que nous le prétendons, ou du moins elle soupçonnera certains Pays de barbarie, pour n'avoir pas eu une sage police qui ait reprimé l'audace de ces faux Historiens, & imposé silence à des gens qui abusent de la crédulité des Simples, & qui violent toutes les loix de la Bienséance, & du respect dû à ceux qui gouvernent les Peuples. Ces Gazettes, ces Journaux, dont les noms bizarres n'annoncent rien de sérieux, ni d'important, ne sont que de mauvaises pasquinades contre tout ce qu'il y a de plus respectable au monde. On n'y voit que froides plaisanteries, qu'expressions indécentes, qu'exagérations d'un côté, que diminutions de l'autre. Nos Amis vont-ils attaquer leurs Ennemis, ils sont plus forts de la moitié; ils les battront très assurément. Reviennent-ils bien battus, l'Ennemi étoit plus fort de la moitié; & d'ailleurs sa victoire lui coute le double plus de monde qu'aux vaincus. Les contradictions ne coutent rien à ces plumes mercenaires. La perte de plusieurs provinces occasionnée par la défaite du parti qu'ils ont embrassé, ne les incommode pas davantage, ils persistent à dire que l'Ennemi a plus perdu; & pour diminuer la gloire de son triomphe, ils l'attribuent à des bouteilles cassées, dont il a chargé ses canons. Ils savent bien que les plus grandes absurdi-

tés, des-lors qu'elles favorisent les préjugés & les passions de la multitude, sont toujours bien reçues du Vulgaire, & peu inquiets sur le jugement du petit nombre des gens éclairés, ils ne songent qu'à plaire à ce Vulgaire ignorant, décisif, & grossier; mais qui par la supériorité du nombre paroit seul digne de l'attention de ces Ecrivains qui préférent le gain & le profit à la solide réputation, & au véritable honneur. De-là ce stile des halles, ces froides plaisanteries, ces mensonges hardis, & soutenus opiniâtrement. Desorte que tout ce qu'on peut dire pour excuser cette maniére d'écrire & ceux qui l'employent, c'est que si elle ne méne pas à la Gloire, elle méne du moins à la Fortune (*).

Après cela j'ose bien dire que quiconque travaillera d'après de tels modéles, & bâtira une histoire sur de tels matériaux, ne doit pas se flater d'être aplaudi par les Prêtres du Temple du Goût, ou (pour parler plus simplement) par les gens d'esprit & d'honneur de quelque nation qu'elle soit.

A Dieu ne plaise que nous prenions jamais le ton de ces Ecrivains, & que nous sortions des bornes de la décence. Nous ne cherchons qu'à instruire; & nous laissons aux Baladins à diver-

(*) Je me fais un devoir de rendre justice à tout le monde, & de remarquer ici qu'il y a des Gazettes écrites avec toute la fidélité & la décence possible. On peut compter parmi celles-là, dont le nombre ne passe guére les deux ou trois, la Gazette d'Utrecht. Il paroit que l'Auteur de cette Gazette connoit les loix de la bienséance, & qu'il est résolu de les observer à l'égard de tous les partis.

divertir le vulgaire, par des phrases burlesques, qui deshonoreroient l'Histoire, & décréditeroient notre impartialité. En effet quelle estime feroit-on de notre Ouvrage, si en parlant des Généraux Autrichiens, Anglois & Hollandois, nous affections de joindre à leurs noms propres les épithètes de *brave*, *d'infatigable*, *de vaillant*, *de magnanime*, pendant que nous dirions, *le pieux Noailles*, *Sa Généralité*, comme on dit *Son Excellence*, & divers autres titres aussi burlesques qu'un Ecrivain fécond prodigue aux Généraux François? Comment la gravité de l'Histoire, sa simplicité, la décence qu'elle exige, s'accommoderoient-elles d'un stile si Marotique?

Nous pesons les sufrages & ne les comptons point. Plus flatés de l'approbation de quelques Personnes de goût, que des acclamations de la Multitude ignorante, nous continuerons à détailler sincérement les faits tels que nous les avons apris de bonne part, ou que nous les avons vus, sans sortir du respect dû aux Souverains, ou à ceux qui les ont représentés, & qui ont exercé le pouvoir suprême, soit dans les Négociations, soit dans les Armées. Que s'il nous est échapé quelque chose qui ait paru contraire à ce plan, (ce que nous ne croyons point) nous nous proposons de nous observer encore plus particulièrement dans la suite, & de ne rien dire qui puisse favoriser la malignité d'un certain Public, ou paroître étranger à la vérité que nous cherchons.

Je reviens à *l'Histoire de la dernière guerre de Bohéme*, dont je vais donner la continuation; & je m'assure que cette Partie ne paroîtra pas

moins

moins intéressante, que ce qu'on a déja vu dans les Livres précédens. Les événemens que je vai raconter ne sont pas moins singuliers que ceux que j'ai déja décrits, & n'ont pas moins eu d'influences sur les affaires générales. Ce n'est donc pas trop nous flatter, que d'espérer quelque attention de la part de nos Lecteurs: car quoiqu'on sache en gros la plupart de ces événemens, c'est tout autre chose d'en voir le détail & l'arrangement, avec les ressorts qui les ont produits.

Avant que de rentrer dans le récit des exploits militaires, il est à propos d'arrêter un moment la vue sur quelques événemens, qui nous conduiront à la connoissance de plusieurs faits.

Le vingt-neuviéme du mois de Janvier de l'année 1743, le Cardinal de Fleuri mourut à sa Maison d'Issy. Ce Prélat a trop eu de part aux affaires que nous écrivons, pour ne pas le faire connoître tel qu'il a été en effet, ou du moins tel qu'il a paru à des personnes très éclairées dont nous ne ferons que rapporter le jugement, auquel nous joindrons nos propres réflexions, au hazard de passer pour avoir entrepris une chose au-dessus de nos forces.

Les François se sont plaints que le Cardinal de Fleuri avoit toujours acheté la paix; & que la tranquillité dont la France a joui pendant presque tout le tems du Ministére de ce Prélat, a plutôt été l'effet des sommes considérables qu'il a fait passer à propos dans les Cours étrangéres, que d'aucun égard pour la puissance de la France. Cette accusation, toute mal fondée qu'elle nous paroit, est apuyée

ſur deux principes qui n'ont qu'un foible degré de probabilité. Le prémier, c'eſt que la France n'a point eu les forces de mer & de terre qu'elle doit naturellement avoir. Le ſecond, c'eſt que preſque toutes les affaires ont été décidées ſans tirer l'épée, & par la voye des négociations. Pour ſentir le faux de ce raiſonnement, il n'y a qu'à ſe rappeller l'épuiſement où étoit le Royaume, lorſque le Cardinal parvint au timon des Affaires. Cet épuiſement cauſé par des guerres longues & ſanglantes que la France avoit ſoutenues pluſieurs fois contre les principales Puiſſances de l'Europe, par la conſtruction de divers ports, de plus de deux cens fortereſſes, de diverſes Maiſons Royales, dont une ſeule avoit couté plus de cent millions; enfin par une infinité d'autres grandes entrepriſes, dont le détail frape les eſprits d'étonnement; cet épuiſement, dis-je, ne pouvoit être que réel & très conſidérable dans les diverſes branches qui compoſent les forces d'une Monarchie, quelque grande, quelque riche, & quelque peuplée qu'elle ſoit.

Près d'un million d'hommes avoient péri dans ces longues & ſanglantes guerres; des Eſcadres entiéres avoient fait naufrage; d'autres avoient été ruïnées par les forces des deux Puiſſances maritimes, à qui la France fut longtems obligée de faire tête ſur un élément où elle acquit plus de gloire que de profit. Les révolutions du Syſtême de Law ſuccédérent à tous ces maux, & achevérent la ruïne de l'Etat. Toutes ces brêches paroiſſoient irréparables, à moins que l'Ange tutélaire de la France

ce

ce ne suscitât un homme dont l'esprit d'économie, & l'humeur pacifique, rétablissent par un systême plus sage & plus solide les forces du Royaume. Personne ne possédoit ces deux qualités à un plus haut degré que le Cardinal de Fleuri. Il s'appliqua d'abord à mettre les finances sur un bon pié, & à convaincre les Etats voisins que tant que son administration dureroit, personne n'auroit rien à craindre de la part de la France, si ce n'est ceux qui voudroient troubler la paix de l'Europe. Il réussit dans ces deux points. Il acquita une partie des dettes que le feu Roi avoit contractées; remplit les cofres de son Maître par une réduction considérable des gens de guerre, & par le retranchement de diverses autres dépenses qui lui parurent superflues. Enfin il vint à bout de dissiper les soupçons que l'ambition du précédent régne avoit fait naître dans l'esprit de tous les Voisins de la France. Le Cardinal leur parut plutôt un Confident qu'un Rival, & son Maître un Pacificateur qu'un Conquérant. Quelques circonstances favorables où la France fut sollicitée par des Puissances prêtes à entrer en guerre, firent connoître que le Ministre ne cherchoit qu'à maintenir la paix. On le voyoit épuiser la voye des négociations pour ajuster les démêlés, & cette conduite lui attira la confiance de ceux que la puissance & le voisinage de la France avoient le plus allarmés.

Tout cela auroit été à merveille, si la politique y avoit eu plus de part. Mais comme l'économie & l'amour de la paix étoient moins l'effet de la nécessité des tems, que du tempé-

rament même de ce célébre Miniſtre, il ne ſut pas changer de conduite, lorſque les tems furent changés; & c'eſt-là l'origine des fautes que l'Hiſtoire lui reprochera avec raiſon. Ce n'eſt pas que je prétende ici autoriſer les maximes de Machiavel, & inſinuer que les Perſonnes chargées du gouvernement d'un puiſſant Royaume ne doivent économiſer que pour ſe mettre en état d'écraſer leurs Voiſins, & ne paroître pacifique pendant un tems, que pour leur faire la guerre avec plus d'avantage. Ma penſée eſt qu'un Miniſtre économe & pacifique par tempérament ne frape jamais ces grands coups qui étonnent & qui changent la face des Etats, parce qu'en certaines occaſions il n'eſt pas queſtion d'épargner, mais de dépenſer à propos; ni de négocier, mais de pouſſer ſon ennemi juſqu'à ce qu'on l'ait réduit aux conditions qu'on veut lui preſcrire. Or c'eſt préciſément contre ces principes que le Cardinal de Fleuri a agi.

Pour s'en convaincre on n'a qu'à comparer ſa conduite avec celle des Cardinaux de Richelieu & Mazarin.

Le prémier n'étoit ni économe, ni pacifique, lorſqu'il ne faloit point l'être; auſſi changea-t-il en peu de tems toute la face de l'Europe. L'autre étoit naturellement un peu plus qu'économe en toute occaſion; auſſi fut-il accuſé avec raiſon de n'avoir pas tiré tout le parti qu'il pouvoit tirer de l'état de foibleſſe & d'épuiſement où les victoires continuelles des François avoient réduit l'Eſpagne.

Suppoſons pour un moment, ce qui paſſe pour conſtant dans l'eſprit de bien des gens, que de-

depuis Henri IV. inclusivement la France ne perd point de vue le Systême d'abaisser la Maison d'Autriche: Supposons que les Alliances de Charles-Quint & de Henri VIII. pour le démembrement de la Monarchie Françoise ; le meurtre du Dauphin par Montecuculi sujet de l'Empereur: Que l'assassinat des Ambassadeurs de France vers la Porte Ottomane, commis par des Soldats Impériaux travestis: Que la mort de Merveille, Envoyé de France à Milan, lequel eut la tête tranchée par les intrigues du même Empereur: Que la prise de François I. & le Traité honteux qu'on lui fit signer, à force de le maltraiter dans sa prison: Que le siége de Marseille, celui de St. Dizier, & celui de Metz: Que le manquement de parole pour la restitution du Milanez, que Charles-Quint avoit promise lorsqu'il avoit besoin de François I. pour châtier les Gantois: Que la retention de ce Duché & de divers autres Païs sur lesquels la Maison d'Autriche n'avoit pas plus de droit: Que la révolte du Connétable de Bourbon ménagée par cet Empereur: Que les Guerres Civiles des Huguenots, & les attentats de la Ligue, ouvrage de la politique de cette Maison: Que l'assassinat de Henri III. & celui de Henri IV. que quelques-uns attribuent aux mêmes intrigues (*): Que le mariage de l'Infante avec le Duc de Guise aux

(*) A Dieu ne plaise que nous embrassions ce sentiment. Nous aimons mieux opposer aux conjectures de ces personnes une autre conjecture, qui est qu'il n'y a pas apparence que ceux qui représentent la Divinité ici-bas, se portent à des crimes si atroces pour satisfaire leur ambition & leur vengeance.

aux conditions que tout le monde ſait, & mille autres traits ſemblables arrivés en diverſes occaſions, ayent fait croire à la France que la Maiſon d'Autriche ne viſoit qu'à la ſubjuguer, & que de cette idée ſoit né le Syſtême en queſtion, voyons ſi le Cardinal de Fleuri a fait tout ce qu'il a pu pour l'exécution de ce Plan.

Je trouve d'abord qu'il a eu quatre occaſions favorables pour perfectionner l'ouvrage ſi heureuſement commencé par le Cardinal de Richelieu. La prémiére s'offrit lorſque les Puiſſances maritimes allarmées de l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende, ſollicitérent l'Empereur de le ſuprimer; ce que n'ayant pu obtenir, elles ſe diſpoſérent à lui faire la guerre, & l'Empereur ſe prépara à ſe défendre. Ce démêlé alloit cauſer une rupture entre des Puiſſances ennemies ſecrettes de la France. Il ſemble donc que l'intérêt de celle-ci étoit de fomenter ſous main la diviſion, de mettre ces Puiſſances aux priſes, & de ne ſe déclarer qu'à bonnes enſeignes. Que fait le Cardinal de Fleuri? Il engage ſon Maître à déclarer tout d'un coup à l'Empereur, que s'il ne ſuprime la nouvelle Compagnie, il doit s'attendre à ſe voir attaqué par toutes les forces de la France. On dira que l'intérêt du Commerce des François avoit autant de part à cette réſolution, que l'inclination pacifique du Cardinal: mais l'intérêt du Commerce l'emportoit donc fur le Syſtême d'affoiblir la Maiſon d'Autriche?

La ſeconde occaſion ſe préſenta en 1734. lorſque deux ſanglantes batailles perdues par les

les Impériaux les mirent hors d'état de se soutenir en Italie, tandis que la prise de Philipsbourg exposoit l'Empire aux courses des François. Les Royaumes de Naples & de Sicile étoient perdus pour l'Empereur; il ne lui restoit plus que Mantoue, qui étoit même déja bloqué. Cependant le Cardinal de Fleuri négocie à Vienne, & fait une paix où l'Empereur gagne plus que la France ni ses Alliés. En effet, au-lieu des deux Siciles, il acquiert Parme & Plaisance; on lui rend la Lombardie qu'il avoit perdue; & le Duc de Lorraine gagne le Grand-Duché de Toscane pour sa Lorraine qu'il céde à la France. Il n'y a personne qui n'avoue que le Cardinal fournit à l'Empereur le moyen de sortir du plus grand embaras où jamais Prince se soit trouvé; & que bien loin d'abuser de l'état fâcheux de ce Monarque, ce Ministre le rendit plus puissant au-lieu de l'affoiblir. A la vérité il n'en couta rien à la France, cela se fit aux dépens de l'Espagne & du Roi de Sardaigne: mais par-là la France mécontenta deux Alliés extrêmement nécessaires au Systême d'abaisser la Maison d'Autriche. Si les dépenses de cette guerre avoient moins dégoûté le Cardinal, il n'auroit pas eu besoin d'engager la France à la garantie de la Pragmatique Sanction, pour obtenir la Lorraine; une ou deux campagnes encore en Italie & sur le Rhin auroient suffi pour réduire l'Empereur à faire ce qu'on auroit souhaité.

La troisième occasion dont le Cardinal n'a pas voulu profiter, a été celle de la guerre que l'Empereur déclara aux Turcs, d'abord après

fon accommodement avec la France. Ce Monarque eut bientôt fujet de fe repentir d'avoir porté la guerre en Hongrie. Il y fit des pertes irréparables & bientôt il fe vid hors d'état de foutenir l'effort des Armées Turques. L'Efpagne & le Roi de Sardaigne, également mécontens du Traité de Vienne, qu'ils n'avoient point encore voulu accepter, follicitoient vivement la France de recommencer, & de profiter de l'embaras où l'Empereur s'étoit jetté en déclarant la guerre aux Turcs. On repréfentoit au Cardinal que la Maifon de Bourbon ne trouveroit jamais une plus belle occafion d'abaiffer fa rivale. Que la feule ambition de l'Empereur l'avoit engagé à rompre avec la Porte: Qu'il étoit l'agreffeur : Que toute l'Europe defaprouvoit fon entreprife ; & que perfonne ne trouveroit mauvais que l'Efpagne & le Roi de Sardaigne continuaffent la guerre, jufqu'à ce que l'Empereur leur eût donné une fatisfaction proportionnée à leurs juftes prétentions.

On fent qu'il auroit été aifé à la France de trouver des prétextes pour recommencer la guerre : les Souverains en manquent rarement. Et cette démarche n'auroit pas paru plus odieufe que les fecours fournis à l'Electeur de Baviére contre la teneur du Traité de Vienne, où la France prend fur foi la garantie de la Pragmatique Sanction. Il y a plus: la France n'avoit qu'à laiffer agir l'Efpagne & le Roi de Sardaigne, les favorifer fous main, & elle parvenoit certainement à abaiffer la Maifon d'Autriche: mais au-lieu de cela, le Cardinal fait déclarer à Turin & à Madrid que le

Roi

Roi s'oppofera de toutes fes forces à ceux qui voudront troubler les arrangemens pris entre lui & l'Empereur. Enfin, par la médiation de la France & l'habileté du Marquis de Villeneuve, l'Empereur fauve le refte de la Hongrie, qu'il ne pouvoit plus conferver, & qu'il auroit vraifemblablement perdue, fi la guerre eût duré encore deux ans, nonobftant l'aproche du fecours Mofcovite. Eft-ce-là exécuter le projet d'abaiffer la Maifon d'Autriche? Et n'eft-il pas plutôt vraifemblable, ou que ce Syftême eft une chimére, ou que le Cardinal de Fleuri ne l'avoit point adopté. On en jugera par la quatriéme occafion qu'il a laiffé échaper.

Il eft conftant que pendant la guerre de Hongrie, la fanté de l'Empereur parut s'altérer, peut-être par un effet du chagrin que lui caufoient les mauvaifes nouvelles qu'il recevoit tous les jours de ce païs : mais quoi qu'il en foit, il n'eft pas moins certain que le Cardinal ne l'ignoroit pas, & qu'il étoit également bien informé des mefures que le Grand-Duc prenoit, au cas que la mort enlevât l'Empereur. Il convenoit donc auffi que la France en prît de fon côté, puifqu'elle étoit déterminée à favorifer les prétentions de l'Electeur de Baviére, & à lui procurer la Dignité Impériale. Cependant la France ne faifoit aucune augmentation dans fes troupes ; & comme fi, après la Paix de Vienne, elle n'avoit eu plus rien à craindre, ni à defirer, elle avoit fait, d'abord après ce Traité, une réduction confidérable. Les Régimens de quatre Bataillons avoient été mis à trois, ceux de trois à deux, & ceux de deux à un. Les Compagnies de Ca-

valerie

Vienne & de mettre cette ville hors d'insulte, ce qui fit perdre l'occasion de s'en emparer peut-être sans coup férir, & obligea l'Electeur de Bavière à se replier sur la Bohéme. Ce fut-là le salut de la Reine de Hongrie. La prise de Vienne étoit un coup mortel qu'elle eut le bonheur de parer, & la marche de ses ennemis en Bohéme, où ils ne firent que se fondre & se consumer, la mit en état non seulement de reconquérir la haute Autriche, mais encore d'envahir la Baviére, & de dépouiller son ennemi de ses propres Etats héréditaires. Si la France avoit eu encore une Armée sur le haut Rhin prête à acourir au secours de la Baviére, le Feld-Maréchal Kevenhuller n'y auroit pas fait des progrès si rapides, & Mr. de Maillebois n'auroit pas été obligé de quitter le bas Rhin pour venir au secours de l'Armée de Bohéme. Il auroit continué à brider les Hannovriens, & la France ne se seroit pas vue sur le point d'être envahie par vingt mille Hollandois, joints aux Anglois Hessois & Hannovriens.

On voit donc que l'économie du Cardinal de Fleuri a tout gâté; que la crainte d'allumer une guerre générale en Europe, jointe au desir de pacifier tout avant sa mort, & d'emporter au tombeau la gloire d'avoir réconcilié tant de Peuples prêts à s'entregorger, le rendit crédule, & lui fit prendre pour véritables des démonstrations simulées, qui détournérent les coups décisifs, & procurérent des délais qui renversérent tous ses projets.

Enfin le Cardinal de Fleuri a paru trop occupé de minucies domestiques, pour être soup-

ſoupçonné d'avoir jamais roulé de grands deſſeins dans ſa tête. Les démêlés des Janſéniſtes & des Jéſuites, les miracles vrais ou faux de l'Abbé Paris, ont continuellement attiré l'attention de ce Miniſtre. Ce que Richelieu auroit traité de bagatelles, devint pour Fleuri une affaire ſérieuſe & importante, une affaire d'Etat. Un Génie ſupérieur ſe ſeroit-il allarmé ni des diſputes des Scolaſtiques, ni des farces du Cimetiére de St. Medard, pendant qu'il s'offroit hors du Royaume des occaſions décîſives pour porter des coups mortels aux ennemis de ſon Maître. Il eſt vrai qu'il a aquis la Lorraine à la France; mais il auroit bien pu faire d'autres aquiſitions, s'il avoit eu l'ame de Richelieu. Ce dernier, avec les forces médiocres d'un Royaume épuiſé par plus de ſix guerres civiles, dont les étincelles ſe rallumoient de tems en tems, vint à bout d'écraſer un parti rebelle, qui formoit au ſein du Royaume une République qui avoit des Fortereſſes, des Flottes, des Armées, des Généraux, & qui gouvernée par des eſprits turbulens déclaroit la guerre à ſon Souverain ſur le moindre prétexte. Il aquit les Provinces d'Alſace & de Rouſſillon, preſque tout l'Artois, & affermit la puiſſance de ſon Maître qui n'a pu être ébranlée depuis. Des révoltes fréquentes, des conſpirations contre ſa perſonne, la perte de pluſieurs batailles, & de diverſes places regardées comme les clés du Royaume, ne l'étonnérent pas. Son ame parut au-deſſus des revers. Sa conſtance, ſa fermeté, ſon courage, ſa libéralité, le rendirent ſupérieur à la fortune. Que n'eût-il pas fait, s'il avoit eu en main les mo-

yens que Fleuri a eus, & si le hazard lui eût offert des occasions aussi favorables ? Ou plutôt que n'auroit pas fait le Cardinal de Fleuri, s'il avoit eu le génie, la hardiesse, & la fermeté de Richelieu; s'il avoit eu cet esprit de ressource & d'intrigue qui bouleversa l'Angleterre, qui fit perdre des Royaumes & des Provinces à l'Espagne; cet art de former de grands Capitaines, cette habileté à pénétrer les vues secrettes des ennemis de son Maître; cette promtitude à les prévenir, & à susciter des affaires à ceux qui auroient voulu le traverser; cette humeur libérale qui lui faisoit des créatures jusques dans le Cabinet des Rois?

Enfin on peut dire que des trois Cardinaux qui ont gouverné la France depuis Henri IV. le prémier a été le seul qui ait conçu, & exécuté de grandes choses, & qui ait eu un génie proportionné à la grandeur de cette Monarchie; que le second étoit plus propre à être Maltotier que Ministre, & que le troisiéme auroit mieux convenu à un petit Etat qu'à un grand Royaume. En effet lorsque le Cardinal de Fleuri a été contraint d'entrer en guerre, il a paru sortir de son caractére, soit que sa conscience ne lui permît pas de goûter cette voye qui coute la vie à tant d'honnêtes gens, soit qu'il fût naturellement pacifique, soit enfin qu'il se lassât bientôt des dépenses immenses qu'exige une grande guerre.

Deux mois après la mort du Cardinal de Fleuri, Philippe Charles d'*Els* Electeur de de Mayence décéda dans un âge fort avancé. C'étoit un Prélat vénérable par son âge & par ses vertus, qui ne prenoit guére part aux divisions

visions des Maisons d'Autriche & de Bavière, & qui pensoit plus à finir tranquillement ses jours qu'à favoriser aucun des deux partis.

Comme les Electeurs de Mayence ont diverses prérogatives qui leur donnent un grand relief dans l'Empire, la vacance de ce Siége Electoral attira toute l'attention de la Cour de Vienne & de l'Empereur. Chacun s'efforça de faire tomber la pluralité des sufrages sur un de ses partisans, & le succès dut convaincre l'Empereur que son crédit étoit encore bien au-dessous de celui de ses ennemis. Les Chanoines élurent un de leurs Confréres dans la Personne du Comte d'Ostein, dont le frère étoit actuellement Général au service de la Reine de Hongrie.

Ce fut pour cette Princesse un coup de partie, par rapport aux vues que toute l'Europe lui prêtoit de vouloir forcer l'Empereur à abdiquer sa Dignité, pour en faire revêtir le Grand-Duc, & pour divers autres plans, où l'amitié d'un Electeur de Mayence ne pouvoit que lui être avantageuse. En effet, quoique l'Electeur de Mayence ne soit souvent qu'un simple Gentilhomme, il est néanmoins le prémier des Electeurs, le Primat de l'Eglise Germanique, & le Légat né du St. Siége en Allemagne. En qualité d'Archi-chancelier de l'Empire, il est Directeur de la Chancellerie Impériale, & du Bureau des taxes, aussi bien que des Postes de l'Empire. Quand l'Empereur est mort, ou qu'il a abdiqué, c'est l'Electeur de Mayence qui invite les autres Electeurs à s'assembler pour donner un nouveau Chef à l'Empire. C'est à lui que les Ambassa-

ſadeurs étrangers remettent leurs Lettres de créance pendant l'Electiou. Il recueille les voix des Electeurs, reçoit le ferment accoutumé dans ces occaſions, de-même que celui des Officiers de la Chancellerie Impériale. Sa Charge d'Archi-chancelier eſt exercée par un Vicaire ou Vice-chancelier nommé par l'Empereur, mais préſenté par l'Electeur de Mayence.

La nouvelle de l'élection du Comte d'Oſtein ne fit pas beaucoup de plaiſir à l'Empereur; mais ce n'étoit pas le ſeul chagrin de ce Monarque.

Selon les conſtitutions de l'Empire, celui de ſes membres qui refuſe de reconnoître le Chef légitimement élu, doit y être contraint par la force des armes. Cela s'eſt vu plus d'une fois. Cependant la Reine de Hongrie refuſoit conſtamment de reconnoître Charles VII. & ce Monarque reclamoit envain les ſecours de l'Empire. Envain il repréſentoit que non ſeulement on mépriſoit celui qu'il s'étoit donné pour Chef, mais que même on le dépouilloit de ſes Etats ſur leſquels on ne formoit aucune prétention, perſonne ne ſe mettoit en devoir de le ſecourir. Les Allemands accoutumés au joug de la Maiſon d'Autriche, reſpectoient trop ce qui apartenoit à cette Maiſon, & regardoient preſque Charles VII. comme un Uſurpateur, en avouant néanmoins que ſes vertus le rendoient digne d'un meilleur ſort. La France ſeule, quoiqu'attaquée par des Puiſſances redoutables, combattoit encore pour ce Monarque, & ſoutenoit ſa dignité. C'a toujours été la politique de cette Puiſſance, de ne jamais

mais abandonner ses Alliés dans leurs adversités, & de savoir mettre des bornes à leur prospérité, persuadée que laisser périr un Allié, c'est donner des forces à son ennemi; & que de le laisser devenir trop puissant, c'est s'en faire un ennemi.

Cette façon d'agir est si sage qu'elle fut adoptée par les Hollandois, lorsqu'ils firent leur paix avec l'Espagne, & laissérent la France continuer une guerre où ils l'avoient entraînée. Contens d'avoir pourvu à leur sureté, ils ne jugérent pas à propos d'augmenter la puissance d'un Allié qui pouvoit dans la suite en faire un usage bien funeste pour eux. Ils n'eurent point d'égard à leurs engagemens, dès que la prudence leur dicta de les rompre. Si la France avoit été aussi malheureuse, qu'elle le fut peu dans cette guerre, il est probable que ces sages Républicains n'auroient pas fait la paix sans elle, puisqu'ils n'auroient pu abandonner la France sans favoriser l'Espagne; ce qu'ils n'avoient garde de faire.

La différence qu'il y a de cette conduite à celle que la France a tenue, par exemple à l'égard de l'Espagne & du Roi de Sardaigne dans le Traité de Vienne, c'est qu'en bornant les prétentions de ses Alliés, elle n'a pas laissé de stipuler en leur faveur des avantages capables de satisfaire une ambition raisonnable: tandis que ce qu'elle a gagné ne vaut pas ce qu'elle a dépensé, à ne regarder que la valeur intrinséque de la Lorraine, comparée avec deux cens millions & tout le sang qu'a couté cette guerre de 1734. Mais comme l'ambition n'est jamais satisfaite, il est arrivé que le Traité de Vienne n'a contenté ni l'Espagne, ni

le Roi de Sardaigne. Il ſeroit inutile de rappeller ici la conduite de la France, à l'égard de la Suéde lors du Traité de Fontainebleau. Qui ne ſait que cette Puiſſance continua la guerre juſqu'à ce qu'on eut rendu aux Suédois tout ce qu'on leur avoit pris au-deçà & au-delà de la Mer Baltique? Tout cela fut l'effet de cette ſage politique, ſans laquelle un Prince ne peut ſe flater d'avoir jamais d'Alliés ; car qui voudroit s'unir avec une Puiſſance qui feroit des alliances dans la vue de s'agrandir aux dépens de ſes Amis, qu'il laiſſeroit dans l'embaras, ſans ſe ſoucier de ce qu'ils pourroient devenir? Qui ne voit qu'une telle conduite cauſeroit tôt ou tard la perte d'un tel Prince ; puiſque non ſeulement il fortifieroit par-là ſes ennemis, & ôteroit à ſes amis l'envie & le pouvoir de le ſecourir un jour ; mais même inſpireroit à ceux-ci un deſir de vengeance, qui pourroit avoir des ſuites funeſtes pour lui?

L'Empereur étoit perſuadé que la France étoit trop prudente pour l'abandonner jamais. Sa Maiſon en avoit eu d'aſſez bonnes preuves dans les Traités de Raſtadt & de Baden. Il ſavoit bien que Louis XIV. n'avoit voulu parler de paix, que ſous la condition du rétabliſſement des Electeurs de Baviére & de Cologne dans toutes leurs dignités & prérogatives, & il ne doutoit pas que Louis XV. n'en uſât de-même à ſon égard ; mais il voyoit peu de jour à conquérir les Pays ſur leſquels il avoit des prétentions. Il ſentoit qu'on avoit laiſſé échapper l'occaſion, & il deſeſpéroit de la voir revenir. Convaincu qu'il n'y

avoit point de ſecours à attendre de l'Empire, il prit le parti de ſolliciter ſa médiation. La choſe fut miſe en délibération. C'eſt une maxime démontrée par l'expérience, qu'une médiation deſarmée eſt autant que rien, & ne produit pas grand effet. L'Empire le ſavoit bien; auſſi ſe garda-t-il bien d'appuyer ſur l'offre de ſa médiation; il ſe contenta d'exhorter la Cour de Vienne à s'accommoder à l'amiable, & à convenir d'une ſuſpenſion d'armes avec Sa Majeſté Impériale.

D'abord cette Cour déclara qu'elle ne pouvoit ni ne vouloit écouter aucune propoſition de paix, que de concert avec le Roi d'Angleterre: mais comme elle connoiſſoit aſſez les intentions de ce Prince, elle s'expliqua un peu mieux, & dit que ſi ſa Partie adverſe vouloit ſincérement la paix, il faloit qu'elle en donnât une preuve convainquante, en renonçant à l'alliance de la France, & en joignant ſes troupes à celles de la Reine & de ſes Alliés pour les aider à chaſſer les troupes étrangéres de l'Empire. C'étoit dire ſous d'autres termes, qu'on vouloit que l'Empereur ſe remît à la diſcrétion de ſes ennemis. Auſſi n'y eut-il aucun de ces Médiateurs qui eût conſeillé à l'Empereur de donner cette marque de ſon amour pour la Paix.

Ce Monarque reçut avec modération une réponſe ſi peu modérée. Il répondit que ce qu'on exigeoit de lui étoit contraire à ſon honneur; Qu'il ſe rendroit coupable de la plus noire ingratitude, s'il alloit déclarer la guerre à une Puiſſance qui s'étoit ſacrifiée pour lui; mais qu'il étoit prêt de ſacrifier ſes intérêts au

repos de l'Allemagne, pourvu qu'on ne voulût pas exiger l'impossible.

La Cour de France avoit plusieurs fois fait déclarer à l'Empereur, que s'il pouvoit s'accommoder d'une maniére convenable, il ne devoit point avoir égard à elle; qu'elle trouveroit bien moyen de se tirer d'affaire; mais que tant qu'ils auroient besoin de son assistance, il pouvoit compter qu'elle ne l'abandonneroit point.

L'Empereur ne manqua pas de lui faire part des propositions de la Cour de Vienne, & de la réponse qu'il avoit faite. Sur cela on fit passer de nouveaux secours d'argent & de troupes en Baviére. Mais comme il y a de la différence entre faire la guerre sur ses frontiéres & la faire loin; dans un pays ouvert, ou défendu par de bonnes forteresses; & que dans le prémier cas, le moindre échec entraîne la perte entiére d'une Armée par la difficulté d'arrêter l'ennemi, & de rétablir cette Armée par de nouveaux renforts, qui ne peuvent arriver à tems & sans beaucoup de risque, les Généraux François avoient des ordres précis de ne rien hazarder, & de ne livrer de combat qu'ils ne fussent moralement surs du succès. Il est à la vérité étrange que ces Généraux n'ayent pas maneuvré de maniére à pouvoir entamer l'ennemi. Le Turenne du siécle passé savoit bien se procurer ces sortes d'occasions. Lui qui ne donnoit presque jamais rien au hazard, comment faisoit-il pour battre continuellement de nombreuses Armées avec une poignée de soldats? On dira que les troupes marchoient avec confiance sous ce grand-homme,

&

& que cette confiance leur venoit des ſuccès qu'elles avoient eus; au-lieu que celles qu'on envoyoit en Baviére étoient rebutées, & n'y alloient qu'à contre-cœur. D'accord: mais à qui en étoit la faute? n'étoit-ce pas à ces faux Turennes, à ces Généraux, qui à force de bévues & de mauvais ſuccès avoient découragé les troupes? Mais quoi qu'il en ſoit, les ordres donnés à ces Généraux de ne rien hazarder, faiſoient aſſez voir que la Cour de Verſailles n'avoit pas trop bonne opinion de leur capacité. Si Louis XIV. eût pris cette précaution avec Talard & Marſin, il n'eût jamais perdu la belle Armée qu'il avoit envoyée en Baviére, & jamais les Anglois n'auroient bâti le Château de Beintheim.

A l'égard des Autrichiens, c'étoit bien fait à eux de chercher leur ennemi, de le ſurprendre, de le combattre. Ils ne riſquoient pas grand' choſe. Outre qu'ils étoient ſupérieurs en nombre, ils avoient encore la commodité de pouvoir ſe rétablir, & recevoir de nouveaux renforts ſans aucun obſtacle. A force de tâter leurs ennemis, ils avoient bien remarqué qu'ils évitoient ſoigneuſement une action déciſive: cela les rendoit plus hardis à entreprendre, & profitant de l'indolence des Généraux François & Impériaux, auſſi-bien que de leurs meſintelligences, ils ruïnoient par des allarmes continuelles, & par des ſurpriſes fréquentes, des troupes déja fatiguées par de longues marches, & par la diſette des choſes les plus néceſſaires à la vie.

L'Empereur ſentoit bien toutes ces différences: auſſi deſeſpérant de pouvoir chaſſer en-

tiérement ses ennemis de la Baviére, il résolut de tout sacrifier, excepté sa réputation, pour recouvrer ses pays héréditaires, & y ramener la paix, dont ils avoient extrêmement besoin. Il écrivit au Prince héréditaire de Hesse, le priant de s'entremettre pour procurer un accommodement amiable entre lui & la Cour de Vienne. Il lui représentoit la gloire qu'il auroit d'avoir pacifié l'Allemagne, & rendu un service important au Chef de l'Empire.

Le Prince étoit assez porté par ses propres sentimens, à faire ce que l'Empereur souhaitoit. Il se rendit à Francfort, d'où il écrivit au Lord Carteret, qui étoit alors en Allemagne avec le Roi son Maître, pour l'informer des dispositions de l'Empereur.

La réponse du Ministre Anglois fut, que si Sa Majesté Impériale vouloit faire quelques propositions, on pourroit entrer en négociation.

L'Empereur informé de cette réponse, fit savoir au Prince de Hesse, qu'il étoit prêt de renoncer à l'alliance de la France & à ses prétentions sur l'héritage de la Maison d'Autriche, moyennant la restitution préalable de ses Etats patrimoniaux, & quelques autres avantages, dont il se remettoit au zèle du Prince & à l'équité du Roi d'Angleterre.

Le Prince de Hesse, persuadé qu'on avance beaucoup plus de bouche que par lettres, se rendit à Hannovre sous quelque prétexte, & représenta au Roi d'Angleterre qui y étoit a-
rs, les bonnes intentions de l'Empereur pour
aix; & qu'une preuve de sa sincérité, étoit
quoiqu'il pût espérer de se soutenir en Ba-

viére

viére (ceci se passoit avant le combat de Braunau & la bataille de Dettingen) il ne demandoit néanmoins que la possession tranquille de cet Electorat, avec quelques autres avantages, dont il se remettoit entiérement à Sa Majesté Britannique. Qu'en revanche il faisoit des offres qui n'étoient pas à rejetter.

Le Roi d'Angleterre lui dit qu'il assembleroit son Conseil, & qu'il verroit ce qu'on pourroit faire pour l'Empereur. Le Lord Carteret eut en même tems ordre de conférer avec le Prince de Hesse, & de dresser ensemble un projet d'accommodement qui pût servir de base à un Traité de paix. Après diverses conférences, on convint, 1. » Que » l'Empereur congédieroit toutes les Troupes » Françoises, qu'il les engageroit à sortir de » l'Empire. 2. Que l'Empereur concerteroit » avec l'Empire & les Puissances maritimes les » moyens les plus propres à faire consentir la » France à une paix stable & générale dans » l'Empire. 3. Qu'on donneroit à Sa Majesté » Impériale un Subside convenable pour l'aider à soutenir sa Dignité, & qu'on érigeroit la Baviére en Royaume. 4. Que l'Empereur renonceroit aux prétentions qu'il formoit sur l'héritage de la Maison d'Autriche. » 5. Qu'aussitôt que Sa Majesté Impériale auroit délivré la susdite renonciation en bonne & due forme, on lui restitueroit tout » ce que les Armes Autrichiennes avoient occupé en Baviére & dans le haut Palatinat. » 6. Que l'Empereur reconnoîtroit l'Archiduchesse Grande-Duchesse de Toscane pour » Reine de Hongrie & de Bohéme, laquelle re-

» con-

„ connoîtroit auſſi ce Prince pour légitime Chef „ de l'Empire." Il y avoit encore deux autres articles, qui ne contenoient rien de particulier.

Ce projet fut dreſſé le 15. Juillet, & le 16. il devoit être remis au Prince de Heſſe avec la ſignature du Roi d'Angleterre ; mais il n'en fut rien. Le Miniſtre Anglois déclara le même jour à Son Alteſſe Heſſoiſe, que Sa Majeſté Britannique ne vouloit rien faire ſans l'aveu de ſon Parlement, & la pria d'attendre juſqu'à ce qu'on eût reçu réponſe de Londres.

Le Prince de Heſſe prévoyant les longueurs de ce délai, retourna chez lui fort mortifié de n'avoir pas mieux réuſſi dans ſa négociation, & fort piqué du peu de bonne-foi de la Cour Britannique. En effet tout cela n'étoit qu'un jeu de la part de cette Cour, qui avoit bien d'autres vues. Bien loin de vouloir procurer la paix, elle ne ſongeoit qu'à former de nouvelles ligues pour accabler la France & l'Empereur. Il paroit probable que cette Cour ſe flatoit dès-lors de faire la conquête de l'Alſace, & d'obliger l'Empereur d'abdiquer la Couronne Impériale faute de pouvoir la porter avec éclat, étant dépouillé de la plus grande partie de ſes Etats, & à la veille de perdre le reſte; car on ne doutoit point qu'avec l'Armée nombreuſe que le Prince Charles raſſembloit dans la partie de la Baviére que les Autrichiens occupoient, il ne frappât quelque grand coup, qui le remît en poſſeſſion de cet Electorat, & réduiſît l'Empereur à la derniére extrémité. Le but du Miniſtére Britannique,

que, en se prêtant à un projet d'accommodement, n'étoit que de gagner du tems, comme on vient de le voir par la réponse du Lord Carteret au Prince Guillaume de Hesse, & de ne rien conclure jusqu'à ce que l'Empereur fût forcé à passer par toutes les conditions qu'on voudroit lui prescrire. Le peu de mistére qu'on faisoit de cette négociation, étoit de jetter la Cour de France dans des soupçons & des inquiétudes qui influassent sur ses Armées de Baviére, & on y réussit ; puisque le Roi Très-Chrétien renouvella les défenses qu'il avoit déja faites à ses Généraux de ne point se commettre en Baviére, à moins qu'ils ne fussent presque surs d'un heureux succès.

Peu de jours après arriva la défaite du Général Minuzzi près de Braunau, comme nous l'avons raporté dans le précédent volume. Cette défaite fut suivie de la retraite du Maréchal de Broglio vers le Rhin, & de celle de l'Empereur à Francfort.

Ce Monarque avoit donné ordre au Général Seckendorff de se retirer dans le Cercle de Suabe, & de conférer avec les Généraux Autrichiens, pour obtenir d'eux que ses troupes fussent traitées comme troupes neutres.

Seckendorff s'étoit venu poster avec l'Armée Impériale forte d'environ 15000 hommes, à Dapfheim près de Wembdingen, entre Donawerth, Nordlinge & Weissembourg. Il écrivit delà le 25. de Juin au Comte de Kevenhuller, pour le prier de se rendre à Nieder-Schoenfeld, Village près de Donawerth, afin de convenir ensemble d'une neutralité en faveur des Troupes Impériales.

Ke-

Kevenhuller s'étant concerté là-dessus avec le Prince Charles, se rendit au lieu assigné, & le 27. de Juin on dressa une convention, par laquelle l'Empereur s'engage à livrer dès la signature du Traité, toutes les places fortes de son Electorat, & à donner ses ordres pour cet effet aux Commandans des-dites places. Il s'engage de plus à ne point employer ses troupes au recouvrement des-dites places, ni à tenter aucune autre voye quelconque pour s'en remettre en possession, avant le Traité de paix définitif. La Reine de son côté ne soufrira point que les-dites troupes soient inquiétées dans leurs quartiers, & donnera ses ordres pour qu'elles soient traitées comme troupes neutres, tant qu'elles ne feront rien de contraire à cette qualité.

C'est tout ce que cette convention contenoit d'essentiel. Le Maréchal de Seckendorff fit ce qu'il put pour faire comprendre dans cette neutralité les Troupes Françoises qui étoient encore dans quelques places de la Baviére ; mais il n'en put venir à bout, & ce fut ce qui donna lieu au Siége d'Ingolstadt: car les François apprenant qu'on leur avoit refusé la neutralité accordée aux Impériaux, Palatins & Hessois, ne voulurent point évacuer cette place, & résolurent de s'y défendre ; quoique Seckendorff écrivît au Commandant que l'intention de l'Empereur étoit qu'Ingolstadt fût remis aux Autrichiens, conformément à ce qui avoit été arrêté à Nieder-Schoenfeld.

Quiconque fera attention à ce Traité de neutralité, ne pourra s'empêcher de plaindre Charles VII. Contraint de fuir devant ses ennemis,

nemis, & d'aller chercher un azile hors de ses Etats chez un peuple grossier, qui n'avoit pour lui qu'un respect médiocre, & qui ne regardoit en lui qu'un Prince malheureux & non pas le Chef de l'Empire, il est obligé de consentir à la saisie des Païs qui lui appartiennent, & de promettre qu'il n'employera point ses troupes à les recouvrer. Forcé d'opter entre la perte de son Armée & celle de son Electorat, il aime mieux perdre celui-ci qu'il ne peut conserver, que d'abandonner cette ombre de puissance & d'autorité. Qu'auroit-ce été qu'un Empereur sans Etat, sans argent, & sans soldats? Mais c'étoit peu que de sauver cette Armée; il faloit l'entretenir, & l'empêcher de se débander faute de payement. On avoit pourvu à cela par le dernier article du Traité de neutralité, & l'on étoit convenu qu'on donneroit un subside de 150000. florins d'Empire à Sa Majesté Impériale. Mais la Cour de Vienne refusa de ratifier cet article, & n'accepta que ceux qui lui étoient avantageux. Que seroit devenue alors l'Armée de l'Empereur, sa Cour, sa Dignité, si la France l'avoit abandonné? L'Empire ne lui fournissoit presque rien, & quelques Villes Impériales ne lui avoient accordé que ce qu'elles n'avoient pu lui refuser. Et quand même les 150000 florins auroient été accordés, ils auroient à peine suffi à payer sa Livrée & les Officiers de sa bouche & de sa garderobe.

La Cour de Vienne exerçoit une Souveraineté entiére dans l'Electorat de Baviére. Le Comte de Goes y fut envoyé sous le titre

d'Ad-

d'Administrateur, & de Gouverneur du Palatinat. Les Comtes de Kinski & de Geisruck eurent la direction des Finances. Tous les ordres de l'Etat furent obligés de prêter serment de fidélité à la Reine de Hongrie, sous des peines très-sévéres. C'étoit un crime pour ce Peuple infortuné, que de témoigner quelque affection à leur légitime Souverain. L'Imprimeur de *Stadt-am-Hof*, qui avoit imprimé l'Edit de l'Empereur, par lequel ce Monarque défendoit à ses Sujets de prêter aucun serment à d'autres qu'à Sa Majesté Impériale leur légitime Maître, cet Imprimeur, dis-je, fut pendu, & le Colporteur, qui en avoit distribué des exemplaires, fut fustigé & marqué d'un fer chaud. Ce Païs déja épuisé par tant de contributions, saccagé, pillé, brulé par les Hussars de Mentzel & les Pandoures de Trenk, fût condanné à de nouvelles taxes, qui le plongérent dans la derniére misére. Ces taxes étoient exigées par des Commis Autrichiens appuyés de Croates & de Pandoures. Toute l'Europe plaignoit le sort des malheureux Bavarois. Les cœurs les plus durs y paroissoient sensibles. Plusieurs Princes de l'Empire étoient scandalisés de voir leur Chef traité avec tant de rigueur, & murmuroient hautement contre l'oppression des Bavarois : mais la Cour de Vienne alloit à son but, qui étoit de réduire l'Empereur à se livrer à sa discrétion en le privant de ses revenus, & de le mettre hors d'état de soutenir jamais sa Dignité, en ruïnant son Païs, & l'épuisant de maniére à ne pouvoir de longtems payer les taxes ordinaires. ...oit peu que de dépouiller les Bavarois du

peu

peu qui leur restoit, il faloit encore les mettre hors d'état de recruter les troupes de leur Souverain. Les Milices Bavaroises, qui par la convention de Nieder-Schoenfeld devoit s'en retourner chez eux pour y vaquer à leurs affaires & à la culture des terres, furent enrôlées par des Commissaires Autrichiens, & envoyées en Italie pour recruter les troupes de Sa Majesté Hongroise. Ces milices n'ayant pas suffi, on enrôla de force les Bourgeois & les Païsans les plus robustes & les mieux faits. L'Empereur avoit beau reclamer les Loix de l'Empire pour le maintien du Chef qu'il s'étoit donné, personne ne se remuoit. Aujourd'hui la Reine de Hongrie a eu le crédit de faire assembler une Armée de l'Empire, & peu s'en est falu qu'elle n'ait eu celui de la faire agir contre la France, sous prétexte que cette Puissance refuse de reconnoître l'Empereur François I. Cependant ce n'est pas pour une Puissance étrangére, telle qu'est la France, que les Loix de l'Empire ont été faites; c'est contre les membres de ce Corps qui refusent de reconnoître le Chef élu par la pluralité des suffrages. Voilà ceux à qui l'Empire doit faire la guerre. Pourquoi donc la Cour de Vienne a-t-elle refusé constamment de reconnoitre Charles VII. sans que l'Empire ait fait aucune démarche conforme à ses Constitutions? D'où peut venir tant d'indifférence pour Charles VII. Electeur de Baviére, & tant de zéle pour François I. Grand-Duc de Toscane? En voici les raisons, si je ne me trompe.

L'Allemagne est un Corps formidable;

mais dont la puiſſance & la force eſt diviſée en tant de portions, qu'elle dégénére en foibleſſe. Les Princes dont les portions ſont les plus conſidérables, ſont diviſés entre eux par la jalouſie du voiſinage, & encore plus par les prétentions mutuelles qu'ils forment à la charge les uns des autres, & qu'ils ſont prêts à faire valoir dès que l'occaſion s'en préſente. Ces prétentions ſont infinies, & vraiſemblablement les haines ſeront perpétuelles. Un Chef puiſſant & redoutable, tel que Charles-Quint & ſes ſucceſſeurs, tiennent ces haines aſſoupies, & empêchent les Etats puiſſans d'opprimer ceux qui ſont foibles. De-là vient que tous les petits Etats de l'Empire n'aiment point un Empereur qui n'eſt pas puiſſant. Quelque mérite qu'eût d'ailleurs Charles VII. on lui trouvoit un grand défaut; c'étoit de n'être pas auſſi puiſſant que les Princes de la Maiſon d'Autriche. Les Electeurs Eccléſiaſtiques voyoient avec regret dans la perſonne du Roi de Pruſſe, une Puiſſance Proteſtante s'élever ſur les ruïnes de la Maiſon d'Autriche, & devenir l'Arbitre de l'Allemagne, ſans que l'Empereur pût protéger les Puiſſances Eccléſiaſtiques contre les entrepriſes de ce Prince. D'ailleurs l'Empereur avoit été ſon allié, & paroiſſoit encore en liaiſon avec lui. Le Roi de Pruſſe de ſon côté ſembloit s'intéreſſer particuliérement aux malheurs de Sa Majeſté Impériale. Il n'en faloit pas davantage pour indiſpoſer contre Sa Majeſté Impériale les Electeurs Eccléſiaſtiques & les Etats voiſins du Roi de Pruſſe, qui ne ſe croyoient pas en ſureté contre la puiſſance de

ce

ce Prince favorisée par la foiblesse du Chef de l'Empire. L'Electeur de Cologne, tout frère qu'il étoit de l'Empereur, paroissoit pancher pour la Cour de Vienne. Presque tous les Directeurs des Cercles étoient dans les intérêts de cette Cour.

On plaignoit Sa Majesté Impériale, mais on ne l'aidoit point à sortir du fatal labyrinte où elle se trouvoit. On convenoit qu'il méritoit la prémiére Dignité du Monde ; mais on auroit voulu qu'il ne l'eût pas eue, ou plutôt qu'il eût eu des forces capables de la faire respecter au dehors, & de lui donner au dedans une autorité propre à maintenir l'ordre & la paix entre les membres différens d'un Corps assez bizarrement composé. Enfin l'Empereur étoit allié de la France, Puissance que la Maison d'Autriche a eu l'adresse de faire regarder comme ennemie des Allemands, dans tous les démêlés particuliers qu'elle a eu avec elle, excepté quand Ferdinand II. aidé des Espagnols, forgeoit des fers aux Princes de l'Empire. Mais tout cela étoit oublié, & l'on trouvoit mauvais que l'Empereur eût fait alliance avec les François, comme si le Chef avoit eu moins de droit que le plus petit Membre de l'Empire, à qui les Loix n'ont pas refusé le privilége de faire des alliances avec les Princes étrangers. A la vérité ces Loix exceptent le cas où il s'agiroit de l'Empereur ou de l'Empire. Et il ne tenoit pas à la Cour de Vienne qu'on ne regardât comme une guerre faite à l'Empire, celle que l'Empereur avoit commencée contre elle, & qu'on ne traitât cet illustre

Chef comme ennemi de l'Empire, pour s'être allié avec un ennemi de la Maison d'Autriche. La Cour de Vienne savoit faire valoir à propos son *zéle patriotique*; & exagéroit aux Cercles de l'Empire tout ce qu'ils avoient pu soufrir du passage des Troupes Françoises, pour leur faire d'autant mieux sentir l'obligation qu'ils lui avoient de les avoir chassées de l'Allemagne. Et comme on auroit pu lui objecter que les Cercles ne soufroient pas moins du passage des Troupes Hongroises, elle déclaroit que c'étoit une nécessité, & uniquement pour le bien de l'Empire. Qu'il ne suffisoit pas d'avoir expulsé l'ennemi du territoire de l'Allemagne, mais qu'il faloit encore le mettre hors d'état d'y revenir. Que d'ailleurs Sa Majesté Hongroise ne demandoit que ce qu'on avoit accordé aux François. Qu'elle ne faisoit pas la guerre à l'Empereur, mais à l'Electeur de Baviére; & que la Reine n'ayant pas reconnu ce Prince comme Chef de l'Empire, personne ne pouvoit trouver mauvais qu'elle ne le traitât pas comme tel.

Ce langage étoit continuellement répété dans les *Rescrits* & les *Lettres requisitoriales* de la Cour de Vienne. Mais quoi qu'on pût dire il y avoit bien de la différence entre des troupes qui payoient comptant & répandoient l'argent de tous côtés, & des troupes dont la plus grande partie n'avoit d'autre paye ni d'autre ressource que le pillage, & à qui la seule espérance de butiner & de s'enrichir avoit mis les armes à la main. Enfin quand même la distinction de l'Electeur de Baviére à l'Empereur auroit été bonne, cela n'empêchoit pas

que

que ce ne fût agir contre les Conftitutions de l'Empire, que de retenir les Etats héréditaires de ce Prince, de l'en dépouiller, de les gouverner fouverainement, fans autre droit que celui que donne la force. Mais ce qui rendoit la chofe plus grave, c'eft que Sa Majefté Impériale demandoit la Paix, & offroit de la faire, pourvu qu'on lui rendît fes Etats, & qu'on le laiffât jouïr de la Dignité dont l'Empire l'avoit revêtu; voulant de plus renoncer à fes prétentions, moyennant un fubfide modique, qui fupléât à l'épuifement de fes finances, & à celui de fes Sujets.

Après de fi belles offres, rien n'empêchoit que l'Empereur ne recouvrât fes Etats, & que la Paix ne fût rétablie en Allemagne. Il n'en fut pourtant rien, & le Prince de Heffe, après avoir longtems attendu la réponfe du Lord Carteret, reçut enfin une Lettre de ce Miniftre, où il lui marquoit que le Projet d'accommodement entre l'Empereur & la Reine de Hongrie n'avoit point été goûté à Londres, où l'on étoit d'avis de laiffer l'Empereur à la charge de la France. Que cependant on ne trouvoit point mauvais que ce Prince s'adreffât directement à la Cour de Vienne pour en obtenir les meilleures conditions qu'il pourroit.

Cette réponfe piqua le Prince de Heffe, & ne contribua pas peu à le faire entrer dans la Ligue qui fe forma dans l'Empire en faveur de Sa Majefté Impériale, comme nous le verrons en fon lieu. Quant à l'Empereur, il n'eut garde de faire de nouvelles tentatives à la Cour de Vienne, il favoit trop qu'elles feroient infructueufes. Et defefpérant d'obtenir

une paix raiſonnable, il ne penſa qu'à ſe faire des Alliés capables de balancer les ſuccès des Armes Autrichiennes. Nous verrons qu'il vint à bout de former une puiſſante Ligue, dont il ne tira pourtant pas tout l'avantage dont il s'étoit flaté. Reprenons le fil des expéditions militaires.

Nous avons vu quel fut le ſuccès de la bataille de Dettingen, & quoiqu'il paroiſſe que la victoire ne fut pas du côté des François, on ne ſauroit dire non plus qu'elle fut du côté des Alliés. Jamais action plus indéciſe, & à quelque parti qu'on ajuge la victoire, on ſera toujours obligé de convenir qu'il n'en retira aucun avantage. Il eſt vrai qu'il y a des gens qui font là-deſſus des raiſonnemens, que je crois fort beaux; mais dont il eſt permis de douter, parce que l'événement ne les a point vérifiés. Ils diſent que le Lord Stairs preſſa le Roi d'Angleterre de faire paſſer le Mein à ſon Armée pour attaquer les François, qui n'étant pas encore revenus de leur prémier étourdiſſement, ne feroient aucune réſiſtance & ſe débanderoient infailliblement. Qu'après cela rien n'empêcheroit d'entrer en Alſace, & d'y prendre des quartiers d'hiver. Ce projet paroit aſſez conforme au génie de Mr. de Stairs, mais je ne ſai s'il étoit conforme à la prudence. En effet il auroit été bien difficile à cette Armée de paſſer le Mein à gué ſous le feu des batteries des François qui y étoient encore toutes dreſſées; & pour les ponts de Sellingeſtadt, rien n'étoit plus aiſé aux François que de les détruire. D'ailleurs [l'Ar]mée Angloiſe ne pouvant ſubſiſter en-deçà

çà du Mein, comment auroit-elle ſubſiſté au-delà? On ſait qu'elle manquoit de pain & de fourage.

Comment en auroit-elle trouvé dans un pays déja mangé par l'ennemi, & d'où il ne tiroit preſque plus rien lui-même, étant obligé de faire venir d'Alſace avec beaucoup de peine & d'incommodité la plus grande partie de ſes vivres. Enfin il n'eſt pas bien décidé que les François fuſſent fort étourdis de leur prétendue défaite. Ceux qui ont vu cette bataille, qui ont le coup d'oeil & le jugement juſte, ſavent bien que la Cavalerie du Roi d'Angleterre fut battue, & qu'elle n'évita d'être entiérement défaite, que par l'avantage que l'Infanterie eut ſur celle de France, & en particulier ſur la brigade des Gardes. Je ne crains pas d'être démenti, puiſque ce que j'avance n'eſt que ce que j'ai ouï dire à des témoins oculaires, & juges compétens de ces ſortes d'affaires, dont le témoignage vaut bien celui de quelques faiſeurs de Libelles. Ces mêmes perſonnes m'ont dit qu'ils ignoroient abſolument que Mr. de Stairs eût donné l'avis en queſtion au Roi; mais qu'en tout cas ce Prince avoit fort bien fait de ne pas le ſuivre; puiſqu'en ſuppoſant même que l'Armée eût pu paſſer le Mein en préſence de celle des François & ſous le feu de leurs batteries, il reſte pour aſſuré que ceux-ci auroient pu facilement ſe retirer vers le Rhin à la faveur des bois & des défilés qu'ils avoient derriére eux, & par conſéquent retourner en Alſace, ſuppoſé qu'ils n'euſſent pas jugé à propos d'attendre les Alliés. Il eſt vrai qu'il y eut quelque refroidiſſement entre le Roi d'An-

gleterre & son Général: mais ce fut à l'occasion de la marche que l'Armée fit vers Aschaffembourg, à laquelle le Lord Stairs s'opposa de tout son pouvoir, de-même que le Duc d'Aremberg, prétendant qu'on alloit se mettre en danger d'être affamé, sans que l'ennemi eût besoin de rien hazarder pour leur couper les vivres. Mais Sa Majesté Britannique avoit aussi de bonnes raisons pour exécuter cette marche, dont la principale étoit qu'en restant près de Francfort, on causeroit la famine dans cette ville; que cela indisposeroit tous les Cercles contre l'Armée; qu'il faloit agir de maniére à faire croire à l'Empire qu'on venoit le défendre, & non pas l'opprimer; & qu'il valoit mieux que la guerre se fît sur les terres de l'Electeur de Mayence, Prince très affectionné à la Cour de Vienne, que sur celles d'un Etat qui l'étoit moins. Un bon-mot que le Duc d'Aremberg lâcha après la bataille, acheva de le brouiller avec le Roi d'Angleterre. Ce Monarque dit quelques jours après, parlant de la bataille, *Je savois bien que Mr. de Noailles pensoit moins à nous affamer qu'à combattre, mais je n'en ai rien voulu dire.* Sur quoi le Duc d'Aremberg répondit froidement, *C'est pousser bien loin la discrétion.*

Après que le Maréchal de Noailles eut fait enlever ses blessés & ceux de l'ennemi qui étoient restés sur le champ de bataille, il se remit en marche; & côtoyant le Mein à droite se rendit à Offenbach sur le grand-chemin de Selingenstat à Francfort, & par conséquent à peu de distance de Hanau, où le Roi d'Angleterre s'étoit rendu, & où son Armée fut ren-

renforcée des Heſſois & de quelques Régimens Hannovriens. Ce fut à Hanau que le Prince George de Heſſe repréſenta vivement à Sa Majeſté Britannique, que la marche des Troupes Angloiſes dans l'Empire avoit ſcandaliſé divers Princes d'Allemagne. Qu'après avoir tant crié contre la France au ſujet du ſéjour que ſes troupes avoient fait en Allemagne ſous couleur de ſecourir l'Empereur, on étoit ſurpris que les Anglois paſſaſſent la mer, pour porter la guerre dans ces mêmes Contrées, & agir contre le Chef de l'Empire qui ne demandoit que la Paix. Que Sa Majeſté Britannique étoit trop éclairée pour ne pas prévoir toutes les ſuites qn'un ſi juſte mécontentement pouvoit avoir. Qu'en ſon particulier il pouvoit l'aſſurer que les Troupes Heſſoiſes marcheroient là où elle l'ordonneroit, puiſqu'elles étoient à ſa ſolde; mais qu'il doutoit qu'elles combattiſſent volontiers contre les troupes de l'Empereur, ni même contre celles qui étoient auxiliaires de ce Monarque.

Le Roi ne lui donna que des réponſes générales, témoignant qu'il avoit une véritable affection pour l'Empereur, & qu'il lui en donneroit des marques en toute occaſion.

L'Armée alliée reſta quelques ſemaines à Hanau, n'étant ſéparée de celle de France que par le Mein; mais quoique renforcée de plus de dix mille hommes, elle ne jugea pas à propos d'aller chercher l'ennemi, ce qui prouve aſſez qu'elle n'avoit pas peu perdu à Dettingen.

Peu de jours après elle fut encore renforcée de trois ou quatre mille Huſſars commandés

par le Général Nadafti, & ce fut alors que le Sieur Mentzel eut l'honneur de paroître pour la prémiére fois devant Sa Majefté Britannique, qui lui fit celui de l'admettre à fa table, où tout en parlant de fes exploits ce Colonel but fi copieufement, que tout le refpect dû au Roi ne l'empécha pas de fe grifer au point qu'on fut obligé de l'emporter.

Pendant que les deux Armées étoient encore en préfence l'une de l'autre, l'Empereur arrivoit à Francfort, contraint, comme nous l'avons vu, d'abandonner fes Etats, & expofé aux infultes de fes ennemis. Ce grand Prince paffant par Augsbourg, & s'y arrêtant pour fe repofer quelques heures, eut la mortification d'y voir entrer Mentzel avec quelques-uns de fes Huffars, qui affectant de fe loger dans une auberge vis-à-vis de la maifon où le Magiftrat avoit reçu Sa Majefté Impériale, commença à faire fonner les trompettes, & à boire à la fanté de la Reine de Hongrie, invitant tous les paffans à faire comme lui, & à crier *Vive la Reine* fous les fenêtres de l'Empereur; mais le Magiftrat ayant été averti de cette infolence, fit dire au partifan de déloger au plus vite, ou de s'attendre à être jetté par les fenêtres.

Tous les Miniftres Etrangers fuivirent l'Empereur à Francfort. Le Comte de Lautrec, Ambaffadeur de France auprès de l'Empereur, eut le malheur de rencontrer fur fa route un Détachement de Huffars commandé par un Lieutenant; mais comme ce Seigneur étoit muni de paffeports fignés du Comte de Kevenhuller, il crut qu'il n'avoit rien à craindre. Ou-

tre

tre que son caractére suffisoit pour le mettre à couvert de toute insulte, & qu'il se trouvoit alors sur les terres de Suabe, pays neutre s'il en fut jamais. Mais toutes ces considérations n'arrêtérent pas les Hussars. Ils s'aprochérent du carosse le pistolet à la main. Mr. de Lautrec dit en Latin à l'Officier qu'il étoit Ambassadeur de France, & lui montra ses passeports; mais le Hussar n'en tint nul compte, & les jetta dans la voiture, demandant la clé des cofres, où il vouloit voir, disoit-il, s'il n'y avoit rien contre le service de Sa Majesté Hongroise. Le valet de chambre fit difficulté de donner les clés, & sur cela il s'éleva une contestation entre ce domestique & l'Officier, laquelle fut terminée par un coup de mousqueton qu'un Hussar tira au valet de chambre, qui en mourut sur le champ. Quelques autres domestiques ayant voulu se mettre en défense furent aussi peu ménagés, il y en eut un qui fut tué roide d'un coup de sabre sur la tête, & les autres furent blessés. Pendant ce tems-là le Comte de Lautrec se tuoit de crier à ses gens de ne pas faire de résistance, mais dans le tumulte il n'étoit point écouté. Enfin les Hussars ayant dispersé les domestiques, prirent les clés des cofres dans les pochés du valet de chambre mort, ouvrirent ces cofres, pillérent le linge & les habits de l'Ambassadeur, qui pour sauver sa vie fut encore obligé de leur donner sa montre, sa tabatiére, un diamant qu'il portoit au doigt, & sa canne. Cette affaire fit du bruit, on s'en plaignit dans toutes les Cours de l'Europe. Celle de Vienne ordonna qu'on châtiât les coupables, si on les

les pouvoit découvrir. On ſavoit que c'étoient des gens de Mentzel qui avoient fait le coup. Ce Colonel fut obligé de comparoître devant le Conſeil de guerre, où il proteſta qu'il n'avoit aucune part à cette action. Qu'elle avoit été commiſe par des marodeurs de ſon Régiment à la vérité, mais qui lui étoient abſolument inconnus. Ce fut-là toute la ſatisfaction qu'eut le Comte de Lautrec; & il eſt faux qu'on lui ait rien reſtitué, comme l'ont dit les Gazettes, puiſqu'en rendant le vol les coupables ſe feroient décelés, ce qu'ils n'avoient nullement envie de faire, ſachant bien que quelque panchant qu'on eût à les épargner, on feroit néanmoins obligé de les punir pour ne pas paroître aprouver des attentats de cette nature. Il auroit peut-être été aiſé de convaincre Mentzel d'avoir conduit toute cette affaire; mais on fut bien aiſe de le trouver innocent; & bien loin d'avoir reçu la moindre mortification, il arriva triomphant à Hanau, d'où il venoit de tems en tems à Francfort promener ſa figure dans les rues de cette ville, eſcorté de toute la marmaille qui couroit après lui.

Le Maréchal de Noailles ayant appris que le Prince Charles arrivoit ſur le Necker, & que ſon Avant-garde avoit déja pris poſte au deſſous de Heilbron, craignit d'être enveloppé dans ſon camp d'Offembach, & ſe retira par le pays de Darmſtadt vers le Rhin, qu'il paſſa à Worms ſans aucune perte.

Environ ce tems-là l'Empereur faiſoit publier en Baviére une Proteſtation contre les entrepriſes de la Cour de Vienne dans cet Electorat.

CHAR-

CHARLES VII. PAR LA GRACE DE DIEU ELU EMPEREUR DES ROMAINS, &c.

„ A nos Préſidens, Lieutenans, Vidames, „ Chanceliers, Conſeillers & autres Officiers „ de nos Chancelleries, ainſi qu'à nos Baillifs, „ Commiſſaires, Receveurs, Douaniers, & au- „ tres Officiers & Gens de nos Etats Electo- „ raux & Héréditaires de Baviére & du Haut- „ Palatinat, notre Grace Impériale.

„ Nous vous faiſons ſavoir que nous avons „ appris de bon lieu avec une extrême ſurpri- „ ſe, que ces Pays & Etats, qui de notoriété „ publique ne ſont ſujets à aucune prétention, „ ayant été envahis par les armes de la Gran- „ de-Ducheſſe de Toſcane il y a quelque tems, „ & en étant encore injuſtement occupés, non „ ſeulement on a entrepris ſans aucun droit de „ la part de cette Princeſſe, d'y établir dans „ toutes les formes une Adminiſtration pour la „ direction des Affaires Politiques, des Mili- „ litaires & des Finances; comme auſſi de fai- „ re pluſieurs nouveautés, ſoit en dépoſant les „ Conſeillers & Officiers que nous y avons „ laiſſés, ſoit en leur en ſubſtituant d'autres; „ mais qu'il a même été enjoint de la manié- „ re la plus criante en vertu des Patentes da- „ tées de Munich le 16. de ce Mois, ſous „ des peines rigoureuſes, à tous & un chacun „ de nos Sujets qui ont des biens fonds, & à „ ceux qui n'en ont pas dans nos-dits Etats, „ de quelque rang & condition qu'ils ſoient, „ Eccléſiaſtiques & Séculiers, de prêter à la- „ dite Grande-Ducheſſe de Toſcane, aux jours

„ nom-

» nommés dans ces Patentes, ferment de fidé-
» lité & d'obéissance.

» Or quoique nous nous promettions du zèle
» & de la fidélité de nos-dits Conseillers, Offi-
» ciers, ainsi que de nos chers & fidéles Etats &
» Sujets, que comme vous avez observé jus-
» qu'ici religieusement & avec une fidélité in-
» altérable la *foi* & *fidélité* que vous nous avez
» jurées, comme à votre Souverain naturel &
» légitime, vous continuerez de-même à l'ob-
» server inviolablement, & ne vous engage-
» rez à rien qui puisse y être contraire, loin
» d'oublier vos obligations & vos devoirs na-
» turels au point de prêter le susdit serment
» qu'on exige de vous. Nous n'avons cepen-
» dant pu nous dispenser de vous rappeller la
» foi & fidélité que vous nous devez comme
» à votre seul Souverain héréditaire, & à au-
» cun autre, & moins qu'à qui ce soit à une
» Grande-Ducheſſe de Toscane. C'est pourquoi
» nous vous exhortons à ne pas prêter l'o-
» reille à ces insinuations, & à ne point obéir
» à des ordonnances de nulle valeur, vous dé-
» fendant même expreſſément de vous y con-
» former en quoi que ce soit. Au surplus nous
» déclarons publiquement & solennellement,
» que si malgré tout ceci la force majeure ex-
» torquoit à nos dits Conseillers, Officiers,
» ou même à nos Etats & Sujets, le prétendu
» serment susdit, nous ne le regarderons que
» comme un attentat injuste & violent, & par
» conséquent comme non avenu, & de nulle
» force, ainsi que tout ce qui sera entrepris
» par ladite Administration. Déclarant le tout

» com-

„ comme nul & non avenu en vertu de la pré-
„ sente.

Fait à Francfort le 22. *d'Août* 1743.

C'eſt cette Proteſtation qui couta la vie à l'Imprimeur de *Stadt-am-Hoff*; & la rigueur dont on uſa envers cet Artiſan, fit comprendre à ceux à qui la Proteſtation s'adreſſoit, qu'on ne les ménageroit pas s'ils s'aviſoient de déférer aux ordres de Sa Majeſté Impériale : deſorte que tout ſe ſoumit ſans difficulté.

Cette maniére d'agir ſcandaliſoit tous les Allemands qui n'étoient pas Sujets de la Reine de Hongrie. On diſoit publiquement qu'après avoir dépouillé le Chef de l'Empire de ſes Etats héréditaires, il ne manquoit plus que de mettre ſa tête à prix, & de le déclarer ennemi de l'Empire, pour avoir oſé faire la guerre à la Maiſon d'Autriche, dont la ſucceſſion étoit non ſeulement litigieuſe, mais encore l'objet de ſes prétentions, leſquelles il ne pouvoit faire valoir que par les armes, tout comme elles ne pouvoient être réfutées que par la force.

Ce n'étoient pas ſeulement les Peuples qui étoient mécontens de la maniére dont on traitoit l'Empereur. Le Roi de Pruſſe même, quoiqu'il eût conclu l'année d'auparavant un Traité d'alliance défenſive avec le Roi d'Angleterre, n'avoit pu s'empêcher de ſe plaindre à ce Prince du peu de cas qu'on paroiſſoit faire du Chef de l'Empire; & quoique le Miniſtre de Sa Majeſté Pruſſienne eût reçu ordre de bien meſurer ſes expreſſions, & de faire des repréſentations, qui loin de ſentir la menace,

n'euſſent

n'euſſent au contraire en vue que de pacifier l'Allemagne par les voies les plus amiables, cependant le Roi de Pruſſe étoit trop habile pour ne pas comprendre que ſi l'Empereur étoit obligé de ſe remettre à la merci de ſes ennemis, la Reine de Hongrie étoit trop puiſſamment armée pour reſter enſuite les bras croiſés, & pour ne pas employer ſes forces au recouvrement de ce qu'elle avoit été obligée de céder pour ne pas tout perdre.

Nous avons dit dans les livres précédens, en parlant du Traité de Breſlau, que *le Roi de Pruſſe en faiſant ſa paix n'avoit pas renoncé au droit de reprendre les armes dès que ſa ſureté l'y engageroit.* Cette eſpéce de preſſentiment, fondé ſur une maxime invariable du Gouvernement, s'eſt vérifiée dans la ſuite, comme nous le verrons bientôt.

Le Maréchal de Noailles s'arrêta quelque tems près de Worms & de Spire pour conſumer les fourages des environs, afin que les Alliés euſſent plus de peine à ſubſiſter de ce côté-là, au cas qu'ils l'y ſuiviſſent, comme il n'en doutoit pas. Le Roi d'Angleterre ſe tenoit encore à Hanau, d'où les Officiers & les Soldats Anglois ſe rendoient en foule à Francfort, qui n'en eſt qu'à trois petites lieues, & où ils commettoient beaucoup de deſordres.

Le Roi d'Angleterre attendoit un renfort de vingt mille Hollandois, qui étoient en chemin pour le venir joindre. Avec des forces ſi formidables, on ne doutoit pas que ce Monarque n'exécutât le grand projet de réduire la France à ſes anciennes bornes. Il paroiſſoit en effet impoſſible que les François, attaqués d'un

côté

côté par le Roi d'Angleterre à la tête de plus de ſoixante mille hommes, pendant qu'ils le ſeroient de l'autre par le Prince Charles avec une Armée de la même force, puſſent éviter leur ruïne. Toute la populace des Politiques en étoit fortement perſuadée. L'Allemagne, l'Angleterre & la Hollande voyoient tous les jours paroître quelques nouveaux libelles contre la France & contre l'Empereur, qui étant allié de cette Puiſſance partageoit les effets de la haine que l'envie, la jalouſie, & les préjugés vulgaires excitent contre elle. Tout ce que la fureur peut dicter, tout ce que la rage peut enfanter, fut écrit & publié avec une groſſiéreté inſéparable de la mauvaiſe éducation. C'eſt ainſi que dans ces pays où la Liberté régne bien moins que la Licence, un faquin peut impunément faire le procès à Céſar, & parler en ſtile de crocheteur de ceux que l'Ecriture Sainte appelle les Oints du Seigneur. Le Gazetier d'une Ville du Margraviat d'Anſpach égayoit le Public aux dépens du Chef de l'Empire, qui auſſibien que le Roi de France étoit l'objet éternel de ſes froides ironies, & de ſes plattes bouffonneries, ſans qu'une ſage Police mît un frein à la licence, parce que la Police n'entre point dans le ſyſtême du gouvernement des Etats de l'Empire, & que ces ſortes d'excès n'y ſont punis qu'autant qu'ils intéreſſent le Souverain du Pays où ils ſe commettent. Les prophéties ſuccédoient aux écrits les plus indécens. On ne prédiſoit * pas moins que la ruïne de la France.

* On m'accuſeroit peut-être d'impoſer au Public, tant cela paroit incroyable, ſi je n'avois des preuves en main, &

ce. On partageoit ſes Provinces. On donnoit l'Alſace à l'un, la Flandre à l'autre. Les Pandoures étoient autant de Héros. Jamais l'Arioſte n'a fait faire aux Rolands & aux Amadis des actions ſi ſurprenantes. Un Pandoure paſſoit le Rhin à la nage, le ſabre entre les dents; il arrivoit, il pourfendoit lui ſeul cent & tant de

& aſſez pour former un *in folio* d'une raiſonnable épaiſſeur. Voici deux Prophéties qui parurent en Allemagne lorſque le Prince Charles s'aprocha du Rhin en 1744.

Anno milleno	1000.
Bis ter centeno	600.
Ter quadrageno	120.
Bis ter bis nono	24.

Finem tibi Gallia pono . . . . . 1744.

Cela eſt traduit en Vers Allemands, & ſe trouve dans tous les Journaux écrits en Langue Tudeſque, de même que l'autre prophétie, qui tend à prouver que le Roi de France Louis XV. ſera fait priſonnier. Le Prophéte remarque que depuis Louis IX. incluſivement, tous les ſeptiémes Rois de France ont été faits priſonniers, & après un calcul exact, il trouve que Louis XV. eſt le ſeptiéme Roi depuis François I, d'où il conclut que ce Monarque ne peut manquer d'avoir le même ſort. Il faut qu'à Vienne on n'ait pas beaucoup compté ſur le pronoſtic, puiſqu'on n'aprend pas qu'on ait préparé de priſon pour cet illuſtre Captif. Mais que penſeroit-on, ſi j'ajoutois ici le *Salva venia* du D. F. & mille autres belles choſes, dont les Hiſtoriens, qui entendront la Langue Allemande, pourront un jour embellir leurs ouvrages? On y trouvera des louanges auſſi fines que les injures, témoin ce chronoſtique ſur l'entrée de la Reine de Hongrie à Prague.

Prag VVVn Derbares HVnerhaVs
DeIn HVhn fLIegt eIn Der Hahn fLeVCht aVs.

Le Poëte apoſtrophe la Ville de Prague, & lui dit; *O Prague, merveilleux Poulaillier, ta poule vole dedans, le Coq s'enfuit.* Il n'eſt pas néceſſaire d'expliquer l'alluſion de ce *Coq*, cela s'entend.

de François, repassoit le Rhin avec je ne sai combien de têtes sur son dos, & toujours le sabre entre les dents. Faire fuir quatre à cinq cens François n'étoit qu'un jeu pour dix ou douze Pandoures. Voilà le stile des Gazettes, & des autres Mémoires Historiques de cette guerre; ou plutôt voilà le fanatisme politique. L'Europe est inondée de nouvelles manuscrites & imprimées, ou plutôt elle est inondée de mensonges exprimés en termes indécens; & si quelque bonne plume, quelque esprit supérieur ne venge notre siécle des impertinences des Gazetiers, il est à craindre que la Postérité ne nous regarde comme des gens livrés aux ténébres de la barbarie, sans goût, sans urbanité. Mais que penseront nos neveux des contradictions de ces Politiques? car ils ne sont rien moins que d'accord, quoiqu'ils ayent tous le même but. Pendant que le *Craffsman* & les Gazettes de Londres exagérent les progrès du Commerce des François & l'augmentation des Revenus du Roi de France, les Hollandois soutiennent que le Commerce de la France n'a jamais été en plus mauvais état, ni ce Royaume plus pauvre, ni les Revenus du Roi plus diminués †. Pendant que les Ministres Anglois parlent du pouvoir excessif de la France, de la perte de la balance de l'Europe, & du danger que court la liberté des Peuples voisins de cette Puissance, un Docteur Allemand fait

† On peut voir dans le XII. Tome de l'Etat Politique de l'Europe p. 202. une Piéce traduite du Hollandois, & intitulée, *La Chute de la France, où l'on prouve que sa ruine est certaine*, &c.

fait * un Livre pour prouver que le Roi d'Angleterre est plus puissant que le Roi de France, d'où il conclut que la balance de l'Europe ne court aucun risque. Il a raison, & si elle couroit quelque risque, ce ne pourroit être, selon son systême, que de la part du Roi d'Angleterre; en tout cas on peut se rassurer sur la modération de ce Monarque, & l'équité de son Parlement. Cependant le Docteur Allemand exhorte pathétiquement toutes les Puissances de l'Europe à se liguer pour faire la guerre à la France, non pas pour la conservation de la balance de l'Europe, qui selon lui ne court aucun danger, puisque l'Angleterre est plus puissante que la France; mais pour châtier une Puissance qui se joue de la foi publique, & n'observe aucun Traité. Il ajoute fort poliment que les François sont des perfides, des gens sans foi, sans religion, & qu'on peut en sureté de conscience les tuer comme des chiens † par-tout où on les trouve. Ainsi l'un crie d'un côté que la France vise à la Monarchie universelle, l'autre soutient qu'elle ne peut éviter sa ruïne; l'un la dépeint comme une Puissance formidable,

* Je ne me souviens pas du nom de ce Docteur, & je n'ai pas présentement son livre sous la main, mais je l'ai lu, & je sai qu'il a été traduit en François par Mr. Formey Ministre & Professeur à Berlin. Je sai aussi que ce Docteur est du pays de Hannovre, &, si je ne me trompe, c'est le même qui a écrit fort grossiérement contre Mr. de Voltaire sur quelques matiéres philosophiques: mais quoi qu'il en soit, son Traité de la balance de l'Europe m'a paru si singulier, que j'en ai retenu jusqu'aux expressions, qui dans l'original sont d'une énergie particuliére.

† Je ne sai si j'ai bien rendu l'énergie du mot *vogel frey* qui est dans l'original; mais je sai bien que *courir sus* n'est pas aussi expressif.

ble, l'autre comme un Etat épuiſé d'hommes & d'argent, qui ne peut plus ni nuire, ni ſe défendre. Où en ſerions-nous, ſi l'on rencontroit tant de contradictions dans l'hiſtoire des ſiécles paſſés? & à quoi faudroit-il réduire la foi hiſtorique? Balance de l'Europe, Equilibre, Monarchie univerſelle, grands mots, qui depuis près d'un ſiécle ſont répétés par des ignorans, qui croient paſſer pour de grands politiques en employant ſans diſcernement ces expreſſions frivoles.

Les affaires militaires ne ſont pas traitées avec plus de ſincérité, ni avec plus de jugement. Si les François font une retraite, quelque belle qu'elle ſoit, *ils fuyent*. Si leurs ennemis fuyent en effet, *ils jugent à propos de ſe retirer pour des raiſons importantes*.

Avec ces mots vagues & vuides de ſens, on paſſe chez les ſots pour connoiſſeur d'exploits de guerre. Un homme d'eſprit m'a montré un calcul exact, tiré des Gazettes de Cologne, ſelon lequel cent quatre vingts mille François ont été *ſabrés* en diverſes rencontres par les Pandoures, Croates &c. ſans qu'aucun de ces gens-là ait reçu une égratignure, ou du moins ſans qu'il en ſoit fait la moindre mention. Mais comment accorder des pertes ſi fréquentes & ſi conſidérables avec cet épuiſement d'hommes, & avec cette ſupériorité de nombre qu'on attribue aux François, lorſqu'on-eſt obligé d'avouer, non pas qu'ils ont battu, car il ne faut point attendre cet aveu de ces Ecrivains, mais qu'ils n'ont pas été battus? Si ce ne ſont pas-là des contradictions, qu'on me diſe donc ce que c'eſt. En vérité ſi notre ſiécle mérite le

titre de siécle éclairé, ce n'est point par ces sortes de monumens historiques, dont il doit plus rougir que se glorifier, & qui paroissent bien moins être faits pour instruire, que pour flatter la malignité de certaines gens, & nourrir l'animosité que les malheurs de la guerre n'ont que trop fait naître.

Pendant que deux Armées formidables menaçoient la France, & que l'Empereur commençoit à sentir qu'il avoit été joué par le Lord Carteret, le Roi de Prusse prenoit ses précautions à tout événement. Il avoit assemblé une Armée considérable à une lieue de Breslau dans une plaine nommée *Hunds-feld*, *le Champ du chien* *. Il faisoit assurer la Reine de Hongrie & le Roi d'Angleterre, qu'il ne pensoit qu'à excercer ses troupes, & rien moins qu'à donner atteinte au Traité de Breslau, protestant qu'il l'observeroit religieusement. Les Etats de Bohéme avoient renoncé solennellement à toutes les prétentions qu'ils pouvoient former sur la Silésie, comme fief du Royaume de Bohéme. L'inféodation de ce Duché faite par Charles IV. en 1355. du consentement des Electeurs, venoit d'être annulée; mais le Diplôme subsistoit encore, dans lequel la réunion de la

* Ce champ est ainsi appellé à cause de la bataille qui s'y donna entre l'Empereur Henri V. & Boleslas III. Duc de Pologne qui avoit pris le titre de Roi. Les Polonois victorieux ensévelirent leurs camarades qui avoient été tués, mais ils laissérent les corps morts des Allemands sans sépulture. Ces cadavres devinrent la pâture des chiens, qui s'étant accoutumés par-là au goût de la chair humaine, commirent ensuite de grands desordres. Les Silésiens ont donné à ce champ le nom de *Friderics-Feld*, en memoire de la revue que le Roi de Prusse y fit des troupes qui formoient le camp dont nous parlons.

la Siléſie au Royaume de Bohéme eſt qualifiée de perpétuelle, prétexte plus que ſuffiſant pour revendiquer en tems & lieu une riche Province que la force avoit arrachée. Le Roi de Pruſſe, très perſuadé que ſi l'Empereur étoit réduit à ſubir les conditions où l'on vouloit l'amener, on ne le ménageroit pas beaucoup à ſon tour, faiſoit aſſurer ſous main Sa Majeſté Impériale qu'il ne l'abandonneroit pas au beſoin, & que dès qu'il verroit jour à agir en ſa faveur avec quelque apparence de ſuccès il ne s'y épargneroit pas.

L'Empereur de ſon côté le ſollicitoit à rompre la paix, & n'oublioit pas les raiſons qui pouvoient l'y engager; mais Sa Majeſté Pruſſienne ne jugeoit pas qu'il fût encore tems, & ne vouloit point s'embarquer ſeule dans une ſi grande entrepriſe, qui pouvoit lui attirer ſur les bras non ſeulement les forces de la Maiſon d'Autriche, mais encore celles de divers autres Etats de l'Empire, qui étoient dans les intérêts de cette Maiſon. Elle jugeoit par la conduite de l'Electeur de Cologne du crédit que la Cour de Vienne avoit encore en Allemagne, quoique la Dignité Impériale eût paſſé à l'Electeur de Baviére, ennemi de cette Cour, & frére de l'Electeur de Cologne. Cependant le Monarque Pruſſien prenoit beaucoup d'ombrage de ce qui ſe traitoit à Worms, où le Lord Carteret avoit de fréquentes conférences avec les Miniſtres de Sardaigne & celui de la Reine de Hongrie. On ſavoit que Mylord Carteret avoit en tête de grands projets, & que pour convaincre les Anglois que le Miniſtére précédent n'avoit pas agi avec aſſez de vigueur, &

leur donner en même tems une bonne opinion du sien, il visoit à forcer l'Empereur à souscrire à tout, & tâchoit de susciter des affaires à la France qui la missent hors d'état d'empêcher la perte de son plus fidéle Allié. Tout cela inquiétoit le Roi de Prusse, mais il dissimuloit avec beaucoup de sagesse; & quoiqu'il se tînt toujours sur ses gardes, il témoignoit extérieurement une si grande indifférence pour les affaires de l'Empereur, que la Cour de Vienne & les Ministres Anglois se persuadérent qu'il ne pensoit qu'à jouïr du fruit de ses victoires, sans se soucier de ce qui ne le touchoit pas directement.

Cependant le Prince Charles, en arrivant sur le Necker, étoit venu voir le Roi d'Angleterre à Hanau. Là il y eut une grande conférence, où l'on convint que le Roi d'Angleterre amuseroit Mr. de Noailles du côté de la Queich, pendant que le Prince Charles tâcheroit de passer le Rhin près de Brisack.

Le Maréchal de Noailles en arrivant en-delà du Rhin, s'étoit porté sur la Queich, petite riviére qui vient des montagnes qui séparent l'Alsace de la Lorraine, & qui ayant traversé Landau se décharge dans le Rhin sous Germesheim. Là il y avoit encore quelques redoutes ruïnées, restes des guerres précédentes. Le Maréchal les fit réparer, il les environna de fossés garnis de bonnes palissades. Le Roi d'Angleterre avoit passé le Rhin à Mayence, & côtoyant ce fleuve jusqu'au-delà de Worms, il passa le Spierebach, & s'arrêta à une petite

lieue

lieue des lignes des François qu'il envoya reconnoître. On les trouva abandonnées.

En effet Mr. de Noailles, bien persuadé que le Roi d'Angleterre n'entreroit pas fort avant dans l'Alsace, tant parce qu'il n'étoit point en guerre ouverte avec la France, que parce qu'il auroit de la peine à faire subsister une si forte Armée dans un pays dont on avoit fait enlever tous les grains & les fourages pour les envoyer dans les places fortes, jugea qu'il étoit plus à propos d'aller renfoncer les Troupes qui devoient s'opposer au passage du Prince Charles. Ces Troupes étoient composées de l'Armée que Mr. de Broglio avoit ramenée de Baviére, & de divers Régimens qui étoient restés en Alsace & en Lorraine. Elles étoient commandées par le Maréchal de Coigni. L'Empereur, mécontent de Broglio, avoit fait des plaintes au Roi sur la conduite de ce Maréchal; & le Comte de Saxe l'avoit accusé hautement d'avoir fait des fautes capitales en Baviére, & de n'avoir eu aucun égard aux représentations des Lieutenans-Généraux, qui n'ayant pas les mêmes motifs d'agir comme lui, avoient voulu lui proposer diverses entreprises, pour relever la réputation des armes du Roi, & le courage des Troupes.

Les François avoient pris toutes les précautions possibles pour empêcher le Prince Charles de passer le Rhin. Leurs Troupes s'étendoient depuis Hunningue jusqu'à Strasbourg. On avoit élevé des redoutes le long du fleuve, & établi des signaux sur les hauteurs. Dix à douze mille païsans de l'Alsace avoient pris les armes, & gardoient les redoutes. Ces Peuples, persuadés qu'ils ne doivent leur repos qu'à la

puissance du Monarque dont ils sont devenus les sujets, témoignoient un grand desir de signaler leur fidélité, & de défendre leurs foyers contre ce déluge de Barbares qui les menaçoient.

Autant que les Alsaciens paroissoient avoir gagné la confiance de la Cour de Versailles, autant les Lorrains lui étoient devenus suspects. On avoit jugé à propos de les desarmer, & on les observoit avec beaucoup de soin, sans toutefois les châtier des discours peu mesurés qu'ils tenoient quelquefois entre eux, ni des chiméres qu'ils se formoient à l'occasion de l'aproche du Prince Charles. Son Altesse témoignoit de son côté une envie demesurée d'entrer en Alsace, & n'oublia rien pour en venir à bout, contre le sentiment du Comte de Kevenhuller, qui lui représentoit tous les obstacles qu'il rencontreroit, ajoutant que les Troupes étoient fatiguées, & qu'elles avoient besoin de repos.

Le prémier obstacle que le Prince Charles trouva, fut celui de la subsistance. Il n'y avoit point de Magasin à Fribourg, ni à Brisack, ni en aucun autre lieu de la domination de Sa Majesté Hongroise. Il falut négocier du grain & du fourage avec le Cercle de Suabe, qui ne fit aucune difficulté d'en fournir, mais qui n'en avoit pas en assez grande quantité pour nourrir longtems une si forte Armée. C'est ce qui portoit le Prince Charles à hâter ses préparatifs pour le passage, espérant de pouvoir aisément subsister en Alsace, s'il y mettoit le pié. Après bien des mouvemens & bien des escarmouches entre ses Hongrois qui passoient le Rhin pour aller reconnoître les postes des François,

çois, & ceux-ci, il aprit que toute la rive opposée du fleuve étoit défendue par des redoutes de distance en distance, garnies de canons, tant au-dessus qu'au-dessous de Brisack; que le Canal nommé Geuswasser, qui forme l'Ile de Rheinmarck, étoit défendu par une ligne garnie de canons, laquelle commençoit à cent pas du Fort-Mortier, & étoit continuée jusqu'à une redoute qui flanquoit l'extrémité du canal; qu'un Corps considérable d'Infanterie étoit posté à une petite distance de la ligne, tout prêt à soutenir les Troupes qui la défendoient; & qu'un peu plus bas au Village nommé Sassen campoit un gros de Cavalerie, pour soutenir l'Infanterie. Que l'Ile même de Rheinmarck étoit occupée par des détachemens retranchés, qui pouvoient toujours se retirer par le pont de communication qui étoit sur le canal, défendu par une grande redoute.

Tout cela ne rebuta pas le Prince Charles. Il se persuada qu'en se rendant maître de l'Ile, il viendroit aisément à bout de passer le canal ou bras du Rhin nommé le *Geuswasser*. Dans cette idée il fit rassembler tous les bateaux qui étoient sur le fleuve depuis Waldshut jusqu'à Rheinfelden. Il étendit ses Troupes jusqu'à Rheinweiller à deux lieues de Bâle; ce qui engagea les Suisses à faire marcher des Troupes, pour faire respecter leur neutralité, & le Comte de Saxe à écrire aux Cantons, pour les exhorter à ne pas souffrir que les Autrichiens passassent sur leur territoire.

Le 2. de Septembre toutes les Troupes Autrichiennes & Hongroises eurent ordre de se tenir prêtes à marcher; & la nuit du 3 au 4 du même mois, les Pandoures de

Trenk, & quinze cens Croates commandés par le Colonel Minski furent embarqués au-dessus du vieux Brisack. Tous les Grenadiers de la prémiére ligne sous les ordres du Lieutenant-Feld-Maréchal Königseck, & six Régimens d'Infanterie commandés par le Comte Emanuel de Stahremberg, les suivirent.

Le passage se fit à la faveur des ténébres & du feu de trente-six piéces de canon pointés sur la hauteur nommée Eggersberg, près du vieux Brisack. Les François firent aussi grand feu des redoutes qui étoient dans l'Ile; mais comme ils ne savoient où se faisoit le passage, ils ne purent l'empêcher.

Aussitôt que les Autrichiens eurent débarqué, ils marchérent aux redoutes qu'ils emportérent après une foible résistance. Les Pandoures & Croates y entrérent les prémiers, & sans s'amuser à faire des prisonniers, ils égorgérent tous les François qui leur tombérent sous la main. Ceux qui échapérent, se jettérent dans la redoute qui couvroit le pont du Canal.

Les Autrichiens profitant de leur supériorité, car ils étoient bien douze mille hommes, attaquérent cette tête de pont; mais ils y trouvérent une si grande résistance, & le canon du Fort-Mortier qui leur donnoit dans le flanc, les incommoda si fort, qu'ils abandonnérent l'attaque après une perte de trois cens hommes tués & de plus de quatre cens blessés.

Le lendemain, le Prince Charles se rendit dans l'Ile, & après avoir visité tous les postes, convaincu de l'impossibilité de se rendre maître du pont des François, il ordonna qu'on en ...it un au-dessous. On y travailla d'abord

avec ardeur, mais il falut bientôt y renoncer; les travailleurs ne purent jamais soutenir le feu de mousquetterie & d'artillerie que les François faisoient de l'autre côté du canal.

Le Prince Charles, qui avoit passé le Danube & l'Iser sans que Mr. de Broglio l'en eût empêché, reconnut alors la différence qu'il y a entre des Troupes bien menées, & celles qui le sont mal. Il s'en faloit bien que le *Geuswasser* ne fût aussi difficile à passer que le Danube. Celui-ci est un des plus grands fleuves du Monde, l'autre n'est qu'un bras du Rhin de cent pas de large. D'où vient donc cette différence? Elle est aisée à deviner.

Le Général Autrichien voulut essayer s'il ne feroit pas plus heureux du côté de Rheinweiller. Pendant qu'il alloit concerter avec le Prince de Waldeck, qui commandoit de ce côté-là, une nouvelle tentative, le Colonel Trenk demandoit des contributions aux Alsaciens par un manifeste peu différent de celui de Mentzel que nous raporterons tantôt. Il écrivit une lettre au Commandant du Fort-Mortier, où il lui disoit qu'il étoit Colonel des Pandoures, Commandant du vieux Brisack, qu'il coupoit la tête à ceux qui lui résistoient, mais qu'il faisoit grace à ceux qui se soumettoient, qu'ainsi il lui conseilloit de lui remettre son Fort, s'il vouloit sauver sa tête: étoit signé *le Baron de la Trenk*. Mr. de Boismorin (c'est le nom du Commandant du Fort) lui fit réponse qu'il le félicitoit d'être Colonel des Pandoures & Commandant du vieux Brisack; que pour lui, il étoit Commandant du Fort-Mortier; qu'il lui en feroit les honneurs toutes les fois qu'il lui

plai-

plaîroit de le venir viſiter, & qu'il verroit comment les François répondoient à la clémence des Pandoures.

Le 6. de Septembre le Prince de Waldeck fit embarquer environ deux mille hommes à Rheinweiller, ſur cent quarante bateaux, à la faveur d'un brouillard épais, & du feu de près de quarante piéces de canon, qui tonnoient ſur les retranchemens des François. Cette Eſcadre fut diviſée en deux; une moitié partit du côté de Rheinweiller, l'autre du côté de *Klein-Kembs*. Cette derniére aborda vis-à-vis d'une redoute des François, qui fut d'abord attaquée avec vigueur, & défendue de-même. Les Autrichiens furent repouſſés. Ils s'éloignérent hors de la portée du mouſquet en attendant le ſecond tranſport, qui n'avoit pu aborder à tems, le courant l'ayant ramené à l'endroit d'où il étoit parti. Sur ces entrefaites Mr. de Balincourt arriva à la redoute avec le Régiment de Dragons de Vitri, & celui de Champagne Infanterie. Il eſt certain que ce contretems empêcha le ſuccès de l'entrepriſe, & que l'arrivée de Mr. de Balincourt changea la face des affaires. Il marcha d'abord aux Autrichiens, les pouſſa juſqu'au bord du Rhin, dans le tems même que le ſecond tranſport abordoit. Ceux-ci voyant aprocher leurs camarades, & les prenant pour des François dans l'obſcurité du brouillard, firent feu ſur eux. Cela augmenta le deſordre. Ils ne ſavoient de quel côté fuir. De cinq Compagnies de Grenadiers & de quatre cens Croates, il y eut cent cinquante hommes pris & quelques Officiers; tout le reſte fut tué ou noyé dans le Rhin. Les troupes du ſecond

cond tranſport qui avoient débarqué, ſe rembarquérent avec précipitation, & s'enfuirent à force de rames, fort incommodées du feu de la mouſquetterie des François, & abandonnant un ponton, quantité d'outils, & divers matériaux deſtinés à conſtruire un pont.

Tel fut le ſuccès de cette entrepriſe. Le Prince Charles en fut fort mortifié ; la Cour de Vienne s'en conſola, ſous prétexte qu'on n'eſt pas toujours heureux à la guerre.

Le Prince Charles fit encore divers mouvemens, pour obliger les François à dégarnir leurs poſtes ; mais il ſe fatigua fort inutilement, les François n'ayant rien changé à leur diſpoſition. Au reſte il ſe maintint dans l'Ile de Rheinmarck juſqu'à ſon départ, l'ennemi n'ayant pas jugé à propos de rien hazarder pour la reprendre, ſe contentant de bien défendre le paſſage du *Geuswaſſer*. Cette Ile de Rheinmarck eſt la plus grande de celles que le Rhin forme. Il y avoit une petite Ville nommée St. Louïs ou *la Ville-neuve*, laquelle fut détruite en vertu du XX. Article du Traité de Ryswick, de-même que le Fort-St. Jaques, & le pont par où l'on alloit de cette Ville au-delà du Rhin. Il eſt dit dans le même Article, que la France gardera le Fort-Mortier, & tout ce qui eſt ſur la rive gauche du Rhin. Ce Fort n'eſt qu'une grande demi-lune entourée d'un foſſé & d'un chemin-couvert. Elle a un réduit percé de creneaux. On y a élevé une grande batterie qui défend le paſſage du Rhin. On avoit déja commencé à joindre le Fort à la Ville de Neuf-Briſack par le chemin couvert d'un glacis qui doit régner des deux côtés, &

au

au milieu de cette communication il y aura une redoute entourée d'un foſſé plein d'eau, & d'un chemin-couvert avec des places d'armes. Du centre de cette batterie s'élévera une ſeconde redoute de maçonnerie quarrée à *machicoulis*. Ce qu'on appelle Vieux-Briſack eſt ſitué ſur la droite du Rhin, tout près de ce fleuve. C'étoit autrefois une Ville Impériale; mais en 1330 elle fut ôtée de la matricule de l'Empire, & donnée à la Maiſon d'Autriche. Les François s'en emparérent en 1638, & elle leur fut cédée par le Traité de Weſtphalie, en 1648, & cette ceſſion fut confirmée par d'autres Traités. Elle fut rendue à l'Empereur au Traité de Ryswick en 1697, en échange de Strasbourg. Le neuf ou nouveau Briſack eſt vis-à-vis du vieux, mais plus éloigné du Rhin, dont il eſt à une bonne demi-lieue. C'eſt une place nouvellement bâtie, & de la façon du Maréchal de Vauban. Elle forme un octogone très régulier, composé de huit tours baſtionnées & d'autant de courtines briſées. Elle a une ſeconde enceinte conſiſtant en huit baſtions détachés ou grandes contregardes, entre chacune deſquelles eſt un ouvrage appellé tenaillon. Entre ces deux enceintes régne un foſſé ſec, & au-dehors en régne un autre dans lequel il y a huit demi-lunes retranchées d'autant de petites demi-lunes, qui couvrent les tenaillons & les courtines. On entre dans cette Ville par quatre portes diamétralement oppoſées, qui aboutiſſent toutes à une fort grande place quarrée, par de belles rues dont les maiſons ſont d'égale ſymétrie. La ſeconde [illegible] eſt ſinguliére par ſa conſtruction;

Car

car la muraille ne s'éléve qu'un peu plus haut que le rez-de-chaussée, & le reste n'est qu'un rempart de terre gazonné & fraisé, au pié duquel il y a un chemin large de dix piés qu'on apelle *berme*, lequel est garni d'une haye vive, apuyée par derriére d'une bonne palissade, ce qui couvre ceux qui font les rondes dans ce chemin. Le fossé extérieur est sec; mais au milieu on a pratiqué un petit fossé qu'on nomme *cunette*, ou petit fossé plein d'eau, qui régne aussi autour des demi-lunes. Le chemin-couvert est à redans, & régne aussi par-tout.

Voilà la Forteresse que le Prince Charles devoit prendre pour se maintenir en Alsace, & y établir ses quartiers d'hiver. Mais quelle aparence qu'une Armée qui n'avoit pu forcer Prague avec cent piéces de gros canons, se rendît maître d'une place comme Neuf-Brisack, n'ayant qu'une Artillerie de campagne, point de magazin, point d'attirail, & à la barbe d'une puissante Armée qui étoit maîtresse de la campagne? D'ailleurs, supposé même qu'il eût pris Brisack, comment auroit-il pu subsister dans l'espace étroit qui est entre Huningue, Béford & Strasbourg? Je l'appelle étroit pour une Armée si nombreuse. L'impossibilité même de prendre le Neuf-Brisack, sans lequel il ne pouvoit pourtant faire un pas, ni en Alsace, ni en Lorraine, ne suffit-elle pas pour faire voir que le Prince Charles n'a eu aucune bonne raison de guerre de tenter si souvent le passage du Rhin, & de sacrifier, comme il a fait, sept à huit cens hommes, & la plus grande partie de sa Cavalerie, qui a été ruïnée par la disette du fourage? Il faut donc qu'il ait eu des ordres

ſecrets de ſa Cour, & que cette Cour & celle d'Angleterre ayent voulu par-là forcer la France à leur déclarer la guerre, ce qui ne pouvoit guéres manquer d'arriver après des tentatives ſi violentes, & un deſir ſi marqué d'établir le théatre de la guerre en Alſace, & de faire dans cette Province & dans les autres peut-être pis que l'ennemi n'avoit fait en Bohéme. On ſait que les Anglois ne demandoient pas mieux que d'engager la France à déclarer la guerre, eſpérant que les Hollandois n'auroient plus de prétexte pour éluder les ſollicitations qu'on leur faiſoit de rompre avec la France. Le Miniſtre Britannique n'ignoroit pas que l'Eſpagne preſſoit la Cour de Verſailles de rénoncer à ſon perſonnage d'auxiliaire, pour prendre celui d'attaquant; & il jugeoit que, pour diſſiper les idées que les Peuples de France pouvoient ſe faire des bravades des Autrichiens, cette Cour n'avoit d'autre parti à prendre que de déclarer la guerre. C'étoit en effet la ſeule voye de calmer le mécontentement que les François avoient du peu d'efforts qu'on avoit faits en Baviére, & qui ſe feroit prodigieuſement acru, ſi on avoit vu la Cour de Vienne menacer impunément toute la France d'une invaſion. On s'étoit flaté qu'après la mort du Cardinal de Fleuri la Cour agiroit avec plus de vigueur; & quoique le Roi eût déclaré qu'il vouloit gouverner par lui-même, il conſultoit néanmoins ſes Miniſtres; & ces Meſſieurs ſentoient fort bien, que pour faire ceſſer les murmures du Peuple & rétablir chez l'Etranger l'opinion des forces & de la puiſſance de la France, il faloit prendre des meſures vigoureuſes,

&

& débuter par quelque coup d'éclat. La déclaration de guerre eut lieu, comme les Anglois & les Autrichiens l'avoient prévu ; mais les Hollandois ne changérent rien à leur conduite, & jusqu'à présent il paroit qu'ils ont agi avec autant de sagesse que de pénétration.

J'ai promis de dire un mot des exploits du Sieur Mentzel, & de son Manifeste. Pendant que le Roi d'Angleterre faisoit passer le Rhin à son Armée, ce fameux Partisan prenoit les devans avec ses Hussars pour se rendre sur la Moselle, d'où il fit une course du côté du Sarlouis, surprit une Compagnie franche dans un village & la tailla en piéces. Il pilla & brula par-tout où il put pénétrer ; mais aprenant qu'on faisoit des détachemens de diverses Garnisons pour l'envelopper, il jugea à propos de se retirer; on ne le manqua que de quelques heures. Avant que de quitter les frontiéres de Lorraine, il fit aficher aux portes des Eglises de quelques villages, & répandre aussi avant qu'il put dans ce Duché, le Manifeste suivant.

„ Nous Jean Daniel Baron de Mentzel, Co-
„ lonel du nouveau Régiment de Hussars,
„ Carabiniers & Mousquetaires au Service de
„ Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohé-
„ me, Archiduchesse d'Autriche, &c.

„ Savoir faisons à tous ceux qui les présentes
„ liront, que Sa Majesté la Reine de Hongrie
„ & de Bohéme, ma très gracieuse Souverai-
„ ne, étant venue à bout avec la bénédiction
„ du Ciel & l'assistance de ses hauts Alliés,
„ non seulement de déloger de ses Etats les Ar-
„ mées ennemies, qui les avoient envahis in-
„ justement; mais aussi de les chasser de tout

„ l'Empire & de leur faire repasser le Rhin „ avec autant de frayeur que de précipitation; „ & ayant fermement résolu de profiter des „ victoires & avantages que Dieu lui a accor„ dés sur ses ennemis; Sa Majesté a trouvé à „ propos de m'ordonner de pénétrer dans les „ Etats & Pays que la Couronne de France a „ arrachés à l'Empire par ses intrigues & arti„ fices. Nous avons été chargés en particulier, „ de faire savoir avant tout aux Provinces „ d'*Alsace*, de *Bourgogne*, de *Franche-Comté*, „ de *Lorraine* & *Bar*, aux Evêchés de *Metz*, „ *Toul*, *Verdun*, & aux Pays qui ont a„ partenu ci-devant au Duché de Luxem„ bourg, que l'intention de Sa Majesté n'est „ aucunement d'exercer des represailles dans „ ces Etats, pour le salut desquels la Mai„ son d'Autriche s'intéresse toujours & s'en „ réserve toute la propriété. Elle a au con„ traire intention de faire voir à ses sujets „ en France, combien elle est touchée de les „ voir gémir sous un joug si insupportable, & „ combien il a été sensible à l'Empire d'y „ voir toujours le théatre de la guerre éta„ bli, d'être toujours attaqué au moyen de „ ces Provinces, & de devenir l'objet de tou„ tes les guerres que l'ambition de la France „ a suscitées l'une après l'autre, tant dans l'Em„ pire même, que dans les Etats de la Mai„ son d'Autriche; guerres qui ont couté la „ vie à tant de millions * d'ames, & qui ont „ fait tant de millions de malheureux.

„ A

*[C]es expressions sont ridicules. Qui a jamais ouï di[re] guerres *qui ont couté la vie à tant de millions d'ames*.

„ A ces causes, voulant d'abord donner à „ ces Provinces des preuves de la clémence de „ Sa Majesté la Reine, on leur fait savoir, en „ vertu de ces présentes Lettres patentes, que „ tous & un chacun, & en particulier les Habi- „ tans du plat-pays qui demeureront tranquilles „ chez eux, se comporteront amiablement, ne „ prendront pas les armes, payeront les contri- „ butions & livreront exactement les vivres & „ fourages qui leur seront demandés, n'aliéne- „ ront pas leurs biens & effets, & n'abandon- „ neront pas leurs habitations, on leur fait sa- „ voir, dis-je, & on leur promet au nom & „ de la part de Sa Majesté la Reine, tant à „ la Noblesse & au Clergé, qu'aux Habitans „ des Villes & Bourgs de la Campagne, qu'ils „ peuvent compter sur la clémence de Sa Ma- „ jesté, qu'ils seront écoutés avec douceur, „ & qu'il leur sera administré une promte „ justice; les vues justes & débonnaires de Sa „ Majesté n'ayant jamais eu d'autre objet que „ de rétablir la tranquillité de l'Empire, trou- „ blée par les violences & attentats de ses en- „ nemis. Sa Majesté la Reine a encore les mê- „ mes vues, & elle n'en aura jamais d'autres. „ C'est pourquoi, afin d'y parvenir, elle se pro- „ pose maintenant de rétablir & replacer les „ Provinces susdites dans leur ancien systême, „ &

mes, pour *à tant de milliers d'hommes*? Il vient de dire, en parlant aux Peuples d'*Alsace*, *de Bourgogne* &c. *que la Maison d'Autriche s'intéresse pour leur salut.* Ne semble-t-il pas qu'il n'y a point de salut hors de la Maison d'Autriche, & que l'on est danné pour obéir à la Maison de Bourbon? Ces fautes sont sans doute du Traducteur, Mr. le Colonel ne savoit pas le François.

» & de renfermer par-là la France dans ses an-
» ciennes bornes, afin que l'envie ne lui pren-
» ne plus de s'immiscer dans les affaires de
» l'Empire sous le prétexte de médiation ou de
» bons offices pacifiques, & n'entreprenne plus
» de diriger à sa fantaisie & appuyer des Elec-
» tions d'Empereur, pour se frayer toujours
» davantage le chemin à la Monarchie Univer-
» selle, à laquelle elle vise depuis tant d'an-
» nées. On veut lui épargner ces peines pour
» l'avenir, & la mettre dans l'état de ne s'oc-
» cuper que de sa propre conservation, & d'a-
» voir le même intérêt que les autres Puissan-
» ces à la conservation de l'*Equilibre* de l'Eu-
» rope.

» Quant à ceux qui s'opposeront aux armes
» glorieuses de nos hauts Alliés & de ma *très*
» *gracieuse Souveraine*, & ne s'y soumettront
» pas, il sera procédé contre eux à la rigueur;
» & au cas que les Habitans des Villes & ceux
» de la Campagne, qui n'appartiennent pas à
» l'état militaire, auquel ils ne peuvent pren-
» dre part sans précipiter leur propre ruïne,
» s'avisent de prendre les armes ou de com-
» mettre des hostilités directes ou indirectes,
» non seulement on en tirera raison par le feu &
» le fer; mais on obligera encore tous ces trans-
» gresseurs des ordres *gracieux de Sa Majesté la*
» *Reine*, de se couper les oreilles & le nez
» les uns aux autres, après quoi ils seront pen-
» dus comme rebelles; & l'on ne manquera pas
» en pareil cas de parodier les illuminations
» que les troupes de France ont faites jusqu'ici
dans l'Empire & dans les Etats héréditaires
ma très gracieuse Souveraine.

» A

» A ces cauſes, on adreſſe & l'on fait diſtri-
» buer d'avance aux Provinces ſusdites les pré-
» ſentes Lettres patentes, pour que tous & un
» chacun ſe réglent là-deſſus, & ſe puiſſent
» garantir d'une punition exemplaire & im-
» manquable. Au Camp de Trarbach ce 20.
» Août 1743.

Jean Daniel de
Mentzel.

Il paroit par ce Manifeſte, que le perſonnanage de Conquérant convenoit mal à Mr. de Mentzel, & qu'un homme qui avoit été frater ou garçon Barbier n'étoit guéres propre à être l'organe d'une Reine magnanime, qui certainement ne l'avoit point chargé d'obliger les gens à *ſe couper les oreilles & le nez les uns aux autres.*

La Cour de France ne fit point de cas de ce Manifeſte, & celle de Vienne le deſavoua, ou du moins rejetta tout ce qu'il avoit d'odieux ſur Mr. de Mentzel. Celui-ci, qui avoit autrefois aſſez bien réuſſi à faire l'eſpion en Perſe, & enſuite à piller des équipages & à bruler des villages, fut ſiflé du Public, dès qu'il voulut faire l'Ambaſſadeur & le Conquérant. Son Manifeſte prouva, plus que tout, cette ſentence d'un Ancien, *que la bouteille conſerve longtems l'odeur de la liqueur dont elle a d'abord été imbue.*

Le Roi d'Angleterre employa partie des Troupes Hollandoiſes à raſer les lignes de la Queich; il eſpéroit qu'après cet acte d'hoſtilité, les Etats ne ménageroient plus la France, ou que celle-ci ne ménageroit plus les Eta

Mylord Stairs avoit quitté l'Armée, & s'étoit rendu à la Haye pour animer les esprits & échaufer la bile des Hollandois. On faisoit courir le bruit qu'il avoit quitté l'Armée pour quelque mécontentement, & il se peut bien qu'il ne fût pas satisfait du peu de crédit qu'il avoit dans l'Armée, dont Sa Majesté Britannique l'avoit nommé Général en chef, & qu'il trouvât mauvais que ce Monarque n'entreprît pas tout ce qu'il lui conseilloit d'entreprendre; mais cela n'empêche pas qu'il ne fût bien aise d'être chargé d'une commission qui en l'éloignant d'un poste où il ne pouvoit pas agir à sa fantaisie, le mettoit à même de renouveller ses anciens projets, dont il n'étoit point encore revenu par le mauvais succès de ses Négociations précédentes. Il ne fut néanmoins pas plus heureux cette fois-ci que l'autre. On lui répondit comme auparavant, que si la France attaquoit la République on se défendroit; mais que jusques-là il convenoit à celle-ci de remplir ses alliances, sans se brouiller avec la France. *Pourquoi voulez-vous*, lui disoit-on, *que nous déclarions la guerre à la France? Quel profit nous en reviendra-t-il? Si elle est heureuse, nous savons que nous ne gagnerons rien; & si elle est malheureuse, nous savons que nous perdrons beaucoup. Aussi, de quelque manière que la guerre tourne, nous en serons la victime. Nous voulons bien concourir avec l'Angleterre au soutien de la Maison d'Autriche; mais n'exigez rien de plus, puisque nous ne saurions faire davantage sans nous exposer fort inutilement pour la Reine de Hongrie à des maux inévitables.*

Mylord Stairs n'avoit rien de bon à répondre

dre à ces raisons. Convaincu de l'inutilité de ses peines, il repassa la mer, & s'en retourna en Angleterre, avec la réputation d'être aussi peu heureux aux négociations qu'à la guerre, & de manquer de ce flegme également necessaire aux Guerriers & aux Politiques.

Fin de huitiéme Livre.





HISTOIRE

DE LA

DERNIERE GUERRE

DE BOHEME.

LIVRE IX.

Traité de Worms. Réflexions sur ce Traité. Plaintes de l'Empereur au sujet d'un Ecrit de la Cour de Vienne. Lettre du Roi d'Angleterre à l'Empereur sur le même sujet. Réponse de l'Empereur à cette Lettre. Réponse du Roi de la Grande-Bretagne à Sa Majesté Impériale. Traité de Francfort. Marche du Prince Charles au Rhin. Il passe ce fleuve. Les François se retirent. Ils reviennent & forcent les lignes de Lauterbourg.

APrès que le Roi d'Angleterre eut fait raser les lignes de Lauterbourg ou de la Queich, il sépara son Armée, & l'envoya en quartier d'hiver,

yer, les uns en Brabant, les autres en Westphalie; les Hessois s'en retournérent en Hesse, & les Hollandois en Hollande. Le Prince Charles abandonna l'Ile de Rheinmark, & envoya ses Troupes, partie en Baviére, en Bohéme, dans la Haute Autriche, & laissa un Corps considérable dans l'Autriche antérieure, du côté de Fribourg. A peine les Autrichiens eurent repassé le Rhin, que les François les suivirent, & leur enlevérent un Magasin qu'ils avoient à Etlingen; ce qui incommoda beaucoup leur Cavalerie déjà assez ruïnée par le manque de fourage.

Ce furent-là tous les exploits de deux nombreuses Armées, qui devoient au moins conquérir l'Alsace & la Lorraine. Pour peu qu'on eût le génie porté à la satyre & à la raillerie, quelle source inépuisable de bons-mots ne seroit-ce pas pour nous que la retraite de plus de cent quarante mille hommes, qui poursuivant *des fuyards*, & après une bataille gagnée, ne peuvent pénétrer dans une Province où l'on ne leur opposoit que des forces bien inférieures, & qui plus est, des troupes battues, & si souvent mises en fuite par des Hussars?

Que ne pourroit-on pas dire sur ces Vainqueurs de Braunau & de Dettingen, sur ces Hongrois dont cinquante faisoient fuir des Bataillons François, & sabroient des Régimens entiers de Cavalerie? Mais à Dieu ne plaîse que nous quittions le rôle d'Historien pour jouer celui de Baladin, & que pour plaîre au Peuple nous nous attirions le mépris des honnêtes-gens.

A l'égard des Troupes de l'Empereur, elles

les furent envoyées en quartier d'hiver chez divers Etats de l'Empire, & à cette occasion ce Monarque écrivit des Lettres fort touchantes aux Membres du Corps Germanique, pour leur représenter qu'étant dépouillé de ses Etats, & n'ayant pas un pouce de terre pour loger ses troupes, il étoit contraint de prier les Etats de l'Empire à qui il restoit encore quelque affection pour leur Chef, de vouloir bien accorder des logemens à ses troupes aussi longtems que la saison & la nécessité des affaires le requéroient.

La Reine de Hongrie avoit lieu d'être satisfaite de la guerre : toute la Bohéme recouvrée, la Baviére conquise, l'Italie sauvée, l'Empereur réduit aux derniéres extrémités, étoient des succès qui avoient surpassé ses espérances. Mais comme il n'est point de satisfaction parfaite en ce Monde, il arriva un incident qui fut fort sensible à cette Princesse. Le Marquis de Botta, son Ambassadeur à la Cour de Pétersbourg, se trouva malheureusement mêlé dans un complot contre l'Impératrice de Russie. La Reine de Hongrie avoit grand intérêt à ne pas mécontenter cette Princesse, aussi n'oublia-t-elle rien pour l'apaiser ; mais Sa Majesté Impériale Russienne ne s'étant pas contentée de la prémiére satisfaction, les deux Cours furent sur le point de se brouiller ; & ce ne fut que plus de deux ans après que l'affaire s'accommoda *d'une maniére gracieuse*, à ce que dit un certain Auteur. Ce fait mériteroit assez d'être éclairci ; mais comme il n'apartient que fort indirectement à l'Histoire de la Guerre de Bohéme, je le

le laiſſe à quelque autre, qui écrira & plus fidélement & plus ſincérement que l'Auteur en queſtion. Il me ſuffit à moi de remarquer en paſſant, que cette brouillerie avança beaucoup les affaires de l'Empereur, en raſſurant le Roi de Pruſſe contre tout ce qu'il auroit pu aprébender de la part des Ruſſes, au cas qu'il jugeât à propos d'entrer dans quelque nouveau plan de guerre en faveur de Sa Majeſté Impériale.

Quelque mauvais ſuccès qu'euſſent eu les Alliés ſur le Rhin, le Miniſtére Britannique ne douta point que la Ligue conclue à Worms avec le Roi de Sardaigne, ne le dédommageât la campagne ſuivante des fraix de la précédente. Sa Majeſté Sardinoiſe ſe faiſoit fort d'empêcher l'entrée de l'Italie aux Eſpagnols qui étoient en Dauphiné & en Savoye; moyennant quoi les Troupes Autrichiennes pourroient être employées à reconquérir le Royaume de Naples, la Cour de Vienne s'aſſureroit la poſſeſſion de la Baviére, au moins juſqu'à ce que l'Empereur, dégoûté de la guerre, ſe ſoumît aux conditions de paix qu'on jugeroit à propos de lui preſcrire; & cette Cour porteroit la guerre en Alſace & en Lorraine avec toutes les forces qu'elle avoit en Allemagne, & celles qu'elle pourroit tirer de la Hongrie.

La Ligue fut conclue à Worms, pendant que le Prince Charles faiſoit de vains efforts pour paſſer le Rhin, & que les Anglois avec leurs Alliés étoient occupés à raſer les lignes de la Queich. Mylord Carteret, qui avoit eu la meilleure part au Traité, s'aplaudiſſoit du ſuccès de ſon Miniſtére, & de la différence que

les

les Anglois alloient mettre entre lui & le Comte d'Oxford son prédécesseur. Il n'eut cependant pas la satisfaction qu'il se promettoit de ce paralléle; ni le plaisir flateur d'être mis au rang de ces grands Politiques qui ont causé de si surprenantes révolutions.

Cependant le Traité de Worms ayant été une des principales causes des événemens où nous allons entrer, je crois devoir l'exposer aux yeux du Lecteur.

TRAITÉ D'ALLIANCE ENTRE LE ROI D'ANGLETERRE, LA REINE DE HONGRIE ET LE ROI DE SARDAIGNE. *

» Qu'il soit notoire à tous & un chacun » *qu'il* apartient, ou *qu'il* apartiendra de » quelque maniére que ce soit: d'autant qu'il » s'est élevé des troubles en Allemagne au décès » de l'Empereur Charles VI. de glorieuse mé» moire, mort sans *issue mâle*, nonobstant la te» neur expresse des Traités les plus solemnels & » les plus récens de Paix & d'Alliance, corro» borés par la garantie autentique du Corps Ger» manique, qui donnent à sa Postérité l'entiére » & indivisible succession de ses Pays héréditai» res, troubles qui tendent manifestement au » renversement de toute la balance en Euro» pe, & exposent *ses Libertés*, & mettent cel» le de son Commerce dans le danger le plus » évi-

* Le stile de cette Piéce est un peu barbare, je n'y changerai pourtant rien, & me contenterai d'écrire en caractére différent les expressions les plus louches.

„ évident, qui s'augmente même par les conquêtes que les Rois d'Espagne & de Naples
„ ont ouvertement entrepris de faire des Etats
„ d'Italie possédés par la très Sérénissime Maison d'Autriche en Italie, contraires à la foi
„ de leurs propres engagemens; après quoi le
„ reste de l'Italie ne seroit plus en état de
„ leur résister, & toutes les côtes de la Méditerranée se trouveroient soumises sous une
„ seule & même Famille.

„ Pour obvier, autant qu'il dépend d'eux,
„ à des maux aussi *imminens*, & à une entreprise dont les conséquences seroient aussi
„ fatales à tous les Princes & Etats d'Italie,
„ & à leur Liberté & Commerce, & à celui des Puissances maritimes, dans la Méditerranée, le très Serenissime & très
„ Puissant Prince Georges II. Roi de la
„ Grande-Bretagne, la très Sérénissime &
„ très Puissante Princesse Marie Thérése Reine de Hongrie & de Bohéme, Archiduchesse d'Autriche, & le très Sérénissime & très
„ Puissant Prince Charles-Emanuel Roi de
„ Sardaigne, Duc de Savoye, prenant un intérêt essentiel à la conservation d'une juste
„ balance en Europe, de laquelle dépendent
„ *ses Libertés*, & dans le maintien des *Libertés & Suretés* de l'Italie en particulier, d'où
„ dépend celle de son Commerce dans la Méditerranée, ont résolu d'entrer dans une
„ union plus étroite & plus inséparable, dans
„ le dessein d'y persévérer inviolablement, en
„ joignant leurs forces & conseils, afin d'obtenir l'objet desiré qui doit en résulter, &
„ plus particuliérement pour pouvoir d'un

„ com-

„ commun accord repousser l'invasion faite par „ les Rois d'Espagne & de Naples, & pour „ assurer l'Italie, s'il est possible, à l'avenir „ *d'attentats* de pareille nature. C'est dans „ cette vue, & afin de prévenir la dite invasion „ sans perte de tems, que Sa Majesté le Roi „ de Sardaigne est entré depuis le prémier „ jour de Janvier 1742. dans une Convention „ provisionnelle avec Sa Majesté la Reine de „ Hongrie, dont la teneur s'ensuit:

. . . .

„ En conséquence de cette Convention, Sa „ Majesté le Roi de Sardaigne fit immédiate- „ ment joindre un Corps considérable de ses „ troupes à celles de la Reine de Hongrie, & „ Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne en- „ voya une forte Escadre pour coopérer au main- „ tien *des Libertés* de l'Italie; & afin de ne pas „ rendre inutiles de si grandes dépenses, & „ pour les assurer davantage, & pour accélé- „ rer par la présente l'entiére exécution d'une „ résolution si juste & si nécessaire, & afin „ pareillement de perpétuer l'effet qu'elle doit „ produire pour les tems avenir, Leurs Ma- „ jestés ont autorisé & autorisent leurs Mi- „ nistres Plénipotentiaires pour faire un Régle- „ ment immédiat des particularités & condi- „ tions; savoir Sa Majesté le Roi de la Gran- „ de-Bretagne, Mylord Jean Carteret, Baron „ d'Hawnes, un de ses principaux Sécretaires- „ d'Etat; Sa Majesté le Roi de Sardaigne le

lier Osorio, Chevalier, Grand-Croix,

„ &

„ & Conſervateur de la Religion & des Ordres
„ Militaires de St. Maurice & de St. Lazare,
„ ſon Envoyé Extraordinaire & Miniſtre Plé-
„ nipotentiaire auprès du Roi de la Grande-
„ Bretagne ; & Sa Majeſté la Reine de Hon-
„ grie & de Bohéme, Mr. Ignace-Jean de
„ Wasner, ſon Miniſtre Plénipotentiaire au-
„ près de Sa Majeſté Britannique; lesquels a-
„ près s'être communiqué les uns aux autres
„ leurs Pleins-pouvoirs reſpectifs & avoir
„ conféré enſemble, ſont convenus des Articles
„ ſuivans.

ART. I. „ Il y aura dès à préſent & à tou-
„ jours entre Sa Majeſté le Roi de la Grande-
„ Bretagne & Sa Majeſté la Reine de Hon-
„ grie & de Bohéme, & Sa Majeſté le Roi de
„ Sardaigne, une Amitié étroite & ſincére,
„ perpétuelle & inviolable Alliance, en vertu
„ de laquelle ils ſeront obligés de ſe ſuporter
„ & ſe ſecourir les uns les autres réciproque-
„ ment & conſtamment, & d'être attentifs à la
„ ſureté les uns des autres comme à la leur
„ propre, de ſe procurer tous les avantages, &
„ d'éloigner de tout leur pouvoir tous domma-
„ ges & préjudices qui pourroient ſurvenir les
„ uns aux autres.

II. „ A cette fin les Alliés s'engagent de-
„ nouveau à la plus expreſſe garantie de tous
„ les Royaumes, Etats, Pays & Domaines,
„ qu'ils poſſédent à préſent, ou qu'ils doivent
„ poſſéder en vertu du Traité d'Alliance fait à
„ Turin en 1703, des Traités de Paix & d'Al-
„ liance d'Utrecht & de Bade, du Traité de
„ Paix & d'Alliance communément appellé la
„ *Quadruple Alliance*, du Traité de Pacifica-

„ tion & d'Alliance conclu à Vienne le 16 de „ Mars 1731. de l'Acte de Garantie donné en „ conséquence & passé en Loi de l'Empire le „ 11 Janvier 1732. de l'Acte d'Accession signé „ pareillement en conséquence dudit Traité „ signé à Vienne le 18 Novembre 1738, & „ de l'Accession à ce Traité fait & signé à Ver- „ sailles le 3 Février 1739; tous lesquels Trai- „ tés sont pleinement rappellés & confirmés „ ici, autant qu'ils peuvent intéresser les Al- „ liés, & autant qu'on n'y déroge point par „ le présent Traité.

III. „ En conformité de la garantie conte- „ nue dans l'Article précédent, & afin de ne „ laisser aucun signe de dispute entre les deux „ très sérénissimes Maisons d'Autriche & de „ Savoye, Sa Majesté le Roi de Sardaigne „ tant pour lui que pour ses Héritiers & Suc- „ cesseurs, renonce nommément & pour tou- „ jours, mais seulement en faveur de Sa Ma- „ jesté la Reine de Hongrie & de Bohéme, „ ses Héritiers & Successeurs, à ses préten- „ dus Droits sur le Duché de Milan, sur les- „ quels, quoique jamais admis de la part de „ la Reine, il s'étoit réservé par la Conven- „ tion provisionnelle la liberté de les faire „ valoir. Et en outre Sa Majesté le Roi de „ Sardaigne s'engage formellement & particu- „ liérement à la garantie de l'Ordre de suc- „ cession établi dans ladite très sérénissime Mai- „ son d'Autriche par la Pragmatique Sanction, „ de la même maniére qu'elle est établie dans „ le Traité de Pacification & d'Alliance fait à „ Vienne le 16. Mars 1731, excepté cepen- „ dant que Sa Majesté le Roi de Sardaigne

„ ne

„ ne sera jamais obligé d'envoyer du secours
„ hors de l'Italie.

IV. „ Pour cet effet Sa Majesté le Roi de
„ Sardaigne, qui a déjà joint ses Troupes à
„ celles de la Reine de Hongrie, & qui les a
„ déjà considérablement augmentées, conti-
„ nuera de concerter & d'exécuter conjointe-
„ ment avec elle & ses Généraux toutes les me-
„ sures & opérations qui seront jugées les plus
„ efficaces pour éloigner & repousser les inva-
„ sions faites ou à faire ci-après contre les E-
„ tats de ladite Reine, & pour les assurer con-
„ tre tous les dangers présens & futurs, au-
„ tant qu'il est possible.

V. „ Afin de parvenir à ce but & aussi
„ longtems que la présente guerre durera, Sa
„ Majesté la Reine s'engage non seulement
„ d'entretenir en Italie le nombre de Troupes
„ qu'elle y a à présent; mais de les augmen-
„ ter jusqu'au nombre de trente mille hommes
„ effectifs, aussitôt que la situation des affai-
„ res en Allemagne le permettra; & Sa Ma-
„ jesté le Roi de Sardaigne s'engage d'entrete-
„ nir, d'employer quarante mille hommes
„ d'Infanterie & cinq mille Chevaux, en y
„ comprenant ce qui sera nécessaire pour les
„ Garnisons & défense de ses Etats.

VI. „ Sa Majesté le Roi de Sardaigne aura
„ *le plus suprême* commandement de l'Armée al-
„ liée, lorsqu'il s'y trouvera en personne, &
„ il en réglera *les motions* militaires & opéra-
„ tions de concert avec Sa Majesté la Reine
„ de Hongrie, comme l'intérêt commun &
„ l'occasion le requerront.

VII. „ Aussi longtems qu'il sera nécessaire

 „ de

„ de favoriſer & de ſeconder les opérations,
„ & auſſi longtems que *le danger* des Alliés
„ & de l'Italie le demandera, Sa Majeſté le
„ Roi de la Grande-Bretagne s'engage de te-
„ nir dans la Méditerranée une forte Eſcadre
„ de ſes Vaiſſeaux de guerre, des Galliotes à
„ bombes & des Brulots, dont les Amiraux
„ & les Officiers Commandans auront ordre
„ de concerter conſtamment & réguliérement
„ avec Sa Majeſté le Roi de Sardaigne, ou a-
„ vec ſes Généraux, ou avec ceux de la Reine
„ de Hongrie, qui feront le plus à portée
„ pour les meſures les plus convenables pour
„ le ſervice de la cauſe commune.

VIII. „ De plus, & afin de contribuer à
„ ſupporter les dépenſes extraordinaires que
„ Sa Majeſté le Roi de Sardaigne a faites &
„ ſera obligé de faire pour faire agir un plus
„ grand nombre de Troupes que ſon revenu
„ ne peut entretenir, Sa Majeſté le Roi de la
„ Grande-Bretagne s'engage de lui fournir
„ auſſi longtems que la guerre & le beſoin
„ continueront, un ſubſide de 200000 liv.
„ ſterl. par an, qui lui ſera payé tous les trois
„ mois, lequel commencera au prémier de Dé-
„ cembre 1742, étant le jour que la Conven-
„ tion proviſionnelle fut ſignée entre ledit Roi
„ & la Reine de Hongrie; & ledit ſubſide ſe-
„ ra payé ponctuellement de trois en trois mois
„ d'avance, pourvu cependant que ce qui au-
„ ra été avancé à Sa Majeſté le Roi de Sar-
„ daigne avant la ſignature du préſent Traité
„ en faſſe partie.

IX. „ En conſidération du zèle & de la gé-
„ oſité avec laquelle Sa Majeſté le Roi de
Sar-

„ Sardaigne a bien voulu expoſer ſa Perſon-
„ ne & ſes Etats pour la cauſe publique, &
„ pour celle de Sa Majeſté la Reine de Hon-
„ grie & de Bohéme & pour la très ſéréniſ-
„ ſime Maiſon d'Autriche, & pour les ſecours
„ efficaces que ladite cauſe a déjà reçus de
„ lui, en conſidération pareillement des en-
„ gagemens onéreux d'aſſiſtance & de perpé-
„ tuelle garantie qu'il a contractés avec elle
„ dans la préſente Alliance, Sa Majeſté la Reine
„ de Bohéme, pour Elle, ſes Héritiers & Suc-
„ ceſſeurs, céde & transfére dès à préſent &
„ pour toujours à Sa Majeſté le Roi de Sar-
„ daigne, ſes Héritiers & Succeſſeurs, pour
„ être unis à ſes autres Etats, le Diſtrict de
„ Vigévano, appellé le Vigévanaſco, la partie
„ du Duché de Pavie qui eſt ſituée entre le
„ Pô & le Theſſin, de maniére que le Theſ-
„ ſin formera à l'avenir au milieu de ſon cou-
„ rant la ſéparation & les limites des Etats
„ reſpectifs, depuis le Lac majeur, ou le plus
„ grand Lac, juſqu'à l'endroit où il ſe jette
„ dans le Pô, excepté ſeulement les Iles for-
„ mées par le Canal, vis-à-vis la Ville de Pa-
„ vie, leſquelles Iles ſeront réſervées à Sa Ma-
„ jeſté la Reine, aux conditions que le Roi
„ aura néanmoins la libre communication de
„ la Riviére de Theſſin pour le paſſage des
„ barques, ſans être arrêtées, viſitées, ou ſu-
„ jettes au payement d'aucun droit, & que le-
„ dit Canal ne ſera jamais comblé & cenſé dans
„ cet endroit une limite: de plus l'autre par-
„ tie du Duché de Pavie, au-delà du Pô, Rob-
„ bio & ſon territoire y étant compris, la
„ Ville de Plaiſance, avec cette partie du Du-

» ché de Plaisance qui est située entre le Pa-
» vesan, & aussi loin que le lit de la Riviére
» Nura de sa source jusqu'au Pô, de maniére que
» le milieu, de-même que la Nura jusqu'au-
» delà du Pô, fait dans cet endroit les limi-
» tes des deux Etats: & par conséquent celle
» qui a apartenu jusqu'ici au Duché de Plai-
» sance de l'autre côté, en demeure séparée:
» Enfin la partie du Pays d'Aughiéra, située
» sur l'Etat de Milan, *tel* nom particulier
» qu'on puisse lui donner, avec ses limites sur
» le Novarrois, la Vallée de Sésia, les Alpes
» & le Comté de Valois, s'étendant jusqu'aux
» Préfectures Suisses ou Val Maggia & Locar-
» ne, & le long des rives du Lac Majeur jus-
» qu'au milieu dudit Lac: de telle maniére
» que pour l'avenir les confins des Etats de Sa
» Majesté le Roi de Sardaigne & ceux de Sa
» Majesté la Reine de Hongrie seront conti-
» nuellement fixés par une ligne tirée des con-
» fins de la Suisse dans le milieu & au-tra-
» vers du Lac Majeur jusqu'à l'embouchure
» du Thessin, laquelle ligne s'étendra de-là
» le long du milieu du courant de cette Ri-
» viére jusqu'à l'endroit où elle se perd dans
» le Pô, excepté le front de la susnom-
» mée Ile devant Pavie, & de-là s'étendra
» au milieu du cours du Pô jusqu'à l'endroit
» où la Nura se jette dans le Pô, & de-là le
» long du milieu du courant de cette Riviére
» jusqu'à sa source, qui est vis-à-vis le Pays

division du cours des Riviéres
a point que la Navigation ne re-
comme elle doit l'être, entre les
» su-

» sujets des deux Souverains dans toute la largeur de ces dites Riviéres, avec la liberté de passer sur les dites *rives d aucun* côté pour tirer les bateaux qui vont contre le courant; les-dites rives devant cependant appartenir, tant à l'égard de la propriété qu'à tous autres égards, aux Souverains respectifs des deux côtés de ladite Riviére, qui seront libres chacun de leur côté de faire telles réparations qui seront jugées nécessaires pour les fortifier, moyennant que ces réparations ne prédominent point, c'est-à-dire, qu'elles ne forcent point le courant de la Riviére contre le côté opposé, & qu'il ne sera jamais permis au Roi de Sardaigne, sous *tel* prétexte que ce puisse être, de faire de *tels* ouvrages qui puissent empêcher la libre entrée des eaux dans le canal ou ruisseau qui est du côté de Sa Majesté la Reine de Hongrie, & qui conduit ces eaux à Milan.

» Qu'il jouïra desdits Pays en pleine propriété & Souveraineté, comme Sa Majesté la Reine de Hongrie & ses Prédécesseurs en ont jouï jusqu'ici, lesquels Pays Sa Majesté la Reine de Hongrie démembre pour toujours de ses Pays Héréditaires & de l'Etat de Milan, dérogeant pour cet effet, autant qu'il sera besoin, à toute chose qui puisse en aucune maniére être contraire à ceci.

X. » En outre, comme il est important pour la cause publique que Sa Majesté le Roi de Sardaigne ait une immédiate communication de ses Etats par mer avec les Puissances Maritimes, Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohéme lui céde tous les Droits qu'elle

„ peut avoir, *d'aucune* maniére & ſur *aucun* „ titre que ce ſoit, ſur la Ville & Marqui- „ ſat de Final, lesquels Droits elle céde & „ transfére ſans aucune reſtriction quelcon- „ que audit Roi de Sardaigne de la même „ maniére qu'elle *fait* les Pays *décrits* * dans „ le précédent Article, dans la juſte attente „ que la République de Gennes facilitera, au- „ tant qu'il ſera néceſſaire, une diſpoſition ſi „ indiſpenſablement requiſe pour la liberté & „ ſureté de l'Italie, en conſidération de la ſom- „ me qui ſera trouvée être due à ladite Ré- „ publique, ſans que Sa Majeſté le Roi de „ Sardaigne ni Sa Majeſté la Reine de Hon- „ grie ſoient obligés de contribuer au paye- „ ment de ladite ſomme, pourvu néanmoins „ que la Ville de Final ſoit & demeure pour „ toujours un Port libre, comme celui de „ Livourne; & qu'il ſera permis au Roi de „ Sardaigne d'y rétablir les Forts qui en ont „ été démolis, ou d'en faire bâtir d'autres „ ſuivant qu'il le jugera le plus convenable.

XI. „ Sa Majeſté le Roi de la Grande-Bre- „ tagne, & Sa Majeſté la Reine de Hongrie „ & de Bohéme, & Sa Majeſté le Roi de Sar- „ daigne, s'engagent de ne faire ni paix ni tré- „ ve ſans y comprendre en propres *paroles* tou- „ tes les ceſſions mentionnées, & ſans auſſi ſti- „ puler l'entiére reſtitution au Roi de Sardai- „ gne de toutes les parties de ſes autres Etats „ qui ont pu être ſaiſies ou occupées en haine „ de ſon union avec les Alliés, pourvu que le „ Roi de Sardaigne ſe tienne pour le préſent „ dédommagé pour les revenus qu'on pourroit „ lui

* Pour *mentionnés*.

„ lui retenir, par ceux des Pays qu'on lui cé-
„ de & transfére par le préfent Traité.

XII. „ En reconnoiffance Sa Majefté le Roi
„ de Sardaigne reftera fermement & indispen-
„ fablement uni & attaché aux intérêts & à la
„ caufe commune des Alliés, non feulement
„ auffi longtems que la guerre peut durer
„ en Italie, mais jufqu'à la conclufion de la
„ Paix en Allemagne, & jufqu'à la Paix de la
„ Grande-Bretagne avec l'Efpagne; & ceci eft
„ la principale condition pour les Ceffions
„ qu'on lui a faites ci-deffus par les IX. & X.
„ Articles de ce Traité, lefquelles Ceffions
„ n'auront point leur pleine & irrévocable for-
„ ce que par fon entier accompliffement, après
„ lequel les Pays cédés audit Roi lui feront
„ cenfés garantis par les Alliés pour toujours
„ comme fes autres Etats.

XIII. „ Et auffitôt que l'Italie fera délivrée
„ d'ennemis, & hors de toute apparence & dan-
„ ger d'être de-nouveau envahie, Sa Majefté la
„ Reine de Hongrie ne fera pas feulement en
„ liberté de retirer une partie de fes Troupes;
„ mais à fa requifition le Roi de Sardaigne lui
„ fournira fes propres troupes pour être em-
„ ployées à la fureté de fes Etats en Lombar-
„ die; afin que de cette maniére elle puiffe fe
„ fervir d'un plus grand nombre de troupes
„ en Allemagne: De la même maniére, à la
„ requifition du Roi de Sardaigne, la Reine
„ de Hongrie fera paffer quelque partie de fes
„ Troupes dans les Etats de ce Prince, fi el-
„ les étoient néceffaires pour en défendre les
„ paffages qu'une Armée ennemie voudroit
„ tenter de forcer, & pour délivrer d'ennemis

„ tous les Etats du Roi de Sardaigne, & les
„ rendre libres de tout danger de quelque nou-
„ velle invasion.

XIV. „ Dans aucun cas les Alliés ne pour-
„ ront faire ni paix, ni tréve, ni accommode-
„ ment quelconque avec l'Ennemi commun, que
„ de concert & avec la participation & avis
„ l'un de l'autre, ni sans la garantie de telles
„ Puissances qui puissent avoir part *dans* la Pa-
„ cification, pour la possession & acquisition
„ des Pays exprimés dans ce Traité, & après la
„ conclusion de la Paix, la présente Alliance
„ subsistera également d'une maniére inaltéra-
„ ble, tant pour la sureté de son exécution en
„ général, que pour la sureté mutuelle & con-
„ stante des Alliés.

XV. „ Sa Majesté le Roi de Sardaigne & Sa
„ Majesté la Reine de Hongrie & de Bohéme,
„ en reconnoissance de la part généreuse que
„ Sa Majesté Britannique a prise *pour* la sureté
„ publique, & *pour* la leur, & pour celle de l'I-
„ talie en particulier, ne confirment pas seu-
„ lement aux sujets de la Grande-Bretagne les
„ avantages du Commerce, & de la Naviga-
„ tion dont ils jouïssent *de* leurs Etats respec-
„ tifs, mais promettent de leur en accorder
„ d'autres, autant que cela sera jugé pratica-
„ ble, par un Traité particulier de Commerce
„ & de Navigation, *toutes fois* & *quantes* que
„ Sa Majesté Britannique les en requerra.

XVI. „ Les Seigneurs Etats des Provinces-
„ Unies étant déjà *sous* les mêmes engagemens
„ envers la très sérénissime Maison d'Autriche,
„ & ayant le même intérêt que Sa Majesté Bri-
„ tan-

„ tannique dans tous les objets du présent Trai-
„ té, les Alliés les inviteront conjointement
„ d'entrer dans cette Alliance, comme Parties
„ contractantes.

XVII. „ Les autres Princes & Etats qui au-
„ ront à cœur la paix, la liberté & la sureté
„ de l'Europe, de l'Empire, de l'Italie, &
„ qui auront envie d'entrer dans cette Allian-
„ ce, y seront admis.

XVIII. „ Ce Traité d'Alliance sera ratifié
„ par tous les Alliés, & les ratifications en se-
„ ront échangées dans l'espace de six semaines,
„ ou plutôt s'il est possible.

„ En foi de quoi &c.

A Worms le 13 *Sept.* 1743.

Tel fut ce fameux Traité. On prétend qu'il y avoit des Articles secrets fort préjudiciables à l'Empereur; mais comme ces Articles ne sont point venus à notre connoissance, nous les laisserons dans l'obscurité où ils sont restés, supposé qu'ils ayent en effet existé. Ceux qui ont été rendus publics, suffisent pour faire juger quel étoit le but secret des Puissances contractantes, & en particulier de l'Angleterre. On voit que le Ministre Britannique n'avoit en vue que l'avantage du Commerce de la Nation Angloise, & d'établir dans la Méditerranée cet empire qu'elle s'attribue sur l'Océan; Monarchie universelle plus réelle que celle qu'on a attribuée jusqu'ici à une Puissance, à qui on refuse cependant l'avantage de pouvoir *faire une défense raisonnable*. Apres cela, je laisse à penser si le passage de Tite-Live est bien apliqué *.

qué *. Le Lecteur décidera auſſi, ſi c'eſt défendre la Pragmatique Sanction, & la garantir, que de démembrer la meilleure partie de la Lombardie en faveur du Roi de Sardaigne, & ſi le Traité de Breſlau étoit un Acte de garantie. Ce qui frappe dans celui de Worms, c'eſt que le Miniſtére Britannique diſpoſe du Marquiſat de Final comme d'un Pays qui lui auroit apartenu, ſans aucun dédommagement pour la République de Gennes, qui l'a acquis par le meilleur titre qu'on puiſſe avoir ſur un bien, par un Contract de vente, & à beaux deniers comptans. Si c'eſt-là défendre la Liberté publique, redreſſer les torts, rétablir l'é-

* Un *Auditeur* des Troupes Hannovriennes nommé *Rittmeyer* fit ces Vers Latins à la louange du Roi d'Angleterre, au ſujet de la Bataille de Dettingen:

Pugna inopina, utrinque tenax, violenta ſepulchro
Quæ patrio juvenes tot caruiſſe decet!
Juſtitia cauſæ clara, adjutricibus armis,
Regis & imperio, laurigeraque manu.
Julia laus quondam fuit illa, venire, videre,
Vincere *nunc noſtri gloria Regis erit.*

Enſuite il apliqua aux Anglois ce paſſage de Tite-Live: *Eſſe aliquam in terris gentem, quæ ſua impenſa, ſuo labore ac periculo bella gerat pro libertate aliorum; nec hoc finitimis, aut propinquæ vicinitatis hominibus, aut terris continenti junctis præſtet: maria trajiciat, ne quod toto orbe terrarum injuſtum imperium, & ubique jus, fas, lex potentiſſima ſit.* Mais d'autres moins prévenus pour eux ont prétendu trouver dans la guerre contre l'Eſpagne, & dans le Traité de Worms des ſuites de la maxime qu'on lit au prémier Livre des Offices de Cicéron: *Nam ſi violandum eſt jus, regnandi gratiâ violandum eſt, aliis rebus pietatem colas.* Sans adopter aucune de ces deux opinions, nous croyons pouvoir dire que l'éloge tiré de Tite-Live ne convient pas plus aux Anglois qu'aux Romains, dont cet Hiſtorien parle dans le paſſage en queſtion.

l'équité, je ne vois pas à quoi peut ſervir le bon-ſens, ni quel fond on peut faire ſur les notions les plus ſimples & les plus naturelles.

Malgré la neutralité des Troupes Bavaroiſes, l'aigreur & l'animoſité augmentoient tous les jours entre Sa Majeſté Impériale & la Reine de Hongrie. Cette auguſte Princeſſe parut fort ſenſible à la déclaration que Mr. de la Noue avoit préſentée à la Diéte de l'Empire au mois de Juillet, dans laquelle il dit que le Roi ſon Maître ayant apris que Sa Majeſté Impériale étoit en négociation avec la Reine de Hongrie, & que ſes Troupes avoient même déjà embraſſé la neutralité, avoit envoyé ordre à ſes Armées de ſe retirer ſur les frontiéres de ſon Royaume, étant bien-aiſe de donner au Corps Germanique en cette occurrence ce témoignage public de la droiture de ſes intentions, & de la bonne volonté où il eſt de concourir à ce que l'Empire paroit deſirer, de-même qu'à l'affermiſſement de la bonne intelligence & du bon voiſinage avec le Corps Germanique.

Cette Déclaration fut vivement réfutée de la part de la Reine. „ Tout l'Empire, dit-
„ elle dans ſa Réponſe, auſſi-bien que la France
„ elle-même, avoit garanti à Sa Majeſté Hon-
„ groiſe ſes Etats de la maniére la plus ſacrée.
„ Cependant ſes ennemis n'y ont pas moins fait
„ irruption, & n'en ſont pas moins entrés en
„ Allemagne avec de nombreuſes Armées Fran-
„ çoiſes, pour y troubler le repos & la ſure-
„ té, longtems avant l'Election faite à l'ex-
„ cluſion du ſufrage du Royaume de Bohéme,

„ &

„ & par conféquent contre la difpofition formelle de la Bulle d'or, en violant ainfi tous les Traités de paix, dont la Couronne de France prétend à préfent envain fe prévaloir.

„ Quoique la Reine de Hongrie & de Bohéme ne puiffe (à moins que d'abandonner fes plus précieufes prérogatives) reconnoître la validité de ce qui s'eft fait à fon exclufion, & par conféquent d'une maniére illégitime & contraire aux Conftitutions fondamentales de l'Empire, avant que d'avoir obtenu la fatisfaction qui lui eft due à cet égard, avec une entiére fureté pour l'avenir; & quoiqu'au contraire le trop grand abus qu'on en fait, & qui intéreffe de fi près les Droits de tous les Etats de l'Empire, l'oblige de renouveller les Actes qu'elle a déja rendus publics pour la confervation de fes Droits, & de joindre l'éclairciffement renfermé dans fa Lettre à S. A. E. de Mayence, qu'elle a demandé avec inftance d'être inférée au Protocole de l'Empire; il y a cependant longtems que Sa Majefté a déclaré pour toujours, comme elle déclare encore à préfent d'une maniére très claire & formelle, que la jufte défenfe où elle a été forcée, & ce qui s'en eft fuivi (felon les Loix fondamentales de l'Empire, & les Régles du Droit de la Nature & des Gens) n'a point eu pour objet la qualité prife de Chef de l'Empire pour s'y oppofer, mais uniquement la défenfe de fes Pays héréditaires, attaqués par fes ennemis contre la Bulle-d'or, la Paix publique, le Traité Weftphalie, & nombre d'autres Traités,

„ Garan-

„ Garanties & Sermens; desorte que le but de „ la défense de Sa Majesté la Reine est seu- „ lement la conservation de ses plus précieu- „ ses Prérogatives, auxquelles on a donné „ tant d'atteintes.

„ Il est d'ailleurs étrange de voir la Fran- „ ce se vouloir servir auprès de l'Empire du „ dernier Traité de Paix définitif, dont le dé- „ faut de ratification solemnelle lui a servi de „ prétexte & de couverture au violement „ qu'elle en a fait. Comment peut-elle con- „ cilier ces choses, & se fonder sur un Trai- „ té envers la Partie contractante qui a don- „ né immédiatement sa ratification de la ma- „ niére qu'on l'a desirée?

„ Ce peu de réflexions est plus que suffisant „ pour montrer le peu de fondement de la Dé- „ claration faite à Francfort, & en faire sau- „ ter aux yeux la foiblesse. . . . . „ Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bo- „ héme, marchant sur les traces glorieuses de „ son Pére, n'a point certainement à se re- „ procher d'avoir rien négligé pour conser- „ ver la paix avec la Couronne de France. „ Elle a écrit pour cet effet plusieurs Lettres „ au Cardinal de Fleuri. Elle a offert sou- „ vent d'éclaircir toutes les difficultés répan- „ dues par ceux à qui l'ambition & l'intérêt „ particulier faisoient desirer une guerre gé- „ nérale. Elle a reclamé sans cesse, mais tou- „ jours inutilement, la droiture & la bonne- „ foi, tout ce qu'il y a de plus sacré dans la „ Société humaine. Les mauvais conseils ont „ prévalu, la résolution fut prise de l'accabler „ avec sa sérénissime Maison Archiducale. On

„ n'oublia

„ n'oublia rien pour aſſurer la réuſſite de cet „ injuſte deſſein; deſorte qu'on ne ſe fit point „ de ſcrupule d'allumer le feu de la guerre „ dans le *Nord*, & d'animer la *Porte-Ottomanne*.

„ On mit la main à ce procédé ſi inouï à „ l'aide de ce qui a été dit touchant le dé- „ faut de la ratification ſolennelle de l'Empi- „ re, & même à la faveur de la réſerve men- „ tale qu'on prétend avoir faite ſecrettement, „ avant la preſtation de la Garantie, au pro- „ fit des Droits du tiers, quoique d'ailleurs „ notoirement nuls: Invention au moyen de „ laquelle tous les Traités à faire à l'avenir „ ſeroient d'avance ſans force, & par conſé- „ quent le Lien de la Société humaine rompu, „ ſi cette invention pouvoit jamais avoir lieu.

„ Sous un prétexte auſſi inſuffiſant, on a cau- „ ſé à Sa Majeſté la Reine & à ſes ſujets tout „ le mal qu'on a pu leur faire, avec d'autres „ dommages inexprimables. On a continué, „ auſſi longtems qu'il a reſté un rayon d'eſpé- „ rance, d'accabler la Séréniſſime Maiſon d'Au- „ triche. On a fait la ſourde oreille à toutes „ les ouvertures de Paix, auſſi longtems que „ les Troupes Françoiſes ont pu ſe maintenir „ en Allemagne. Au-lieu de faire paroître quel- „ que choſe de ce dont à préſent on fait ſem- „ blant, on a eu ſoin de l'inonder d'Armées „ Françoiſes, & de les y faire entrer l'une a- „ près l'autre. Mais Dieu a commencé de re- „ lever la Séréniſſime Maiſon d'Autriche dans „ le tems où *la plupars* l'avoient vue accablée „ ſans reſſource. Et ne faudroit-il pas renon- „ cer non ſeulement aux ſentimens de la Re-

„ ligion,

„ ligion, mais aussi à ceux de la saine Raison,
„ pour ne pas reconnoître la Main Divine
„ dans les occasions importantes que la suite
„ du tems a fournies; puisque les François
„ mêmes, en grand nombre, témoignent de
„ ne la pas méconnoître.

„ Que sert-il donc de dire que la France,
„ à qui le coup a manqué (*qui a manqué son*
„ *coup*) malgré tous ses efforts, recourt au mê-
„ me Traité de Paix qu'elle a violé, si peu
„ de tems après l'avoir conclu? Y a-t-il en
„ cela quelque chose qui puisse faire la moin-
„ dre impression sur quelqu'un qui ne voudra
„ pas s'aveugler soi-même, & qui n'aura pas
„ quelque dessein caché? Si un prétexte aussi
„ foible pouvoit conduire la France à ses fins,
„ au-lieu de lui ôter pour l'avenir l'envie de
„ former de semblables entreprises, ne seroit-
„ ce pas l'y exciter? Ces entreprises ne pour-
„ roient plus tourner à son préjudice; mais
„ la ruïne entière de la Liberté publique pour-
„ roit bien une autre fois en devenir le fruit
„ & le prix.

„ Tout cela ne rend cependant pas la Rei-
„ ne de Hongrie irréconciable, & elle ne le
„ raporte pas pour aigrir les esprits; mais
„ pour marquer l'excès de sa modération, de-
„ même que la nécessité indispensable qu'il y
„ a de se prêter à une Paix durable.

„ „ On se rendroit plus que jamais comp-
„ table, si on négligeoit la présente occasion
„ de chercher ces sortes de moyens de Pacifi-
„ cation, par l'établissement desquels on n'au-
„ ra plus à apréhender à l'avenir un desastre
„ semblable à celui du passé. Si jamais on a

„ pu dire *aut nunc aut nunquam*, c'est à pré-
„ sent. Sans doute l'expérience n'a que trop
„ donné à connoître combien peu les Traités,
„ les Garanties & les Sermens, peuvent servir
„ à la sérénissime Maison d'Autriche, à l'Em-
„ pire & à la Chrétienté, lorsqu'ils ne sont
„ pas appuyés par des suretés réelles &c.

Il y a deux choses dans cet Ecrit qui méritent d'être considérées, & qui ne serviront pas peu à faire sentir quelles étoient les vues de la Cour de Vienne. Prémiérement la Reine de Hongrie déclare illégale, nulle, & sans validité l'Election de Charles VII. & insinue qu'elle ne le reconnoîtra jamais pour Empereur. En second lieu elle dit à-la-vérité qu'elle n'est pas irréconciliable, mais elle ajoute qu'elle veut faire une paix solide, avoir des suretés pour l'avenir, & un dédommagement pour le passé, proportionné aux pertes qu'on lui a causées. Ces derniéres paroles regardent la cession de la Silésie, & d'une partie de la Lombardie; peut-être même celles qui avoient été faites par le Traité de Vienne. Mais comment l'Empereur pouvoit-il donner de tels dédommagemens, à moins qu'il n'eût cédé ses Etats héréditaires? D'ailleurs, selon le Systême de la Cour de Vienne, il ne pouvoit y avoir de paix, à moins qu'on ne réparât ce qui s'étoit passé à Francfort au préjudice de la voix de Bohéme; c'est-à-dire, qu'il faloit que l'Empereur fût déposé, ou qu'il abdiquât volontairement, & qu'on procédât à une nouvelle Election plus conforme aux intérêts de la Maison d'Autriche. Mais l'Empire ne l'entendoit pas ainsi, & c'est ce qui avoit fait rejetter sa mé-

médiation. La Cour de Vienne vouloit qu'on réformât ce qui avoit été fait à Francfort au sujet de l'Election Impériale, & que la France fût déclarée ennemie de l'Empire; à ces conditions, elle consentoit à accepter la médiation du Corps Germanique: mais ces prétentions firent un effet contraire à celui que la Cour de Vienne s'en promettoit, & contribuérent infiniment à la Ligue de Francfort. Revenons à la Réponse au Mémoire de Mr. de la Noue.

L'Empereur se plaignit amérement de cette Piéce. Il la fit réfuter de point en point, en insistant beaucoup sur les indécences dont il disoit qu'elle étoit remplie, sur-tout l'Original Allemand, avouant que celui qui l'avoit traduite en François à Amsterdam en avoit adouci le stile, & retranché quantité d'expressions dures & injurieuses, dont toutes les Puissances en guerre s'abstenoient dans le plus grand feu de leur animosité, par des égards qu'on se doit à soi-même, & auxquels un *Co-Etat* de l'Empire est plus obligé que personne envers son Chef: que quoique la Reine de Hongrie ne reconnût pas l'Empereur, elle ne pouvoit néanmoins nier qu'il ne fût le Chef légitime de l'Empire, à moins qu'elle ne voulût donner un démenti à tous les Electeurs.

L'Empereur ne se contenta pas de cette réfutation, il écrivit des Lettres au Roi de Prusse & au Roi d'Angleterre, où répétant les mêmes plaintes, il ajoutoit que les Ecrits de la Reine de Hongrie étoient portés furtivement dans le Protocole de l'Empire, sans en demander la permission au Chef suprême, sur quoi il se plaignoit fort de l'Electeur de Mayence, Di-

recteur de la Diéte. Il diſoit qu'il étoit étrange que la Cour de Vienne ne reconnoiſſant point le Chef de l'Empire, ni par conſequent l'Activité de la Diéte, adreſſât des Reſcrits à cette même Diéte pour être inſérés dans les Actes publics ; que cela étoit contradictoire ; & que c'étoit ſe moquer de l'Empire, que d'adreſſer à la *Dictature* des Ecrits injurieux à l'Empereur, pleins d'indécences, & tendans à prouver la prétendue illégalité de l'Election.

La Réponſe du Roi de Pruſſe n'eſt point parvenue juſqu'à nous ; mais voici celle du Roi d'Angleterre.

TRES-PUISSANT &c.

„ Je ſuis très obligé à Votre Majeſté Impé-
„ riale de la confiance qu'elle m'a témoignée
„ dans ſa Lettre du 28 du Mois dernier, à l'oc-
„ caſion du Mémoire que la Reine de Hongrie
„ a fait porter le 23. du même Mois à la Dicta-
„ ture contre la Déclaration de Mr. de la Noue,
„ Miniſtre de France, du 16 Août de cette an-
„ née ; & ſur quoi Votre Majeſté Impériale
„ ſouhaite que je lui explique mes ſentimens.

„ Je ſuis véritablement touché de ce que
„ Votre Majeſté Impériale regardant d'un au-
„ tre œil que moi cette démarche, croit a-
„ voir lieu de s'en offenſer & devoir y appor-
„ ter remède.

„ Ce Mémoire n'a pour objet que la Décla-
„ ration de Mr. de la Noue ; & il eſt évident
„ que la Reine de Hongrie n'a pu garder le
„ ſilence à ce ſujet, puiſque la Couronne de
„ ...ès avoir ſous un nom emprunté, cau-
...ieurs ſans nombre à l'Allemagne,
„ juge

„ juge à propos d'insinuer qu'elle quite la partie, mais sans discontinuer d'inspirer, par toutes sortes d'artifices, aux Etats de l'Empire des préjugés fâcheux contre la Reine de Hongrie.

„ Si la France a jugé à propos d'adresser une pareille Déclaration à l'Assemblée de l'Empire, & de demander qu'elle fût portée à la Dictature, on ne peut trouver mauvais que la Reine de Hongrie ait fait la même chose à l'égard de la réponse.

„ Quant aux protestations dont il y est fait mention, & que l'Electeur de Mayence a portées en même tems à la Dictature, ce ne sont que des moyens de défense permis par le Droit des Gens pour la conservation de ses Droits particuliers, & autorisés même par les Constitutions du Corps Germanique. Il est si peu défendu par les Loix de l'Empire à un de ses Membres ou Etats d'employer de tels moyens de défense, & de porter ses protestations à la Dictature, que ce seroit un grief commun, si elles venoient à en être rejettées, dans des cas où l'on ne voudroit pas soumettre son Droit particulier à la pluralité des voix. D'ailleurs, ces protestations, si elles ne sont pas fondées, ne peuvent porter préjudice à ceux contre qui elles se font: elles ne servent qu'à conserver son Droit, & à faire voir qu'on n'a point aquiescé à ce qui a été réglé au préjudice de ce Droit.

„ La Reine ayant protesté contre des entreprises qu'elle a cru manifestement contraires à ses Droits, on ne peut l'accuser d'avoir agi en cela contre les Loix de l'Empire: Elle

„ étoit en droit, conformément aux Consti-
„ tutions, & sur-tout aux Paragraphes 7. & 8.
„ de l'Article XIII. de la derniére Capitula-
„ tion Impériale, de demander que ses Pro-
„ testations fussent reçues au Protocole, d'au-
„ tant plus que le feu Electeur de Mayence
„ ayant refusé, de la maniére que tout le mon-
„ de sait, de recevoir la prémiére Protestation
„ de la Reine contre l'exclusion de la Voix de
„ Bohéme, Sa Majesté ne pouvoit y aquiescer
„ sans se faire un tort considérable.
„ „ Votre Majesté Impériale est si éclairée,
„ si juste, & a une si parfaite connoissance des
„ Constitutions de l'Empire, que j'ai tout lieu
„ de me flater qu'après un examen ultérieur du
„ fait & des circonstances qui l'ont accompa-
„ gné, elle en reconnoîtra la justice, & vou-
„ dra bien interpréter plus favorablement les
„ expressions contenues dans ces protestations.
„ Votre Majesté Impériale, qui ne recon-
„ noit point Sa Majesté Hongroise en qualité
„ de Reine ni d'Archiduchesse, est engagée à
„ mon grand regret dans une guerre avec
„ cette Princesse; mais cela n'a rien de com-
„ mun avec la Dignité Impériale, & ne re-
„ garde que les intérêts de l'Electeur de Ba-
„ viére & de son illustre Maison. D'ailleurs
„ cette guerre avoit commencé avant l'Elec-
„ tion Impériale. Si l'on veut faire attention au
„ Droit de réciprocité entre les Souverains, &
„ distinguer entre un Mémoire dans lequel un
„ Etat de l'Empire se plaint sur des points qui
„ intéressent l'Empereur comme Empereur, &
„ un Mémoire où le même Etat n'a affaire a-
- vec Sa Majesté Impériale que comme un
„ Co-

„ *Co-Etat*, on trouvera qu'il eſt très naturel
„ que deux Puiſſances engagées dans une guer-
„ re, ne ſe ſervent pas en s'écrivant des mêmes
„ expreſſions qui conviendroient entre Amis &
„ Alliés. Ces expreſſions qui paroiſſent avoir
„ ſi fort offenſé Votre Majeſté Impériale, ne
„ peuvent donc être regardées que comme
„ l'effet de cette malheureuſe guerre, d'autant
„ plus que la prémière Proteſtation a paru au
„ commencement de l'année derniére, & par
„ conſéquent au plus fort de la guerre; outre
„ que le refus qu'on a fait de la porter à la
„ Dictature, & les circonſtances deſagréables
„ qui ont accompagné ce refus, tandis qu'on
„ auroit pu la protocoler ſans préjudicier à qui
„ que ce ſoit, ont dû augmenter la ſenſibilité
„ & les griefs de la Cour de Vienne.

„ D'un autre côté ces expreſſions ſont d'au-
„ tant moins irréguliéres, que la Reine de Hon-
„ grie ne reconnoit point Votre Majeſté Im-
„ périale comme Empereur. Elles conviennent
„ même à la nature d'une Proteſtation; & la
„ Reine ſe ſeroit contredite elle-même, ſi dans
„ le tems qu'elle proteſtoit contre l'excluſion
„ de la Voix de Bohéme, elle y avoit adhéré &
„ l'avoit reconnue pour juſte. La Reine ne
„ prétend pas faire une queſtion d'état au Col-
„ lége Electoral & à l'Aſſemblée de l'Empire,
„ ni diſputer au prémier le droit d'élire un
„ Empereur à la pluralité des Voix, & à l'au-
„ tre la propriété d'une Aſſemblée d'Empire.
„ Elle n'a point voulu par ſa Proteſtation at-
„ taquer les ſuites de l'Election, mais la ma-
„ niére avec laquelle on y a procédé. C'eſt
„ ce qui paroit évidemment par les Actes-mê-

„ mes qui ont été adressés à l'Assemblée de l'Em-
„ pire ; & tout ce qu'on a allégué de contrai-
„ re me paroit si peu fondé, que je ne puis
„ comprendre comment on a pu avec quelque
„ vraisemblance, attribuer à cette Reine de
„ pareilles vues, & d'autres même d'une plus
„ vaste étendue.

„ Quant à l'Electeur qui occupe à présent
„ le Siége de Mayence, il me paroit que Son
„ Altesse Electorale n'a pu se conduire autre-
„ ment qu'elle a fait, sans témoigner trop de
„ partialité, sans agir contre le devoir de sa
„ charge de Directeur, & sans donner occa-
„ sion à un grief de la part de tous les Etats
„ du Corps Germanique. Suivant les Constitu-
„ tions de l'Empire, & particuliérement se-
„ lon l'Article XIII. de la Capitulation Im-
„ périale paragr. 8. le Directeur ne peut re-
„ fuser d'admettre & de porter à la Dicta-
„ ture aucun grief ou demande de la part des
„ Etats de l'Empire, & Votre Majesté Impé-
„ riale a promis de les maintenir.

„ „ Les Constitutions de l'Empire n'exigent
„ point non plus qu'on s'adresse à la Cour Im-
„ périale, avant que de faire dicter quelque Mé-
„ moire au Protocole ; & si cela s'est pratiqué
„ quelquefois, ça toujours été un sujet de grief
„ pour l'Empire. Votre Majesté Impériale
„ peut bien juger que si l'Electeur de Mayen-
„ ce en avoit préalablement communiqué avec
„ vos Ministres, qui sont du parti contraire,
„ il en auroit pu résulter beaucoup d'inconvé-
„ niens.

„ Il est vrai qu'il est dit dans le paragr. 8.
„ de l'Art. XIII. de la Capitulation Impériale,
„ que,

„ que, s'il se trouvoit dans quelque Mémoire „ des expressions qui ne fussent pas dans l'ordre, le Directoire seroit tenu de communiquer sur cela avec le Collége Electoral; „ mais toute personne impartiale peut facilement juger que la Protestation dont il s'agit, n'est point dans ce cas, vu les circonstances dont on a fait mention.

„ „ Votre Majesté Impériale n'ignore pas que „ lorsque cette affaire fut mise sur le tapis au „ mois de Mai de l'année derniére dans le „ Collége Electoral, la plupart des Ministres „ étoient d'avis qu'on ne pouvoit pas refuser „ la Dictature, sauf neanmoins le droit de „ l'Empire; & c'est aussi le sentiment de plusieurs Membres du Corps Germanique. Une „ chose incontestable, & qu'on ne peut passer „ sous silence, est que ni l'Empire, ni le Directoire de l'Empire, ne doivent prendre aucune part aux expressions contenues dans une „ Protestation qui aura été reçue, dictée & „ admise parmi les Actes de l'Empire.

„ Il n'y a rien à redire à la maniére dont „ les Actes ont été présentés à l'Electeur de „ Mayence; car outre qu'on ne trouve point „ de Loix qui ordonnent que les Ecrits qu'on „ veut porter à la Diéte, le soient par un Ministre acrédité à l'Assemblée de l'Empire, les „ deux Ministres d'Autriche *Plettenberg*, & „ *Palm*, qui ont présenté ces Actes, étoient „ actuellement légitimés à cette Assemblée, avant qu'elle fût transférée à Francfort, & „ leurs Lettres de créance de la part de la „ Reine de Hongrie avoient été reçues par le „ Directoire.

G 5 „ Or

„ Or comme on n'a point exigé de nouvel-
„ les Lettres de créance de la part des autres
„ Miniſtres à l'occaſion de la tranſlation mo-
„ mentanée de la Diéte de l'Empire, & que
„ cela auroit été inutile, puiſque c'étoit une
„ continuation de la même Aſſemblée, on ne
„ pouvoit pas l'exiger non plus de la part de
„ la Reine de Hongrie, ni lui imputer que
„ ſes Envoyés ſont reſtés à Ratisbonne, après
„ que les Miniſtres de Mayence eurent refuſé
„ de recevoir la prémière Proteſtation, puiſ-
„ qu'on ne voulut point leur accorder de Paſſe-
„ port, & qu'on leur fit aſſez connoître qu'ils
„ ne ſeroient pas en ſureté à Francfort.

„ Je n'importunerois pas Votre Majeſté Im-
„ périale par une ſi longue Réponſe, ſi je n'é-
„ tois aſſuré qu'elle me permet de lui ouvrir
„ mon cœur, & ſi je n'eſperois qu'elle voudra
„ bien renoncer au projet de faire biffer du
„ Protocole de l'Empire les Actes qui y ont été
„ portés de la part de la Reine de Hongrie.

„ Je ne puis me perſuader qu'en conſéquen-
„ ce de cette démarche & de quelques autres,
„ Votre Majeſté Impériale ait deſſein d'exclu-
„ re la Reine de Hongrie du Droit d'avoir
„ des Envoyés à la Diéte, & de la priver des
„ prérogatives qui en dépendent; je me flate
„ au contraire que Votre Majeſté Impériale
„ voudra bien ſe ſouvenir que la ſuſpenſion de
„ la Voix de Bohéme, réſolue dans le Collége
„ Electoral à la pluralité des Voix au com-
„ mencement de l'Election, n'a été que pour
„ cette fois ſeulement, & que l'on n'a eu au-
„ cun deſſein de priver la Reine de Hongrie
„ de ſes voix à la Diéte.

„ Après

„ Après que Votre Majesté Impériale a re„ connu elle-même qu'une Paix entre elle & „ la Reine de Hongrie étoit le meilleur moyen „ de remédier aux maux de la Patrie & à di„ vers abus contraires aux Loix de l'Empire ; „ & après que Votre Majesté Impériale, quoi„ que non reconnue par la Reine de Hongrie „ en qualité d'Empereur, a jugé que la mé„ diation de l'Empire étoit un moyen conve„ nable pour parvenir à la Paix qu'elle sou„ haite si ardemment, y a-t-il de l'aparence „ que les Etats veuillent témoigner une par„ tialité si marquée, & priver la Reine du „ Droit qui lui apartient comme Etat de l'Em„ pire ? Les libertés & les prérogatives des „ Etats ne seroient-elles pas perdues, si on ne „ vouloit pas permettre que la Reine fît usage „ des siennes, si on lui défendoit de porter à „ la Dictature des Actes qui ne tendent qu'à „ conserver ses Droits ? Tout ceci fair voir „ évidemment que si l'on alloit biffer ces „ Actes du Protocole de l'Empire, cela ne fe„ roit qu'animer davantage la Reine & aug„ menter ses griefs, &c.

On voit que le Roi d'Angleterre fait tous ses efforts pour justifier le procédé de la Cour de Vienne, sans toutefois donner la moindre atteinte à la Dignité de l'Empereur, dont il reconnoit la validité ; & c'est sur cela que l'Empereur insista dans la réponse qu'il fit à cette Lettre. „ La conséquence naturelle, dit-il, „ des propres principes de Votre Majesté, doit „ donc être que tout Acte qui entreprend de „ saper & d'annuler des fondemens si néces„ saires à la tranquillité de l'Empire, ne peut

„ être

„ être regardé d'un œil indifférent, ni de la
„ part de l'Empire, ni de la part de son Chef;
„ & encore moins être admis dans les Actes
„ de la Diéte pour y être conservé. La con-
„ fiance que j'ai dans l'équité si reconnue de
„ Votre Majesté, me donne lieu d'espérer qu'el-
„ le réfléchira sur cette affaire, & que par un
„ effet de sa sagesse, elle s'apercevra de l'in-
„ justice que la Cour de Vienne fait à la Digni-
„ té Impériale & à tout l'Empire ; sur-tout si
„ Votre Majesté veut bien faire la distinction
„ nécessaire entre la nature & le motif de cet-
„ te Protestation indécente, & le privilége qui
„ est commun à tous les Etats pour mettre en
„ sureté par des réserves convenables les Droits
„ privatifs au sujet desquels ils se croyent lé-
„ sés, & si Votre Majesté distingue en même
„ tems ce que mon devoir en qualité d'Empe-
„ reur, & en vertu des obligations attachées à
„ la Dignité Impériale exige de moi pour sou-
„ tenir la splendeur, les droits & les préroga-
„ tives de ma Maison, lesquels je n'ai jamais
„ eu intention de faire valoir au préjudice de
„ l'Empire, dont je préfére l'avantage & la
„ tranquillité à tout autre intérêt.

„ Votre Majesté est d'opinion que la Cour de
„ Vienne n'a pu passer sous silence la Déclara-
„ tion produite par le Ministre de France le
„ Sieur de la Noue, & qu'on ne peut point
„ prendre en mauvaise part que Sa Dilection
„ la Grande-Duchesse ait fait choix de la mê-
„ me voye dont la France s'est servie, & que
„ par conséquent cette Princesse a eu raison
„ de s'adresser à la Diéte pour y faire connoî-
„ tre sa Réponse.

„ Mais

„ Mais s'il plaîſoit à Votre Majeſté d'exa-
„ miner elle-même l'Ecrit préſenté, elle trou-
„ veroit facilement qu'il n'a pas pour objet
„ d'attaquer directement la Déclaration du Mi-
„ niſtre la Noue, laquelle n'eſt en effet con-
„ tredite que par quelques accuſations généra-
„ les contre la France, auſſi fauſſes dans le
„ fond, qu'inſoutenables par aucune ſorte de
„ preuves.

„ Je ne m'arrêterai pas à réfuter ces accu-
„ ſations, quoiqu'elles rejailliſſent principale-
„ ment ſur moi, qui en qualité d'Electeur de
„ Baviére, me ſuis trouvé forcé d'apeller à
„ mon ſecours la Couronne de France, tant
„ par raport à la priſe de poſſeſſion à laquel-
„ le la Cour de Vienne a procédé, qu'eu é-
„ gard aux puiſſantes forces de cette Cour,
„ à l'orgueil & à la hauteur dont elle a re-
„ jetté tout moyen d'accommodement. Je n'ai
„ point cependant excédé les bornes du Droit
„ de la Guerre & des Alliances tel qu'il apar-
„ tient aux Electeurs, en m'engageant à un
„ *tranſitus innoxius*, & à remplir à cet égard
„ toutes les obligations qui lient tous les Etats
„ de l'Empire, leſquelles j'ai toujours conſi-
„ déré comme le prémier devoir qui devoit
„ fixer mes attentions. Ces Ecrits forment
„ encore une ſuppoſition très contraire à la ſi-
„ tuation des circonſtances connues, puiſqu'ils
„ s'expliquent comme ſi l'Empire n'étoit pas
„ en paix avec la France.

„ C'eſt ſous des prétextes auſſi frivoles qu'on
„ a caché les vues qu'on a eu de faire porter
„ à la Dictature publique, & inſérer dans les
„ Actes de l'Empire, des Proteſtations auſſi

„ in-

„ indécentes, dreffées longtems avant la dite „ Déclaration, & d'attaquer ainfi la Dignité „ Impériale en elle-même, & en même tems „ le procédé du Collége Electoral, la fplendeur & l'autorité de tout l'Empire.

„ Il faut obferver ici une différence bien „ confidérable & bien effentielle: c'eft que la „ Couronne de France, de-même que toutes „ les Puiffances Etrangéres reconnoiffent l'Empereur; au-lieu que Sa Dilection la Grande-„ Ducheffe, dont les Miniftres, affectant la „ qualité de *Legation Comitiale*, prétendent „ porter leurs *Defideria* à la Diéte, ne reconnoit ni Empereur ni Diéte; & que d'ailleurs fes Miniftres n'ont obfervé aucune des „ formalités établies par l'ufage conftant & „ non interrompu de la Diéte.

„ En fuppofant même que l'intention de la „ Cour de Vienne eût été véritablement telle „ qu'elle l'infinue, & qu'elle eût été en droit „ de s'adreffer à la Diéte, ainfi que le Miniftre de France, Votre Majefté connoîtra facilement ce qui feroit effentiel, afin que la „ Déclaration de la Cour de Vienne eût les „ qualités requifes pour être confervée parmi „ les Actes de l'Empire.

„ Il feroit fuperflu de relever en détail le „ ftile injurieux qui régne dans tout le contenu du *Pro Memoria* en queftion, & les reproches offenfans & téméraires dont on a „ attaqué les Electeurs, Princes, & Etats de „ l'Empire, en les accufant d'une *lâche timidité*, caufée par leur dévoûment à la France, „ *de vues d'intérêt & d'ambition pour allumer une guerre générale*, & en les noirciffant de

„ pa-

„ pareilles imputations fauſſes & calomnieu-
„ ſes.

„ Je me borne à repréſenter à Votre Maje-
„ ſté que dans le *Pro-Memoria* de la Cour de
„ Vienne, on s'étudie à éviter avec ſoin de ne
„ pas ſe ſervir des qualifications *comitiales*, ou
„ de *Diéte aſſemblée*, au-lieu deſquelles on ſub-
„ ſtitue ſimplement dans les endroits où l'on
„ devroit les nommer, les termes, *On a déclaré*
„ *à Francfort..... Il s'eſt fait une déclaration à*
„ *Francfort*, & on fait ſeulement entendre
„ que la Grande-Ducheſſe regarde l'Election
„ d'un Empereur comme illégale, qu'elle ne
„ peut la reconnoître pour valide, & que
„ c'eſt pour cette raiſon qu'elle ſe trouve obli-
„ gée de répéter ſes prétendues Proteſtations
„ *ci-devant* imprimées, & d'en preſſer la Dicta-
„ ture. Je conviens entiérement avec Votre
„ Majeſté, que ce n'eſt pas ſeulement un moyen
„ permis, uſité, & établi par le Droit com-
„ mun, de mettre à couvert ſes Droits par des
„ Actes de réſervation ; mais auſſi que ſelon
„ les Loix de l'Empire, & ſelon ſon Syſtême
„ particulier, il eſt ſi peu défendu aux Etats
„ reſpectifs d'avoir recours à ces moyens, &
„ de porter, lorſque les circonſtances l'exi-
„ gent, leurs Proteſtations à la Diéte, qu'on
„ ne pourroit, ſans donner lieu à un grief gé-
„ néral, défendre, ou faire difficulté de ſe
„ ſervir de cette reſſource, ſur-tout lorſqu'il
„ s'agit de la conſervation d'un Droit privatif,
„ qui ne ſera jamais ſujet à être décidé par la
„ pluralité des ſuffrages.

„ J'attends des lumiéres ſupérieures de Vo-
„ tre Majeſté, qu'elle conviendra également
„ que,

„ que, lorſqu'un Etat de l'Empire cherche
„ moins à mettre ſes Droits à couvert, qu'à
„ ſe venger de quelque offenſe qu'il prétend
„ avoir reçue, & renverſer par-là autant qu'il
„ dépend de lui tout le Syſtême de l'Empire;
„ que lorſque cet Etat refuſe de reconnoître
„ l'Empereur & la Diéte, uniquement, parce
„ que, pour des raiſons très-importantes, &
„ indépendamment de ſon concours, on s'eſt
„ unanimement, avec une aprobation générale
„ & pour le bien de l'Empire, déterminé dans
„ une affaire particuliére; qu'enfin, lorſque
„ ce même Etat ne ſe borne pas ſeulement à
„ réſerver ſes Droits, mais qu'il entreprend de
„ ſon chef à déclarer nul & de nulle valeur
„ tout ce qui s'eſt paſſé, Votre Majeſté, dis-je,
„ conviendra qu'alors un tel Etat ne ſauroit
„ mériter ſon aprobation. Il eſt bien vrai que
„ de pareilles Proteſtations n'étant point éta-
„ blies ſur un ſolide fondement, ne peuvent
„ préjudicier par elles-mêmes à la Partie con-
„ tre laquelle elles ont été faites: mais il n'eſt
„ pas moins conſtant, qu'aucun de tous ceux
„ qui ont contribué à mon élection, autant que
„ Votre Majeſté l'a fait elle-même par ſon
„ ſuffrage, dont je me rapellerai toujours le
„ ſouvenir avec reconnoiſſance, ou qui me
„ reconnoiſſent pour Empereur légitimement
„ élu & pour le Chef de l'Empire, & qui ſont
„ en même tems convaincus de la légalité de
„ la Diéte, ne peut & ne doit ſoufrir qu'un
„ Acte qui attaque la validité de faits auſſi im-
„ portans, ſoit tacitement aprouvé & autori-
„ ſé; ce qui cependant arriveroit par une
„ conſéquence néceſſaire, s'il étoit conſervé

„ parmi

» parmi les Actes de l'Empire. Auroit-il été
» possible d'attaquer d'une maniére plus indé-
» cente qu'on l'a fait dans ces prétendues Pro-
» testations, la Dignité Impériale, qui m'a été
» unanimement conférée par le Collége E-
» lectoral & par Votre Majesté elle-même,
» ainsi que la légalité incontestable de la Die-
» te générale de l'Empire? En effet, on pré-
» tend dans ces Actes que *ma Dignité Impéria-*
» *le a dans son origine un vice irrémédiable*, &
» l'on y dit expressement que S. D. la Gran-
» de Duchesse *renouvelle solemnellement les pro-*
» *testations du Baron de Brandau*, quoique re-
» jettées par un *Conclusum* formel du Collége
» Electoral. On y qualifie la Loi fondamen-
» tale de l'Empire, c'est-à-dire, la Capitula-
» tion que le Collége Electoral, apuyé du
» concours de Votre Majesté, a arrêtée avec
» moi, de Capitulation nulle & invalidement
» dressée, *ainsi que tout ce qui s'est passé à Franc-*
» *fort au sujet de l'Election, parce qu'on a exclu*
» *le suffrage Electoral de Bohéme & qu'on l'a*
» *laissé reposer*. Et on n'a point de honte d'a-
» vancer témérairement, que l'élection faite de
» ma personne, & à laquelle Votre Majesté
» n'a pas peu contribué, *est infectée de nullités*
» *incurables, qu'elle est par conséquent nulle & de*
» *nulle valeur, & restera telle.*

» Votre Majesté sent bien que tous ces at-
» tentats me regardent moins personnellement
» que tout le Collége Electoral qu'on offense
» par-là très sensiblement, & par consequent
» Votre Majesté elle-même. Il ne s'agit pas
» seulement des querelles domestiques que j'ai
» avec la Grande-Duchesse, mais il s'agit de

» savoir si cette Princesse, malgré le défaut » de son Sexe, peut être revêtue de la Dignité » Electorale & en exercer les fonctions. C'est » ce qui a principalement occasionné les sages » précautions qui ont été prises ; & puisqu'a- » lors suivant les circonstances, il n'étoit pas » possible de procéder à une décision finale de » cette question, on se trouva obligé d'arrê- » ter & de conclure *qu'on laisseroit reposer pour* » *cette fois le sufrage de* Bohéme, sauf cepen- » dant le Droit qui apartient à cette Cou- » ronne.

» Comme *l'Empire Romain* ne pouvoit pas » rester sans Chef, & qu'il n'étoit pas possible » de pouvoir, pendant l'interrégne, décider » finalement cette question, soit pour l'affir- » mative, soit pour la négative, le Collége » Electoral a procédé dans cette affaire avec la » derniére précaution, & a même réservé son » Droit à la Couronne de Bohéme. Comment » se peut-il donc, après que l'Election est » tombée, par la direction divine, sur ma » personne, par une parfaite unanimité de » sufrages, que le Collége Electoral & tout » l'Empire, qui me reconnoissent pour Chef » légitime, puissent consentir qu'un Acte qui » déclare, dans les termes les plus choquans, » que tout ce qui a été fait à cet égard, est » nul & de nulle valeur, soit conservé taci- » tement & sans flétrissure parmi les Actes » de l'Empire ? Il en est de-même de l'aucto- » rité légale de la Diéte, qui suivant les loix » & les usages de l'Empire, qui sont assez » connus, ne sauroit dépendre de la suspen- » sion de quelques suffrages, causée par des

» con-

„ contestations particuliéres de succession survenues dans l'un ou l'autre Etat. Il y a „ plus d'un siécle que les suffrages de Juliers, „ de Cléves & de Berg ne sont point en activité; & Votre Majesté ne peut pas ignorer „ ce qui s'est passé au sujet du suffrage de *Weldentz*. Mais personne n'a osé sous ce prétexte „ mépriser la Diéte & la traiter d'illégale ou „ de nulle. S. D. la Grande-Duchesse ne peut „ s'en prendre qu'à elle-même, de ce qu'en refusant de reconnoître la Dignité Impériale „ qui m'a été conférée par les voix unanimes „ du Collége Electoral, & qui est généralement reconnue, non seulement par tout „ l'Empire, mais par toutes les Puissances „ étrangéres, elle soit mise hors d'état de s'associer aux Membres du Corps Germanique, „ lesquels assemblés en Diéte ont pour leur „ Chef légitime tout l'attachement qui lui „ est dû, & de ce qu'elle ne s'est pas conformée à la lettre que je lui avois écrite comme Empereur, saufs à-la-vérité pour le présent & pour toujours les Droits bien fondés „ de ma Maison. . . . .

. . . .

„ Je ne m'arrêterai pas sur les raisons qu'on „ peut avoir d'être étonné que la Cour de „ Vienne cite en sa faveur une Capitulation „ contre laquelle elle se recrie, qu'elle regarde comme nulle en elle-même, & qu'elle „ qualifie de *soi-disant Capitulation*. Je conviens „ moi-même qu'il est permis aux Etats de faire „ porter à la Diéte leurs *desideria*, & leurs „ griefs, au cas qu'ils prétendent en avoir, „ pourvu seulement qu'ils observent, en les

„ présentant les formalités requises, & qu'ils „ ne manquent point aux égards dus au Chef „ suprême de l'Empire ; mais je ne supose „ pas moins qu'un Etat qui implore le secours „ de l'Empire, doit reconnoître d'avance l'Em- „ pereur & la Diéte, & se bien donner garde „ de les taxer de nullité, ou de s'écarter du „ stile de la bienséance. Votre Majesté ne „ prétend pas aprouver les expressions dont la „ Cour de Vienne s'est servie; mais elle croit „ seulement qu'il est fort naturel de ne pas „ s'attendre, de la part des Puissances avec qui „ on est en guerre, aux mêmes égards qu'on „ pratique entre amis & alliés. Votre Majesté „ croit aussi que la prémière Protestation doit „ être considérée comme dressée & publiée au „ commencement de l'année derniére, & par „ conséquent dans le plus fort de la guerre; „ cependant Votre Majesté connoit parfaite- „ ment les égards que les Puissances belligé- „ rantes se doivent réciproquement selon le „ Droit des Gens commun à toutes les Nations. „ Ces égards peuvent d'autant moins être né- „ gligés dans la présente conjoncture, que S. D. „ la Grande-Duchesse prétend se faire con- „ sidérer comme un Etat de l'Empire, & que „ ses démêlés sont avec moi, présentement „ Chef suprême de l'Empire. Or il est con- „ stant que quoiqu'un Empereur soit en con- „ testation avec un Etat de l'Empire pour af- „ faires domestiques, ce dernier ne doit en „ aucun tems manquer à la vénération & aux „ devoirs que tous les Membres de l'Empire „ rendent à l'Empereur élu. . . . .

. . . .

„ Il

„ Il eſt vrai que la guerre avoit commencé
„ longtems avant l'élection ; mais cela même
„ eſt une nouvelle preuve que la guerre n'a
„ aucun raport avec la Dignité Impériale qui
„ m'a été conférée unanimement ; au-lieu que
„ les prétendus Actes de proteſtation , & les
„ paſſages qu'on en a cités ci-deſſus, démontrent
„ ſuffiſamment que la Cour de Vienne a pour
„ objet d'attaquer l'eſſence même de la Digni-
„ té Impériale. Je ne puis donc concevoir
„ comment il eſt poſſible d'excuſer une telle
„ entrepriſe par la vaine diſtinction entre un
„ Mémoire d'un Etat de l'Empire , portant
„ des plaintes contre l'Empereur comme Em-
„ pereur, & un Mémoire par lequel le même
„ Etat ſe plaint de l'Empereur comme Co-
„ Etat, & pour une affaire purement dome-
„ ſtique, puiſque les Proteſtations, dont il s'agit,
„ ont pour but manifeſtement , non ſeule-
„ ment d'attaquer les Droits de ma Maiſon;
„ mais directement & de la maniére la plus o-
„ dieuſe, la Dignité Impériale , la Légalité
„ de la Diéte, & conſéquemment tout l'Em-
„ pire qu'elle repréſente. . . . .
. . . .

„ Je ne prétends pas établir pour règle
„ l'uſage introduit ci-devant,& dont Votre
„ Majeſté fait mention , ſavoir de s'adreſſer
„ préalablement en pareil cas à la Cour Im-
„ périale. Mon intention n'eſt pas non plus
„ d'arrêter la Dictature contre la diſpoſition
„ de l'Article XIII. de ma Capitulation; & il
„ me ſuffit que Votre Majeſté ſoit informée
„ d'avance que la même Capitulation porte
„ auſſi que la Dictature ne ſauroit avoir lieu

„ qu'autant que les Mémoires présentés sont
„ conçus en termes décens, & ne renferment
„ aucune expression dure & offensante. Je
„ laisse à considérer à Votre Majesté si les
„ Actes de la Cour de Vienne ne sont pas é-
„ videmment contraires à la décence pres-
„ crite, & s'ils ne tendent pas plutôt à insul-
„ ter ouvertement le Chef suprême de l'Em-
„ pire & toute la Diéte. Si donc Votre Ma-
„ jesté a eu sur ce sujet des informations diffé-
„ rentes, & si elle croit que ces Actes de
„ protestation ne contiennent rien que de
„ convenable, il faut qu'on lui ait fait des
„ raports peu conformes à la vérité, tant sur
„ ce point que sur celui-ci, savoir qu'au mois
„ de Mai de l'année derniére, la plupart des
„ Ministres Electoraux avoient été d'opinion
„ que la Dictature ne pouvoit être refusée,
„ *salvo jure Imperii*; ce qui indiqueroit que
„ différentes Cours des Princes de l'Empire
„ avoient accédé à ce sentiment. En effet, 1.
„ bien loin qu'on ait dressé un *Conclusum* sur
„ cette affaire dans le Collége Electoral, il
„ n'en a jamais été question dans ses assem-
„ blées. D'ailleurs les sentimens particuliers
„ que l'un ou l'autre des Ministres fait paroî-
„ tre sans instruction de sa Cour, ne peuvent
„ être réputés pour l'opinion de tout un Col-
„ lége. 2. Il ne s'agit point ici d'une Prote-
„ station dressée conformément aux Loix
„ de l'Empire & aux usages reçus, mais
„ d'une Déclaration de nullité, dont on n'a
„ [ja]mais vu d'exemple, contre l'Election & la
[Di]éte

„ Le

Le reste de cette Lettre n'est qu'une répétition de ce qui a précédé; j'ai même été obligé d'en omettre bien des choses, pour éviter les fréquentes redites qui s'y rencontrent. Je n'ai pas jugé à propos de toucher au tour ni au stile de cette traduction, dans la crainte d'affoiblir les raisonnemens de l'Empereur; je n'ai changé que quelques expressions qui m'ont paru trop peu Françoises. Je me garderai bien aussi de prononcer sur ce différend; il me suffit d'avoir exposé les raisons des deux partis sans les altérer. C'est au Lecteur éclairé à prononcer; je dis éclairé; car pour ceux qui prennent les Sophismes pour des argumens sans replique, les accusations vagues & sans preuves pour des faits indubitables, on se soucie peu de leur jugement. Mais un Lecteur judicieux & pénetrant saura bien à quoi s'en tenir, & pour le convaincre de notre impartialité, nous raporterons la réponse que le Roi d'Angleterre fit à cette Lettre, afin que chacun puisse peser la force des raisons de part & d'autre, & pour donner aux Etrangers une idée du Droit Public de l'Allemagne.

TRES-PUISSANT, &c.

„ La Lettre que Votre Majesté Impériale a
„ bien voulu m'écrire le 22. Novembre de
„ l'année derniére, en réponse à celle que j'a-
„ vois écrite à Votre Majesté Impériale le 22.
„ Octobre de la même année, à l'occasion des
„ Actes portés par la Reine de Hongrie à la
„ Dictature de l'Empire, m'engage à d'autant
„ plus de reconnoissance, que Votre Majesté
„ Impériale y rend justice à mon amour pour

„ la Patrie. Ma ſatisfaction auroit été parfai-
„ te, ſi mes efforts à cet égard euſſent eu le
„ ſuccès deſiré, & que Votre Majeſté Impé-
„ riale eût répondu à mon attente. Mais j'ai
„ le ſenſible regret de voir le contraire dans
„ ſa Lettre; & ce qui me cauſe d'autant plus
„ d'embaras, c'eſt que Votre Majeſté Impé-
„ riale, entrant dans un grand détail ſur cet-
„ te affaire pour combattre mes raiſons, me
„ met par-là dans la néceſſité d'en venir à
„ certains éclairciſſemens, & à mettre au jour
„ des particularités que j'aurois fort ſouhaité
„ ne pas manifeſter par diſcrétion, & vu les
„ égards que j'ai pour Votre Majeſté Impé-
„ riale.

„ Je ne me ſerois pas déterminé à répon-
„ dre à Votre Majeſté Impériale d'une manié-
„ re auſſi prolixe que je le fais par la préſen-
„ te Lettre, ſi je ne m'étois flaté qu'en ex-
„ poſant à Votre Majeſté Impériale le véri-
„ table fond de l'affaire, & de tout ce qui s'eſt
„ paſſé au ſujet de la Proteſtation dont il s'a-
„ git, non ſeulement je ne donnerois aucun
„ lieu de mécontentement à Votre Majeſté Im-
„ périale, mais au contraire je travaillerois
„ à la tranquilliſer, ſi je n'avois la ſatisfaction
„ de la convaincre de l'avantage qui réſulte-
„ roit en ôtant l'objection, & en ce que d'un
„ côté Votre Majeſté Impériale ſe débaraſſe-
„ roit d'une occupation auſſi deſagréable qu'é-
„ pineuſe; & que de l'autre, elle épargneroit
„ une grande difficulté à pluſieurs Membres de
„ l'Empire, qui quoique diſpoſés à voter ſe-
„ lon le bon-plaiſir de Votre Majeſté Impé-
„ riale, ſont néanmoins retenus par le ſenti-

„ ment

„ ment de leur conſcience; joint à cela que, „ tant par raport aux Colléges de l'Empire en „ général, que par ce qui regarde quelques-„ uns des Membres en particulier, on peut „ éviter quantité d'incidens extraordinaires & „ ſuſceptibles d'offenſes, de ſciſſions & de „ brouilleries qui peuvent naître naturelle-„ ment ſur une propoſition conſultative.

„ L'ordre que Votre Majeſté Impériale a „ obſervé dans ſa Lettre me conduit d'abord „ au *Pro-memoria* que la Reine de Hongrie a „ donné contre la Déclaration du Sieur de la „ Noue, Miniſtre de France. Je ne répéte-„ rai pas ce que j'ai déjà dit dans ma précé-„ dente ſur les motifs qui y ont engagé la „ Reine; ils ſautent aux yeux, & ils ont été „ ſi preſſans, que, bien loin que cette Piéce „ puiſſe être regardée comme offenſante, il „ doit au contraire paroître étrange, pour peu „ que l'on y faſſe attention, que la Couron-„ ne de France, après avoir fait marcher, à „ l'inſu du Corps Germanique, de nombreu-„ ſes Armées en Allemagne, afin d'y allumer „ une ſanglante guerre, ne s'aviſe d'en parler „ à l'Empire, en produiſant des déclarations à „ l'Aſſemblée de la Diéte, que lorſqu'elle ſe „ trouve obligée de rapeller ſes Troupes; que „ d'ailleurs elle veuille faire enviſager à l'Em-„ pire, comme une grace & un bienfait, ce „ qui n'eſt rien moins que cela, vu le ſujet „ qui l'a occaſionné, & que de plus elle s'y „ pare des titres de pacifique & de religieu-„ ſe Obſervatrice des Traités; titres qu'elle „ n'a pu néanmoins encore juſtifier à l'égard „ de la Reine de Hongrie.

„ Il n'importe en rien que la Reine, en „ donnant son *Pro-memoria* ait eu pour objet, „ directement ou indirectement, d'obtenir la „ dictature de sa protestation, puisqu'il lui é- „ toit libre de le faire. Quant à l'objection, „ que l'on doit établir une différence entre ces „ deux Ecrits, en ce que la France reconnoit „ l'Empereur & la Diéte de l'Empire, & que „ la Reine ne reconnoit ni l'un ni l'autre, el- „ le apartient à la question suivante, savoir „ si le *Pro-memoria* & la Protestation méri- „ tent d'être rejettés, uniquement parce qu'ils „ ne renferment point les qualifications dues „ à Votre Majesté Impériale & à la Diéte, ou „ parce qu'ils contiennent des expressions con- „ tre lesquelles on croit pouvoir se recrier ? „ C'est de quoi on traitera plus amplement „ dans la suite.

„ Je remarque en prémier lieu, que le con- „ tenu du *Pro-memoria* porte effectivement „ contre la Couronne de France, & ne sert que „ de réponse à la Déclaration de son Ministre „ *de la Noue*. J'aperçois d'un autre côté qu'on „ n'y attribue pas à Votre Majesté Impériale „ la guerre suscitée à la Reine de Hongrie, „ & que, quoique l'on ait pressé occasionnel- „ lement la Dictature, on l'a fait par rapport „ à certaines déclarations, qui bien loin d'au- „ gmenter l'offense, servent à l'anéantir. C'est „ pourquoi je ne puis concevoir comment il „ a plû à Votre Majesté Impériale de croire ...ncer elle-même que ce dont on ac- ...Couronne de France dans ce *Pro-* ...rejaillit principalement sur la per- ...e Votre Majesté Impériale; au-lieu

„ qu'il

„ qu'il eſt aiſé de reconnoître que la Déclara-
„ tion de la Noue induit à le penſer & même
„ à le dire.

„ Car ſi la Cour de France prétend avoir
„ vu avec ſatisfaction quelque aparence de ré-
„ conciliation entre Votre Majeſté & la Rei-
„ ne de Hongrie, & qu'en conſéquence elle
„ déclare que ſes Troupes n'ont pénétré en
„ Allemagne que comme ſimples auxiliaires,
„ qu'elles n'y ſont entrées qu'à la requiſition
„ du Chef de l'Empire; qu'elle les a rappel-
„ lées par un mouvement d'affection pour le
„ Corps Germanique, n'eſt-ce pas vouloir fai-
„ re croire qu'elle n'avoit aucune part aux
„ troubles? N'eſt-ce pas aſſurer que la guer-
„ re & le dommage qui en a réſulté pour
„ quantité d'Etats de l'Empire neutres & in-
„ nocens, ne provenoient que de la faute de
„ Votre Majeſté Impériale?

„ On ne pouvoit donc rien oppoſer de plus
„ eſſentiel & de plus important à une décla-
„ ration auſſi préjudiciable, que ce qui ſe trou-
„ ve rappellé dans le *Pro-memoria* de la Rei-
„ ne: Je veux dire que la France a porté la
„ prémière le feu de la guerre en Allemagne;
„ que pour trouver moins d'obſtacle à faire
„ réuſſir le projet qu'elle avoit formé d'abî-
„ mer la Maiſon d'Autriche, elle avoit tâché
„ d'embraſer le Nord; que non contente de
„ cette intrigue, elle s'étoit efforcée de ſoule-
„ ver la Porte Ottomane, & que tandis que la
„ Reine, à l'exemple du dernier Empereur,
„ ſe faiſoit un devoir d'accomplir ponctuelle-
„ ment les conditions du Traité de Vienne, la
„ France achevoit de l'enfreindre, ſous pré-

„ texte

„ texte que l'Empire n'avoit pas encore ratifié
„ le Traité définitif.

„ „ Ces vérités n'ont pas besoin d'un té-
„ moignage plus convainquant pour les con-
„ stater; & quant à la guerre d'Allemagne,
„ il n'est pas besoin d'en dire davantage. Les
„ soins que la France s'est donnée dans le Nord
„ & à la Porte Ottomane, & les vues qui l'ont
„ fait agir, ne sont pas des secrets impénétra-
„ bles, & les Ecrits où la France attaque le
„ Traité de Vienne sous le spécieux prétexte
„ dont on a fait ci-dessus mention, après en
„ avoir retiré tout l'avantage qui s'y trouve
„ stipulé en sa faveur, sont entre les mains de
„ tout le monde, & les originaux s'en con-
„ servent avec soin à Vienne.

„ Que peut-on juger de ce que la France,
„ après s'être avisée de faire, au commence-
„ ment de cette guerre en 1741. des retran-
„ chemens sur le territoire de l'Empire, sans
„ la participation du Corps Germanique, s'in-
„ gère aujourd'hui de rétablir des forteresses
„ près de Hunningue, & dans l'Ile du Marqui-
„ sat, & de les pourvoir de garnisons, quoi-
„ que, conformément aux Traités de Riswick,
„ de Bade & de Vienne, ces forteresses ayent
„ été démolies, sans pouvoir être rétablies?
„ Que peut-on, dis-je, juger de cette démar-
non que cette Couronne regarde ces
, particuliérement celui de Vienne,
aboli & sans effet, ou qu'elle s'arro-
rivilége de garder la foi des Traités
ongtems qu'il lui plaît, ou autant
lui sont avantageux; & que se croyant
pte des obligations naturelles que le
Droit

„ Droit des Gens impose aux Contractans, elle
„ en charge les Parties avec lesquelles elle con-
„ tracte ?

„ Comme il est peu probable que les ac-
„ cusations formées contre cette Couronne
„ soient fausses & insoutenables, il est aussi fort
„ difficile d'apercevoir dans le *Pro-memoria* la
„ moindre trace de ce qu'il a plû à Votre Majesté
„ d'en alléguer; savoir qu'on y attaque les E-
„ lecteurs, Princes & Etats de l'Empire, en
„ les accusant *d'une lâche timidité causée par leur*
„ *dévoûment à la France, de vues d'intérêt &*
„ *d'ambition pour allumer une guerre générale, &*
„ *en les* noircissant d'autres pareilles imputa-
„ tions.

„ Il y est seulement dit prémiérement, que l'at-
„ tention que le dernier Empereur a eue à rem-
„ plir les Articles du Traité de Vienne, avoit en
„ partie été censurée par ceux qui dans la suite
„ ont donné des marques *d'une lâche timidité en-*
„ *vers la France.* Mais il n'y est point dit, & mê-
„ me on ne peut le suposer, que ceux que l'E-
„ crivain taxe *d'une lâche timidité envers la*
„ *France*, ayent été des Electeurs, Princes ou
„ Etats de l'Empire.

„ Le second passage que Votre Majesté Im-
„ périale s'est proposé pour but, est conçu mot
„ à mot en ces termes.

„ „ *Elle* (c'est-à-dire la Reine de Hongrie) *n'a*
„ *surement point à se reprocher d'avoir rien né-*
„ *gligé de ce qu'elle a cru propre à entretenir la*
„ *Paix avec la Couronne de France: Elle a sou-*
„ *vent écrit pour cet effet au Cardinal de Fleury,*
„ *& s'est plusieurs fois offerte d'éclaircir les diffi-*
„ *cultés que travailloient à faire naître* ceux qui

mê-

„ méditoient d'allumer une guerre générale par „ des vues ambitieuses & particuliéres. *Mais „ ç'a été envain; de pernicieux conseils ont pré„ valu.*

„ Qui ne voit qu'il est ici question des Mi„ nistres de France, dont les avis ont rendu „ inutiles les offres faites par la Reine au Car„ dinal de Fleury? Et comment est-il possible „ d'en faire l'aplication à des Electeurs, Prin„ ces & Etats de l'Empire, eux qui n'ont point „ de séance dans le Conseil de Versailles, ou qui „ ne participent point aux Délibérations du Roi „ Très-Chrétien? Comment les croire capa„ bles d'inspirer le dessein d'une guerre par „ des vues particuliéres d'intérêt & d'ambi„ tion?

„ Votre Majesté Impériale comprendra fa„ cilement par elle-même que, pour peu que „ les Etats de l'Empire se piquent de justice „ & d'impartialité, ils ne verront qu'avec pei„ ne que Votre Majesté Impériale prend à „ tâche dans sa Lettre & dans plusieurs au„ tres écrits antérieurs, de justifier d'une ma„ niére si marquée le procédé de la France; „ qu'elle y condanne en tout & par-tout la „ conduite de la Reine de Hongrie; qu'elle „ excuse l'une sur des faits notoirement con„ dannables, pendant qu'elle fait à l'autre des „ imputations qui n'ont pas même de vraisem„ blance; & qu'enfin Votre Majesté Impéria„ le cherche d'un côté à empêcher que la „ France n'éprouve le juste ressentiment de „ l'Empire †, & qu'elle ne néglige rien pour atti-

† *Ces paroles sont remarquables, & montrent assez le but des Cours de Vienne & de Londres.*

„ attirer la haine de ce Corps à la Reine de „ Hongrie, malgré ſon innocence.

„ Quant au point capital, ſavoir, ſi le *Pro-memoria* & la Proteſtation ont pu être reçus à la Dictature & admis parmi les Actes de l'Empire, il a plû à Votre Majeſté Impériale de dire qu'elle convient entiérement avec moi que ces proteſtations ſont des moyens permis par toutes les Loix pour mettre ſes droits à couvert, & qu'on ne peut refuſer cette voye aux Etats de l'Empire (dans le cas où il s'agit de conſerver un Droit privatif qui n'eſt point ſujet à la pluralité des ſufrages) ſans donner lieu par ce refus à un grief général. C'eſt de cette régle fondamentale que je crois pouvoir puiſer principalement la déciſion de toute la queſtion.

„ Votre Majeſté Impériale a jugé à propos de former d'une part une exception dans le cas préſent, & d'établir de l'autre un principe de déciſion dans la légalité de ſon Election, ainſi que dans celle de la Diéte. Elle en tire la conſéquence que, comme la Proteſtation de la Reine de Hongrie attaque l'une & l'autre, & que le *Pro-memoria* en contre-diſant la Déclaration de la Noue, s'exprime à cet égard dans les mêmes termes, on ne peut tolérer de ſemblables Ecrits, & qu'on doit les biffer du Protocole de l'Empire. Votre Majeſté Impériale ajoute bien expreſſément, que ſi on les y conſervoit, il s'enſuivroit qu'ils ſeroient facilement aprouvés & autoriſés.

„ Il eſt vrai que ces paſſages démontrent que

„ que la Reine regarde comme nuls, tant l'E-
„ lection faite d'un Empereur, & la Capitula-
„ tion qui a été dressée à ce sujet, que la Trans-
„ lation de l'Assemblée à Francfort; mais elle
„ ne l'a fait qu'à cause de l'exclusion qui lui a
„ été donnée dans tout ce qui s'est passé; & il
„ ne s'ensuit nullement que la Reine veuille
„ bouleverser par-là tout le systême de l'Em-
„ pire. Il paroit au contraire que toute sa con-
„ duite est apuyée sur cette Loi fondamentale,
„ en vertu de laquelle on ne peut sans le con-
„ sentement préalable des Electeurs, Princes
„ & Etats, suspendre le droit de séance de qui-
„ conque en est en possession, pas même pro-
„ visionnellement, ni d'une autre maniére que
„ ne porte la Capitulation de Votre Majesté
„ Impériale. Je me serois volontiers rangé
„ au sentiment de Votre Majesté Impéria-
„ le, si elle avoit décidé qu'au cas que quel-
„ que Etat, ayant reconnu, soit volontai-
„ rement, soit par devoir, l'élection de Votre
„ Majesté Impériale, ainsi que la translation de
„ la Diéte, auroit osé entreprendre de tenir
„ de pareils propos, ses Ecrits devroient être
„ rejettés des Actes de l'Empire. Mais jus-
„ qu'ici la Reine n'a reconnu ni l'une ni l'au-
„ tre; & elle croit ne pouvoir être forcée à
„ une telle reconnoissance, vu qu'elle est lé-
„ zée dans son droit privatif; & il est hors de
„ doute que dans ces cas la pluralité des suf-
„ frages n'est comptée pour rien, & que la
„ contestation doit être décidée à l'amiable.
„ Ensorte qu'un Etat peut conserver ses droits
„ par des protestations & des réservations,
„ nonobstant tous les *conclusum* contraires,

„ non

„ non seulement des Colléges en particulier,
„ mais encore de tout l'Empire.

„ Votre Majesté Impériale convient par un
„ effet de son équité, que la Reine a été en droit
„ de protester: il s'ensuit par conséquent qu'el-
„ le a pu se servir d'expressions qui convien-
„ nent à une Protestation, & propres à témoi-
„ gner que ce contre quoi elle proteste, est
„ injuste & insubsistant, par raport à elle.
„ Une conduite contraire ne sauroit s'accor-
„ der avec la nature & le fondement d'une
„ Protestation.

„ Or, comme une Protestation est bornée à
„ l'objet pour lequel elle a été dressée, sans
„ s'étendre au-delà des droits qu'elle met à cou-
„ vert, on ne peut en inférer que celle de la
„ Reine de Hongrie seroit facilement aprou-
„ vée & autorisée, si elle étoit conservée
„ dans les Actes de l'Empire. La Reine n'a
„ point cela en vue; elle n'a souhaité que de
„ faire connoître la réservation de ses Droits
„ au *Corps Germanique*, & de rendre sa Protesta-
„ tion notoire en la faisant insérer dans les Ac-
„ tes de la Diéte. Ensorte que la conséquen-
„ ce qu'on en tire est tout-à-fait extraordinaire,
„ & contre les idées qu'on attache ordinaire-
„ ment à ces formalités.

„ Les Cours de Justice de l'Empire sont ex-
„ posées à recevoir nombre de protestations &
„ des réservations à l'occasion des faits & des
„ decrets des mêmes Tribunaux: & on les y
„ admet avec la clause de *ponatur ad acta*, sans
„ que personne s'avise de croire qu'elles soient
„ par-là aprouvées & reconnues pour justes.

„ La Diéte de l'Empire ne manque pas de pa-
„ reils exemples.

„ Votre Majesté Impériale sait que le Com-
„ te de Montijo, Ambassadeur d'Espagne,
„ délivra à la derniére Diéte d'Election, de la
„ part du Roi son Maître, une Protestation au
„ sujet de la voix de Bohéme, laquelle y fut
„ acceptée sans scrupule par les Ministres des
„ Electeurs, & sans doute aussi par celui de
„ Baviére, & qu'ensuite elle fut couchée dans
„ les Actes par l'Electeur de Mayence (*),
„ quoique cette Protestation fût apuyée sur un
„ Droit que personne ne reconnoit, & qui
„ d'ailleurs est diamétralement opposé aux pré-
„ tentions que Votre Majesté Impériale forme
„ sur la Succession d'Autriche en général & sur
„ le Royaume de Bohéme en particulier. C'est
„ ainsi que Votre Majesté Impériale a reçu des
„ mains des Députés des Princes un *Exibitum*,
„ où il s'agissoit de débattre la validité de cer-
„ tains points de la Capitulation d'Election,
„ bien qu'elle ait force de Loi, & que Votre
„ Majesté Impériale la regarde comme obliga-
„ toire. Delà il est aisé de conclure qu'on n'y
„ a donné atteinte, ni à sa Dignité de Votre
„ Majesté Impériale, ni au procédé du Collége
„ Electoral, ni à la gloire de l'Empire, &
„ qu'on ne peut avec fondement en former
„ des griefs.

„ Il me souvient parfaitement bien des con-
„ clusions du Collége Electoral en date du 4,
„ &

* On ne voit pas quelle parité il y a entre protester à la Diéte de l'Empire contre la Voix de Bohéme, & protester contre l'Empereur & sa Dignité & contre la Diéte même.

„ & du 15. Novembre de l'année 1741, & „ je ne crois pas qu'étant moi-même un des „ Membres de cet Illustre Collége, on me „ soupçonne de vouloir m'en séparer, quoi- „ qu'à la vérité je n'aye contribué en rien à „ ces conclusions. Car, pour ce qui est de „ la prémiére, par laquelle il a été résolu à „ la pluralité des sufrages de suspendre la „ Voix de Bohême pour cette fois, mon Am- „ bassadeur n'ayant pas les instructions né- „ cessaires, en fit raport au Protocole. Quant „ à la seconde, qui avoit pour objet la Protesta- „ tion du Baron de Brandau, mon Ambassa- „ deur opina qu'il n'étoit pas expédient de „ la renvoyer, mais qu'il suffisoit qu'on lui „ refusât une place dans les Actes de l'Em- „ pire. Elle n'en a pas été rejettée, puisqu'el- „ le n'y a pas été admise; & l'on ne trouve „ nulle part dans les Protocoles que la ques- „ tion, si la Reine de Hongrie, ne pouvant „ jouïr de la Dignité Electorale, a donné oc- „ casion, eu égard au défaut de son Sexe, „ de suspendre la Voix de Bohéme.

„ Mais cette conclusion du 4 Novembre „ 1741 n'a eu pour objet que la Voix de Bo- „ héme rélativement à l'Election; qu'à pré- „ sent il est question à la Diéte convoquée & „ continuée à Francfort, d'exclure toutes les „ voix annexées au Pays que possédoit alors „ & que posséde encore la Reine de Hon- „ grie; & qu'enfin il n'est jamais arrivé à „ l'Empire ni à aucun de ses Colléges de don- „ ner l'exclusion à ces Pays par un *Conclusum*, „ on ne sauroit dire que la Reine, pour a- „ voir protesté & témoigné de ne pas recon-

„ noître la Dignité Impériale, se soit mise „ elle-même hors d'état d'être agrégée au „ Corps dont les Membres rendent *in Comitiis* le respect dû à leur Chef légitime. La „ raison en est que l'exclusion du sufrage a „ précédé la Protestation, & que par consé- „ quent celle-ci ne peut avoir été l'occasion „ de l'autre. Au surplus, lorsqu'on invite un „ Etat de l'Empire à la Diéte, & qu'on le „ fait d'une maniére & avec des circonstan- „ ces qui l'empêchent d'y comparoître, c'est „ comme si on ne l'y invitoit pas; & c'est en „ quoi se justifie tout ce qui a été dit ci- „ dessus, tant à l'égard du Droit que la Rei- „ ne a eu de protester, que par raport aux „ raisons qui demandent qu'on tolére les ex- „ pressions de nullité comprises dans la Pro- „ testation.

„ Je ne prétends pas décider qu'une Diéte „ ne sauroit être regardée comme illégale à „ cause d'un ou de deux sufrages qui pour- „ roient y manquer; & je présume que la Rei- „ ne pense comme moi à cet égard. Il suffit „ qu'elle considére la derniére Assemblée com- „ me illégale, à cause de l'exclusion qui lui a „ été donnée sans les formalités requises. De- „ sorte qu'il est aisé de voir la différence qu'il „ y a entre le cas présent, où la possession est „ indisputable, & où la prétention consiste en „ des raisons qui apartiennent au pétitoire, & „ entrent dans les exemples allégués dans la „ Lettre de Votre Majesté Impériale; car le sufrage de Veldentz n'a été suspendu que parce que la possession de ce Pays étoit contestée, & que les Parties étoient en procès.

„ Vo-

„ Votre Majesté Impériale est trop éclairée
„ & trop équitable pour être réellement con-
„ vaincue que la difficulté survénue entre elle
„ & la Reine de Hongrie à l'occasion de la
„ Lettre d'invitation, provienne d'une simple
„ différence de titulature, & que le principe
„ établi par ma précédente, savoir qu'on ne
„ s'est point reconnu réciproquement, doit
„ cesser par la distinction qu'il y a entre une
„ Archiducheffe née & une Archiducheffe ré-
„ gnante. Votre Majesté Impériale ne discon-
„ vient pas de cette prémiére qualité ; mais
„ elle témoigne ne pouvoir accorder la der-
„ niére à la Reine de Hongrie. C'est pourquoi
„ je passe sous silence les conséquences qui s'en
„ ensuivent.

„ Comme Votre Majesté Impériale revient
„ à chaque page de sa Lettre au stile de la Pro-
„ testation dont il s'agit, & qu'outre les di-
„ vers passages cités au commencement par
„ Votre Majesté Impériale, & auxquels j'ai déja
„ répondu, elle censure avec la derniére ri-
„ gueur cette maniére d'écrire, témoignant
„ d'y être extrêmement sensible, malgré tout
„ ce que j'ai pu alléguer pour en adoucir l'a-
„ mertume. Je ne puis me dispenser de sou-
„ mettre au jugement de Votre Majesté Impé-
„ riale même, si les Decrets de commission, qui
„ ont été communiqués à tout l'Empire, ne sont
„ pas d'un stile aussi fort, & plus véhément
„ que celui de la Protestation. Pour peu qu'on
„ y fasse attention on s'apercevra que les ter-
„ mes *d'orgueil*, *d'esprit de vengeance*, de *vio-*
„ *lence*, *d'injustice*, & autres reproches très vifs
„ qu'on a employés dans ces Decrets, l'empor-

„ tent de beaucoup ſur les expreſſions de la
„ Proteſtation; d'autant plus que Votre Ma-
„ jeſté Impériale y parle comme Empereur,
„ & qu'en cette qualité elle a promis de ne
„ point engager le Corps Germanique dans
„ aucune guerre ou autre affaire étrangére.
„ C'eſt cependant à cela qu'aboutiſſent ces ſor-
„ tes de reproches; au-lieu que la Reine, com-
„ me Etat de l'Empire, ſe borne à défendre ſes
„ droits particuliers contre des *Co-Etats*.

„ Mais, quoique Votre Majeſté Impériale
„ ne faſſe point attention au tems que ces Pro-
„ teſtations ont été faites, & qu'elle ne veuil-
„ le point faire la diſtinction néceſſaire entre
„ un Mémoire où il s'agiroit d'un Etat de l'Em-
„ pire contre l'Empereur comme Empereur,
„ & un Mémoire où il eſt queſtion d'une af-
„ faire domeſtique, qui regarde un Etat & Sa
„ Majeſté Impériale comme *Co-Etat*, j'eſpére
„ néanmoins qu'elle voudra bien y avoir égard,
„ & permettre à d'autres ce qu'elle ſe permet
„ à elle-même.

„ Il eſt vrai que les Loix de l'Empire, exi-
„ gent qu'un Etat qui a des Piéces à produire
„ contre l'Empereur, y obſerve une certaine
„ modération & un certain reſpect, fut-ce mê-
„ me dans une affaire purement domeſtique;
„ mais outre qu'il eſt difficile de déterminer le
„ degré de cette obligation, elle ſupoſe que
„ cet Etat reconnoiſſe l'Empereur comme Em-
„ pereur; hors de-là, on ne peut rien trouver
„ dans la Proteſtation de contraire au Droit
„ de la Nature & des Gens, ni faire de repro-
„ che qu'on ne puiſſe retorquer.

„ J'admets

„ J'admets sans peine la différence que Vo-
„ tre Majesté Impériale souhaite que l'on fas-
„ se de ce qui regarde sa Dignité Impériale &
„ ses prérogatives, & de ce qui touche les
„ intérêts de sa Maison ; mais je ne saurois
„ convenir avec Votre Majesté Impériale sur
„ ce qu'elle a d'abord supposé & qu'elle de-
„ puis a répété tant de fois, que dans le cas pré-
„ sent, il s'agit uniquement de l'Empereur
„ comme Empereur. Il est au contraire très
„ certain que si Votre Majesté Impériale n'a-
„ voit point eu des prétentions de famille sur
„ la succession d'Autriche, qu'elle ne se fût
„ point mise dans le cas de les faire valoir, &
„ qu'elle n'eût point été impliquée dans la
„ guerre contre la Reine de Hongrie, cette
„ Princesse ne se seroit point vu exclue de la
„ Diéte, & que sans cette exclusion elle n'au-
„ roit eu ni le prétexte, ni l'occasion de pro-
„ tester, & de déclarer qu'elle tenoit pour
„ nulles l'Election & la Convocation de l'As-
„ semblée. Par conséquent il faut que la Pro-
„ testation ait eu pour motif des faits qui n'ont
„ aucune liaison avec la qualité de Chef de
„ l'Empire.

„ Mais quand même je conviendrois de cet-
„ te derniére supposition, il y a une consi-
„ dération qui infirme les conséquences qu'on
„ en a tirées ; savoir que la Reine n'a pas en-
„ core reconnu l'Election & la Dignité de
„ Votre Majesté Impériale, & qu'elle peut,
„ ainsi qu'on l'a déjà marqué, suspendre cette
„ reconnoissance jusqu'à la conclusion d'un ac-
„ commodement, d'autant plus que Votre Ma-

„ jesté Impériale a commencé à ne pas recon-
„ noitre la Reine en sa qualité.

„ Cette Princesse a pendant ce tems-là as-
„ suré la Cour de Mayence dans plusieurs Let-
„ tres qu'elle lui a écrites, particuliérement
„ dans celle du 21 Janvier 1743, qu'elle étoit
„ fort indifférente sur l'article de l'Election,
„ & qu'elle ne prétendoit pas contester au
„ Collége Electoral le droit d'élire un Em-
„ pereur, lorsque le Trône étoit vacant, ni
„ lui disputer aucun de ses priviléges; mais
„ qu'elle espéroit au seul avantage de réser-
„ ver & de conserver ses précieux Droits;
„ c'est ce que la Reine a réitéré dans son *Pro-*
„ *memoria* & dans sa Protestation.

„ „ On ne voit pas pourquoi ces assurances
„ de la Reine seroient moins susceptibles de
„ vérité & mériteroient moins de créance que
„ les passages par lesquels elle trouve à redi-
„ re à l'Election & à la Diéte, & pourquoi
„ lorsqu'on prétend interpréter l'une des deux
„ pour une *protestatio facta contraria*, on ne
„ pouroit pas plutôt l'entendre de la pré-
„ miére que de la derniére, eu égard à cette
„ circonstance que la Reine s'est actuellement
„ adressée à l'Empire.

„ „ S'il plaisoit à Votre Majesté Impériale d'en-
„ visager l'affaire sous ce point de vue, peut-
„ être n'auroit-elle plus lieu de reprocher à
„ la Reine qu'elle suscite une question d'Etat
„ au Collége Electoral & à la Diéte. Elle
„ trouveroit qu'il n'y a rien moins qu'une con-
„ tradiction dans la démarche que la Reine
de remettre ses protestations à l'As-
de l'Empire, nonobstant les expres-
„ sions

„ sions que l'on qualifie d'*accusations de nulli-*
„ *té*, quoique dans le fond il n'y ait rien d'in-
„ compatible dans cette conduite.
„ „ Car comme la Reine se rapporte sans dou-
„ te à la Capitulation d'Election, parce que
„ c'est une Loi qui oblige Votre Majesté Im-
„ périale, aussi a-t-elle pu sans préjudicier à
„ ses prétentions, s'adresser à la Diéte de
„ Francfort, puisqu'elle y a trouvé réunis
„ tous les Membres qu'elle met au nombre de
„ ses *Co-Etats*. D'ailleurs l'exemple des in-
„ terrégnes prouve que des Piéces peuvent ê-
„ tre reçues dans les Actes de l'Empire sans
„ même que les Etats soient assemblés; & la
„ Reine n'a eu recours au Corps Germanique,
„ qu'afin de le mettre au fait de ses intérêts,
„ & non dans le dessein d'en impétrer quel-
„ que grace, ou d'en obtenir du secours, ni
„ dans le sens que Votre Majesté prétend
„ qu'elle auroit dû reconnoître l'Empereur &
„ la Diéte.

„ Si Votre Majesté Impériale continue de croi-
„ re qu'un Etat qui déclare publiquement qu'il
„ ne veut reconnoître ni l'Empereur ni l'Assem-
„ blée de l'Empire, ne peut être considéré com-
„ me un Membre de la Diéte, & qu'elle souhaite
„ que j'en tombe d'accord, j'avouerai volontiers
„ qu'on ne peut avoir une Voix actuelle, si
„ on ne suppose & n'admet un Empereur &
„ une Diéte. Mais la question n'est point
„ aplicable au cas présent, puisque la Reine
„ s'est abstenue de la Diéte depuis qu'elle en
„ a été exclue de fait, & qu'il ne s'agit point
„ de savoir ce qui a suivi, mais ce qui a pré-
„ cédé la Protestation, & si l'on a pu donner

„ l'exclusion à la Reine avant qu'elle eût pro-
„ testé contre l'Election d'un Empereur, &
„ contre la Diéte.

„ Quant à la conduite que l'Electeur de Ma-
„ yence a tenue, j'ai allégué dans ma précéden-
„ te Lettre les motifs qui ont engagé S. A. E.
„ à passer de bonne foi & sans difficulté par-
„ dessus ses expressions contenues dans la Pro-
„ testation.

„ J'y ai même expliqué ce qui a dispensé
„ cet Electeur de communiquer sur cela avec
„ le Collége Electoral, & ce que j'en ai sup-
„ posé, se trouve apuyé sur plusieurs raisons
„ concluantes.

„ Ce n'est pas sur des raports peu fidèles
„ que j'ai parlé de la Conférence particuliére
„ tenue le 16 Mai de l'année derniére entre
„ les Ministres Electoraux au sujet de la Pro-
„ testation. Quoique Votre Majesté Impé-
„ riale combatte la validité de cette conféren-
„ ce, en ce qu'elle se seroit faite entre des
„ Ministres particuliers sans instructions de
„ leurs Cours, il semble néanmoins qu'elle ne
„ révoque pas entiérement en doute la vérité
„ du fait dont il ne seroit pas difficile d'être
„ éclairci.

„ Je laisse au Public à juger si ces conféren-
„ ces ne sont pas de vraies conférences, & si
„ les résolutions qui s'y prennent, n'empor-
„ tent pas obligation. Quel desordre n'arri-
„ veroit-il pas dans l'Empire, si un tiers s'avi-
„ soit, au bout d'une année, d'oposer à ces ré-
„ solutions, que les Ministres qui y ont assisté,
„ n'avoient pas de leurs Cours les instructions
„ nécessaires?

„ Les

„ Les sentimens que la Cour de Mayence a „ fait paroître sous la régence du dernier E- „ lecteur, ne décident de rien. Je puis assurer „ Votre Majesté Impériale de science certaine, „ que cette Cour a changé de tems à autre d'a- „ vis à cet égard ; mais la question est de sa- „ voir si elle a pris ou non la justice & l'im- „ partialité pour règle de ses démarches. Le „ prétexte spécieux de défaut de formalité „ qu'on a allégué, pourroit être facilement „ détruit, si au-lieu de répondre plus au long „ sur le doute où est Votre Majesté Impéria- „ le touchant l'autorisation des Ambassadeurs „ d'Autriche, je me bornois à la faire res- „ souvenir que la Reine a fait tenir au feu „ Electeur de Mayence la protestation par „ une Lettre écrite de sa main ; & qu'ainsi ce „ n'est pas une question de grande conséquen- „ ce, que celle qu'on propose sur l'autorisation „ des Ministres de cette Reine.

„ Si mon but étoit de m'étendre au-delà de „ ce qui regarde ma conduite & mes senti- „ mens sur la contestation, je ferois voir à „ Votre Majesté Impériale que telle Puissance „ qui n'a point à se reprocher d'avoir com- „ mencé la guerre, qui n'agit au contraire que „ pour sa défense, & qui avant que de mettre „ les armes bas demande une satisfaction pour „ le passé & des suretés pour l'avenir, ne peut „ être accusée d'aimer la guerre, & d'être in- „ satiable ; & j'ajouterois que si la Reine de „ Hongrie s'est excusée dans son *Pro memoria* „ d'accepter la médiation de l'Empire, ce n'a „ point été sans de pressantes raisons.

„ Mais je crains qu'ayant voulu être trop

„ pré-

» précis à répondre à tout ce qu'il y avoit
» d'essentiel dans la Lettre de Votre Majesté
» Impériale, quoique répété en partie sous des
» expressions différentes, je ne sois tombé
» aussi dans l'inconvénient de grossir la matiè-
» re. Je finis donc &c.

L'Empereur répondit à cette Lettre par une autre, où après avoir à peu près répété les raisons qu'il avoit déjà alléguées, il insinue au Roi d'Angleterre que ce qui l'empêche de reconnoître la justice de sa cause, c'est qu'il est Partie dans cette affaire; & qu'il est étrange qu'il excuse la Reine de Hongrie sur ce qu'elle dit contre le Collége Electoral dont il est Membre, contre l'Empereur, & contre la Diéte.

Tout ce différend prouve ce que j'ai déjà dit ci-dessus, que l'élevation du Comte d'Ostein au Siége Electoral de Mayence étoit avantageuse à la Cour de Vienne. Sous le précédent Electeur, les Protestations de la Cour de Vienne n'étoient point reçues au Protocole, sans de grandes précautions, & quelquefois même on leur refusoit la Dictature, sur-tout lorsqu'elles étoient exprimées en termes qu'on prévoyoit ne pouvoir manquer de déplaire à l'Empereur. Mais le nouvel Electeur usant des droits que lui donnoit sa qualité de Directeur de la Diéte, accordoit la Dictature aux Ecrits de la Cour de Vienne, sans avoir égard aux plaintes que l'Empereur pouvoit en faire, ni au mécontentement de ce Monarque; & Son Altesse Electorale étoit d'autant plus portée à en agir ainsi, que cette conduite lui paroissoit conforme aux Loix de l'Empire, & propre à sou-

ſoutenir les prérogatives de ſa charge de Directeur de la Diéte.

Le chagrin qu'eut l'Empereur de voir le Roi d'Angleterre dans des ſentimens contraires au ſien, auſſi-bien que l'Electeur de Mayence, fut bien tempéré par les diſpoſitions où il voyoit le nouvel Electeur Palatin, le Prince héréditaire de Heſſe, & ſur-tout le Roi de Pruſſe. Ces trois Princes ne paroiſſoient pas éloignés de s'unir avec Sa Majeſté Impériale, & de l'aſſiſter de toutes leurs forces dès qu'ils verroient jour à le pouvoir faire avec ſureté. L'Electeur Palatin y étoit porté par les ſentimens du ſang, étant proche Parent de l'Empereur, par les obligations qu'il avoit à la France, & par le deſir de ſe venger des ravages que les Troupes Hongroiſes avoient faits dans ſes Etats. Le Prince héréditaire de Heſſe, à qui le Roi de Suède avoit donné plein-pouvoir d'agir en ſon nom, étoit diſpoſé à prendre le parti de l'Empereur pour ſe venger du peu de cas que le Miniſtére Britannique avoit fait de ſa médiation, & parce que l'Empereur lui faiſoit eſpérer des avantages conſidérables pour ſa Maiſon, ſans compter les ſubſides que l'Eſpagne & la France lui promettoient s'il joignoit encore un Corps de Troupes Heſſoiſes à celles de Sa Majeſté Impériale. Quant au Roi de Pruſſe la crainte de perdre un jour la Siléſie, s'il laiſſoit ſuccomber l'Empereur, & exécuter les deſſeins que la Cour de Vienne paroiſſoit avoir contre la Couronne de France, eurent peut-être plus de part au parti qu'il prit, que l'eſpérance de faire de nouvelles aquiſitions.

Ce

Ce Monarque n'ignoroit pas que les Puiſſances qui ont le plus de part à la Guerre, ont auſſi le plus de part à la Paix, & que ſur ce pié-là il ne pouvoit guéres ſe paſſer de la garantie, ni de l'amitié d'une Puiſſance qui eſt en poſſeſſion depuis bien des ſiécles de donner le branle aux principales affaires de l'Europe. C'eſt du moins ainſi que l'ont cru les plus habiles Politiques. *La Maiſon d'Autriche*, diſoit le Chancelier de Suéde écrivant à Grotius, *nous fait les plus belles offres du monde, ſi nous voulons faire notre accommodement à part; mais quand elle nous céderoit tout ce qu'elle nous promet, qui nous le garantira? Nous mécontenterions la France qui eſt ſeule capable de nous aſſurer la poſſeſſion de nos conquêtes, & qui pourroit toujours faire une paix avantageuſe avec nos Ennemis, en leur promettant de ne plus ſe mêler de nos affaires.* Voilà comme parloit Oxenſtiern, l'un des plus grands-hommes qu'il y ait eu dans le dernier ſiécle.

Qui ne ſait que la Siléſie & le Comté de Glatz ſont d'une toute autre importance à la Reine de Hongrie que ni les Païs-Bas ni la Lombardie? Ce ſont deux des plus riches Païs de l'Allemagne; les clés de la Bohéme, de la Moravie, de l'Autriche, & de la Hongrie.

Leur poſſeſſion donne au Roi de Pruſſe un crédit, & une influence dans l'Empire, que ſes Prédéceſſeurs n'ont jamais eue auparavant. Elle le met en état de prendre part aux affaires de Pologne, qui ne doivent pas lui être indifférentes, par pluſieurs raiſons qui ne ſont pas de cette hiſtoire. Tout cela cependant rendoit le Roi de Pruſſe extrêmement attentif à la ſituation de l'Empereur. Il prévoyoit que

ſi

si la France étoit réduite à la défensive, l'Empereur seroit abandonné, & contraint de souscrire à tout, pour obtenir la restitution de ses Etats patrimoniaux. La France pouvoit faire sa paix en offrant au Roi d'Angleterre de ne point se mêler des affaires de l'Espagne, & à la Reine de Hongrie d'en faire de-même à l'égard des Princes d'Allemagne qui s'étoient déclarés contre elle. Des-lors il n'y avoit plus de prétexte de faire la guerre à la France, ni même de raison à l'entreprendre, puisqu'elle ne pouvoit être que ruïneuse dès que cette Puissance se borneroit à se défendre. Il y avoit à parier que la Reine de Hongrie employeroit plutôt ses armes à recouvrer ce qu'elle avoit perdu, qu'à courir après des conquêtes fort incertaines, pour ne rien dire de plus; qu'elle ne pouvoit même espérer de conserver, vu la facilité que la France avoit de reprendre au commencement de la Campagne, ce que les plus mauvais succès pouvoient lui faire perdre sur la fin.

Ces considérations ne pouvoient manquer de faire impression sur l'esprit d'un Prince habile & prévoyant. Le Roi de Prusse n'eut d'abord en vue que la conservation de sa conquête, sans négliger toutefois les nouveaux avantages que la guerre pourroit lui procurer, si elle étoit heureuse. Ce Monarque ayant envoyé ses pleins-pouvoirs à Mr. de Klingraff son Ministre auprès de l'Empereur, on travailla à un Traité qui fut conclu & signé le 22 de Mai 1744. par le Comte de Thöring pour Sa Majesté Impériale, par le Baron de Wachtendonck pour l'Electeur Palatin, & par Mr. de Do-

Donop pour le Roi de Suéde en qualité de Landgrave de Hesse. Ce Traité ne contient rien d'important, du moins qui en ait paru dans le Public. Ces Princes s'engagent à employer leurs bons offices, & les plus fortes sollicitations, pour porter la Cour de Vienne à restituer à l'Empereur ses Etats héréditaires, à le reconnoître pour légitime Chef du Corps Germanique, à restituer les Archives de l'Empire, dont elle n'avoit point voulu se dessaisir, quelques instances qu'on eût faites pour les obtenir; à accepter la médiation de l'Empire pour régler le différend touchant la succession d'Autriche, ou à le remettre à une décision juridique. Mais il y avoit des Articles séparés qui renfermoient des choses importantes. Voici ceux que les Ennemis des Princes ligués publiérent dans la suite.

„ D'autant que l'éloignement, que la Cour „ de Vienne & ses Alliés ont témoigné jus- „ qu'à présent pour le rétablissement du repos „ & de la tranquillité dans l'Empire, ne don- „ ne que trop lieu de craindre que bien loin „ de se prêter à des voyes amiables confor- „ mément au but du Traité conclu, elle en „ rejettera ou éludera tout au moins l'effet „ que l'on devoit s'en promettre, il sera in- „ dispensable de recourir à des moyens plus „ forts & plus efficaces; Sa Majesté le Roi de „ Prusse, toujours animé du desir de coopérer „ à la pacification de l'Allemagne, après de „ mures réflexions a considéré qu'il ne pou- „ voit y avoir d'expédient plus court & plus „ décisif, que de promettre & de s'engager, „ ainsi qu'il promet & s'engage par le présent

„ Ar-

„ Article, de faire la conquête de toute la
„ Bohéme, & de mettre Sa Majesté Impéria-
„ le en possession de cette Couronne; de la
„ lui garantir pour elle, ses successeurs & hé-
„ ritiers à l'infini: Sa Majesté Impériale, tou-
„ chée de la plus vive reconnoissance, céde à
„ cette condition à Sa Majesté Prussienne, dès
„ à présent, irrévocablement & à perpétuïté,
„ pour elle, ses héritiers & descendans à l'in-
„ fini, de la maniére la plus forte, & la plus
„ autentique, les Droits qui lui apartiennent sur
„ les Cercles, Seigneuries & Villes ci-après
„ nommées; savoir, la Ville & tout le Cer-
„ cle de Königsgrätz en son entier. En ou-
„ tre, Sa Majesté Impériale céde au Roi de
„ Prusse les Cercles de Bunzlau & de Leito-
„ meritz; ensorte que tous les Païs, qui se
„ trouvent situés entre les frontiéres de la Si-
„ lésie & la Riviére de l'Elbe, & depuis la
„ Ville de Königsgrätz jusqu'aux Confins de
„ la Saxe, appartiendront à Sa Majesté Prus-
„ sienne, de maniére que le cours de l'Elbe
„ sera la barriére des deux Etats: ainsi ce
„ qui se trouvera situé sur l'autre bord de
„ cette riviére en dedans de la Bohéme, reste-
„ ra à Sa Majesté Impériale, quand même ce
„ seroit des dépendances des Cercles cédés au
„ Roi de Prusse, à l'exception de la Seigneu-
„ rie & Ville de Partuwitz, & la Ville de
„ Collin, que Sa Majesté Impériale céde dès
„ à présent au Roi de Prusse, pour elle, ses
„ héritiers & successeurs à l'infini. Sa Majesté
„ Impériale s'engage dès à présent à la susdite
„ condition de garantir à Sa Majesté le Roi de
„ Prusse, pour elle, ses héritiers & succes-

„ ſeurs à l'infini tous les Païs qu'elle lui a cé-
„ dés ou lui céde en vertu du préſent Article,
„ bien entendu que la Bohéme ſur le pié
„ qu'elle doit demeurer à Sa Majeſté Impé-
„ riale, ne ſera plus ſuſceptible d'aucun dé-
„ membrement. De plus Sa Majeſté Impéria-
„ le céde à la même ſuſdite condition à Sa
„ Majeſté Pruſſienne, irrévocablement & à per-
„ pétuïté, pour elle, ſes deſcendans & héri-
„ tiers à l'infini, de la maniére la plus forte,
„ la plus ſolennelle & la plus autentique, les
„ Droits qui lui appartiennent ſur la haute Si-
„ léſie. Elle s'engage en outre de la lui ga-
„ rantir pour elle, ſes héritiers & ſucceſſeurs à
„ l'infini, auſſitôt que Sa Majeſté Pruſſienne
„ en aura fait la conquête, & s'en ſera miſe en
„ poſſeſſion: de-même Sa Majeſté Pruſſienne
„ promet de garantir la haute Autriche à Sa
„ Majeſté Impériale pour elle, ſes héritiers &
„ deſcendans à l'infini."

Il y avoit encore d'autres Articles, entre autres un par lequel l'Empereur promet de conférer la Dignité Electorale au Landgrave de Heſſe, pour en jouïr lui & ſes Succeſſeurs à perpétuïté, en reconnoiſſance de dix mille hommes de Troupes auxiliaires que le Landgrave ou le Prince Guillaume en ſon nom s'oblige de fournir à l'Empereur, y compris ceux qui avoient déjà ſervi en Baviére. L'Electeur Palatin promet auſſi d'augmenter ſes Troupes Auxiliaires juſqu'à la concurrence de ſix mille hommes. Mais l'Empereur deſavoua tous ces articles ſéparés dans un reſcript qu'il adreſſa à l'Empire. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que la France ne paroit point dans le Traité. On

ne peut cependant douter qu'elle n'y eût beaucoup de part, & que ce ne fût même aux moyens des subsides immenses qu'elle s'engageoit de fournir, que les Princes promirent de faire agir leurs Troupes pour la cause de l'Empereur. L'argent est le nerf de la Guerre; & les Princes d'Allemagne en sont, pour la plupart, assez mal pourvus, de-là vient ce trafic d'hommes qu'ils font depuis longtems avec la Hollande & l'Angleterre. Quoi qu'il en soit les Princes confédérés invitérent divers Membres considérables de l'Empire à entrer dans l'Alliance, entre autres les Electeurs de Cologne & de Saxe; mais comme on soupçonnoit qu'il s'agissoit d'une Alliance offensive, & que ces Puissances n'avoient pas le même intérêt que les Confédérés, personne ne voulut entrer dans leurs vues. Les Princes ne font jamais la guerre pour empêcher la ruïne d'un autre, à moins qu'ils n'y trouvent leur avantage particulier; & l'Electeur de Cologne, quoique Frére de l'Empereur n'a jamais jugé à propos de partager sa querelle. Quant au Roi de Pologne Electeur de Saxe, il avoit de grandes raisons pour prendre des liaisons opposées à celles des Princes ligués. L'état où le Roi de Prusse avoit mis l'Armée de ce Monarque, par les marches & contre-marches qu'il lui avoit fait faire en Moravie & en Bohéme, ainsi que nous l'avons raporté ailleurs, la Paix qu'il avoit faite, sans rien spécifier pour la Saxe ni pour les Troupes Saxonnes; tout cela avoit donné de justes défiances à Sa Majesté Polonoise, & l'avoit porté à s'accommoder avec la Cour de Vienne, & même à

conclure un Traité d'Alliance défensive avec cette Cour pour la défense de la Bohéme, & pour assurer la tranquillité de la Saxe. Quelques autres circonstances avoient contribué à resserrer les nœuds de cette alliance. Le Roi de Prusse avoit établi des foires à Breslau, & augmenté les droits de passage sur l'Elbe dans les Païs de sa domination; cela donnoit lieu de croire qu'il avoit en vue d'incommoder le commerce de Leipzig pour augmenter celui de Breslau. Un Docteur Prussien avoit publié un Traité des Droits & Prétentions de la Maison de Brandebourg sur la haute Lusace. Le Roi de Prusse avoit desavoué cet Auteur, mais ce desaveu n'étoit pas une renonciation. Enfin les cessions que l'Empereur devoit avoir faites d'une partie de la Bohéme au Roi de Prusse, donnoient encore plus à penser que tout le reste à la Cour de Dresde; puisque si le Roi de Prusse fût devenu possesseur des Païs nommés dans l'Article secret raporté ci-dessus, la Saxe se seroit vue dans une entiére dépendance de Brandebourg, & comme investie de toutes parts & environnée des Etats du Roi de Prusse. Indépendamment des raisons générales, ces raisons particuliéres étoient plus que sufisantes, pour engager la Cour de Saxe à s'attacher plus étroitement que jamais à celle de Vienne.

Cependant la France avoit déclaré la guerre au Roi d'Angleterre Electeur de Hannovre, & à la Reine de Hongrie. Dès le mois de Mai 1744. Louïs XV. entra avec une puissante Armée dans les Païs-Bas.

Il paroit que dans les conférences des Confé-

fédérés à Francfort, on convint que la France attaqueroit la Reine de Hongrie en Flandres, qu'elle auroit une Armée considérable sur le Rhin, pour attirer de ces deux côtés les forces Autrichiennes, afin que le Roi de Prusse pût d'autant plus facilement faire la conquête de la Bohéme; que l'Armée de l'Empereur grossie des Troupes de Hesse & d'un nouveau renfort de Palatins, feroit une espéce de Corps de réserve, qui pourroit se porter ou en Baviére ou au-delà du Rhin, selon que le tour & le succès des affaires l'exigeroient.

Soit que le Roi de Prusse, pour mieux fraper son coup, voulût attendre que la Reine de Hongrie fit marcher ses forces aux Païs-Bas & sur le Rhin, soit pour quelque autre raison, qui ne nous est pas connue, ce Prince ne se mit en mouvement qu'à la fin de l'Eté.

La Reine de Hongrie venoit de faire une perte considérable dans la personne du Feld-Maréchal de Kevenhuller, décédé à Vienne après une courte maladie. Il faloit au Prince Charles un habile Général, pour tempérer le feu de sa valeur, & pour supléer au défaut d'expérience inséparable de la jeunesse. On jetta les yeux sur le Comte de Traun, célébre par la belle résistance qu'il fit dans le poste qu'on lui avoit confié dans le Royaume de Naples, lors de l'invasion des Espagnols, par sa belle manœuvre à la Bataille de *Campo-Sancto*, & par diverses autres actions où il avoit fait voir beaucoup de capacité & de conduite.

Il fut résolu dans le Conseil de la Reine que ce Général commanderoit, sous le Prince

Charles l'Armée qui agiroit ſur le Rhin : Que le Comte Bathiani commanderoit un Corps d'Armée en Bohéme pour obſerver les démarches du Roi de Pruſſe, & qu'on feroit entrer les milices de Bohéme dans la Ville de Prague pour la défendre conjointement avec quelques Troupes réglées qu'on y laiſſeroit ; & qu'au cas que les ſoupçons qu'on avoit des deſſeins du Roi de Pruſſe ſe trouvaſſent mal fondés, l'Armée du Comte Bathiani s'iroit joindre à celle du Prince Charles. On diſpoſa les eſprits en Hongrie à faire ce qu'on apelle en ce païs-la une *Inſurgence*, c'eſt-à-dire, la levée d'un Corps de Miliciens fourni & entretenu par les Communautés du Royaume; & on réſolut de les faire entrer en Siléſie par *Jablunka*. Tout cela ainſi réglé, le Prince Charles, qui étoit allé conduire ſon Epouſe l'Archiducheſſe Mariane au Païs-Bas, revint à Vienne, pour y demeurer juſqu'à ce que les Troupes fuſſent ſorties de leurs quartiers pour s'aſſembler aux environs de Hailbron. Tous les Régimens qui étoient en Baviére, dans la Haute & la Baſſe-Autriche, en Hongrie & ailleurs dans les Etats de la Reine, prenoient la route de la Suabe & du Necker, où étoit leur rendez-vous général. On voyoit paſſer tous les jours à Vienne des eſſains de Hongrois, avides de butin, qui pilloient déjà en idée les riches Provinces de France, qu'ils ſe flatoient d'envahir avec autant de facilité que la Baviére. La tentative inutile qu'ils avoient faite l'année précédente les auroit dû deſabuſer ; mais l'imagination frapée d'un bien avenir qu'elle convoite ardemment, & dont elle eſt forte-

ment

ment préocupée, ne permet guéres à l'esprit de se rapeller le passé, ni de réfléchir sur les obstacles présens, elle l'étourdit, le plonge dans une douce ivresse, elle aplanit tout, prévient tout, écarte tout ce qui pourroit l'importuner. Parmi ces Corps de Hongrois qui prenoient la route de l'Empire, celui du Baron de la Trenk (†) étoit remarquable. Il étoit tout composé de Pandoures vétus à la Janissaire, coifés de-même, & consistoit en 2500 hommes à pié & 500 à cheval. Ils avoient les mêmes instrumens militaires que les Janissaires, consistant en des espèces de petites assiettes d'airain, dont ils frapent légérement, & qui rendent un son fort aigu. Ce son se fait entendre malgré le bruit de plusieurs gros tambours qu'ils battent avec deux maniéres de fuseau, dont ils tiennent l'un dessous la caisse & l'autre dessus, donnant ainsi un coup à l'opposite de l'autre.

Si l'on en croit les Journaux du tems, Sa Majesté Hongroise admira beaucoup la beauté de ce Corps, qui eut l'honneur de défiler devant elle, fit des libéralités aux Soldats, & témoigna beaucoup de satisfaction aux Officiers, exhortant les uns & les autres à la servir fidélement. Ce fut à cette occasion, disent ces mêmes Journaux, que le Colonel de la Trenk offrit à cette Princesse de passer le Rhin avec ses gens, dans l'endroit le plus difficile, moyennant qu'on joignît à ses Pandoures les Croates, les Varadins, &c. & se fit fort de se maintenir à l'autre bord jusqu'à l'arrivée de

(†) Il a ainsi francisé son nom lui-même.

de toute l'Armée de Sa Majesté. Qui n'admirera ici la prudence de Mr. de la Trenk? Il choisit pour passer le Rhin, non pas l'endroit le plus aisé, ni le plus dégarni d'ennemis, mais *le lieu le plus difficile* & le mieux gardé par conséquent, pour montrer combien il méprisoit l'ennemi, & les obstacles de la nature. C'est aux Héros ordinaires à estimer assez leurs ennemis, pour ne négliger aucune précaution, & à choisir le lieu le plus commode pour exécuter le passage d'un fleuve. Les hommes extraordinaires tels que le Sieur de la Trenk cherchent moins à s'assurer du succès en évitant les obstacles, qu'à relever leurs actions par l'idée même des obstacles qu'ils seroient fâchés de ne pas rencontrer. Ils ne font pas consister la gloire à diminuer les obstacles, à les aplanir; mais ils la font consister à les chercher, & à les braver. Au reste, l'Histoire n'étant pas moins le récit fidèle des faits extraordinaires, que le portrait des hommes fameux, je me crois obligé de faire connoître le Baron de la Trenk.

Il nâquit dans l'Esclavonie: son Pére étoit bon Gentilhomme, & est mort Commandant d'un Château en Hongrie. Le jeune Trenk donna beaucoup de chagrin à ses Parens, par sa mauvaise conduite. Dès l'âge de quinze ans il fut accusé d'un meurtre, & de divers autres excès, qui engagérent son Pére à l'envoyer en Pologne & de-là en Russie. Il fut fait Cornette dans un Régiment de Hussars des Troupes Moscovites, & se poussa jusqu'au grade Major. La guerre s'étant allumée entre Turcs & Sa Majesté Impériale de Russie,

Trenk

Trenk commit de si grandes violences même sur les terres de l'Impératrice de Russie, qu'on en porta les plaintes au Comte de Loewendahl, qui commandoit en l'absence du Feld-Maréchal Munich. Mr. de Loewendahl fit une sévére reprimande à Trenk, & le suspendit pour quelques jours de ses fonctions de Major. Trenk n'en tint nul compte, & voulut continuer à faire sa charge; mais son Colonel lui ayant représenté qu'il étoit interdit, Trenk l'appella en duel. Le Comte de Loewendahl averti de cette desobéissance, fit arrêter Mr. le Major, le fit mettre aux fers à la tête du Camp, & donna avis de sa conduite à la Cour de Russie.

Il fut ordonné qu'on lui feroit son procès. Les plaintes qu'on porta alors de tous côtés contre lui furent si graves, qu'il fut condanné au dernier suplice; mais à la priére d'un Seigneur de la Cour, on lui fit grace de la vie, & l'on se contenta de le dégrader & de le casser. Trenk au desespoir revint dans son pays natal, se mit à la tête d'une troupe de Bandits qui le reconnurent pour leur chef, & commença à infester la Hongrie, faisant contribuer les passans à son entretien & à celui de ses gens. Après la mort de Charles VI. Trenk offrit de faire la guerre avec ses gens aux ennemis de l'Héritiére de ce Monarque, moyennant qu'on ne le recherchât point pour le passé, & qu'on lui donnât un rang qui le fît respecter. Le besoin qu'on avoit de Soldats fit qu'on accepta les offres de Trenk. Il fut fait Colonel, & joignit l'Armée avec six

cens hommes connus sous le nom de Pandoures Bandurs, espéce de sobriquet rélatif à leur prémière profession. Les services qu'ils rendirent, firent qu'on les augmenta dans la suite jusqu'à deux mille hommes. On les travestit en Janissaires pour les rendre plus terribles, ou pour effacer l'idée de leur origine par cette métamorphose; & enfin le nom de Pandoure ayant fait impression sur l'ennemi, on le donna à plusieurs Corps de Hongrois qui ne le cédoient aux fondateurs de ce nom, ni pour la férocité, ni pour le desir de butiner. La Silésie, la Moravie, la Bohéme, & sur-tout la Baviére, furent tour à tour le théatre funeste où ces nouveaux guerriers signalérent leurs fureurs. Il pillérent, brulérent, saccagérent amis & ennemis. On les vit avec étonnement piller les Saxons qu'ils étoient venus secourir. Trenk a commis des actions en Baviére & en Silésie, dont l'idée fait horreur; mais la dignité de l'histoire ne comporte pas de pareils détails, c'est pourquoi je n'en dirai pas davantage. C'est à ceux qui écriront les Annales de ces Pays-là à montrer, par l'exemple de ce partisan, jusqu'où peut aller la corruption du cœur humain, jointe à la mauvaise éducation. Mais aparemment Mr. de la Trenk se met peu en peine de ce que la postérité pensera de lui, & deux millions de bien qu'il a amassés à la faveur de ses brigandages, sont fort propres à consoler un homme comme lui, du *qu'en dira-t-on*. Il est au-dessus de ces préjugés qu'on nomme sentimens, délicatesse, &c.

Trenk

Trenk eſt d'une taille au-deſſus de la médiocre, aſſez bien fait, toujours propre & même magnifique en habits, affectant l'homme de Cour, quelquefois même le Petit-maître, mais le Petit-maître manqué. Il eſt vêtu tantôt à la Françoiſe, tantôt à la Hongroiſe, tantôt à la Turque, mais toujours fort paré. Des yeux hagards, un front étroit & une mouſtache retrouſſée lui donnent la phiſionomie d'un tigre. Il affecte néanmoins au prémier abord une affabilité que les traits de ſon viſage démentent, & qui coute trop à ſon cœur pour être de longue durée. Ce ſont plutôt des grimaces forcées, que des témoignages de bonté & de douceur. La dureté, la barbarie, la férocité percent à travers ces foibles voiles; & ſes actions répondent aſſez de la juſteſſe du portrait, quand on voudroit révoquer en doute le jugement du Phiſionomiſte.

L'Armée de la Reine de Hongrie s'étant aſſemblée à Hailbron, le Prince Charles partit pour en aller prendre le commandement. Sur ces entrefaites, les Troupes Impériales s'étoient aſſemblées à deux lieues de Philipsbourg ſous les ordres du Comte de Seckendorff. Le Prince Charles s'étant avancé de ce côté-là, ordonna aux Généraux Nadaſti & Berenklau, qui commandoient ſon avant-garde, d'attaquer les Impériaux par-tout où ils les trouveroient. L'occaſion s'en préſenta bientôt, les Impériaux patrouilloient à quelque diſtance de leur Camp; les Autrichiens les ayant rencontrés les attaquérent, & les pouſſérent juſqu'à leur grand-garde. Le Comte de Seckendorff les fit ſou-

ſoutenir, & engagea une groſſe eſcarmouche où il y eut du monde tué de part & d'autre. L'affaire étant terminée, Seckendorff ſe plaignit au Prince Charles qu'il avoit violé la neutralité accordée aux Troupes de l'Empereur par la Convention de Nider-Schoenfeld; mais le Prince Charles lui fit répondre que cette neutralité n'exiſtoit plus, qu'il avoit ordre de tailler en piéces toutes les Troupes de l'Electeur de Baviére, & qu'il n'avoit qu'à ſe régler là-deſſus. Le Général Impérial ne crut pas pouvoir reſter avec ſureté dans le poſte où il ſe trouvoit. Son Armée montoit à peine à ſeize mille hommes, & l'on comptoit celle des Autrichiens à ſoixante & dix mille. Il prit le parti de paſſer le Rhin & d'aller joindre l'Armée de France ſous les ordres du Maréchal de Coigni, qui ſe trouva forte, après cette jonction, de quarante-ſix mille Combattans.

La Cour de Vienne ſaiſit cette occaſion pour répandre dans l'Empire un Ecrit propre à prévenir les eſprits en ſa faveur, & à les indiſpoſer contre le Chef du Corps Germanique. Cet Ecrit contenoit huit points principaux, qui pouvoient paſſer pour autant de reproches qu'on faiſoit à l'Empereur. Les voici en abrégé. 1. Les Troupes Bavaroiſes, & la Cour de Francfort, continuent à être Penſionnaires de la France. 2. Le Comte de Seckendorf, contre le ferment qu'il a prêté, s'eſt ſervi contre les Troupes de la Reine de la Forteresſe de Philipsbourg. 3. L'Armée Bavaroiſe en fuyant en-delà du Rhin, eſt allée au ſecours d'une Province que la France a injuſtement enle-

vée

vés à l'Empire. 4. L'Armée Autrichienne au contraire ne s'avance vers le Rhin que dans la vue de reconquérir cette Province pour la rendre à l'Empire; par conséquent les Bavarois ne se sont joints aux François que pour les aider à défendre ce Pays qu'ils ont usurpé, & à répandre le sang Allemand. 5. Que cette conduite étoit parfaitement conforme aux vues de la Maison de Bourbon, qui ne travailloit qu'à détruire les Allemands par les Allemands, & qu'à perpétuer la discorde entre deux Maisons Allemandes unies par les liens les plus étroits du sang. 6. Que pour favoriser ces vues dangereuses de la Maison de Bourbon, on avoit entrepris depuis peu de lui sacrifier l'Evêché de Paderborn, & l'Abbaye de Fulde, comme cela constoit par les Lettres du Marquis de Villarias au Marquis d'Elbéne *. 7. Que les Electeurs & les autres Princes du St. Empire Romain prennent donc garde à eux, & qu'ils obligent l'Empereur à rompre toute liaison avec la Couronne de France & à s'unir avec la Cour de Vienne, pour l'aider à obtenir de la France la réparation des dommages qu'elle en a reçus. 8. Enfin, quoique le Ciel ait béni les armes de Sa Majesté Hongroise d'une maniére visible, Elle n'est pourtant pas éloignée d'écouter des propositions, pourvu qu'elles tendent à établir une paix solide & à donner des suretés pour l'avenir.

Ce dernier Article étoit pour répondre à certains bruits qui couroient dans l'Empire, com-

* Ces Lettres se trouvent dans le Mercure Historique T. CXVII. pag. 158. & suiv.

comme si la Reine avoit rejetté des propositions avantageuses de Paix, & qu'elle fût cause de la continuation de la guerre.

L'Empereur n'eut pas de peine à réfuter toutes ces accusations. Il répondit au 1. Article, Que la Reine de Hongrie retenant par violence les Etats de Sa Majesté Impériale, la mettoit hors d'état de pourvoir à la subsistance de ses Troupes, & que personne ne pouvoit trouver étrange que ce Monarque tirât des subsides d'une Puissance alliée, puisque la Reine de Hongrie jouïssoit non seulement des revenus de la Baviére; mais n'avoit même jamais voulu entendre parler d'accorder un subside à l'Empereur, au cas que pour le bien de la Paix il se résolût à renoncer à l'Alliance de la France. Que d'ailleurs ce reproche étoit autant contre la Reine de Hongrie que contre l'Empereur, puisque depuis longtems les Troupes de la Maison d'Autriche étoient à la solde du Roi d'Angleterre, & qu'actuellement la Cour de Vienne tiroit de gros subsides de celle de Londres; qu'il étoit étrange qu'on voulût faire un crime à l'Empereur d'une chose permise, par les Loix, au plus petit Prince de l'Empire.

Au 2. Art. Qu'il faloit être bien peu au fait de ce qui se passoit, pour oser avancer que le Comte de Seckendorff s'étoit servi de la Forteresse de Philipsbourg contre les Troupes Autrichiennes; puisqu'il étoit de notorieté publique qu'il étoit défendu très rigoureusement au Commandant de cette Place de tirer sur les Partis Autrichiens qui s'avançoient jusqu'aux fossés de cette Forteresse.

Au

Au 3. Art. Que la retraite du Comte de Seckendorff des environs de Philipsbourg, laquelle la Cour de Vienne trouvoit bon d'apeller une fuite, n'avoit été occasionnée que par la perfidie de cette même Cour, qui contre la parole donnée à Nieder-Schoenfeld, avoit commencé les hostilités en attaquant les Troupes Impériales, que le Prince Charles a déclaré avoir ordre de traiter en ennemis par-tout où il les trouveroit. Ce qui avoit obligé ces Troupes à aller chercher un azyle en Alsace, n'en pouvant trouver dans l'Empire, ni même sous le canon d'une place de l'Empire. Que la supériorité du nombre les avoit contraintes à cette retraite, & nullement une terreur panique, comme il plaîsoit à la Cour de Vienne de l'insinuer. Qu'au reste la violation du Traité de Nieder-Schoenfeld n'étoit pas la seule occasion où la Cour de Vienne s'étoit moquée des engagemens les plus solemnels; que le Public étoit assez informé de ce qui s'étoit passé au sujet de la Garnison de Braunau, qui ayant capitulé à condition qu'au bout d'un an elle pourroit servir comme auparavant, au-lieu d'obtenir l'exécution de cet Article, avoit été honteusement arrêtée, déclarée prisonniére de guerre, les Officiers mis aux fers, les Soldats liés & garottés, & envoyés en divers Pays éloignés. Au 4. Art. Que la Reine de Hongrie se moquoit de l'Empire, quand elle disoit qu'elle ne vouloit conquérir l'Alsace que pour la rendre à l'Empire; que cela ne s'accordoit guéres avec les dédommagemens qu'elle prétendoit, & qu'elle demandoit à tout propos. Que l'Empire n'ignoroit pas que l'Alsace avoit été cédée

cédée à la France du consentement de tout le Corps Germanique, en reconnoissance des services rendus par cette Couronne à l'Allemagne lorsque la Maison d'Autriche sapoit les fondemens de sa liberté.

„ Que seroient présentement les Electeurs „ mêmes, poursuit l'Empereur, si la France „ ne les eût secourus? Ils servoient des Offi- „ ciers de la Maison d'Autriche, tout au plus „ Gouverneurs des Pays dont ils sont actuelle- „ ment les Souverains. Ce fut pour reconnoî- „ tre de tels services que l'Empire céda par „ le Traité de Westphalie, l'Alsace à la Cou- „ ronne de France, & la céda pour toujours „ & de la maniére la plus autentique. C'est „ donc bien mal à propos que la Cour de „ Vienne employe ici le nom de l'Empire pour „ couvrir sa propre ambition, dont les effets „ ne peuvent être que préjudiciables à l'Alle- „ magne, sur-tout aux Etats situés le long „ du Rhin. " Au 5. Article l'Empereur répondoit que le reproche y contenu convenoit mieux à la Cour de Vienne qu'à personne, puisque pour assouvir sa vengeance, elle ne se contentoit pas de persécuter les Sujets de l'Empereur, lesquels méritoient plus qu'aucun autre le nom d'Allemands, & d'employer à cette persécution ses Troupes Autrichiennes, mais encore des Nations barbares, des *Hussars*, des *Rasciens*, des *Croates*, des *Pandoures*, des *Talpaches*, des *Waradins*, des *Hanaques*, des *Lycaniens*, des *Carlstatiens*, des *Esclavons*, des *Transylvains*, des *Dalmatiens*, des *Clémentins*, des *Illyriens*, des *Insurgens*, &c. „ Qui peut „ après cela, ajoute l'Empereur, s'assurer que

„ nous

„ nous ne verrons pas revenir ces tems mal-
„ heureux où les Huns ravageoient les plus
„ belles Provinces de l'Allemagne? Les Des-
„ cendans de ces Barbares n'ont déjà que trop
„ fait sentir à la Baviére, à la Silésie, à la
„ Bohéme, qu'ils n'ont pas dégénéré, & que la
„ même fureur les anime: c'est donc à l'Em-
„ pire à prendre ses mesures de bonne heure,
„ pour n'être pas foulé & ravagé par eux.

Au 6. Art. Que l'Ecrivain de la Cour de Vienne avoit commis une grande bevue de citer les Lettres du Marquis de Villarias au Comte d'Elbéne, pour prouver qu'on a eu dessein de livrer à la France l'Evêché de Paderborn & l'Abbaye de Fulde. „ On n'a qu'à lire ces
„ Lettres & l'on verra qu'il n'y a pas un seul
„ mot qui puisse faire soupçonner un pareil
„ dessein, & que tout cela se dit *gratis*, pour
„ rendre odieux ceux qui n'ont pas le bon-
„ heur de plaîre à cette Cour, qui pour le
„ dire en passant employe ces *Houzards* à en-
„ lever des Ministres & des Couriers, dont
„ elle fait imprimer les dépêches avec des
„ commentaires de sa façon, où elle emplo-
„ ye les suppositions les plus hardies & les ca-
„ lomnies les plus violentes, pour semer la
„ crainte, le soupçon & la division. Mais
„ une conduite si contraire au Droit des Gens
„ & à la Sureté publique dans l'Empire, doit
„ bien faire toucher au doigt les desseins de
„ ceux qui la tiennent. "

Au 7. Art. Que les exhortations que la Cour de Vienne adressoit aux Etats de l'Empire pour les engager à faire ensorte que Sa Majesté Impériale se détache de la France, étoient à-la-vé-

rité conformes aux intérêts de cette Cour; mais très contraires à ceux de Sa Majesté Impériale, qui n'ayant plus aucune ressource, après une telle démarche, seroit obligée de se livrer à la discrétion de ses ennemis, de subir les conditions qu'il leur plaîroit lui imposer, & d'implorer la clémence de la Cour de Vienne.

Au 8. Art. On répond que tout ce bel étalage de disposition à la Paix, n'étoit que pour jetter de la poudre aux yeux des simples, & pour mieux couvrir les vues ambitieuses de la Cour de Vienne. Que toute l'Europe savoit les avances que Sa Majesté Impériale avoit faites pour porter la Cour de Vienne à un accommodement amiable; les propositions raisonnables qu'elle avoit fait faire, & la hauteur avec laquelle elles avoient été rejettées. „ C'est sans doute „ cette prospérité des Armes Hongroises, que „ la Cour de Vienne vante tant, qui l'a enga- „ gée non seulement à rejetter toute proposi- „ tion de Paix; mais même à ne vouloir en- „ trer dans aucune négociation: ce qui prouve „ qu'on n'a en vue qu'à forcer le Chef de l'Em- „ pire à se soumettre, sans raisonner ni discu- „ ter, aux dures Loix qu'on voudra lui impo- „ ser. Tout le monde sait que l'Empereur ne „ souhaite rien tant que la Paix; mais il veut „ la faire en Souverain, & non pas en Escla- „ ve, en Empereur, & non en Vassal de la „ Cour de Vienne. Quand même les Armes „ Autrichiennes auroient prospéré autant qu'on „ le prétend, il n'est pas décidé que cette „ prospérité doive être constante, & ce n'est „ point une raison pour engager le Chef de „ l'Empire à se prêter à l'orgueil & à l'ambi-

„ tion

„ tion de la Cour de Vienne. C'eſt cet or-
„ gueil même qui fait eſpérer que cette proſpé-
„ rité ne ſera pas de durée; car Dieu confond
„ les ſuperbes; & leur proſpérité n'eſt ſouvent
„ que l'avant-coureur de leur ruïne."

Tous ces combats de plume ne décidoient de rien. Il faloit du ſang pour terminer la querelle, & celui qui avoit déjà coulé ne ſuffiſoit pas pour affoiblir l'un des Partis au point de le diſpoſer à la Paix.

La Cour de Vienne & celle de Londres avoient projetté de conquérir l'Alſace & la Lorraine. La choſe n'étoit pas aiſée à-la-vérité: l'Alſace eſt défendue par des Fortereſſes conſidérables, & de-là pour entrer en Lorraine, il faut aſſiéger Phalsbourg, Bilche, Saar-Louïs, & quelques autres Fortereſſes non moins importantes. Il y avoit une bonne Garniſon dans Landau, & le Maréchal de Coigni qui étoit à la tête de plus de quarante mille hommes, y compris les Impériaux, pouvoit renforcer les autres Garniſons, ſuppoſé que les Autrichiens paſſaſſent le Rhin, ce qui n'étoit pas non plus aiſé, les bords de ce fleuve étant munis de Troupes, & de canons; néanmoins la difficulté de paſſer n'étoit pas la plus embarraſſante. Ces ſortes d'entrepriſes ne manquent guéres de réuſſir, quand celui qui veut paſſer a des forces ſupérieures à celles qu'on employe à garder le paſſage. La raiſon en eſt, que ce dernier eſt obligé de s'étendre & de s'affoiblir pour veiller par-tout; au-lieu que l'autre peut porter la plus grande partie de ſes forces en un ſeul endroit, tandis que pour retenir l'ennemi dans tous les poſtes qu'il occupe, il fait tenter

le passage en divers autres endroits par de petits Corps, & lui cache sa manœuvre à la faveur de la nuit; car c'est le tems le plus propre à ces sortes d'actions. Alors le seul parti qu'il y ait à prendre pour celui qui garde le fleuve, c'est de rassembler ses Troupes le plus promtement qu'il est possible, de tomber sur l'un des Corps de l'ennemi qui est le plus à portée, & de le défaire avant qu'il puisse être joint par les autres Corps qui ont passé assez loin de celui-là. C'est ce que fit Mr. de Coigni, du moins en partie, comme nous le verrons ci-après.

Ce n'étoit donc pas-là ce qui devoit embarrasser le plus la Cour de Vienne; on étoit à peu près sûr que le Prince Charles passeroit le Rhin; mais ce qui paroissoit plus douteux, c'étoit de s'établir en Alsace, & de s'y fortifier assez bien pour pouvoir de-là prêter la main aux Lorrains que l'on croyoit disposés à se soulever. La suite a fait voir que le projet de la Cour de Vienne étoit de s'emparer du Fort Louïs pour s'assurer d'un passage sur le Rhin, qui pût servir en même tems de place d'armes, de s'avancer ensuite vers Phalsbourg par Saverne, & d'entrer en Lorraine par les montagnes de Vauge. On avoit assemblé pour l'exécution de ce plan une nombreuse Artillerie de Siége à Fribourg, & une prodigieuse quantité de Munitions de guerre & de bouche, qui devoient être transportées au Fort Louïs dès qu'on s'en feroit rendu maître. On ne pouvoit guéres y réussir que par un coup de main; mais on savoit que toutes les places qui étoient derrié-le Maréchal de Coigni étoient assez dé-

pour-

pourvues de Garnison & de Provisions de bouche; il ne s'agissoit donc que d'y arriver avant ce Général, & c'est à quoi le Prince Charles s'attacha, sans toutefois en pouvoir venir à bout, par la bonne conduite de Mr. de Coigni.

Pendant que le Prince Charles rassembloit à Stockstadt tous les bateaux & les autres matériaux nécessaires pour jetter des ponts, ces Troupes prirent poste dans l'Ile du Héron vis-à-vis de Stockstadt. Ce fut dans cette Ile que le fameux Mentzel perdit la vie de la maniére suivante.

Le Prince Charles avoit reçu un Brevet par lequel la Reine de Hongrie élevoit le Sieur Mentzel au rang de Général-Major. Le 25 de Juin, Son Altesse fit venir le nouveau Général, & lui remit le Brevet en question. Mentzel parut pénétré de cette nouvelle grace, & promit de faire de nouveaux efforts pour la mériter. Il étoit sur le point de retourner à son quartier, lorsqu'on le vint inviter à diner de la part du Marquis de Bade Durlach. Le repas fut splendide, & l'assemblée nombreuse.

Il y avoit divers Généraux & autres Personnes du prémier rang. Après les santés de la Reine, du Co-Régent, & des principaux Généraux, on but celle de Mentzel. Celui-ci fit raison à tout. Les santés se multipliérent, & dès le milieu du repas la raison du nouveau Général parut s'égarer. Il dit que si le Prince Charles vouloit lui permettre d'aller faire une course jusqu'aux portes de Paris, il partiroit dès ce moment: Qu'il ne demandoit que

quinze cens Huſſars pour mettre cette Capitale à contribution, & pour enlever tous les meubles & l'argenterie du Louvre. On affecta de répondre ſérieuſement, & on lui fit quelques objections ſeulement pour l'agacer. Mentzel échauffé par les vapeurs du vin & d'une bile noire qui le dominoit, plus préſomtueux que brave, ſoutint qu'il viendroit à bout de ſon deſſein; & ajouta que les François n'oſeroient l'attendre, que d'auſſi loin qu'ils verroient les poils de ſa mouſtache ils s'enfuiroient. Là-deſſus, ſans rien écouter, il part, & ſe transſporte en chancelant, & ſerpentant dans l'Ile du Héron, il monte ſur le parapet d'un retranchement qu'on y avoit élevé, & retrouſſant ſon bras il tire ſon ſabre, dont il fait le moulinet d'une main, tandis qu'il reléve ſa mouſtache de l'autre, & jurant comme Capanée il défie toute la France. Un Tambour du Régiment de Champagne, qui regardoit dans ce moment vers l'Ile du Héron, ſe ſaiſit de la carabine d'un Grenadier & tira ſi juſte, qu'il jetta Mentzel à bas du parapet. Il tomba en criant *Jéſus*, & reclamant un nom qu'il venoit de blaſphémer. La bale lui étoit entrée dans le ventre & avoit percé les boyaux. On le porta à Stockſtadt, où il expira le lendemain dans de très grandes douleurs. Ainſi finit âgé de 40 ans cet homme que d'heureuſes témérités avoient rendu fameux. Pour montrer qu'il méritoit d'être Général, il alla mourir en Ivrogne. Il étoit juſte après tout, qu'un homme coupable de tant de pilleries & de brigandages, de tant de meurtres commis de ſang froid,

froid, périt par la main d'un substitut de Bourreau *.

Cependant le Prince Charles ayant fait jetter divers ponts sur le Rhin dans le territoire de Mayence, & presque sous le canon de cette Ville, les Ministres de France, & le Comte de Bunau, Ministre de l'Empereur, en allérent porter leurs plaintes à l'Electeur. Mr. de Blondel lui représenta que si les Autrichiens ne respectoient pas la neutralité de Son Altesse Electorale elle ne devoit pas s'attendre que les Troupes du Roi son Maître y fissent plus d'attention. L'Electeur leur répondit qu'il n'étoit point en état d'empêcher le Prince Charles de faire ce qu'il lui plairoit, mais qu'il alloit lui envoyer faire des représentations. Les Ministres de France prévoyant que cette grimace n'aboutiroit à rien, donnérent avis de ce qui se passoit au Maréchal de Coigni, & l'avertirent que le Prince Charles avoit fait jetter un pont à Weissenaw, à demi-lieue de de Mayence, & qu'il faisoit défiler un Corps d'Armée de ce côté-là. Qu'un peu au-dessous, à un lieu nommé Trébur, il y avoit un autre pont, & qu'il paroissoit que c'étoit en ces deux endroits que le gros de l'Armée Hongroise se disposoit à passer.

Le

* Mentzel fut enterré le 27. de Juin. Quelqu'un a fait son épitaphe en ces Vers Latins.

Occidit, heu crudele ac illustrabile Verbum!
Occidit, isque diu vivere dignus erat.
Menzelius cecidit trajectus glande rotunda,
Sors ejus fallax atque rotunda fuit, &c.

Cela suffira pour donner une idée du reste.

Le Maréchal de Coigni, voyant qu'il lui étoit impoſſible de garder une ſi longue étendue de Pays, telle qu'elle eſt depuis Germesheim, juſqu'auprès de Mayence, prit le parti d'abandonner les lignes de Germesheim qu'il avoit un peu fait réparer, & de reſſerrer ſes poſtes en deſcendant le Rhin vers Mayence, réſolu d'attaquer ceux qui devoient paſſer à Weiſſenaw & à Trébur.

La nuit du 1 au 2 de Juillet l'Armée Autrichienne paſſa en ſix endroits différens ſans aucun obſtacle, le Maréchal de Coigni ayant jugé inutile & même dangereux de s'opiniâtrer à défendre le paſſage en un ou deux endroits, ne le pouvant défendre par-tout. Ce paſſage ſe fit à *Walof*, à *Coſſheim*, à *Trebur*, à *Weiſſenaw*, à *Sandhoven*, & à *Schereck*. La plupart des Troupes irréguliéres paſſérent dans des bateaux, favoriſées par le feu de diverſes batteries qui tiroient ſans ceſſe contre le bord oppoſé. Les François tirérent auſſi quelques coups de canon, moins pour diſputer le paſſage que pour avertir leurs Troupes de ſe raſſembler à Ogersheim, qui étoit le point de ralliement. Les Impériaux qui étoient le plus bas, furent attaqués dans leur retraite, qu'ils firent néanmoins, mais avec quelque perte, ce qui fit fort crier contre le Comte de Seckendorff, qu'on accuſa d'avoir laiſſé tailler en piéces deux Régimens de l'Empereur, & de n'avoir pas fait aux Autrichiens tout le mal qu'il pouvoit leur faire, s'il eût ſoutenu à propos ſes poſtes avancés. La nuit étoit ſi obſcure, qu'il eſt étonnant que les François & les Impériaux ayent [illegible]er leur Bagage & leur Artillerie. Ce qu'on

qu'on ne peut attribuer qu'à la prévoyance de Mr. de Coigni, qui aprenant que le Prince Charles agiſſoit ſur les terres de Mayence avec une entiére liberté, jugea impoſſible de l'empêcher de paſſer le Rhin; & ne s'attacha qu'à combattre l'un des Corps d'Armée qu'il pourroit entamer avec le moins de riſque.

Le jour ayant paru les Coureurs de l'Armée Françoiſe raportérent qu'ils avoient aperçu une Armée de trente mille hommes qui marchoit vers Ogersheim. Le Maréchal de Coigni n'attendoit que l'arrivée des Impériaux pour aller au devant de cette Armée. Les Impériaux arrivérent, & on aprit en même tems que les Autrichiens s'étoient poſtés dans les lignes de Germesheim; que d'autres Corps de leurs Troupes occupoient Worms, Frankendal & Spire. Alors le Maréchal de Coigni craignit d'être enveloppé. Il vit bien qu'il alloit avoir ſur les bras des forces fort ſupérieures aux ſiennes, & ne voulant pas riſquer un combat hors de l'Alſace pour ne pas ſe priver d'une retraite en cas d'accident, il plia bagage, & marcha par ſa droite ſur Neuſtadt, paſſa le Spirebach au Village de Wintzing près de Neuſtadt, & arriva près de Landau, où il aprit que douze à treize mille Hongrois avoient pris poſte dans les lignes de Lauterbourg. Ce fut alors que le Général François comprit l'importance de la marche qu'il venoit de faire, & qu'il ſe ſut bon gré de ſa diligence. En effet s'il eût différé encore d'un jour, il ne pouvoit plus rentrer en Alſace par le droit chemin, ou du moins ſans beaucoup de riſque, puiſqu'il auroit trouvé la plus gran-

de partie de l'Armée Autrichienne dans les Lignes de Lauterbourg, où il n'auroit pas été facile de la forcer avec des Troupes inférieures & harassées d'une longue marche dans les plus grandes chaleurs de l'année. Il n'avoit d'autre parti à prendre que de tourner vers Saar-Louïs, de traverser toute la Lorraine, pour rentrer en Alsace par Béfort. Mais une marche si longue & si pénible auroit non seulement ruïné son Armée, mais exposé diverses Forteresses de l'Alsace assez mal pourvues.

Le Prince Charles sentoit si bien la conséquence de la conservation des Lignes de Lauterbourg, qu'il envoya ordre à toutes ses Troupes réglées, qui étoient au-dessus & au-dessous de Spire de faire toute la diligence possible pour le venir joindre; mais quelque desir que les Généraux Berenklau & Léopold Daun eussent de le seconder, ils ne purent arriver assez à tems, ni empêcher Mr. de Coigni de passer sur le ventre aux Hongrois qui gardoient les Lignes de Lauterbourg, & qui eurent d'abord le bonheur de s'emparer de la Ville de ce nom, qui est à l'extrémité de ces lignes tout près du Rhin, & qui leur fut rendue sans coup férir par la lâcheté du Sieur de Gensac, qui n'attendit pas pour se rendre prisonnier de guerre, qu'on lui eût tiré un coup de canon, tant il se hâtoit de se deshonorer. Il est vrai que Lauterbourg n'est qu'une bicoque; mais un homme brave & entendu peut rendre ...fficile à des Hongrois la prise d'une bi... Il est vrai aussi qu'on lui avoit fait a... ...ue Mr. de Coigni étoit battu, & qu'il n'y

n'y avoit plus aucun ſecours à eſpérer ; mais un Commandant qui a des ſentimens, ne donne pas aiſément dans ces ſortes de paneaux. Il fait ſon devoir pour le plaiſir de le faire, & par la gloire qui lui en revient, ſans ſe mettre en peine d'autre choſe. Genſac avoit une garniſon de bonne volonté, il ne lui manquoit que du courage & de la conduite, moyennant quoi il auroit fort embaraſſé le Prince Charles. Mais il ſe rendit auſſitôt qu'il ſe vit attaqué. Auſſi n'auroit-il pas échapé dans la ſuite à la rigueur des la juſtice militaire, ſi la clémence du Roi ne l'en l'avoit garanti.

La priſe de Lauterbourg rendit les Hongrois maîtres des Lignes, à l'autre extrémité desquelles eſt la Ville de Weiſſenbourg, moins tenable encore que Lauterbourg, & qui ne fit pas plus de réſiſtance. Elle ſe rendit le 5. de Juillet, c'eſt-à-dire le lendemain de la priſe de Lauterbourg. On y établit le Général Forgatſch en garniſon avec ſon Régiment. Sur ces entrefaites le Prince Charles étoit retourné du côté de Spire pour hâter la marche de ſon Infanterie, & Mr. de Coigni avoit quité les environs de Landau après avoir jetté cinq à ſix mille hommes dans la Place, & marchoit avec une diligence extrême ſur Weiſſenbourg. Il détacha le Régiment de Saluſſe Cavalerie, & celui de l'Hôpital Dragons, pour aller à la découverte. Ces deux Régimens donnérent, au ſortir d'un défilé, dans une embuſcade que leur avoit dreſſé le Général Nadaſty, où ils perdirent d'abord quelque monde, & même des Etendars ; mais ils ſe dégagérent avec beaucoup de valeur, & rejoignirent l'Armée.

Le

Le 6. de Juillet, le Maréchal de Coigni arriva devant les Lignes de Lauterbourg, & s'assura de Weissenbourg, où le Comte de Forgatsch fut fait prisonnier avec tout son Régiment d'Infanterie. Les Lignes furent attaquées en même tems avec beaucoup de furie, & emportées après une assez vive résistance. Les Hongrois qui y étoient restés dans l'espérance d'être bientôt joints par les Troupes réglées, perdirent près de deux mille hommes dans cette attaque, sans compter les blessés & les prisonniers; & bien leur en prit d'être maîtres de Lauterbourg, sans quoi ils risquoient de payer bien cher d'avoir osé tenir tête à une Armée de quarante mille hommes; mais à la faveur de cette place, ils trouvérent moyen de faire une espéce de retraite, qui auroit pu se tourner en déroute, si Mr. de Coigni avoit voulu les poursuivre: mais plus pressé d'aller couvrir Strasbourg, & le reste de l'Alsace, que d'achever la défaite des Hongrois, il fit d'abord défiler ses bagages vers Haguenau, & le lendemain il abandonna Weissenbourg, & les bords de la Lauter, pour prendre la même route. Cette action couta la vie à quelques personnes de qualité du Corps des Impériaux: Le Baron de Girard, Commandant des Gardes du Corps de l'Empereur, & le Comte de Truchses y furent tués; le Général Waldenheim Hessois & le Comte d'Isembourg blessés.

Le Prince Charles avoit envoyé cinq cens chevaux Allemands pour favoriser la retraite des Hongrois: foible secours pour sauver des gens battus, & qui ne durent leur salut qu'à

la

la néceſſité où l'ennemi ſe trouva de ſe porter en des lieux où ſa préſence étoit plus néceſſaire que la deſtruction entiére d'un Corps de Troupes irréguliéres.

L'arrivée de Mr. de Coigni à Haguenau raſſura toute la Haute-Alſace. Il renforça la Garniſon de Strasbourg, où il n'y avoit que quatre mille hommes la plupart Miliciens, y fit entrer quantité de proviſions de guerre & de bouche, & aprenant que toute l'Armée Autrichienne réunie marchoit ſur Haguenau, il ſe raprocha de Strasbourg, pour ſe couvrir de cette Fortereſſe.

Il y a des gens dont l'opiniâtreté égale l'ignorance, qui font ſur ces événemens des raiſonnemens pitoyables. *Si le Prince Charles*, diſent-ils, *avoit pu conſerver les lignes de Lauterbourg, & arriver devant Strasbourg avant Mr. de Coigni, il auroit pris cette forteresſe. Si le Rhin ne s'étoit pas débordé, ſi le Roi de Pruſſe n'avoit pas fait cette invaſion en Bohéme.* On ne finiroit point, ſi l'on vouloit raporter tous les autres *ſi* de la même eſpéce. Pour nous qui avouons ſincérement n'être pas prophétes, nous nous diſpenſerons de pénetrer dans ces futurs contingens, & nous contenterons de nous en tenir aux faits connus.

La preuve que le Prince Charles n'en vouloit pas à Strasbourg, c'eſt qu'il envoya le Général Nadaſty ſe ſaiſir de Saver pour s'aſſurer des gorges qui ménent à Phalsbourg. Il fit auſſi remonter ſes ponts vers le Fort-Louïs pour ſe ſaiſir de cette Place, dont les fortifications occupent toute l'Ile où elle eſt ſituée.

Mal-

Malheureusement les pluyes grossirent le Rhin, & les flots rompirent les ponts. Le fleuve sortit de son lit, & inonda au loin la campagne; desorte que les Autrichiens furent obligés de s'éloigner, jusqu'à ce que les eaux se fussent écoulées. Mais quand cela fut fait, le Prince Charles aprit que la Garnison du Fort-Louïs avoit été renforcée par un détachement de celle de Strasbourg, & qu'on y avoit introduit des provisions en abondance; desorte qu'il falut renoncer à cette entreprise, Fort-Louïs n'étant pas une place à pouvoir être forcée par un siége régulier; parce qu'on ne sauroit ouvrir une tranchée dans le Rhin, & qu'on peut regarder cette Forteresse comme imprenable, tant qu'elle conserve la communication par le Rhin avec Strasbourg, & la haute Alsace. Or le Prince Charles n'étoit pas en état de lui couper cette communication. Mais comme il avoit une Armée infiniment supérieure à celle du Maréchal de Coigni, qui n'étoit guéres plus que de trente mille hommes, il résolut de rétablir ses ponts, de laisser un Corps d'Armée près du Rhin pour les garder, & pour masquer en même tems le Fort-Louïs; & de marcher ensuite vers Phalsbourg dès-qu'il auroit reçu la grosse Artillerie qui étoit à Fribourg, & qui n'attendoit que les derniers ordres pour marcher vers l'Alsace. Mais des événemens que ni ce Prince, ni le Comte de Traun qui le dirigeoit, n'avoient peut-être pas prévus, dérangérent tout ce beau plan.

Fin du neuviéme Livre.

HIS-



HISTOIRE
DE LA
DERNIERE GUERRE
DE BOHEME.

LIVRE X.

Le Roi de Prusse se déclare pour l'Empereur. Il fait la conquête de la Bohéme. Le Prince Charles repasse le Rhin. Il marche en Bohême. Le Roi de Prusse se retire en Silésie. Mort de l'Empereur Charles VII. Progrès des Autrichiens en Bavière. Belle retraite de Mr. de Ségur. Paix de l'Electeur de Baviére avec la Reine de Hongrie. Les Autrichiens & les Saxons entrent en Sisiéle. Bataille de Striegau.

SI le Prince Charles faisoit tout son possible pour se maintenir en Alsace & pour pénétrer en Lorraine, les François de leur côté ne s'endor-

dormoient pas. Leur Monarque avoit détaché vingt-cinq mille hommes des Pays-Bas, qui voloient au secours de l'Alsace, & il venoit lui-même dans le dessein de commander en personne l'Armée qui devoit en expulser les Autrichiens. Le Duc d'Harcourt avoit amené de la Moselle un Corps de huit à dix mille hommes, qui vint se poster sous le canon de Phalsboug. Le Maréchal de Bel-Ile avoit rassemblé un autre Corps dans les trois Evêchés, & lorsque tout cela fut joint à l'Armée de Mr. de Coigni, elle se trouva forte de plus de quatre-vingts dix mille hommes.

On ne doutoit pas qu'avec des forces si considérables & si supérieures, les François ne fissent repentir le Prince Charles d'être venu les braver jusques chez eux: mais la maladie de leur Roi qui le retint à Metz trop longtems, & la précaution qu'eurent les Généraux Autrichiens de ne pas s'éloigner du Rhin & de camper dans un pays extrêmement fourré de bois, & coupé de petites riviéres, furent le salut de ces derniers.

Le Maréchal de Coigni campoit derriére le Canal de Moltzheim à une petite lieue au-dessous de Strasbourg, conservant toujours une libre communication avec cette Ville, qui étoit absolument en fureté, tant par le voisinage de l'Armée du Mr. de Coigni, que par ses fortifications, certainement très respectables pour des Troupes qui n'avoient pu prendre, après plus de trois mois de siège, une bicoque comme Prague. Outre cela les écluses de Strasbourg, qui sont un des plus beaux ouvrages de l'art, & du génie de Mr. de

de Vauban, la rendent presqu'inabordable de tous côtés; puisque par cette belle invention, on peut inonder en très peu de tems toute la campagne à deux lieues aux environs. Je laisse à penser si ceux qui disent que le Prince Charles auroit pu prendre Strasbourg, si le Roi de Prusse n'étoit entré en Bohéme, savent bien ce qu'ils disent, & s'ils méritent quelque attention.

Cependant le Duc d'Harcourt ayant trouvé un chemin pour prendre à revers les retranchemens que Nadasty avoit fait faire dans les gorges entre Saverne & Phalsbourg, vint tout à coup tomber sur le Général Hongrois, le défit, & le poursuivit jusques près d'un bois à une lieue de Saver, où celui-ci reçut un renfort considérable que lui amenoit Berenklau. Le Duc d'Harcourt content de l'avantage qu'il venoit de remporter, & d'avoir repris Saverne, se retira avec divers prisonniers; parmi lesquels se trouva le jeune Comte de Callemberg, Officier Saxon Volontaire à l'Armée du Prince Charles. Nadasty revint à son poste & reprit Saverne, où ses Hongrois commirent de grands excès.

Sur ces entrefaites le Roi de Prusse fit faire par le Comte de Dohna son Envoyé à la Cour de Vienne une Déclaration, qui diminua fort la joye qu'on avoit des progrès du Prince Charles. Cette Déclaration portoit en substance „ que le Roi son Maître après la Paix „ de Breslau avoit fait déclarer plusieurs fois, „ qu'il n'avoit pas intention de prendre part „ aux différends de la Reine avec d'autres „ Puissances; mais que d'un autre côté la Cour

„ de Vienne trouveroit du mécompte si elle „ croyoit que ce Monarque, comme un des „ principaux Electeurs de l'Empire, pourroit „ voir avec indifférence que la Dignité Im- „ périale fût outragée, le Systéme de l'Em- „ pire renversé, & ses Etats opprimés: Que „ ses remontrances à cet égard, même celles „ qui tendoient à l'avantage de la Maison „ d'Autriche, n'avoient produit aucun effet; „ mais qu'au contraire le Chef de l'Empire, „ légitimement élu, avoit été méprisé à la „ honte du Collége Electoral; que plusieurs „ Etats bien intentionnés avoient été oppri- „ més, d'autres intimidés, & d'autres animés „ contre leur Chef, & séduits à une espéce „ de confédération: Que le Roi de Prusse s'étoit „ trouvé forcé par-là de conclure avec quelques „ puissans Membres de l'Empire, une Union, „ qui ayant été communiquée par le Baron de „ Palm au Comte de Rosemberg, ne pouvoit „ être inconnue à la Reine: Que comme au „ reste il n'y avoit aucune espérance qu'on pût, „ au moyen seul des bons offices, atteindre le „ but qu'on s'étoit proposé, Sa Majesté Prus- „ sienne se trouvoit obligée par ce qu'elle doit „ à l'Empire & à l'Empereur de lui donner un „ certain nombre de ses Troupes sur le pié d'au- „ xiliaires: Qu'elle en étoit venue à regret à cet- „ te extrémité; mais que c'étoit la faute de la „ Cour de Vienne, & de ses Alliés, d'autant qu'ils „ avoient rejetté toutes les voyes convenables „ de conciliation: Qu'au surplus Sa Majesté „ Prussienne persistoit dans la résolution inal- „ térable de remplir religieusement tous les „ engagemens qu'elle a avec ses Voisins, & de

„ ne

„ ne point s'immiscer dans les différends de
„ la Reine avec d'autres Puissances, d'autant
„ que Sadite Majesté n'a pour objet que de
„ maintenir les Constitutions & le Système de
„ l'Empire, & en conséquence de soutenir le
„ Chef dans sa Dignité, & les Etats dans leurs
„ prérogatives & libertés, comme aussi de ré-
„ tablir dans la chére Patrie le repos & la
„ tranquillité par une Paix équitable & so-
„ lide.

Le Comte de Dohna ajouta, qu'il avoit ordre du Roi son Maître de dire à la Cour de
„ Vienne „ Qu'aucun Electeur, ni Prince de
„ l'Empire, bien intentionné pour la Patrie,
„ ne pouvoit souffrir que non seulement on
„ eût dépouillé le Chef de l'Empire de ses E-
„ tats patrimoniaux; mais qu'on en eût aussi
„ chassé les Troupes du territoire de l'Alle-
„ magne, & qu'ainsi on l'en eût pour ainsi di-
„ re exterminé de fond en comble; ce qui é-
„ toit un procédé dont l'Histoire ne fournis-
„ soit point d'exemple, qui paroîtroit incro-
„ yable à la Postérité, d'où il résultoit que
„ chacun étant exposé au même danger, il
„ ne lui restoit que l'avantage de n'être pas
„ écrasé le prémier. C'est pourquoi Sa Ma-
„ jesté Prussienne ne pouvoit se dispenser d'a-
„ voir recours aux mesures les plus propres
„ pour pourvoir à sa sureté & à celle du Bien
„ public, selon l'exigence des conjonctures &
„ des inconvéniens qui pourroient résulter du
„ moindre délai: Que la Cour de Vienne ne
„ devoit imputer cela qu'à elle-même, pour
„ avoir poussé à bout l'Empire & ses Etats.

La Cour de Vienne, qui en forçant les

Troupes de l'Empereur de se réfugier en Alsace, avoit peut-être espéré de soulever l'Empire contre ce Monarque, fut fort surprise d'aprendre qu'elle alloit être attaquée par trois des plus puissans Membres de ce Corps, ligués en faveur de leur Chef. Elle envoya ordre à un Corps de douze mille hommes qui étoit en Baviére, & se disposoit à aller grossir l'Armée du Prince Charles, de passer incessamment en Bohéme pour se joindre au Comte de Bathiani.

Le Roi de Prusse avant que de donner les derniers ordres à ses Troupes pour la marche qu'il méditoit, fit répandre une espéce de Manifeste dans l'Empire, en François & en Allemand, avec des notes contenant divers faits propres à étayer ses raisons. Cet Ecrit parut sous le titre d'*Exposé des motifs qui ont obligé le Roi de Prusse à donner des Troupes auxiliaires à l'Empereur*: il étoit conçu en ces termes.

„ Le Roi se croit obligé d'instruire l'Euro„ pe du parti que les conjonctures présentes „ l'obligent de prendre pour le bien de la „ tranquilité publique.

„ Sa Majesté, ne pouvant voir plus long„ tems avec indifférence les troubles qui déso„ lent l'Allemagne, après avoir tenté inuti„ lement toutes les voyes de conciliation, se „ voit obligée de se servir des forces que „ Dieu lui a données, pour rétablir la paix & „ l'ordre, pour remettre les Loix dans leur „ vigueur, & le Chef de l'Empire dans son „ autorité. Depuis les succès que les Troupes „ Hongroises ont eus en Baviére, la Reine de Hongrie, bien loin d'en user avec l'équité

„ &

„ & la modération qui lui convenoit, a trai-
„ té les Etats héréditaires de l'Empereur avec
„ une dureté & une cruauté infinie.

„ Cette Princeſſe & ſes Alliés ont conçu
„ des deſſeins démeſurés d'ambition, dont le
„ but pernicieux étoit d'enchaîner pour ja-
„ mais la Liberté Germanique; ce qui a fait
„ depuis plus d'un ſiècle paſſé, l'objet princi-
„ pal de la politique de la Maiſon d'Autri-
„ che.

„ On n'a qu'à examiner les faits qui ſe ſont
„ paſſés depuis deux ans, pour juger de la
„ malignité des intentions de la Cour de Vien-
„ ne, & pour voir clairement que dans tou-
„ tes ſes démarches elle en a agi d'une façon
„ entiérement contraire aux Loix & aux Con-
„ ſtitutions de l'Empire.

„ L'Allemagne s'eſt vue inondée de Trou-
„ pes étrangéres, on les a fait ſubſiſter au
„ grand détriment des Princes neutres de l'Em-
„ pire; on les a fait marcher ſans envoyer préa-
„ lablement les requiſitoriales uſitées.

„ La Reine de Hongrie a conclu des Allian-
„ ces pour dédommager certaines Puiſſances
„ des ſecours extraordinaires qu'elles lui ont
„ fournis, & ces dédommagemens ont conſi-
„ ſté, tant dans des Fiefs de l'Empire, qu'en des
„ eſpérances données ſur certains Evêchés.

„ Les Généraux de cette Princeſſe ont vou-
„ lu s'emparer de force de Villes Impériales,
„ ſes Miniſtres ont menacé des Electeurs, &
„ en ont voulu ſéduire d'autres, & bouleverſer
„ par ce moyen cette République composée de
„ tant de Souverains, & que l'union ſeule a

 fait

» fait résister jusqu'à ce jour aux secousses qui
» l'ont ébranlée si souvent.

» A quel point ne se joue-t-on pas de la foi
» publique, en enfraignant la Capitulation de
» Braunau, & en attaquant les Troupes Impé-
» riales retranchées sous les Villes Impériales
» neutres & sous les Forteresses de l'Empire, &
» en les forçant même à se retirer hors des li-
» mites de l'Empire, dont leur Maître est le
» Chef? Sans compter que c'est bien en vou-
» loir à la Majesté Impériale, & la rendre mé-
» prisable, que de souffrir que des Officiers des
» Troupes de la Reine de Hongrie la trai-
» tent avec indignité, comme il n'y en a que
» trop d'exemples.

» Enfin, pour mettre le comble aux insul-
» tes faites par la Cour de Vienne à la Majes-
» té de l'Empire Romain, on n'a qu'à lire les
» Protestations de cette Cour, remises à la
» Dictature de l'Electeur de Mayence, par les-
» quelles la Reine de Hongrie déclare l'Elec-
» tion nulle de toute nullité, quoique faite una-
» nimement, & prétend que la Diéte présente
» de Francfort est illégitime, voulant par-là
» soustraire tous les Etats de l'Empire à l'obéis-
» sance qu'ils doivent au Chef qu'ils ont élu.

» Tant d'actions & de démarches contraires
» à l'honneur & à la gloire du Nom Allemand
» & aux Constitutions du Corps Germanique,
» dénotent assez clairement que le dessein de
» la Cour de Vienne est d'usurper, en faveur
» d'un Prince étranger, & non possessionné
Allemagne, la Dignité suprême, dévo-
[illegible] le choix unanime & libre de toute
ation Germanique, au Sérénissime E-
eur de Baviére.

» Ce

„ Ce ſont des attentats, qu'il eſt contre „ l'Honneur & contre la Dignité de tout E- „ lecteur, & de tout Prince de l'Empire de „ tolérer plus longtems; & ce ſeroit une lâ- „ cheté affreuſe pour les Membres ſacrés de ce „ Collége, inſtitué depuis un tems immémo- „ rial dans l'autorité d'élire ſes Chefs, de „ ſouffrir le deſpotiſme & la violence avec la- „ quelle la Reine de Hongrie veut leur ravir „ ce droit, en opprimant ſi ignominieuſement „ Sa Majeſté Impériale.

„ Ce n'eſt point à l'Empereur que la Reine „ de Hongrie fait injure, mais bien à ceux „ qui l'ont élu, & que cette Princeſſe mépri- „ ſe aſſez pour les croire inſenſibles aux af- „ fronts qu'elle leur fait, & aſſez foibles pour „ ne point ſoutenir dans la perſonne de Sa Ma- „ jeſté Impériale la plus noble de leurs pré- „ rogatives.

„ Le Roi n'a aucune diſcuſſion particuliére „ avec la Reine de Hongrie. Il n'a aucune „ prétention à ſa charge. Il ne veut rien pour „ lui, & il n'entre qu'en qualité d'auxiliaire, „ dans une querelle qui ne regarde que les li- „ bertés de l'Empire, & la guerre ouverte „ que la Reine de Hongrie vient de déclarer „ à l'Allemagne par les hoſtilités que ſes Trou- „ pes y ont commiſes, ſeroit une raiſon ſuffi- „ ſante, quand même il n'y en auroit point „ d'autre, pour juſtifier la conduite de Sa Ma- „ jeſté.

„ Si la Reine ſe croit aujourd'hui obligée par „ ces raiſons de prendre un parti violent, ce „ n'eſt qu'à regret & après avoir épuiſé tou- „ tes les voyes de conciliation.

„ L'Empereur déclaroit même alors que
„ par amour pour la paix, il renonceroit à ja-
„ mais à toutes les prétentions qu'il avoit à la
„ charge de la Maison d'Autriche, moyennant
„ la restitution de ses Etats héréditaires.

„ Ces conditions avantageuses & pleines de
„ modération furent rejettées nettement du
„ Ministére Anglois: marque certaine que l'in-
„ tention du Roi d'Angleterre n'étoit point de
„ rendre le calme à l'Empire, mais plutôt de
„ profiter de ses troubles.

„ Le Roi a offert depuis sa médiation, con-
„ jointement avec celle de l'Empire, aux Puis-
„ sances, pour trouver une issue à cette guer-
„ re fatale.

„ Mais la République de Hollande sentant
„ les obstacles qu'elle rencontreroit dans la roi-
„ deur des Cours de Vienne & de Londres,
„ l'a déclinée d'une façon assez cathégorique.

„ Sa Majesté toujours remplie du même zè-
„ le, & travaillant avec la même activité à
„ tout ce qui pouvoit rétablir le repos de l'Al-
„ lemagne, crut qu'en faisant immédiatement
„ des propositions de paix justes & équitables
„ à la Reine de Hongrie, ce seroit le moyen
„ le plus abrégé de faire éclôre ses salutaires
„ desseins.

„ Les propositions que l'on avoit faites à
„ Hanau furent réitérées à Vienne. L'Empe-
„ reur qui ne veut que le bien de l'Empire, s'of-
„ frit à tout, & ce Prince magnanime en vrai
„ Pére de la Patrie, étoit déterminé à lui sa-
„ crifier ses propres intérêts : Action géné-
„ reuse qui justifie à jamais le choix que l'on
„ fait de lui.

„ Le

„ Le Roi apaisa cette négociation par les „ remontrances & les persuasions les plus pa- „ thétiques & les plus fortes.

„ Mais plus l'Empereur marquoit de modé- „ ration, plus on voyoit dans la Reine de „ Hongrie une fierté inflexible.

„ Aussi cette Princesse ne doit-elle s'en pren- „ dre qu'aux maximes despotiques de son Con- „ seil, qui suscite de nouveaux Alliés à ses „ Ennemis.

„ Car, si elle attaque les Libertés Germa- „ niques, elle en réveille les défenseurs; & „ comme elle entreprend de dépouiller les „ principaux Membres de leurs droits, elle „ doit trouver juste qu'ils se servent des mo- „ yens qu'elle les oblige de choisir pour les „ maintenir.

„ La race de ces anciens Germains, qui ont „ défendu durant tant de siècles leur Patrie & „ leurs Libertés, contre toute la Majesté de „ l'ancien Empire Romain, subsiste encore, & „ elle les défendra tout de même aujourd'hui „ contre ceux qui osent y donner atteinte.

„ C'est ce qu'on voit par la Ligue de Franc- „ fort, où les Princes les plus respectables de „ l'Empire se sont unis pour s'opposer à son „ bouleversement.

„ Le Roi s'est joint à eux, jugeant qu'il est „ du devoir & de l'intérêt de tout Membre de „ l'Empire d'en maintenir le Systéme, & de „ secourir les foibles contre l'oppression des „ Puissans.

„ Sa Majesté croit, que l'usage le plus no- „ ble, & le plus digne qu'elle puisse faire „ des forces que Dieu lui a confiées, est de

„ les employer au Soutien de la Patrie, à laquel-
„ le la Reine de Hongrie veut donner des
„ fers ; à venger l'Honneur & les Droits de
„ tous les Electeurs, que cette Princesse leur
„ veut ravir ; à donner de puissans secours à
„ l'Empereur, pour le soutenir dans tous ses
„ Droits, & sur ce trône dont la Reine de
„ Hongrie veut le faire descendre.

„ En un mot le Roi ne demande rien, & il
„ ne s'agit point de ses intérêts personels ; mais
„ Sa Majesté n'a recours aux armes, que pour
„ rendre la Liberté à l'Empire, la Dignité à
„ l'Empereur, & le Repos à l'Europe.

Pour ne pas grossir cette Piéce nous omettons les remarques, qui ne contiennent que des faits déjà détaillés dans le cours de cette Histoire.

Il est remarquable que le Manifeste ci-dessus étoit anonyme, & que le Roi de Prusse y parle en tierce personne. C'est la méthode de la Cour de France dans tous ses Manifestes. Ceux du Roi de Prusse ne sont point signés pour de bonnes raisons connues à ce Monarque ; & tout ce qu'on peut dire, c'est que cela leur donne un air d'apologie qui achéve de gagner les esprits déjà prévenus en faveur d'un Prince sur le mérite duquel il n'y a pas deux voix.

Avant que d'en venir à cet éclat, le Roi de Prusse avoit pris toutes les précautions nécessaires pour réussir dans ses desseins. Non seulement il avoit recruté toutes ses Troupes, mais même il les avoit augmentées d'un tiers ;
ie il avoit remarqué que les Troupes
e la Reine de Hongrie avoient sou-
mmodé les Armées par leurs courses,
il

il résolut de créer quelques nouveaux Régimens de Hussars ; ce qu'il fit avec beaucoup de succès, les Hongrois Protestans aimant mieux servir ce Prince que leur Souveraine, par des raisons qui ne sont pas de mon sujet. Il prit encore de quelques Princes de l'Empire divers Régimens tant d'Infanterie que de Dragons, & il leva six nouveaux Régimens de Cavalerie en Silésie. En un mot ses forces se trouvérent si considérablement accrues, qu'il se vit en état de faire marcher plus de quatre-vingt mille hommes en Bohéme.

On peut bien croire que la Cour de Vienne ne laissa pas sans replique ni la Déclaration du Comte de Dohna, ni l'*Exposé des motifs*, *&c.* Mais comme sa réponse est d'une longueur excessive pour cet Ouvrage, puisqu'elle contient huit feuilles d'impression *in folio*, nous nous contenterons d'en rapporter les principaux articles.

On débute par rapeller l'invasion du Roi de Prusse dans la Silésie. On fait voir combien elle avoit été contraire à la bonne-foi; puisque son Armée étoit déjà au milieu de cette Province, que l'on n'en savoit rien à Vienne, parce qu'on se reposoit sur les assurances continuelles que le Roi de Prusse faisoit faire, de vouloir observer les Traités & vivre en bonne intelligence avec la Reine. Que lorsqu'on aprit l'invasion, on s'y opposa du mieux qu'on put; & que le Roi de Prusse desespérant de s'emparer des Places fortes de la Silésie, avoit fait les plus belles offres pour persuader qu'on les lui remît; jusqu'à offrir de se joindre avec toutes ses forces aux Troupes

pes de la Reine, pour tomber sur les François & les Bavarois; mais qu'on n'avoit rien voulu écouter qu'il ne fût préalablement sorti de la Silésie, & les choses remises sur le même pié que ci-devant. Que le Roi de Prusse abusant de l'embaras de la Reine, attaquée de tous côtés, & de quelques avantages qu'il venoit de remporter sur les Troupes de cette Princesse, avoit poussé sa pointe; desorte que la Reine par le conseil de ses Alliés avoit été obligée de consentir que le Feld-Maréchal Neiperg conférât avec le Roi de Prusse: ce qui s'étoit fait à *Klein-Schnellendorff*, Château situé dans la haute Silésie. Qu'il s'étoit fait-là une convention qui avoit été exécutée de bonne foi de la part de la Reine, mais qui peu de tems après avoit été violée par le Roi de Prusse. Que la guerre ayant recommencé l'année suivante, elle fut terminée par le Traité de Breslau; où le Roi de Prusse s'est engagé de ne se mêler ni directement, ni indirectement, dans les différends que la Reine avoit avec d'autres Puissances. Que le Roi de Prusse avoit plusieurs fois renouvellé ses protestations de vouloir observer exactement la Paix de Breslau: que peu de jours avant la déclaration du Comte de Dohna, il avoit fait faire les mêmes assurances.

(Ici on n'épargnoit pas les qualifications, & t en disant.)

ı l'Empire, & aux autres Princes de
à voir ce qu'ils doivent attendre
ısin qui se joue de la foi publique,
précisément tout le contraire de ce
sure, & qui n'est retenu par aucun
„ Trai-

» Traité, ni par aucun sentiment de reconnois-
» sance; car enfin, ajoute-t-on, le sacrifice
» que la Reine lui avoit fait, en méritoit bien
» un peu.

Le Roi de Prusse répondit en général que ce qu'on appelloit Convention de *Klein-Schnellendorff* n'étoit proprement qu'un pour-parler. Que le Traité de Breslau ne regardoit que des différends de famille, qui n'avoient rien de commun avec les affaires générales de l'Empire. Que Sa Majesté Prussienne ne prétendoit pas déroger à ce Traité, puisqu'elle ne demandoit rien pour elle; mais qu'elle ne croyoit pas non plus que ce même Traité l'eût lié à être Spectateur tranquille du bouleversement de l'Empire, & de la subversion de son Systême, &c.

La Convention de *Klein-Schnellendorff* est une Pièce curieuse qui répand un grand jour sur les événemens de la guerre de Silésie. Nous avons fait remarquer ailleurs la facilité avec laquelle les Prussiens s'étoient emparés des Forteresses de cette Province, & nous avons insinué que l'on soupçonnoit les Gouverneurs d'avoir des ordres secrets qui les empêchoient de résister comme ils le pouvoient. La Convention de *Klein-Schnellendorff* est la preuve de nos soupçons. La voici telle que la Cour de Vienne l'a publiée à la fin de sa Réponse à *l'Exposé des motifs*, &c.

» Je soussigné Comte de Hindford, Ministre
» Plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de la
» Grande-Bretagne, ayant été témoin de ce
» que Sa Majesté le Roi de Prusse a eu la
» bonté de déclarer de sa propre bouche, &

» sur

» fur fa parole Royale au Maréchal Comte
» de Neiperg en préfence du Major-Géné-
» ral Lentulus, & de ce que ledit Maré-
» chal Comte de Neiperg a déclaré au nom
» de Sa Majefté la Reine de Hongrie & de
» Bohéme, attefte par ces préfentes fur la
» foi publique, & les devoirs de mon Mini-
» ftére, que de part & d'autre on eft con-
» venu.

» 1. Qu'il eft libre au Roi de Pruffe de
» prendre la Ville de Neiff par maniére de
» Siége.

» 2. Que le Commandant de la Ville de
» Neiff aura ordre de foutenir un Siège de
» quinze jours, & de remettre au bout de ce
» terme ladite Place aux Troupes de Sa Ma-
» jefté Pruffienne.

» 3. Que la Garnifon de Neiff & tout ce
» qui lui apartient fortira avec tous les hon-
» neurs militaires; qu'on lui fournira les cha-
» rois néceffaires jufqu'aux frontiéres de la
» Moravie. Qu'on ne perfuadera ni ne forcera
» perfonne de la Garnifon à prendre fervice
» dans les Troupes de Sa Majefté Pruffienne,
» & qu'il fera permis aux habitans, qui vou-
» dront fe retirer, de fuivre la Garnifon en
» toute fureté.

» 4. L'Artillerie de fonte, qui fe trouve
» dans la Ville de Neiff & fur les remparts,
» reftera à Sa Majefté la Reine de Hongrie
» & de Bohéme, & lui fera fidélement ren-
» due au Traité définitif de Paix.

» 5. Qu'après la prife de la Ville de Neiff,
iefté le Roi de Pruffe n'agira plus
ement ni contre Sa Majefté la Rei-

» ne

» ne de Hongrie & de Bohéme, ni contre le
» Roi d'Angleterre, comme Electeur de Han-
» novre, ni contre aucun des Alliés présens
» de la Reine jusqu'à la Paix générale.

» 6. Que le Roi de Prusse ne demandera ja-
» mais davantage à Sa Majesté la Reine de
» Hongrie & de Bohéme, que la Basse-Silésie
» avec la Ville de Neiss.

» 7. Qu'on tâchera de faire un Traité défi-
» nitif, vers la fin du mois de Décembre qui
» vient.

» 8. Le Maréchal Comte de Neiperg a
» déclaré au nom de Sa Majesté Hongroise,
» qu'elle cédera sans aucune difficulté à Sa
» Majesté Prussienne, par le Traité à faire,
» vers la fin du mois de Décembre prochain,
» toute la Basse Silésie jusqu'à la Riviére de
» Neiss, la Ville de ce nom inclusivement;
» & de l'autre côté de l'Oder jusqu'aux li-
» mites ordinaires du Duché d'Oppelen, en
» toute Souveraineté & indépendance de qui
» que ce soit.

» 9. Que le seize de ce mois courant ledit
» Maréchal de Neiperg se retirera avec toute
» son Armée vers la Moravie, & de-là où il
» voudra.

» 10. Que le Chateau d'Ottomachau sera
» évacué en même tems que l'Armée de la
» Reine se retirera.

» 11. Qu'il sera permis au Maréchal de
» Neiperg de retirer en Moravie ou ailleurs,
» les Magazins qu'il a établis aux piés des
» montagnes, & qu'il lui sera accordé pour
» cet effet du tems jusqu'au 26 du présent
» mois d'Octobre.

» 12. Qu'une partie de l'Armée du Roi de
» Prusse prendra des quartiers d'hiver dans
» la Haute-Siléfie jusqu'à la fin du mois d'Avril
» 1742.

» 13. Que la Principauté de Teschen, la
» Ville de Troppau, & ce qui est au-delà de
» la Riviére d'Oppau, ni les hautes Montagnes
» ailleurs dans la Haute-Silesie, aussi-bien que
» la Seigneurie de Hennersdorff, ne seront point
» comprises dans ces quartiers. Et que le
» Maréchal Comte de Neiperg laissera un Ba-
» taillon & quelques Hussards pour garnison
» dans ladite Ville de Troppau.

» 14. Que les Troupes de Sa Majesté ne de-
» manderont aux Habitans du Pays que le
» couvert, & les fourages.

» 15. Que les Troupes du Roi de Prusse ne
» tireront point de contributions ni d'argent
» d'aucun des Etats de la Reine de Hongrie.

» 16. Qu'on n'enrôlera personne contre
» son gré, sous quelque prétexte que ce soit.

» 17. Que de part & d'autre on fera sortir
» quelques petits Partis pour continuer les
» hostilités *pro formâ*, & qu'on conviendra
» pendant l'hiver de quelle maniére il faudra
» se conduire, au cas que le Traité définitif
» de Paix n'ait pu se conclure avant ce
» tems-là.

» 18. Que ces présens articles, dont on est
» convenu, seront gardés comme un secret
» inviolable, selon que moi soussigné Comte de
» Hindford, le Maréchal Comte de Neiperp
» & le Major-Général Lentulus, nous avons
» promis sur notre parole d'honneur au Roi de
» Prusse sur la demande de Sa Majesté.

» En

» En foi de quoi j'ai ſigné les dix-huit Arti-
» cles ci-deſſus, & y ai apoſé le cachet de
» mes Armes à la requiſition de Sa Majeſté le
» Roi de Pruſſe & dudit Maréchal Comte de
» Neiperg. Au Château de Klein-Schnellen-
» dorff, ce 9. d'Octobre 1741. (*)

Si cette Convention n'eut pas lieu, & ſi la guerre continua, c'eſt que les deux Parties agiſſoient par des vues fort différentes. La Reine de Hongrie ne ſongeoit qu'à retirer ſon Armée de la Siléſie où elle étoit dans une poſition fort ſcabreuſe, pour gagner du tems & faire tête aux François & aux Bavarois. Le Roi de Pruſſe n'avoit en vue que de s'aſſurer à peu de fraix la priſe de Neiſſ, place forte qui pouvoit l'arrêter longtems. Ces deux Puiſſances n'eurent pas atteint plutôt leur but, qu'il ne fut plus queſtion de cette Pièce, pas même au Traité de Breſlau. Le Roi de Pruſſe ne ſe contenta plus de la Baſſe-Siléſie, il voulut auſſi avoir la haute, & même le Comté de Glatz. La Reine de Hongrie voyant le Roi d'Angleterre & d'autres Puiſſances en état de la ſoutenir, ne ſe ſoucia plus tant de céder un Païs comme la Siléſie; & les eſprits s'aigrirent de nouveau. Cela ſoit dit en paſſant, & comme une addition au III. Livre de cet Ouvrage, p. 178.

Outre cette Piéce on avoit encore joint à la Réponſe de la Cour de Vienne une Copie des Articles ſecrets du Traité de Francfort: mais il eſt

(*) *Si le Lecteur ſe donne la peine de comparer cette Piéce avec ce que nous avons dit au IV. Livre de cette Hiſtoire, p. 248. 249 250. & 251. il verra que nous travaillons ſur de bons Mémoires; puiſque ce que nous avons dit alors a précédé de plus d'une année la publication de cette Convention.*

est bon d'observer que la Cour de Vienne ne les donnoit pas pour autentiques, ainsi le Lecteur pourra régler là-dessus sa créance.

Cependant le Roi de Prusse peu inquiet sur les imputations de la Cour de Vienne, avoit fait suivre son Manifeste de tout ce qui pouvoit le rendre respectable. Une nombreuse artillerie & quantité de vivres & de munitions avoient été embarqués à Magdebourg, pour être transportés en Bohéme. Soixante mille hommes tant de Cavalerie que d'Infanterie, entrérent tout d'un coup dans l'Electorat de Saxe par diverses routes, les uns par le Cercle de Leipzig, les autres par la Haute, les autres par la Basse-Lusace. On les faisoit précéder des Lettres requisitoriales de l'Empereur; mais ces Lettres étoient suivies de si près des Troupes, qu'elles avoient tout l'air d'une vaine cérémonie.

Le Roi de Pologne n'étoit point alors dans ses Etats héréditaires. Les affaires de son Royaume le retenoient en Pologne. Le Duc de Weissenfels, Feld-Maréchal des Troupes Saxonnes, les assembla promtement au prémier avis de l'entrée des Prussiens, pour la fureté de l'Electorat. Ensuite ce Prince se rendit à Dresde, fit toutes les dispositions nécessaires pour empêcher une surprise. Il fit pointer du canon le long de l'Elbe, là où ce fleuve coupe en deux parties la Capitale de l'Electorat. Peu de jours après la Flotte Prussienne, c'est-à-dire, les bateaux qui portoient l'Artillerie & les Munitions que le Roi de Prusse avoit fait embarquer, arriva à la vue Dresde. Le Duc de Weissenfels fit charger

ger

ger les canons, & ordonna aux Canoniers de ne pas s'écarter des batteries; après quoi il exigea que les Soldats Prussiens qui étoient sur les bateaux pour escorter l'Artillerie & les Vivres, baissassent leurs armes en passant sous les batteries des Saxons; ce qui fut accordé.

Le Roi de Prusse arriva peu après, & eut une conférence avec le Duc de Weissenfels, où il lui promit d'épargner le Païs autant qu'il lui seroit possible; mais comme les Troupes furent nourries aux dépens des Habitans, & qu'il y eut beaucoup de chevaux employés à transporter les bagages &c. la bonne discipline des Prussiens n'empêcha point que la Saxe ne fût fort incommodée de ce passage, ce qui ne rétablit pas la bonne intelligence entre leurs Majestés Polonoise & Prussienne.

En arrivant sur la frontiére de Bohéme le Roi de Prusse publia une patente pour exhorter les Habitans à se tenir tranquiles chez eux, leur promettant sa protection Royale, s'ils se conduisoient d'une maniére convenable. Cet écrit est daté de Péterswalde, du 25 d'Août 1744. Malgré tout cela les Habitans joints à quelques Soldats, n'avoient pas laissé de couler à fond de gros bateaux chargés de pierres pour embarasser le passage de l'Elbe; ce qui retarda en effet le transport de l'Artillerie. L'Armée avançant toujours se trouva devant Prague le 30 d'Août, & fut encore renforcée de douze à quinze mille hommes venus du Comté de Glatz. Mais avant que de dire quel fut le sort de la capitale de Bohéme, je crois que le fil des événemens, rélatifs les uns aux autres,

exige que je revienne pour un moment au Prince Charles.

A peine le Roi de Prusse avoit fait déclarer ses dispositions à la Cour de Vienne, que la Reine de Hongrie envoya ordre au Prince Charles de ramener son Armée en Bohéme, & écrivit en même tems au Comte de Traun pour lui marquer qu'elle attendoit de sa capacité que son Armée repasseroit le Rhin avec aussi peu de perte qu'elle l'avoit passé. Que dans l'état où étoient les choses, la perte d'une bataille, ou même le moindre échec, la jetteroit dans un embaras pareil à celui où elle s'étoit trouvée au commencement de la guerre, & que son salut dépendoit de celui de l'Armée qu'il commandoit sous le Prince Charles.

Sur cela les Autrichiens commencérent à prendre leurs mesures de loin; & pour cacher leur jeu ils se portérent en avant, feignant de vouloir aller au devant dss François, pour les combattre. Les Gazettes publioient alors, d'après les Autrichiens, qu'ils avoient pendant plusieurs jours présenté la bataille aux Ennemis, qui n'avoient pas jugé à propos de l'accepter. La vérité est qu'il convenoit extrêmement aux Autrichiens d'éviter un combat, qui ne pouvoit les mener à rien; car supposé qu'ils l'eussent gagné, ils n'en auroient pas moins repassé le Rhin, & vraisemblablement en bien plus petit nombre; car quoique nous voulions bien pour un moment admettre cette supériorité de valeur & de génie dans les Troupes, & les Généraux Autrichiens, on nous [illegible]ettra néanmoins de douter que les Fran[illegible] fussent laissé égorger comme des moutons,

tons, & pour parler plus ſenſément, l'Armée de Mr. de Noailles ſe trouvant composée de l'élite des Troupes de France, le riſque étoit pour le moins très égal : avec cette différence notable qu'en perdant la bataille, les Autrichiens riſquoient de ne plus revoir la Bohéme, & la Reine de Hongrie d'être réduite à faire la plus deſagréable & la plus deſavantageuſe paix du monde; car encore un coup, toutes ſes reſſources étoient épuiſées, & la ruïne de cette Armée entraînoit la ſienne. Les François au contraire ne riſquoient que la perte des hommes & des chevaux. La Victoire même auroit été funeſte aux Impériaux, puiſqu'en ſuppoſant qu'ils l'euſſent achetée un peu cher, ils n'euſſent guéres été en état d'aller faire tête aux Pruſſiens. Mais, me dira-t-on, pourquoi les François n'ont-ils donc pas attaqué les Autrichiens ? Je pourrois répondre qu'ils ont eu de bonnes raiſons pour cela, mais cette réponſe ſeroit bien vague. Voici donc quelque choſe de plus précis.

On ſait que Louïs XV. venoit en perſonne commander ſon Armée en Alſace, lorſque ce Monarque tomba malade ſur la route, & fut contraint de s'arrêter à Metz. Il envoya le Maréchal de Noailles, & comme il ſe flatoit de pouvoir le ſuivre inceſſamment, il lui fit entendre que ſon intention étoit qu'on ne hazardât rien avant ſon arrivée. A peine le Maréchal de Noailles étoit arrivé, qu'on aprit que la maladie du Roi avoit augmenté au point qu'on déſeſpéroit de ſa vie. Ce coup étourdit les Généraux François, comme ſi la foudre les eût frapés. Ils ſavoient bien que le Prince

Charles tenoit ses ponts tout prêts pour repasser le fleuve, qu'il faisoit creuser des fossés derriére lui & élever des redoutes, pour couvrir sa retraite; & ils n'ignoroient pas non plus qu'ils ne hazardoient rien à le combattre, quand même ils seroient vaincus. Mais ne sachant ni quelles étoient les intentions du Roi, ni quelles seroient les dispositions de son successeur, en cas que la mort enlevât ce Monarque, ils n'osérent prendre sur eux l'événement d'une bataille; & cette perplexité influa si fort sur leurs mesures, que quoiqu'ils eussent pu accabler le Prince Charles dans sa retraite, ils se trouvérent néanmoins hors de portée lorsqu'il commença à faire défiler son Armée sur les ponts qu'il avoit près de Benheim, Bourg situé à une lieue au-dessous du Fort-Louïs. Il est vrai que ce passage se fit encore dans la nuit, & dans un terrain extrêmement fourré & coupé; mais il faisoit le plus beau clair de Lune du monde.

L'avant-garde de l'Armée Françoise força d'abord les redoutes de Suffelsheim, & les retranchemens d'Augesheim furent pareillement forcés. Il y eut quatre à cinq cens Hongrois tués ou faits prisonniers. Le but du Prince Charles n'étoit pas de conserver ces postes; il ne cherchoit qu'à amuser l'ennemi; & il l'amusa en effet jusqu'à dix heures du soir.

Pendant ces attaques, la Cavalerie Autrichienne passoit le fleuve. La question étoit de faire passer l'Infanterie, dont l'ennemi pouvoit s'aprocher de front après la prise des redoutes, ayant eu tout le tems de se former, & c'est cet instant décisif que les Généraux François au-

auroient dû ſaiſir. Mais Mr. de Noailles retint les Troupes, & dit qu'elles étoient trop fatiguées. Il y eut néanmoins quelques Brigades, qui ignorant encore cet ordre, ou feignant de l'ignorer, s'avancérent jusqu'à un gros de Grenadiers Autrichiens qui couvroient le reſte de l'Infanterie qui défiloit ſur les ponts, & commencérent un feu terrible de mouſquetterie. Le Maréchal de Noailles, étant accouru pour faire rentrer ces Brigades dans la ligne d'Infanterie, penſa périr dans un foſſé où ſon cheval s'abattit. Jamais Armée n'a témoigné plus d'ardeur & de deſir de combattre, que celle du Maréchal de Noailles; mais cela eſt fort inutile quand les Chefs ne veulent pas profiter de cette bonne volonté.

Les Grenadiers Autrichiens répondirent vivement au feu des François, qui ceſſa tout d'un coup, par l'ordre du Général, qui ne voulut jamais engager une action avant le jour; mais lorſque le jour parut, il vit qu'il n'y avoit plus d'Autrichien du côté où il ſe trouvoit, & qu'ils étoient tous arrivés ſur l'autre bord, après avoir détruit leurs ponts.

Tout cela ſe trouve encore expliqué dans un Mémoire du Comte de Schmettau au Roi Très-Chrétien. Schmettau étoit paſſé, comme chacun ſait, du ſervice d'Autriche à celui de Brandebourg. Le Roi de Pruſſe l'avoit envoyé à la Cour de France pour avoir ſoin des affaires des Confédérés d'Allemagne. Il l'avoit cru fort propre à réveiller & à rechaufer un Miniſtére qui dans les campagnes précéd avoit paru comme létargique. A la depuis la mort du Cardinal de Fle

difgrace d'Amelot, les chofes avoient changé de face; mais la maladie du Roi fembloit avoir pétrifié les efprits. Dèsque ce Monarque commença à fe mieux porter, Mr. de Schmettau demanda & obtint une audience, où il parla ainfi :

„ Comme je regarde Votre Majefté, non „ feulement comme le plus grand Roi du „ Monde, mais encore comme le plus Honnê- „ te-Homme, je ne balance pas à lui ouvrir „ mon cœur. Je voudrois éviter, Sire, de me „ commettre avec Vos Miniftres, ou de les „ aigrir, lorfque votre volonté par raport à „ ce qui a été promis au Roi mon Maître ne „ s'exécute pas. C'eft pourquoi, Sire, com- „ me je ne vais qu'au bien des chofes, pour „ conferver l'étroite union & amitié de Votre „ Majefté avec le Roi mon Maître, laquelle „ vous doit rendre toujours vous & votre „ poftérité, arbitres de la balance de l'Europe, „ & procurer votre mutuel avantage & celui „ de vos Sujets, je tâcherai de m'expliquer „ dans ce que j'ai à dire à Votre Majefté auffi „ uniment, que fi le Roi mon Maître agiffoit „ perfonnellement avec elle; & comme je „ n'ai aucune vue particuliére, j'ofe me fla- „ ter que Votre Majefté trouvera convenable „ à fon fervice de garder le fecret, toutes les „ fois qu'elle voudra me permettre de l'aver- „ tir quand quelque chofe manquera à l'exé- „ cution de fes ordres.

Ce difcours fut fuivi de deux Mémoires que de Mr. de Schmettau remit au Roi, où il expliquoit librement fes penfées.

I. ME-

I. MEMOIRE.

„ Les prémiéres nouvelles que j'attens du
„ du Roi mon Maître, me mettent dans une
„ perplexité que je ne saurois exprimer. Le
„ passage tranquille du Rhin par l'Armée de la
„ Reine de Hongrie aura si sensiblement affli-
„ gé Sa Majesté, que je suis dans la plus gran-
„ de inquiétude sur son sujet & sur celui de
„ nos Alliés. On avoit promis au Roi mon
„ Maître de diminuer considérablement l'Ar-
„ mée Autrichienne. On sait que depuis le
„ 12. du mois d'Août jusqu'au 23. elle a été
„ dans une continuelle manœuvre de retrogra-
„ dation; cependant elle a été assez heureuse
„ que de passer le Rhin, sans avoir souffert
„ aucun dommage considérable. Il est vrai
„ que cela ne seroit pas arrivé, s'il n'étoit sur-
„ venu le plus fâcheux de tous les contretems,
„ je veux dire, la maladie de Sa Majesté Très-
„ Chrétienne, laquelle a empêché que ses in-
„ tentions n'ayent été suivies pour la promte
„ exécution des choses qui ont été promises au
„ Roi mon Maître. Aussi Sa Majesté ne doute-
„ ra-t-elle jamais que, si ce grand malheur
„ n'étoit pas arrivé, l'Armée Autrichienne ne
„ se trouveroit pas en état de reparoître sur
„ le théatre de l'Empire avec l'audace que son
„ tranquille passage du Rhin ne peut manquer
„ de lui inspirer.

„ Les Cours de Vienne & de Londres se
„ prévaudront de cet événement pour aug-
„ menter leur crédit en Allemagne, en Hol-
„ lande & dans le Nord, & pour se procu-

„ rer des ſecours qui leur auroient été refu-
„ ſés, ſi l'Armée du Prince Charles avoit re-
„ çu les échecs qui paroiſſoient inévitables
„ pour elle, ſi les choſes fuſſent allées com-
„ me naturellement elles le devoient. Il me
„ paroit que pour rémédier à ce qui eſt ar-
„ rivé, & qui ranime ſi fort la confiance de
„ nos Ennemis, il n'y a que trois partis à
„ prendre.

„ Le prémier, de procurer à l'Empereur
„ pour le reſte de la campagne, & avec le
„ moins de délai qu'il ſera poſſible, une Armée
„ de 50. Bataillons & de 80. Eſcadrons, avec
„ la groſſe Artillerie convenable.

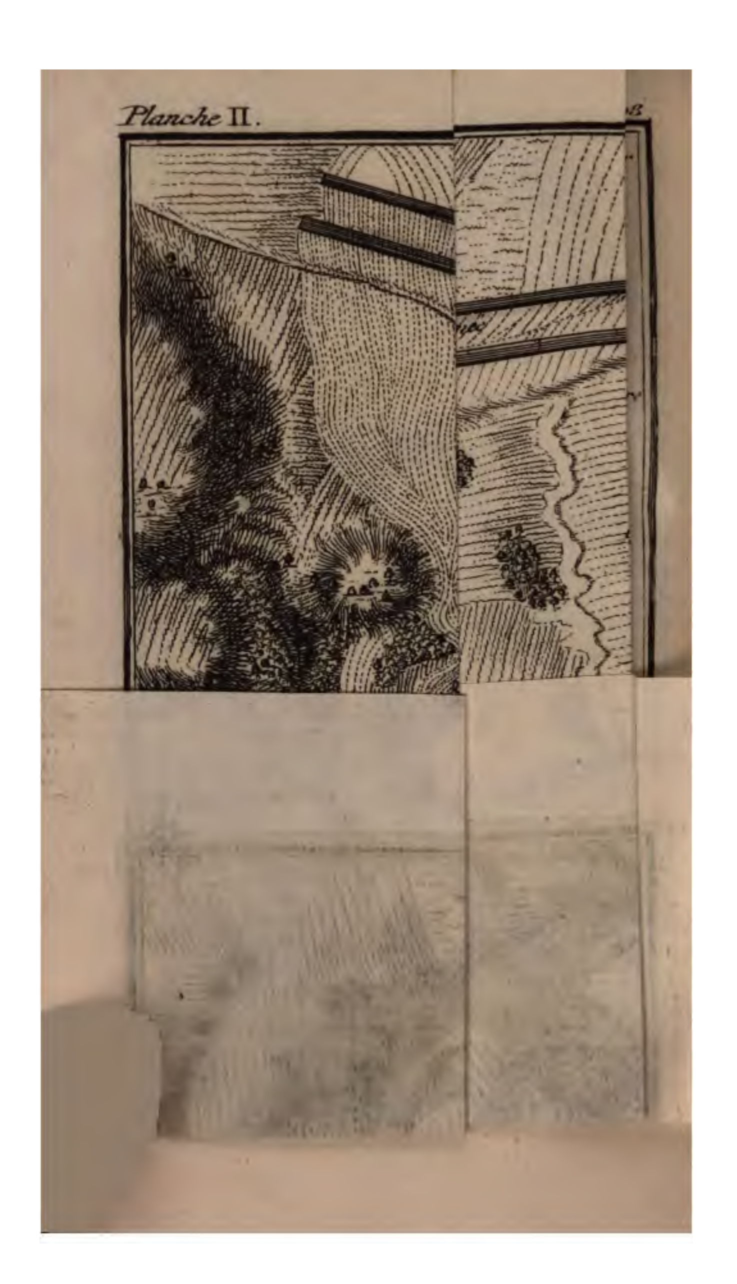
„ Le ſecond, que cette même Armée ſoit
„ portée pour la campagne prochaine au
„ nombre de ſoixante mille Combattans, afin
„ de pouſſer vigoureuſement les Autrichiens,
„ & de donner dans l'Empire une ſi grande
„ ſupériorité à l'Empereur & à ſes Alliés, que
„ la Cour de Vienne ſoit enfin forcée d'en ve-
„ nir à une Paix.

„ Le troiſiéme, que Sa Majeſté Très-Chré-
„ tienne veuille bien donner ſes ordres le plu-
„ tôt qu'il ſera poſſible pour qu'il y ait une
„ Armée qui aille à Hannovre; c'eſt l'article
„ le plus important, parce qu'il embraſſe les
„ trois conſidérations ſuivantes.

„ La prémiére, pour obliger le Roi d'An-
„ gleterre à en venir à un promt accommo-
„ dement, comme on en a vu la preuve l'an-
„ née 1741. par le ſubit envoi du Sieur Har-
„ denberg auprès de Sa Majeſté Très-Chré-
„ tienne.

„ La ſeconde, pour ramener l'Electeur de
„ Co-




Planche II.

„ Cologne à des ſentimens plus convenables
„ pour l'Empereur & pour ſes Alliés.

„ Et enfin, la troiſiéme conſidération, pour
„ donner aux Hollandois aſſez d'inquiétude,
„ pour qu'après la retraite des Hannovriens,
„ ils rappellent leurs propres Troupes pour la
„ défenſe de leurs Provinces, & que par-là
„ l'Armée de Sa Majeſté Très-Chrétienne, qui
„ eſt en Flandres, puiſſe agir avec la ſupério-
„ rité néceſſaire pour continuer rapidement
„ ſes conquêtes.

„ On finira ce Mémoire par une obſerva-
„ tion qui paroit très importante. C'eſt la né-
„ ceſſité abſolue qu'il y a d'empêcher ſans per-
„ te de tems que les Anglois & les Autrichiens
„ de concert avec la Cour de Dreſde ne faſſent
„ en Ruſſie & en Pologne les progrès qu'ils
„ deſirent, pour contrecarrer les opérations
„ du Roi mon Maître, & affoiblir par-là le
„ principal ſoutien de l'Empereur contre la
„ Reine de Hongrie dans l'Empire. Ainſi le
„ départ des deux Miniſtres que Sa Majeſté
„ Très-Chrétienne a bien voulu nommer pour
„ la Pologne & la Ruſſie, ſemble exiger la
„ plus grande célérité.

„ Ce ſont-là les très humbles repréſenta-
„ tions que je prens la liberté de faire au nom
„ du Roi mon Maître, en me mettant aux piés
„ de Sa Majeſté Trés-Chrétienne, &c.

A Metz le 12. *Sept.* 1744.

II. MEMOIRE.

„ L'Armée du Prince Charles depuis le 12.
„ d'Août a été d'un tiers moins forte que celle
„ de

„ de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Celle-ci a „ pu juſqu'au 23. du même mois, qui ſont dou- „ ze jours, ſe mettre à portée de la joindre & „ de la combattre.

„ Toute l'Europe étoit attentive à la con- „ duite qui ſeroit tenue ſur cela ; & le Roi „ mon Maître étoit perſuadé plus que perſon- „ ne, que l'Armée Autrichienne ne pouvoit „ repaſſer le Rhin ſans perdre la moitié de „ ſes Troupes.

„ Sa Majeſté en étoit d'autant plus convain- „ cue, qu'on lui avoit promis poſitivement de „ ſerrer de ſi près l'Armée ennemie, qu'il lui „ ſeroit impoſſible d'entreprendre le paſſage „ du Rhin ſans eſſuyer une très grande perte.

„ La cruelle maladie de Sa Majeſté Très-Chré- „ tienne m'a empêché d'avoir l'honneur de l'a- „ procher, pour lui repréſenter ce qui ſe paſ- „ ſoit au ſujet de l'Armée Autrichienne, & „ les Mémoires que j'ai remis ſur cela n'ont pu „ être lus à Sadite Majeſté par la même rai- „ ſon.

„ J'avois fait par les dits Mémoires de for- „ tes inſtances ſur tout ce que j'eſtimois qui „ pouvoit s'exécuter d'un jour à l'autre, & „ qui n'a pas été fait, ſur-tout de ce que, de- „ puis Molzheim juſqu'à la *Soure*, ce qui ne „ fait que quatre lieues de France; & depuis „ cette riviére juſqu'a Beinheim, ce qui ne „ fait que trois lieues; une Armée auſſi ſupé- „ rieure que celle de Sa Majeſté Très-Chrétien- „ ne n'ait pu en douze jours arriver ſur l'en- „ nemi, vu que les diſpoſitions pour les vivres, „ fourrages, artillerie, ponts & ouvertures de „ chemins, & routes pour la marche de ladite

„ Ar-

„ Armée pouvoient ſe faire avec facilité, pourvu que tous ces Articles euſſent été arangés d'avance dès le tems qu'on ſe propoſoit de s'aprocher de ſi près de l'ennemi qu'on ne l'eût plus perdu de vue, & qu'il ne lui auroit plus été facile de ſe dérober pour repaſſer le Rhin, ſans s'expoſer à être attaqué malgré eux.

„ Chacun ſait que l'Armée Autrichienne étoit déjà campée le 17. d'Août ſur les hauteurs de Brompt, en-delà de la *Soure*; ce qui donnoit à l'Armée de France la liberté de marcher avec les précautions accoutumées, ſur autant de colonnes qu'elle auroit cru néceſſaires, pour venir ſe former le 17. d'Août ſur la riviére de *Suffel* à une lieue de Strasbourg, d'autant plus qu'elle pouvoit, pendant le ſéjour qu'elle avoit fait le jour précédent, ſe pourvoir de pain pour quatre jours. L'Artillerie pouvoit auſſi depuis le 12. juſqu'au 17. avoir aſſez de tems pour y arriver.

„ Rien ne devoit empêcher le 18. d'Août, de marcher dans la même régle, en laiſſant le Bois de *Brompt* à droite, juſqu'à Rorbach, en pouſſant la tête de tous les Grenadiers & des Dragons de l'Armée, juſqu'à la *Soure* vis-à-vis de Hochfeld, duquel poſte le Duc d'Harcourt n'étoit éloigné depuis deux jours que d'une lieue. Rien ne devoit empêcher de paſſer la *Soure* le 19. & de ſe porter ſur les ennemis; & quand même on auroit alors ſéjourné le 20. (ce qui dans une conjonćture comme celle où l'on ſe trouvoit, n'étoit point du tout néceſſaire) on auroit

„ eu

„ eu le 21. le 22. & la moitié du 23. pour
„ combattre l'Armée ennemie, ou du moins
„ pour la serrer de si près, sans que ses Troupes légéres pussent la cacher, qu'il lui auroit été impossible d'entreprendre de défiler par ses ponts, sans s'exposer à la défaite de la meilleure partie des Troupes dont elle étoit composée.

„ On pourroit remarquer encore d'autres circonstances non moins favorables; comme celle d'une nuit de pleine Lune du 23. au 24. d'Août qu'il faisoit clair comme le jour: Que d'ailleurs on a donné le tems à un ennemi déjà tout en confusion, de faire passer le Rhin au reste de son Infanterie & de son Arriére-garde sur ses ponts, quoique toute l'Armée de Sa Majesté Très-Chrétienne ne fût qu'à une demi-lieue de-là, pendant que les Ennemis n'ont cessé de passer sur leurs ponts, qu'à la petite pointe du jour du 24. d'Août; & qu'ils auroient brulé ces mêmes ponts plutôt qu'ils ne l'ont fait (sachant l'Armée de France si près d'eux) s'ils n'avoient achevé de passer le Rhin à la pointe du jour le 24. d'Août.

„ Enfin la poursuite de l'Armée Autrichienne de l'autre côté du Rhin s'est fait avec tant de tiédeur (parce que les Corps d'Armée qui devoient soutenir les Détachemens envoyés à la poursuite des ennemis, n'ont pas suivi assez promtement) que cela n'a produit aucun effet, & que les ennemis ont continué leur route avec la même facilité, &c.

Mémoire ne fait pas, comme on voit, les Généraux François, & il est très vrai

vrai qu'ils laissérent échaper la plus belle occasion du monde de terminer la guerre ; ou du moins de se procurer à eux & à leurs Alliés une supériorité décidée pour le reste de la Campagne, desorte que le Roi de Prusse eût pu se maintenir en Bohéme, & les Bavarois recouvrer leur Pays une fois pour toutes: mais ni l'un ni l'autre n'arriva, parce que les Autrichiens reparurent dans l'Empire avec l'audace & la fierté qu'inspire le plaisir d'avoir échapé à un grand danger. Le Roi de Prusse témoigna après la Campagne à Mr. de Valori, Envoyé de France à Berlin, combien il étoit mécontent de cette manœuvre, & ne balança pas de dire que c'étoit cette conduite qui avoit fait perdre la Bohême & la Baviére. Cependant ce Monarque pouvoit lui-même fournir la preuve, qu'il n'est pas toujours impossible de passer un grand fleuve en présence d'un ennemi alerte & vigilant, puisqu'il passa la Moldau & l'Elbe à fort peu de distance des Saxons & des Autrichiens. Mais il faut toujours convenir que les avantages que les François avoient, n'auroient point été négligés par des Chefs résolus, fermes & vigoureux, & je crois que les Autrichiens n'auroient pas échappé aussi au grand Condé.

Mr. de Noailles avec les lumiéres d'un bon Général a trop de douceur & de complaisance dans son caractére, pour ne pas écouter quelquefois des conseils timides, & peut-être pour y faire plus d'attention qu'ils ne méritent.

Au reste Mr. de Schmettau ne traite pas mieux Mr. de Seckendorff dans la Lettre qu'il écrivit à Sa Majesté Prussienne, en date du 16. Octobre;

Octobre; & il paroit que Mr. de Schmettau n'entend pas moins la guerre que la politique, puisqu'il prédit ce qui devoit arriver à Mr. de Seckendorff en Baviére, & ce qui lui arriva en effet.

Après la retraite du Prince Charles l'Armée Françoise passa le Rhin, & l'Armée Impériale en fit de-même. Cette derniére grossie de Hessois, de Palatins, & de dix à douze mille François, prit la route de la Baviére, & l'Armée Françoise s'aprocha de Fribourg. La Cour de France avoit résolu de s'emparer de cette Place, tant pour mettre la Reine de Hongrie hors d'état de s'en servir pour envahir l'Alsace, comme elle venoit de faire, que pour soumettre l'Autriche antérieure à l'Empereur.

Le Prince Charles avoit laissé douze mille hommes d'élite dans Fribourg, & un Commandant des plus braves & des plus intelligens pour défendre la place. Elle étoit pourvue de toute sorte de munitions de guerre & de bouche, restes des magasins formés pour le projet de conquérir l'Alsace & la Lorraine. Deux cens piéces de batterie destinées pour le même objet y étoient encore, outre l'Artillerie ordinaire. La saison se trouva avancée lorsque tous les préparatifs furent prêts pour ce siége. La Ville est d'ailleurs avantageusement située, & très bien fortifiée. Ses ouvrages s'étendent jusques sur la montagne voisine; des ruisseaux, qui ne gélent jamais, traversent la Ville, dont les murs sont baignés par la riviére de *Triesen*, qui en rend les aproches très difficiles, sur-tout en automme, où grossie par divers torrens que les pluyes forment, elle

s'enfle

s'enfle & inonde la campagne. Néanmoins la prise de cette place étant d'une conséquence extrême pour la sureté de l'Alsace, on résolut de s'en rendre maîtres malgré les difficultés.

La tranchée fut ouverte au commencement d'Octobre. Le siége fut long & meurtrier, par l'habileté du Commandant & la bravoure de sa Garnison. Les pluyes commencérent, la *Triesen* se déborda, & inonda les tranchées & le camp. Le froid commençoit à se faire sentir, & le Soldat obligé d'être nuit & jour dans l'eau commençoit à se rebuter, lorsque Louis XV. arriva. Alors le François toujours passionné pour ses Rois, & idolâtre de Louis XV. sentit redoubler son ardeur. En un mot les Troupes Françoises firent de si grands efforts, & supportérent toutes les incommodités avec tant de constance, qu'après divers assauts, où il se fit de part & d'autre des prodiges de valeur, ils emportérent les dehors, & contraignirent le Général Damnitz à capituler & à leur remettre la Place le 5. de Novembre. Le Gouverneur se retira dans les Châteaux, qu'il rendit peu de tems après.

Les François ne jugérent pas à propos de conserver cette conquête. Ils en firent sauter toutes les Fortifications, & l'abandonnérent. Ils s'emparérent successivement de divers Forts situés dans la Forêt noire, & enfin de la Ville de Constance, où ils mirent garnison.

Cette expédition répara bien l'espéce d'inaction où les François avoient été en Alsace: en effet le siége de Fribourg est aux yeux des Connoisseurs une des plus glorieuses actions qui se soient faites dans le cours de cette guer-

re. Peut-être même auroit-il falu lever le siége, si la présence du Roi n'avoit fait braver les obstacles que la nature joignoit à ceux de l'art & de la valeur des Assiégés. Il faut avouer aussi que les François n'avoient rien de mieux à faire, & que ne pouvant seconder de près les opérations du Roi de Prusse par l'impossibilité de subsister sur la route, ils n'avoient d'autre parti à prendre que de le favoriser de loin. Ce ne fut pas après tout la faute des François, si la Reine de Hongrie aima mieux perdre Fribourg, & les Troupes qui le défendoient, avec toute l'Autriche Antérieure, que la Bohéme. Ce choix ne dépendoit pas d'eux; & ils ne pouvoient suivre le Prince Charles jusques dans ce Royaume, que pour le triste plaisir de mourir de faim & de froid, ce qui auroit été d'une mince utilité au Roi de Prusse. A l'égard du projet de Mr. de Schmettau sur l'Electorat de Hannovre, il n'étoit guéres praticable avant le siège de Fribourg, & il ne l'étoit absolument point après: car outre la difficulté de faire subsister une Armé esi considérable dans des Pays neutres & secrettement mal affectionnés à l'Empereur, il y avoit encore celle de la Saison, & du besoin qu'avoient de se reposer des Troupes fatiguées d'un long & pénible siége.

Pendant que les François se disposoient à attaquer Fribourg, Mr. de Seckendorff suivoit le Prince Charles de loin, & prenoit la route du Haut-Palatinat, contre l'avis de Mr. de Schmettau, de Mr. de Mortagne Lieutenant-Général des Armées de l'Empereur, & des Personnes les plus sensées tant de l'Armée de Sa Ma-

Majesté Impériale que de celle de France. Mais Seckendorff alléguoit que de-là il seroit à portée de se joindre au Roi de Prusse, ou du moins d'empêcher la jonction des Saxons avec les Autrichiens; & disoit qu'il étoit informé mieux que personne des intentions de Sa Majesté Prussienne, & que le parti qu'il prenoit étoit conforme à la volonté de ce Prince. D'autres prétendoient qu'il prenoit cette route pour voir certains Fermiers ou *Amodiateurs*†, avec qui il avoit des affaires d'intérêt à démêler. Quoi qu'il en soit, Mr. de Seckendorff obligea le peu d'Autrichiens qui étoient dans le Haut-Palatinat de s'en retirer à son approche, & de gagner la Baviére; mais ils firent de si grands dégats en quitant ce Pays déjà mangé, que les Impériaux n'y purent subsister & furent obligés de s'approcher du Danube.

Si Mr. de Seckendorff fût entré en Baviére par Dillingen & par Lavingen, & que sans s'arrêter il fût allé droit à Passau, il contraignoit les Garnisons Autrichiennes de Braunau, de Scharding, & d'Ingolstadt, à se rendre sans siège; parce qu'il leur coupoit tout secours, & vraisemblablement rien ne l'auroit empêché de s'emparer de Passau, s'il l'eût attaqué avant que les Autrichiens eussent eu le tems de se reconnoître & de se renforcer. Mais au-lieu de cela, que fait Mr. de Seckendorff? il s'éloigne de la Baviére, ne cause aucune incommodité au Prince Charles dans sa marche, quoiqu'il pût l'incommoder beaucoup s'il eût tenu la même route. Il lui donne le tems de pourvoir

† Lettre du Feld-Maréchal de Schmettau au Roi de Prusse.

voir à la conservation de la Baviére. Enfin voyant qu'il ne peut subsister dans le Haut-Palatinat, il se rend sur la gauche du Danube, & voulant réparer sa faute, lorsqu'il n'étoit plus tems, il s'empare de Donawerth, passe à la droite du Danube pour s'aprocher de l'Inn, & par conséquent de Passau; mais les Autrichiens n'eurent pas de peine à pénétrer un dessein que des mesures prises après coup indiquoient assez. Ils abandonnérent toute la gauche du Danube excepté Ingolstadt, firent sauter les fortifications de Straubingen, mirent de bonnes Garnisons à Braunau & à Scharding, Places situées sur l'Inn à la droite du Danube, & se rassemblérent en corps sous Passau.

Seckendorff fit attaquer Bourghausen, bicoque au-dessus de Braunau sur la *Salza*, à une lieue & demie de l'endroit où cette riviére se jette dans l'Inn, & s'en rendit maître après quelque résistance de la part de la Garnison Autrichienne. Il menaça ensuite Braunau, Scharding & Passau; mais il ne jugea pas à propos de rien entreprendre contre ces Places, de peur de n'y pouvoir reussir. Il feignit que les Troupes Impériales avoient besoin de repos après une si longue campagne, que la saison étoit trop avancée, & les mit en quartiers d'hiver sur la droite du Danube, afin d'être plus à portée d'attaquer Passau au retour du Printems. La difficulté des subsistances l'obligea à étendre ses quartiers, & le mal-voulut qu'il mît la moitié de l'Infanterie dans Wilshoven, mauvaise bicoque a milieu des Places occupées par les iens; desorte qu'il étoit aisé de juger

que

que quand ceux-ci voudroient, il pourroient ſurprendre ce poſte, & en paſſer la Garniſon au fil de l'épée, avant preſque que Mr. de Seckendorff en eût avis, comme cela ne manqua pas d'arriver.

L'Empereur charmé de recouvrer ſa chére Baviére, & ſe confiant à l'expérience de ſon Général, revint à Munich, s'y croyant dans une entiére ſureté, par les diſpoſitions que Seckendorff avoit faites pour s'emparer de Paſſau dès que la ſaiſon le permettroit; mais ce furent préciſément ces diſpoſitions qui expoſérent de nouveau la Capitale de l'Electorat. L'Empereur ne ſoupçonnoit rien de ſemblable: il goûtoit le plaiſir de ſe voir en poſſeſſion de ces Pays héréditaires, dont il ne lui étoit reſté qu'un Château nommé *Rothenberg*, dont le Commandant avoit réſiſté juſqu'alors, avec une conſtance & une valeur qui avoit eu peu d'exemples en Baviére. Ce Brave avoit ſoutenu un long blocus & un ſiège régulier. Comme il n'avoit qu'une petite Garniſon, l'Armée qui l'aſſiégeoit n'étoit pas auſſi fort conſidérable. Trois ou quatre mille hommes ſuffiſoient pour cette entrepriſe, & toutefois ils y échouérent.

Il eſt tems de voir ce qui ſe paſſoit en Bohéme.

Dès le 7. de Septembre les Pruſſiens commencérent à tirer ſur la Ville de Prague avec quelques piéces d'Artillerie qui étoient venues de Siléſie. Celles qui remontoient l'Elbe ne purent arriver que le dix au camp. Mais dès-qu'on eut reçu cette Artillerie, on commença à tirer avec plus de cent piéces tant Canons que Mortiers, & dans deux jours toutes les

murailles de la vieille Ville, du côté de Wischrad furent à bas. Les Prussiens donnérent un assaut, & se logérent sur la bréche. Alors le Commandant craignant que la Ville ne fût pillée, demanda à capituler, & se rendit prisonnier de guerre avec sa Garnison forte de près de vingt mille hommes. Ce siége ne dura que quatre jours; car ce ne fut que le 12. Septembre que les Prussiens commencérent à tirer en bréche, & le 16. du même mois la Capitulation fut signée, & la Ville livrée au Roi de Prusse. La Reine de Hongrie avoit envoyé le Baron de Harsch pour défendre Prague. Cet Officier passoit pour le plus habile homme des Troupes de Sa Majesté Hongroise dans la défense des Places, & l'on ne doutoit pas de faire avec une garnison aussi nombreuse que celle des François, ce que Mrs. de Bel-Ile & Broglio avoient faits; mais la différence fut prodigieuse, & les Autrichiens ne se défendirent pas autant de jours, que les François s'étoient défendus de mois. A la vérité la Garnison Autrichienne de Prague ne consistoit presque qu'en miliciens; mais c'étoient des miliciens exercés & dressés avec beaucoup de soin; & ils n'avoient ni la faim, ni une nombreuse Bourgeoisie mal intentionnée à combattre.

On soupçonna les Juifs d'avoir donné des avis aux Prussiens qui facilitérent la reddition de la place, & ce soupçon fut le sujet ou le prétexte de ce qu'ils eurent à souffrir dans la suite.

Pendant le Siége de Prague, le Comte de Bathiani campoit avec son Armée à Zdist entre

tre Beraun & Schebrack, sur le grand-chemin de Prague à Pilsen. Il avoit mis une bonne Garnison à Beraun, qui n'est pas un lieu bien fort, n'ayant qu'une vieille muraille & un mauvais fossé. Mr. de Bathiani crut néanmoins ce poste suffisant pour le couvrir; & afin que la Garnison pût être sécourue en cas d'attaque, il chargea le Général Festititz d'observer les Ennemis, & de se tenir à portée de se jetter dans Beraun avec ses Hussars.

Le Roi de Prusse se trouvant trop resserré de ce côté-là, fit un détachement de son Armée sous les ordres de Mr. de Hacke avec du canon, pour se saisir de Beraun.

Festititz averti du dessein des Ennemis se jetta dans Beraun avec ses Hongrois, & quelque Cavalerie Allemande. Quoique Mr. de Hacke s'aperçut que la Garnison étoit trop forte pour être emportée d'assaut, il ne laissa pas d'attaquer le pont qui est sur la Beraun, petite Riviére qui donne son nom à la Ville dont elle baigne les murailles. Cette attaque ne réussit point, & les Prussiens furent repoussés. Leur Général se disposoit à faire un nouvel effort, lorsqu'il reçut avis que le Comte de Bathiani s'avançoit en personne avec un gros renfort au secours de la Garnison. Il craignit alors d'être enveloppé, & ne pensa qu'à la retraite, & en même tems il fit avertir le Roi du danger où il étoit. Ce Monarque se mit aussitôt à la tête des Piquets de l'Armée pour venir dégager ses gens. Il arriva fort à propos pour cela. Mr. de Hacke faisoit sa retraite avec beaucoup de difficulté. Les Troupes avoient formé un Bataillon quarré, & repoussoient vaillamment l'Ennemi;

mais la partie étoit trop inégale, pour qu'elles puſſent regagner le Camp de Prague, & éviter leur défaite. L'arrivée du renfort changea le combat en une légère eſcarmouche. Bathiani ne jugea pas à propos de s'éloigner davantage de Beraun, & de rien hazarder. Il ſe retira, & les Pruſſiens en firent de-même : celui-là charmé d'avoir ſauvé Beraun, & ceux-ci fort aiſes d'avoir dégagé leur Détachement. Voilà au vrai l'action dont le Gazetier de C. a tant fait de bruit.

Les Troupes de Saxe s'étoient avancées dans le Voigtland pour être à portée de ſe joindre au Prince Charles. Il eſt vraiſemblable que le Roi de Pruſſe ne crut pas que la Saxe voulût s'oppoſer ſi vigoureuſement à ſes deſſeins, ou qu'il eût quelqu'autre raiſon ſecrette de n'y pas faire attention; puiſqu'il négligea de laiſſer près de Magdebourg un Corps de Troupes capable de donner la jalouſie aux Saxons, & de les obliger à demeurer chez eux pour défendre leurs propres foyers, & à garder des meſures avec les Pruſſiens. Quoi qu'il en ſoit, non ſeulement la Cour de Saxe donna un ſecours de dix-huit à vingt mille hommes, y compris les Oulans, à la Reine de Hongrie; mais encore elle ne voulut plus laiſſer paſſer les bateaux qui remontoient l'Elbe pour porter des Vivres & des Fourages à l'Armée Pruſſienne. Ce fut ce qui contribua le plus à la décadence des affaires de l'Empereur en Bohéme.

Le Roi de Pruſſe s'empara facilement de Tabor, de Teyn, de Frauenberg, de Budweis. La difficulté des Subſiſtances l'empêcha de ſe porter vers Egra, pour s'oppoſer au paſſage

ſage du Prince Charles, & l'empêcher de ſe joindre aux Saxons. Ce qu'il auroit pu faire auſſi facilement, que le Prince Charles avoit empêché la jonction du Maréchal de Maillebois avec l'Armée de Broglio. Sa Majeſté Pruſſienne ne voyant pas jour à chaſſer Bathiani des environs de Beraun, ne jugea pas à propos de s'étendre vers Egra, pour ne pas être reſſerré d'un côté par les Saxons & de l'autre par l'Armée de Bathiani. Le Prince Charles ſe joignit aux Saxons ſans aucun obſtacle, & entra en Bohéme ſi rapidement, que le Roi de Pruſſe n'eut pas le tems de retirer les Garniſons des Villes nommées ci-deſſus. Elles furent faites Priſonniéres de guerre par les Pandoures, qui pour marque de leur triomphe ſe parérent la tête de Bonnets de Grenadiers Pruſſiens. La perte de toutes ſes Garniſons diminua l'Armée Pruſſienne de ſept à huit mille hommes, & la diſette donna lieu à une déſertion qui s'accrut à meſure que les Vivres devinrent plus rares.

Les Autrichiens abondoient au contraire en toute ſorte de proviſions, qui leur venoient de Saxe, des deux Atriches & de Moravie.

L'Armée du Prince Charles jointe à celle de Bathiani & aux Saxons, ſe trouvoit ſi ſupérieure à celles des Pruſſiens, que Son Alteſſe ſe vit en état d'en détacher un renfort pour la Baviére, où Mr. de Bathiani eut ordre d'aller commander. Le Prince Charles ayant encore des forces au moins égales à celles du Roi de Pruſſe, marcha droit à ce Prince, & le contraignit à repaſſer la Sazawa, & enſuite l'Elbe, ſans-avoir pu néanmoins l'entamer. Il eſt vrai que

le Prince Charles n'ayant en vue que de reconquérir la Bohéme, ne devoit point hazarder une action, à moins d'être presque assuré du succès, & il se trouvoit au contraire dans le cas de faire un pont d'or à l'Ennemi.

Dans un Conseil de guerre que Son Altesse tint avec le Duc de Weissenfels Général en Chef des Troupes Saxones, il fut résolu qu'on poursuivroit les Prussiens jusqu'au-delà de l'Elbe, & qu'on tâcheroit de couper la Garnison de Prague. Le Roi de Prusse avoit mis ses Troupes dans les Villages le long de l'Elbe, & se flatoit d'y pouvoir établir ses quartiers d'hiver. Mais aprenant que les Autrichiens avoient jetté des ponts pour passer ce Fleuve, il ne songea qu'à regagner la Silésie, ne voulant pas hazarder une bataille, dont la perte auroit infailliblement entraîné celle de cette Province. Il ne s'opposa donc que fort foiblement au passage de l'Elbe, & se retira vers la Silésie, abandonnant ses Magazins de *Kolin* & de *Pardubitz*. Il fut suivi de si près par l'Armée combinée, que manquant de vivres sur la route, on assure qu'il perdit plus de trente mille hommes par la désertion. Il seroit assez difficile de fixer au juste le nombre des Déserteurs; mais on peut dire en gros qu'il fut très considérable, & tel qu'on n'en a pas vu de pareil depuis très-longtems. Ce qui n'est point surprenant, quand on considére qu'outre la disette des vivres qui rendit cette retraite fâcheuse, le Soldat eut beaucoup à soufrir de la rigueur du froid. La nége & la pluye avoient rendu les chemins si mauvais, que l'Infanterie

avoit

avoit de la peine à s'en tirer ; malgré la précaution que Sa Majesté Prussienne avoit prise de donner des espéces de demi-bottes à tous les Fantassins de son Armée, afin qu'ils pussent mieux marcher dans les boues.

La Garnison de Prague se trouva coupée par cette retraite. Le Roi fit dire au Général d'Einsiedel, qui la commandoit, de se tirer d'affaire le mieux qu'il pourroit. Il s'en tira fort mal, comme nous l'allons voir.

Le Prince Charles avoit laissé un Détachement de Hongrois aux environs de Prague pour observer les démarches de la Garnison, & ce Détachement étoit commandé par un Major nommé Simbschen.

Dès que le Général Einsiedel eut reçu les ordres de son Maître, il se disposa à sortir de Prague, & à prendre le chemin de Jung-Bunzlau pour se retirer à Friedland. Mais avant que de dire ce qui lui arriva en chemin, il faut voir comment il sortit de Prague. Il suffira pour cela de raporter la rélation même du Major Simbschen.

„ Ce fut, dit-il, le 20. de Novembre que „ le Commandant de Prague en fit fermer tou- „ tes les portes, sans permettre à personne „ d'entrer ni de sortir, ce qui dura jusqu'à la „ nuit du 25., desorte que pendant tout ce „ tems-là, les Espions qui avoient été envoyés „ dans la Ville, ne purent revenir, & on ne „ put recevoir d'autre avis. Mais ce silence „ même fit soupçonner la prochaine retraite de „ l'Ennemi. Dans cette persuasion je m'apro- „ chai de la Ville avec le Bataillon du Bannat „ de Témeswar, dont on m'a confié le com-

man-

„ mandement, y compris la Compagnie de
„ Huſſars qui en fait partie. La nuit du 24.
„ il me vint pluſieurs Déſerteurs Pruſſiens,
„ qui dépoſérent unanimement que l'Ennemi a-
„ voit retiré cette nuit-là toutes les Gar-
„ des des portes, & qu'il ſe préparoit actuel-
„ lement à la retraite. Je profitai de l'avis,
„ & le 26. vers les 6. heures & demie du ma-
„ tin je pénétrai dans la Ville par la porte de
„ l'Empire, & m'avançai heureuſement juſqu'à
„ celle de St. Charles, où je trouvai mille hom-
„ mes d'Infanterie, & 800. de Cavalerie que
„ j'attaquai, & nous nous chamaillâmes pen-
„ dant une heure ; mais voyant qu'une Trou-
„ pe d'ennemis, qui étoit déja ſortie de la
„ Ville y retournoit avec deux piéces de Ca-
„ non, & jugeant que le Major Cognazo, qui
„ étoit à Könifaal, ne pouvoit arriver aſſez à
„ tems pour me ſoutenir, je pris la réſolution,
„ après avoir ſabré une partie des Ennemis qui
„ gardoient les Bagages, & fait priſonnier le
„ Major Baron de Drachenberg avec 16. Sol-
„ dats, de me retirer par la porte de l'Empi-
„ re, par où j'étois entré. Un Bataillon enne-
„ mi me pourſuivit juſqu'à la barriére la plus a-
„ vancée ; mais toute cette affaire ne me couta
„ que deux Huſſars & un Fantaſſin morts, &
„ ſeize bleſſés. Je preſſai alors vivement le
„ Major qui étoit à Königſaal, de s'avancer,
„ lequel étant heureuſement entré vers les on-
„ ze heures par la porte d'Augetz, avec une
„ Compagnie de Dalmatiens, 170. Témeſwa-
„ riens & 40. Huſſars, le Capitaine Pfeiler,
„ qui avoit été envoyé en-delà de la Moldau
„ avec une Compagnie de Grenadiers, toute

„ com-

„ composée de Déserteurs Prussiens, & une
„ autre de Dalmatiens, s'aprocha à son tour
„ de la porte des Blés, qu'il fit enfoncer, &
„ s'avança dans le fauxbourg. En même tems
„ le Capitaine Krumerau, qui avoit passé avec
„ trois Compagnies de Dalmatiens, la Mol-
„ dau sur des bateaux plats, à l'endroit nom-
„ me *Potskall*, prit poste dans le Wischerad,
„ & poursuivit conjointement avec le Capi-
„ taine Pfeiler, l'Ennemi dans la vieille Vil-
„ le, dans le tems qu'il étoit en pleine marche
„ pour en sortir. Ce fut dans la rue des Jésui-
„ tes que nos gens commencérent à les char-
„ ger, & il se retira avec beaucoup de hâte
„ & de confusion. Sur ces entrefaites, je
„ rentrai dans la Ville par la porte de l'Em-
„ pire avec mon Bataillon & mes Hussars,
„ ayant avec moi Mr. le Baron de Fin, Cornette
„ du Régiment de Lobkowitz, en qualité de
„ Volontaire. Comme l'Ennemi avoit prati-
„ qué une mine à cette porte, il s'en étoit é-
„ loigné dès que je me fus retiré la prémiére
„ fois, & celle qu'il avoit fait à la montagne
„ de St. Laurent, sauta en effet pendant que
„ je m'avançois ; mais l'effet n'en fut pas con-
„ sidérable, & elle ne me fit d'autre mal que
„ de blesser deux de mes Hussars, qui furent
„ atteints de quelques éclats de pierre.

„ L'Ennemi se voyant attaqué, comme je
„ viens de le dire, par tant d'endroits à la fois,
„ commença à se sauver, après avoir tenu
„ ferme pendant deux heures, abandonnant sa
„ propre Artillerie, qui consistoit en 25. gros-
„ ses Piéces de batterie de 24. livres de balle.
„ 7. de 12. livres, 15. grands Mortiers, 9000
„ quin-

„ quintaux de Poudre, & une grande quantité „ de Cartouches chargées. On débarassa aussi-„ tôt la lumiére de deux Canons encloués, & „ l'on en salua les Prussiens dans leur fuite par „ nombre de coups.

„ Pendant qu'on en étoit encore aux prises, „ près de deux cens Prussiens jettérent les ar-„ mes, & se sauvérent dans des Maisons Bour-„ geoises ; & la nuit passée 600. Déserteurs, „ du nombre des Ennemis sortis hier de la Vil-„ le, sont venus se rendre, & m'ont causé „ beaucoup d'embaras. Il y a aussi nombre de „ Malades que les Ennemis ont abandonnés; „ mais ils se sont cachés dans des lieux où „ l'on a de la peine à les trouver, & je n'en „ ai pu découvrir dans le prémier desordre „ que 200. Les Témeswariens & les Dalmatiens „ n'ont eu en tout ceci que le Major Cognazo & „ 16. hommes morts, dont deux sont Bour-„ geois de Prague, & trente-huit de blessés, „ tant Bas-Officiers que Soldats. Les Prussiens „ ont aussi fait deux Bourgeois prisonniers, „ qu'ils ont emmenés. En revanche nous leur „ avons pris cinq cens hommes, & enlevé un „ Drapeau & une Caisse de Tambour.

„ „ On a trouvé une assez bonne quantité de „ Farine; mais je n'en ai pas encore fait dresser „ l'inventaire, parce qu'on n'entend retentir „ de tous côtés que des cris de *Vive Marie Thé-„ rése!* Tous les Heiduques se sont travestis „ en Prussiens, & les Bourgeois courent les „ rues habillés à la Hongroise. C'est tout ce „ que j'en puis rapporter *très-humblement* à la „ hâte.

„ P. S. Un Déserteur m'a indiqué une

„ grande

„ grande quantité de Poudre cachée dans la
„ terre, & j'espére de découvrir dans peu
„ les endroits où l'on a enfouï ou jetté à
„ l'eau le Canon.

„ De toutes les mines que l'Ennemi avoit
„ faites, il n'en a sauté aucune que celle de la
„ montagne de St. Laurent. Celle du Wische-
„ rad a été découverte par un Architecte, qui
„ en a arraché la mêche, dont il ne restoit
„ plus que la longueur d'un doigt. L'Artille-
„ rie que nous avons prise, est des plus bel-
„ les, & l'on y trouve entre autres les Pièces
„ nommées *les sept Electeurs*.

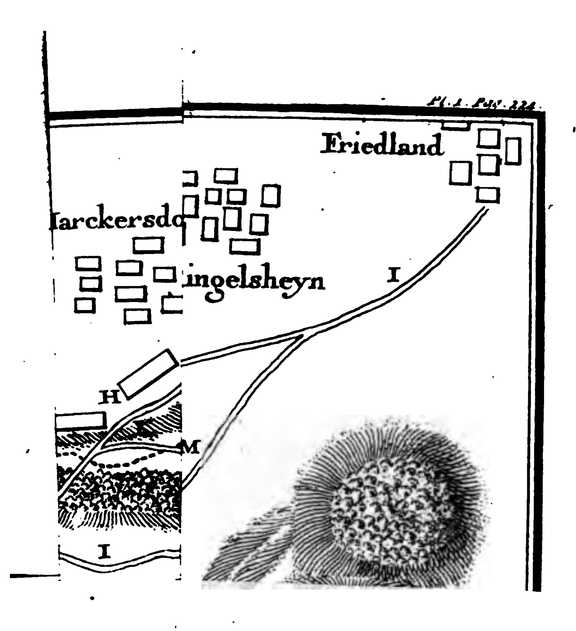
„ Si j'avois pu me maintenir dans la Ville la
„ prémiére fois que j'y entrai, nous aurions
„ pu prendre toute la Caisse militaire des En-
„ nemis, qui se trouvoit alors encore sur le
„ rempart de la vieille Ville.

„ Il nous arrive encore successivement tant
„ de Déserteurs Prussiens Soldats & Officiers,
„ qu'on en compte actuellement plus de 2000.
„ *A Prague le* 27 *Novembre* 1744.

C'est ainsi que la Garnison Prussienne évacua la Capitale de la Bohéme. La populace la suivit assez loin, la chargeant d'injures, & tirant les uns des coups de fusil, les autres des pierres. Les Prussiens ne jugérent pas à propos de s'arrêter pour châtier l'insolence de ce Peuple. Ils savoient bien que leur salut dépendoit de leur diligence: ainsi ils marchérent sans perte de tems par le Cercle de *Buntzlau*, où ils passérent l'Elbe. De-là ils se rendirent à *Leipa* & à *Reichstädtel*, ou *Reichstatt*, & continuérent à marcher sur Friedland par le grand-chemin qui méne en Silésie; mais étant ar-

arrivés à Reichenberg, au-lieu de tenir la droite, ils prirent à gauche, soit par l'ignorance ou par la trahison de leurs guides, & furent tomber dans la Lusace, Province de l'Electorat de Saxe. Ils trouvérent sur la frontiére un Corps de Troupes Saxonnes commandés par le Général Arnim, qui leur fit connoître leur erreur. Ils voulurent alors descendre vers le Village nommé *Einsidl*, ou *Einsiedel*; mais ils trouvérent devant eux un Corps considérable de Troupes ennemies. En effet, le Duc de Weissenfels ayant apris que la Garnison de Prague dirigeoit sa marche vers la Lusace, craignit que Mr. d'Arnim ne fût pas assez fort pour la repousser, & détacha la meilleure partie de ses Troupes, sous les ordres du Chevalier de Saxe, qui informé de la route que les Prussiens avoient prise, vint se poster entre *Wust Olbersdorff* & *Einsidl*, & leur coupa par-là le chemin de Friedland.

Le Général Einsiedel craignit alors d'être enveloppé, & se posta près de Hohwalde, ou Hochwalde, dans un terrain à peine assez large pour contenir sa Garnison, encore forte de plus de dix-mille hommes, mais environné de bois & de marais impraticables. De cette maniére les deux Corps n'étoient éloignés que de huit cens pas l'un de l'autre, & ils commencérent à se canonner vivement sans se faire grand mal. Les Ulans du Chevalier de Saxe tenoient les Prussiens en allarmes, & les obligeoient d'être nuit & jour sous les armes, par un froid très aigu, & ayant de la nége jusqu'au genou; mais ce qui incommodoit le plus les Prussiens, c'étoit la faim, qui les obligeoit


Pl. 2. Pag. 224.
Friedland
Iarckersdo
ingelsheyn
I
H
K
M
I

obligeoit à déserter par pelotons, desorte que que si cela eût duré encore quelques jours, Mr. d'Einsiedel risquoit de se voir entiérement abandonné.

Ses Troupes passérent depuis le 11 jusqu'au 13 de Décembre dans cette situation, n'ayant qu'un peu de biscuit à manger. Enfin le Roi de Prusse, informé de la situation du Général Einsiedel, détacha le Général de Nassaw avec douze-mille hommes, pour l'aller dégager. Nassaw passa la Neiss à Friedland, & aussitôt que le Chevalier de Saxe en eut avis, il se retira à Reichenberg, pour y attendre un renfort que le Duc de Weissenfels lui envoyoit sous la conduite du Général Jasmund; mais ce renfort arriva trop tard. Les Prussiens étoient sortis des bois de Hohwalde, & prenant à droite ils avoient gagné Friedland, abandonnant six pièces d'Artillerie, leurs bagages, leurs munitions, & même leurs malades dans la nége, pour n'être pas retardés dans leur marche. Tout ce butin tomba entre les mains des Ulans & des Païsans, excepté l'Artillerie, qui fut placée dans un Arcenal comme un monument de cette retraite peu glorieuse. Sur quoi il est bon de considérer que si le Corps Saxon qui étoit en Lusace, avoit voulu s'avancer à Hochwalde, il ne seroit pas échapé un homme de la Troupe de Mr. d'Einsiedel; mais la Cour de Dresde ne vouloit point donner sujet au Roi de Prusse de l'accuser d'avoir rompu la neutralité, & évitoit tout ce qui pouvoit la brouiller davantage avec ce Prince.

Pendant que les Prussiens quitoient ainsi la Bohéme & regagnoient le côté occidental de

la Siléſie, ou la Baſſe Siléſie, les Inſurgens ſous la conduite du Comte Rudolphe de Palfi & du Comte Eſterhaſi, les chaſſoient de la Haute, qui eſt la partie orientale de ce Duché. Dès le commencement de l'invaſion du Roi de Pruſſe en Bohéme, quelques Régimens qu'il avoit laiſſés en Siléſie, commandés par le Général Marwitz, s'emparérent du peu que la Reine de Hongrie avoit retenu par le Traité de Breſlau; mais douze ou quatorze mille Inſurgens étant entrés par Jablunka en Siléſie, les Pruſſiens abandonnérent leur nouvelle conquête, & ſe retirérent du côté de Ratibor.

Les Saxons s'étoient ſéparés des Autrichiens, qui continuoient à ſuivre le Roi de Pruſſe, dans la vue de prendre des quartiers d'hiver en Siléſie. Ce Monarque avoit paſſé la Neiſſ, & mis ſon Armée en quartiers au nord de cette riviére, pendant que le Prince Charles établiſſoit la ſienne au midi, & s'aſſuroit du petit Glogau, de Jägersdorff, & pouſſoit ſes quartiers juſqu'à une ou deux lieues de la Neiſſ; ſe trouvant par-là en ſituation de prêter la main aux Inſurgens, dont il n'étoit ſéparé que par l'Oder, & qui continuoient leurs courſes dans la Haute-Siléſie, endeçà & en-delà de ce fleuve.

Le Roi de Pruſſe, ne croyant pas que les Autrichiens vouluſſent continuer la guerre en hiver, étoit retourné à Berlin, pour aviſer aux moyens de recompleter ſes Troupes. Dès-qu'il eut avis que les Autrichiens occupoient toute la partie de la Siléſie à l'orient la Neiſſ, il chargea le Prince d'Anhalt-Tau du ſoin de les en déloger. Ce Général,

néral, qui dans un âge fort avancé conserve toute la vigueur d'esprit nécessaire à un Chef d'Armée, se rendit en Silésie, rassembla les Troupes, leur fit passer la Neiss, & à son aproche le Comte de Traun, à qui le Prince Charles avoit laissé le commandement, jugea à propos d'abandonner les postes qu'il avoit occupés, & de repasser en Bohéme. Il faut avouer que l'Armée Autrichienne avoit été fort affoiblie par divers détachemens qu'on avoit fait pour la Baviére, & sur-tout par la séparation des Saxons qui étoient restés en Bohéme près des frontiéres de leurs Pays; sans cela le Prince d'Anhalt n'auroit pas réussi si facilement.

Les Insurgens continuoient toujours la petite guerre sur la droite de l'Oder, & faisoient des courses jusqu'aux environs de Breslaw. La Reine de Hongrie, persuadée qu'elle avoit encore un grand nombre de partisans parmi les Silésiens, leur adressa la Déclaration suivante, dans la vue d'augmenter les inquiétudes du Roi de Prusse.

MARIE THERESE, &c.

„ A nos fidéles Etats, Habitans & Sujets
„ de la haute & basse Silésie & du Comté
„ de Glatz, notre grace Royale & salut. Il
„ vous est notoire ainsi qu'à tout l'Univers,
„ par plusieurs Imprimés, que le Roi de
„ Prusse, immédiatement après la mort de Sa
„ Majesté Impériale, notre très cher Pére, a
„ envahi nos Etats héréditaires d'une maniére
„ inouïe chez les Puissances Chrétiennes, sans

„ nous avoir déclaré la guerre, & ſur des „ prétentions qui n'avoient aucun fondement, „ & qui ne s'étendoient que ſur quelques „ Principautés de la Siléſie, il s'empara de „ tout ce Duché & du Comté de Glatz, qui „ étoient alors dégarnis de Troupes. Pluſieurs „ autres Ennemis s'étant en même tems dé- „ maſqués, & ne nous trouvant pas en état „ de leur faire face, nous nous vîmes forcée „ de donner les mains à un accommodement „ avec le Roi de Pruſſe, que nous achetâmes „ par le ſacrifice conſidérable de preſque tou- „ te la Siléſie & du Comté de Glatz. Dans „ cette paix forcée, & dans des circonſtances „ ſi deſaſtreuſes, nous avons cependant voulu „ avoir la ſatisfaction de maintenir nos fidéles „ Etats, Habitans & Sujets de la Siléſie & du „ Comté de Glatz dans leurs droits, privilé- „ ges & poſſeſſions, autant qu'il étoit en notre „ pouvoir; & conformément à cette réſolu- „ tion, nous en avons ſtipulé la conſervation „ la plus ſolennelle dans le ſixiéme Article du „ Traité de Breſlaw. Mais vous ne ſavez que „ trop avec combien peu de religion Sa Ma- „ jeſté Pruſſienne s'eſt appliquée à remplir cet „ article, ainſi que les autres du même Traité: „ on a léſé en diverſes maniéres non ſeulement „ les Catholiques, mais auſſi ceux de la Con- „ feſſion d'Ausbourg: outre pluſieurs privilé- „ ges dont a privé les Etats, on les a dépouil- „ lés de celui qui leur étoit le plus précieux, „ ſavoir de la tenue de leur Aſſemblée Provin- „ ciale, d'où s'enſuit le renverſement total des „ Conſtitutions du Pays: on a extorqué du Pays „ des ſommes exceſſives, enlevé aux Villes

„ leur

„ leur propriété, réduit toute la Province en „ esclavage perpétuel par l'établissement des „ Cantons d'enrôlement, qui prive les péres de „ famille du droit de pouvoir disposer de leurs „ enfans. Comme il nous étoit très sensible „ de voir gémir nos fidéles Sujets de la Silé„ sie & du Comté de Glatz sous un joug si „ insuportable, nous en portâmes nos plain„ tes réitérées à Sa Majesté Prussienne; nous „ représentâmes énergiquement tout le dom„ mage qu'on vous causoit; mais on n'eut au„ cun égard à nos instances.

„ Le Roi des Rois dont les jugemens sont „ incompréhensibles, paroit vouloir changer „ la face des affaires. Sa bonté divine nous pré„ sente une occasion légitime & favorable de „ vous délivrer dès oppressions sous lesquelles „ vous avez gémi si longtems, & de vous ra„ mener sous notre domination, à laquelle vous „ apartenez par toute sorte de droit & par tou„ tes les Loix divines & humaines. Le Roi de „ Prusse s'est engagé par le prémier Article du „ Traité de Breslaw, de la maniére la plus so„ lennelle & la plus obligatoire de ne com„ mettre aucune hostilité contre nous, de ne „ donner aucunes Troupes auxiliaires à nos „ Ennemis, & de n'entrer en aucune alliance „ contre nos intérêts; mais au contraire d'ob„ server une amitié constante, & de concou„ rir à notre sureté. Malgré toutes ces pro„ messes, Sa Majesté Prussienne a contracté de „ nouveaux engagemens, contraires à ces as„ surances, avec l'Electeur de Baviére, qui „ étoit alors en guerre avec nous, & qui l'est „ encore. Elle a fait jouer tous les ressorts

 „ ima-

„ imaginables dans les Cours étrangéres, pour „ les liguer contre nous, & arrêter les progrès „ de nos armes, que Dieu protégeoit visiblement. Elle est même entrée dans nos Etats „ avec une Armée considérable, afin qu'en „ profitant des troubles, elle pût nous acabler entiérement, & s'aproprier la troisiéme „ partie de la Bohéme, suivant la convention „ arrêtée avec l'Electeur de Baviére.

„ On laisse considérer à tous ceux qui font „ profession d'impartialité, si on peut allier „ les injustes entreprises du Roi de Prusse avec le Traité de Breslaw, ainsi que ce que les „ Puissances voisines peuvent attendre d'un „ Prince qui ne se croit pas lié par les Traités, „ dès qu'ils ne sont plus de sa convenance, & „ qu'ils lui interdisent les occasions de reculer „ les bornes de ses Frontiéres. Quant à nous, „ il suffit que par ce procédé nous nous trouvions non seulement dispensée d'observer ce „ Traité, mais aussi fondée à chasser ce Prince de nos frontiéres, & même à nous remettre en possession des Etats que la seule „ force nous avoit ravis. Par-là nous nous „ trouvons suffisamment autorisée à prendre des „ dédommagemens pour le passé & des suretés pour l'avenir. Après avoir mis notre „ confiance dans le secours du Tout-Puissant, „ dont la justice ne laisse jamais impunis les infracteurs de la paix, nous employerons toutes nos forces afin d'être en état de vous délivrer du joug qui vous a opprimés jusques „ ici.

„ Vous même vous n'ignorez pas avec quelle douceur nos Ancêtres de glorieuse mé-

„ moire

„ moire vous ont gouvernés. Vous êtes aussi „ persuadés que nous suivrons leurs traces „ en vraye Mére de la Patrie. Nous vous té- „ moignerons le même amour & la même af- „ fection que nos autres Etats ont toujours „ éprouvés. Dans tout ce qui concerne la Re- „ ligion, nous nous réglerons sur les Traités „ de Westphalie & d'Alt-Ranstadt. Si malgré „ nos intentions, on vous a donné ci-devant „ des sujets de griefs, nous les redresserons, „ nous écouterons vos plaintes avec bonté, & „ nous accorderons ce qui pourra servir à vo- „ tre repos. Les Princes & Etats seront ré- „ tablis dans l'autorité dont ils jouïssoient sous „ nos Prédécesseurs; nos demandes seront por- „ tées à la grande Assemblée des Etats, pour „ y être mises en délibération, comme cela se „ pratiquoit auparavant; nous abolirons tout „ enrôlement forcé. En un mot nous nous ap- „ pliquerons uniquement à vous faire goûter „ les fruits d'un doux & paisible gouvernement. „ D'un autre côté, nous attendons de vous, nos „ fidéles Etats, Habitans & Sujets de la Haute „ & Basse Silésie, ainsi que du Comté de Glatz, „ que vous profiterez de la prémiére occa- „ sion favorable que l'aproche de notre Ar- „ mée vous pourra fournir dans peu, pour „ vous soustraire au serment d'obéissance que „ vous avez prêté au Roi de Prusse, mais „ qui ne peut maintenant vous lier en aucu- „ ne façon. Nous espérons en même tems „ que vous regarderez comme Ennemis ce „ Prince & ses Troupes, & que vous agirez en „ conséquence; & que d'un autre côté vous „ ne considérerez en nous que votre légitime

„ Souveraine, & nous prêterez tous les se-
„ cours qui dépendent de vous, &c.

La réponse du Roi de Prusse ne tarda pas à paroître. Elle étoit aussi adressée aux Etats du Duché de Silésie; & certainement la Cour de Vienne n'y étoit point épargnée, comme on peut le voir par le peu que nous croyons devoir en rapporter.

Nous sommes, disoit Sa Majesté Prussienne,
„ suffisamment instruits que la Cour de Vien-
„ ne a intention de faire regarder comme for-
„ cée la cession qu'elle nous a faite, par le
„ Traité de Breslaw, de la plus grande par-
„ tie de la Silésie, & du Comté de Glatz,
„ en satisfaction & extinction des droits que
„ nous avions nous & notre Maison Royale &
„ Electorale sur diverses Principautés de ce
„ Duché, comme aussi contre la Maison d'Au-
„ triche. Nous sommes aussi informés que la
„ même Cour, se fondant sur les secours de
„ Troupes, que conformément à nos obliga-
„ tions en qualité d'Etat de l'Empire, nous
„ fournissons au Chef Suprême du Corps Ger-
„ manique, tant pour le maintenir dans l'Au-
„ torité Impériale, qui lui a été conférée par
„ une élection légitime & unanime, que pour
„ déconcerter des projets tendans à le chasser
„ totalement lui & sa Maison des Terres de
„ l'Empire, prétend être entiérement quite
„ des engagemens contractés par le susdit Trai-
„ té, & se croit en conséquence autorisée à
„ reprendre par la force les Pays qu'elle nous
„ a cédés. Enfin il nous a été raporté que
„ conformément à ces idées la Cour de Vien-
„ ne auroit publié & devroit faire répandre

„ dans

„ dans la Siléſie une certaine Patente adreſſée
„ à vous, dans laquelle elle feroit, ſelon ſa
„ coutume, un pompeux étalage du bonheur
„ dont le Duché de Siléſie & ſes Habitans
„ ont joui ſous le précédent Gouvernement,
„ & y peindroit au contraire avec des couleurs
„ odieuſes notre régence, & les divers régle-
„ mens que nous avons faits pour extriper
„ les abus préjudiciables au Pays, qui y ré-
„ gnoient auparavant, & pour y établir un
„ bon ordre; ſe propoſant tant par ſes fauſſes
„ & artificieuſes repréſentations, que par tou-
„ te ſorte de careſſes & en vous promettant
„ des monts d'or, de vous ſoulever contre
„ nous, & de vous entraîner par cette ſéduc-
„ tion, contre le reſpectable ferment que vous
„ nous avez prêté comme à votre légitime
„ Souverain, à nous conſidérer nous & nos
„ Troupes comme Ennemis, & à donner au
„ contraire toute ſorte d'aſſiſtance à ſes Trou-
„ pes pour l'exécution de ſes injuſtes deſ-
„ ſeins.

„ Un procédé ſi peu convenable de la part
„ de la Cour de Vienne nous auroit étonné
„ au dernier point, ſi d'un côté nous n'avions
„ été ſuffiſamment informés depuis longtems,
„ qu'elle eſt dans la conſtante réſolution de
„ ſe reſſaiſir à la prémiére occaſion de la Si-
„ léſie, & qu'elle a pris de loin toute ſorte
„ de meſures pour cet effet; & ſi nous ne ſa-
„ vions d'une autre part, que ç'a toujours été
„ & que c'eſt encore la dangereuſe méthode de
„ la Maiſon d'Autriche, lorſqu'elle a fait par
„ les Traités les plus ſolennels quelques ceſ-
„ ſions & renonciations, de les déclarer for-

„ cées & invalides, auſſitôt qu'elle voit quel-
„ que apparence d'un heureux ſuccès, d'atti-
„ rer à elle les Habitans des Pays cédés par
„ des repréſentations brillantes, & par d'a-
„ gréables promeſſes, comme celles qu'elle
„ voudroit faire valoir auprès de vous d'une
„ maniére criminelle & indigne, & avec des
„ expreſſions inuſitées juſqu'ici parmi les Têtes
„ couronnnés & les Nations civiliſées, & en-
„ fin d'armer les Sujets contre leurs légitimes
„ Souverains. C'eſt ce qu'il n'y a encore que
„ quelques mois qu'elle a pratiqué à l'apro-
„ che des Armées Autrichiennes, tant dans
„ le Royaume de Naples que dans la Lorrai-
„ ne & l'Alſace, en y répandant des Patentes
„ ſéditieuſes, qui ſemblent avoir ſervi de mo-
„ déle à celle qu'on vous adreſſe, & qui par-
„ lent le même langage.

„ Nous ſommes à-la-vérité trop aſſurés de
„ votre fidélité, dévouement & obéiſſance
„ envers nous & notre Maiſon, pour ſoup-
„ çonner que vous ajoutiez foi à ce que la
„ Cour de Vienne voudroit vous perſuader;
„ ſavoir que nous aurions enfreint le Traité de
„ Paix de Breſlaw, & perdu par-là nos droits
„ ſur la Siléſie. On a fait voir le contraire avec
„ tant de ſolidité dans des Ecrits publiés de
„ notre part, qu'il a été impoſſible d'y oppo-
„ ſer rien de probable. Nous ne ſaurions
„ croire non plus que ces fauſſes & ſéditieuſes
„ inſinuations, ni ces flateuſes promeſſes, qui
„ tendent à votre ruïne totale, vous détour-
„ nent de votre devoir envers nous & de vo-
„ tre attachement pour notre perſonne. Auſſi
„ bien vous ne ſauriez avoir oublié de quel-

„ le

„ le maniére, sous la douceur tant vantée du „ Gouvernement Autrichien, on vous a sucés jusqu'au sang, par toute-sorte d'impositions, taxes, accises, dons gratuits, emprunts insupportables, sans bornes & sans ordre. Vous ne pouvez que vous rappeller „ comment l'argent en nature est sorti de votre Pays, comment jusqu'aux Principautés „ & Etats de la Silésie ont été engagés à toutes les Nations qui ont pu & voulu faire là-dessus quelques avances, & même à des Etats „ sujets de la Maison d'Autriche & à de simples Particuliers: comment l'administration „ des revenus du Pays étoit tombée dans la „ derniére confusion, d'où s'ensuivoit un entassement continuel d'impôts sur impôts: „ comment l'administration de la Justice étoit „ négligée au plus haut point, les foibles en „ en proye aux familles puissantes, leurs griefs „ méprisés & sans espérance de redressement, „ leurs droits foulés aux piés, & particuliérement ceux des Evangéliques: comment ces „ derniers, directement contre les termes clairs „ du Traité de Westphalie & de la Convention „ d'Alt-Ranstadt, étoient persécutés, accablés „ de chicanes infinies, souvent même maltraités d'une maniére non Chrétienne & barbare, contraints d'abandonner leur Pays & „ leurs biens, &c.

Le Roi de Prusse oppose ensuite à ce tableau du Gouvernement Autrichien l'image du sien, & l'on peut bien croire que le prémier ne gagne pas au paralléle. Mais ce qui inquiétoit le plus Sa Majesté Prussienne, étoit les mesures vigoureuses que la Cour de Saxe avoit pri-

prifes pour feconder efficacement le reffentiment de la Cour de Vienne. Il apréhendoit que les Polonois ne priffent ombrage de l'acroiffement de fa puiffance, & ne fe joigniffent à leur Roi, qui, en qualité d'Electeur, affiftoit déjà fi puiffamment fon Alliée. Pour fonder les difpofitions du Roi de Pologne, il chargea le Sieur de Wallenrodt, fon Envoyé Extraordinaire à la Diéte de Pologne, de faire à Sa Majefté Polonoife la repréfentation fuivante:

„ Que la Guerre d'Allemagne étant ex-
„ preffément exceptée du cas de l'Alliance que
„ Sa Majefté Polonoife avoit conclue en der-
„ nier lieu avec la Cour de Vienne, & que
„ ce Traité par conféquent n'obligeant en au-
„ cune façon Sa-dite Majefté à fournir des
„ Troupes auxiliaires à la Reine de Hon-
„ grie, le Roi de Pruffe ne pouvoit envifa-
„ ger la jonction de celles de Saxe avec l'Ar-
„ mée Autrichienne pour agir contre Sa Ma-
„ jefté & Son Allié, qui eft l'Empereur, que
„ *comme une hoftilité & une agreffion manifefte*,
„ s'en remettoit à la propre confidération de
„ Sa Majefté Polonoife, quelles mefures & ré-
„ folutions une pareille démarche autorifoit
„ le Roi de Pruffe, & le forçoit même de
„ prendre pour faire échouer le deffein que
„ l'on méditoit à fon préjudice; que Sa Majefté
„ Pruffienne fe lavoit les mains de tous les
„ inconvéniens qui en devoient naturellement
„ réfulter; mais qu'elle efpéroit toujours que
... de Pologne ne voudroit rien préci-
...ans une affaire de cette importance,
...ter les chofes à une extrémité qui
...it tendre à la ruïne des Etats re-
fpectifs,

„ ſpectifs, & dont il n'y auroit que leurs en-
„ nemis & leurs envieux qui tiraſſent tout le
„ profit.

Voici la Réponſe qu'on lui fit.

„ Ayant été fait raport à Sa Majeſté Polonoiſe
„ de ce que Son Excellence Mr. de Wallenrodt
„ a donné à connoître de la part & par ordre
„ de Sa Majeſté Pruſſienne, ſavoir .... Sa
„ Majeſté Polonoiſe a ordonné de lui dire en
„ réponſe, Que Sa Majeſté Pruſſienne a rai-
„ ſon de dire que par le renouvellement du
„ Traité de 1732. le Roi de Pologne ne ſe
„ trouvoit nullement dans l'obligation de fai-
„ re marcher des Troupes auxiliaires au ſe-
„ cours de la Reine de Hongrie, la guerre
„ préſente y étant exceptée par un Article
„ ſecret ; car il eſt certain que Sa Majeſté
„ Polonoiſe s'eſt gardé les mains libres de ſon
„ côté par raport à la guerre contre la Fran-
„ ce & contre Sa Majeſté Impériale dans la
„ Baviére. Mais Sa Majeſté Pruſſienne ne pour-
„ ra pas diſconvenir que rien n'a pu empê-
„ cher Sa Majeſté Polonoiſe d'entrer dans les
„ liaiſons qui lui ont paru convenables pour
„ la ſureté de ſes Etats en conſidération de
„ leur ſituation.

„ Après le Traité de Breſlaw, le Roi de
„ Pologne n'a trouvé aucune difficulté d'ex-
„ cepter le cas de la guerre préſente, puiſ-
„ qu'il lui paroiſſoit humainement impoſſible,
„ que Sa Majeſté Pruſſienne dût rentrer ſi-
„ tôt en jeu contre la Reine de Hongrie & de
„ Bohéme, vu l'engagement où Sadite Maje-
„ ſté

„ ſté étoit entrée par le II. Article du Traité „ de Breſlaw. On avoit même lieu d'eſpérer „ que cette exception ſeroit un moyen pro- „ pre à rétablir la tranquillité, & à faciliter „ quelque accommodement entre les Parties „ intéreſſées, d'autant plus que Sa Majeſté „ Polonoiſe avoit diſpoſé la Reine de Hongrie „ non ſeulement à rendre la Baviére à l'Em- „ pereur, mais de lui faire auſſi des avanta- „ ges aſſez conſidérables; témoin les repré- „ ſentations que le Roi a fait faire à Sa Maje- „ ſté Impériale plus d'une fois.

„ Mais, eu égard à la ſituation des Etats de „ Saxe, Sa Majeſté Polonoiſe a trouvé néceſſai- „ re d'entrer avec Sa Majeſté la Reine de Hon- „ grie & de Bohéme, par une convention qui „ a été échangée le 13 Mai 1744. dans un en- „ gagement réciproque pour la ſureté de la „ Saxe, de la Bohéme, & de l'Autriche.

„ Qu'il eſt d'ailleurs aſſez d'uſage, qu'une „ Puiſſance donne des Troupes auxiliaires, „ *ſur-tout ſi le nombre n'en eſt pas grand*, ſans „ prendre part à la guerre; qu'ainſi Sa Ma- „ jeſté Pruſſienne, quoiqu'elle ait fait marcher „ ſans y être obligée (le Traité d'Union de „ Francfort ne l'engageant d'abord qu'aux „ bons offices) 103 mille hommes contre la „ Reine de Hongrie, a-t-elle fait déclarer „ qu'elle ne prétendoit pas pour cela rompre „ avec la-dite Reine, ni contrevenir aux en- „ gagemens du Traité de Breſlaw; qu'ainſi à „ plus forte raiſon on ne voyoit pas pourquoi „ Sa Majeſté Pruſſienne trouve mauvais ce que „ Sa Majeſté Polonoiſe fait pour remplir ſes „ obligations, ſans qu'il y ait aucun engage-

„ ment

„ ment qui l'en empêche. Par conséquent on
„ ne sauroit comprendre pourquoi Sa Majesté
„ Prussienne veut regarder le secours donné à la
„ Reine de Hongrie, comme une hostilité
„ manifeste, en y ajoutant tant de menaces.

„ Le passage des Troupes Prussiennes par la
„ Saxe, contre les constitutions de l'Empire
„ & malgré les protestations amiables du Mi-
„ nistére & des Commissaires de Saxe, pendant
„ que ces mêmes troupes pouvoient prendre
„ une tout autre route, est bien plutôt à re-
„ garder comme une violation du territoire &
„ une hostilité.

„ Que Sa Majesté Polonoise raportoit par con-
„ séquent à la déclaration qu'elle a fait faire à
„ Berlin, & à toutes les autres Cours, à l'occa-
„ sion de l'entrée de ses troupes auxiliaires,
„ qui sont à la disposition de Sa Majesté la Reine
„ de Hongrie, où elle a montré clairement qu'elle
„ ne prendra aucune part à la guerre contre Sa
„ Majesté Impériale & ses Alliés, & que fina-
„ lement elle attendroit tout ce qu'il plaîroit
„ à Sa Majesté Prussienne de faire, pendant que Sa
„ Majesté Polonoise se reposoit sur la justice
„ de sa Cause & sur l'assistance de ses Alliés.

„ *A Grodno ce* 25. *Octobre* 1744.

Le Roi de Prusse apréhendoit que les Polonois ne voulussent aussi prendre part au différend qu'il avoit avec le Roi de Pologne commes Electeur de Saxe; & en effet la Diéte de Grodno devoit prendre une résolution sur ce sujet, mais le Roi de Prusse para le coup en gagnant quelques Nonces, qui arrêtérent l'activité de la Diéte. Le Sr. Wilczewsky, Nonce de Wilna, découvrit tout cela dans une séance, & ex-

"
"
"
"
"
"
"
"
"
"
"
"
"
" l
" a
" S
" l
" ſ
" F
" j
" ſ
" I
" b
" R
" q
" a
" g
" p
" Sa
" Sa
" ob

exposa en détail toutes les belles offres que les Srs. de Wallenrodt & Hoffman Ministres du Roi de Prusse lui avoient faites, pour l'engager dans le complot.

Que tout cela fût vrai ou non, il est certain que la Diéte ne prit aucune résolution préjudiciable à Sa Majesté Prussienne, & que ce Monarque eut tout lieu d'être tranquille de ce côté-là. Il n'en étoit pas de-même à l'égard de la Russie, qu'on croyoit disposée à entrer dans le Traité d'alliance défensive qui venoit d'être conclu à Varsovie le 8. de Janvier 1745. entre le Roi de Pologne comme Electeur de Saxe, le Roi d'Angleterre, la Reine de Hongrie, & la République de Hollande. Cette quadruple Alliance n'embarassoit guéres le Roi de Prusse. L'Angleterre & la Hollande étoient trop occupées ailleurs pour secourir la Saxe, au cas qu'il en falût venir à une rupture ouverte avec cet Electorat; mais la Russie pouvoit le mettre à couvert du ressentiment de Sa Majesté Prussienne, en faisant marcher un Corps d'armée dans la Prusse Brandebourgeoise, à titre d'auxiliaire du Roi de Pologne.

Le Roi de Prusse employa toute sa politique pour parer ce coup. Il fit représenter à l'Impératrice de Russie, qu'il ne trouvoit point mauvais que le Roi de Pologne eût donné des Troupes à la Reine de Hongrie pour la défense de la Bohéme; mais que si ce Prince, en vertu du nouveau Traité conclu à Varsovie, prétendoit aider les Autrichiens à reprendre la Silésie, il espéroit que Sa Majesté Impériale de Russie, qui la lui avoit garantie, lui prêteroit alors les se-

secours convenables pour repousser la force par la force.

Le Roi de Prusse savoit bien qu'il n'avoit pas de secours à attendre de la Russie ; son but étoit de l'empêcher d'en donner aux Saxons, en les représentant comme les agresseurs, & en leur attribuant des desseins dangereux contre ses Etats. Ces insinuations apuyées du crédit de quelques personnes considérables, firent leur effet, & tinrent longtems la Cour de Pétersbourg en suspens, & la déterminérent enfin à n'employer que la voye de la médiation : mais ce moyen ne réussit point, & les choses s'aigrirent au point que nous dirons ci-après.

Cependant l'Empereur, qui étoit retourné à Munich avec les plus belles espérances du monde, fut fort étonné du peu de progrès de ses armes, & du mauvais succès de celles du Roi de Prusse en Bohéme. Les démarches mêmes de ce Prince pour engager la Cour de Pétersbourg à interposer sa médiation, lui parurent suspectes. Il crut entrevoir là-dedans un dessein formel de se retirer de l'alliance, pour ne pas perdre ce qu'il avoit aquis. Le Traité de Varsovie ne lui causoit pas moins de peine ; l'élection du Prince Jacob de Lichtenstein, partisan de la Maison d'Autriche, à l'Archevêché de Saltzbourg, & l'arrêt de Mrs. de Bellisle, l'avoient extrêmement mortifié ; & tout cela ensemble lui faisoit craindre d'être abandonné de nouveau, & obligé de se sauver encore à Francfort, pour y chercher un azile contre ses ennemis. Peut-être même n'avoit-il pas assez bonne opinion de ses Généraux, pour ne point craindre d'être à tout moment surpris dans Munich

par les Troupes Autrichiennes. Tant d'inquiétudes jointes à quelques vieilles incommodités, lui causérent une maladie, qui l'emporta dans l'espace de cinq jours. Il tomba malade le 15. de Janvier, & mourut le 20. du même mois, âgé d'environ quarante-huit ans, étant né le 6. d'Août 1697. Il avoit à peine sept ans qu'il fut mené prisonnier en Styrie, après la bataille d'Hochsteft. Il succéda à son Pére en 1726. Son régne fut paisible jusqu'à la mort de l'Empereur Charles VI. Alors voulant partager la succession d'Autriche, il s'embarqua dans une guerre dont il n'a pas vu la fin; & quoiqu'il eût formé ce projet depuis longtems, il ne prit point ses mesures d'assez longue main: aimant naturellement la magnificence & les plaisirs, il négligea les moyens qui assurent presque toujours le succès de ces sortes d'entreprises. Il s'y détermina néanmoins sans autre espérance que celle des secours de la France, & n'ayant d'ailleurs ni les finances, ni les places, ni les magazins nécessaires; peut-être même les seuls secours de la France lui auroient-ils suffi, s'ils avoient dépendu de tout autre que du Cardinal de Fleuri, & si on avoit agi dès le commencement avec la vigueur requise dans ces sortes de choses.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de la mort de l'Empereur fit évanouïr les espérances de la Paix. La Cour de Vienne changea alors de Sy-[illegible]ne. Elle ne parut occupée que de trois ob-[illegible] principaux; de détacher le nouvel Elec-[illegible] de Baviére, Maximilien-Joseph, du parti [illegible] France; de reconquérir la Silésie; & de

de faire élire le Grand-Duc Empereur *des Romains*. Elle obtint facilement le prémier point par le crédit de quelques Miniſtres du nouvel Electeur, & par des coups de vigueur que ſes Généraux frapérent en Baviére. Il n'y eut d'abord que quelques eſcarmouches, où même les Autrichiens eurent du deſavantage, les François ayant défait, quelques jours après la mort de l'Empereur, un gros détachement de la Garniſon d'Ingolſtand commandé par le Général Berenklau, qui perdit ſept piéces de campagne, & plus de cinq cens hommes tant tués que bleſſés ou faits priſonniers. Mais cet avantage ne procura au vainqueur que la commodité d'étendre ſes quartiers, & un peu plus de facilité dans ſa ſubſiſtance.

Il y avoit déjà des pourparlers de Paix, lorſque les Autrichiens, ſortant tout à coup de leurs quartiers, tombérent ſur Pfarrkirchen, & enlevérent la Garniſon Bavaroiſe qui étoit dans cette bicoque. De-là ils vinrent paſſer la Wils près d'Allersbach, & attaquérent Wilshofen, qu'ils emportérent l'épée à la main, quoiqu'il y eût une garniſon de quatre mille Heſſois, qui ſe rendirent à diſcrétion preſque ſans réſiſtance. De-là le Comte Bathiani pouſſant ſa pointe, s'empara de Deckendorff, de Landau, de Kelheim, & s'aprocha de l'Iſer. Alors le jeune Electeur ne ſe crut pas en ſureté à Munich; il en partit à minuit, & ſe ſauva à Augsbourg, après avoir donné ordre au Maréchal de Thöring d'aller aider de ſes conſeils le Prince de Saxe-Hildbourgshauſen, qui raſſembloit les Bavarois & leurs Alliés près de Landshut.

Pendant ce tems-là, l'ouvrage de la Paix

avançoit. Les Conférences se tenoient à Fuessen, château situé dans l'Evêché d'Augsbourg, à 8. ou 9. lieues de cette Ville. Le Comte de Colloredo y étoit venu de la part de la Reine de Hongrie, & le jeune Electeur y avoit envoyé le Prince de Furstemberg & le Comte de Seckendorff. Ces deux Plénipotentiaires ne pouvoient qu'aplanir les difficultés. Le prémier avoit de grandes raisons pour cela; la Reine de Hongrie avoit confisqué les biens considérables de sa femme, situés en Bohéme; & le second n'avoit pas assez brillé dans cette guerre pour en desirer la continuation; aussi ne pensoit-il qu'à se retirer, pour passer tranquillement le reste de ses jours.

La négociation se poussoit avec tant de secret, que les Ministres étrangers n'en avoient que de légers soupçons. La fuite de l'Electeur à Ausbourg, le dessein où il paroissoit être de se retirer à Manheim, les assurances qu'il donnoit de ne point se départir de l'alliance de la France, leur paroissoient des preuves qu'il épousoit le Systême de son Pére. Ils ne voyoient pas que le desir de hâter la conclusion du Traité avoit autant de part à la retraite de ce Prince à Ausbourg, que la crainte des Armes Autrichiennes. Mr. de Chavigni, malgré son habileté, prit le change tout comme les autres, & n'eut garde d'instruire Mr. de Segur de ce qui se passoit, n'en étant pas informé lui-même; aussi ce Général marchoit-il de la meilleure foi du monde au secours des Bavarois, qui avoient déjà embrassé la neutralité, lorsqu'il fut attaqué près de Pfafenhoven par des forces supérieures. Les Palatins, aussi mal informés que les François,

étoient

étoient marchés du Duché de Neubourg, & s'étoient joints à Mr. de Segur. La manœuvre de ce Général fut si belle dans cette occasion, & effaça si bien le souvenir de l'affaire de Lintz, que je ne puis m'empêcher de raporter ici la rélation exacte qui en fut envoyée à la Cour de France. Si elle est de lui, comme on l'assure, sa modestie lui fait autant d'honneur que sa bonne conduite.

„ Le 14. Avril au soir, le Comte de Se-
„ gur, qui par ordre de l'Electeur de Baviére avoit levé tous ses quartiers, à l'exception de ceux de Rain & de Donawerth, où il avoit laissé cinq Bataillons, aprit que l'Armée Bavaroise étoit décampée de Freysingen, pour se replier à Munich & à Dachau, & qu'il venoit d'arriver à Hohenkamp, près de Cransberg, un Corps très considérable des Ennemis. Sur cet avis il se détermina à aller joindre les Bavarois; ce qu'il auroit exécuté dès la nuit, si l'embaras des préparatifs pour le transport de l'Artillerie ne l'avoit obligé de différer la marche jusqu'au matin. En attendant le jour, il chargea le Marquis de Crussol de retirer les différens postes qui étoient à Pfaffenhoven, & il lui donna pour cet effet sept Compagnies de Grenadiers, autant de Piquets, trois cens hommes de Cavalerie & deux pièces de Canon. Il envoya d'avance à Aicha, où il avoit été résolu de se rendre la premiére journée, Mr. de Bernholt, commandant le second Bataillon du Régiment Royal Suédois, avec trois cens hommes des Troupes Françoises & Palatines. Il fit partir, en même tems,

„ un détachement de deux cens hommes d'Infanterie & de cent de Cavalerie, sous les ordres de Mr. d'Obenheim, Lieutenant-Colonel du Régiment Royal Allemand, pour aller sur le chemin d'Aicha y attendre les équipages & en renforcer l'escorte. Le Comte de Segur ayant renvoyé tous les gros bagages à Donawerth, il ne restoit que les menus équipages des chariots qui portoient du pain. La précaution qu'il eut de les faire marcher quelques heures avant l'Armée, les a sauvés. A la pointe du jour l'Armée décampa, quatre Bataillons Palatins formant l'avant-garde avec deux de leurs Canons. Ces Bataillons étoient suivis de la Cavallerie de la même Nation, du reste de l'Artillerie, des caissons de cartouches, des munitions, de la poste, & de la caisse militaire, après laquelle venoit la Cavalerie Françoise. L'Infanterie de cette Nation, consistant en treize Bataillons, marchoit ensuite, & l'arriére-garde que commandoit le Marquis de Crussol devoit faire sa retraite de façon que sa tête fût toujours sur la queue de la Colonne. A peine les deux derniers Bataillons qui précédoient l'arriére-garde étoient-ils sortis de Pfafenhoven, qu'on vit déboucher des hauteurs & des bois, un Corps nombreux d'Infanterie & de Cavalerie de l'Armée de la Reine d'Hongrie. Le Comte de Segur ayant gagné aussitôt les hauteurs, & apuyé sa gauche à un bois, le Marquis de Crussol se disposoit à faire sa retraite, lorsque la ...lle fut attaquée de tous côtés par les ...ssars, les Dragons & les Croates, qui

„ en-

„ enfoncérent les portes & y entrérent avec „ beaucoup de vivacité. Le combat dans la „ Ville dura près d'une demie heure, & mo- „ yennant les ſages diſpoſitions du Marquis „ de Cruſſol, qui s'eſt extrêmement diſtingué, „ ainſi que le Chevalier de la Marck, l'arrié- „ re-garde ſe replia avec beaucoup d'ordre, a- „ près avoir fait ſoufrir une grande perte aux „ Ennemis. Ceux-ci ſuivirent de près cette „ arriére-garde, mais ils ne purent l'empêcher „ de joindre le Comte de Segur. Ils ſe mirent „ en bataille, & ayant marché en forme de „ croiſſant pour s'emparer des hauteurs, ils „ eſſuyérent un feu ſi prodigieux, que cela „ rallentit extrêmement leur attaque. Alors „ le Comte de Segur marcha pour joindre le „ Général Saſtrow, qui étoit déjà loin avec „ les Troupes Palatines, & il ſuivit toujours „ les hauteurs & les bois. Des Dragons & des „ Huſſars chargérent vivement trois cens „ chevaux de l'arriére-garde, qui ſe ralliérent „ à la queue de l'Infanterie, & qui s'y remi- „ rent en bataille. Le nombre des Ennemis „ s'augmentant à tout moment, le Comte de „ Segur envoya prier le Général Saſtrow de „ revenir à ſon ſecours, & leur jonction s'é- „ tant faite, l'Armée ſe rangea ſur deux li- „ gnes, l'Infanterie à la gauche, tenant tou- „ jours les hauteurs, & apuyée à un bois, & „ la Cavalerie dans une petite plaine ſur la „ droite, un peu en arriére de l'Infanterie. „ On plaça le canon & il commença à tirer „ ſur les Ennemis, qui ſe formoient à meſure „ qu'ils arrivoient. Dans le tems que le Com- „ te de Segur ſe diſpoſoit à les charger, il

„ leur arriva un nouveau Corps d'Infanterie. „ Une colonne nombreuse de Cavallerie qu'on „ découvrit dans le même tems, & dont le „ dessein parut être de nous envelopper par les „ derriéres, mit le Comte de Segur dans la „ nécessité de songer à la retraite, & il diri- „ gea toujours sa marche de hauteurs en hau- „ teurs, & de bois en bois, afin d'y appuyer l'In- „ fanterie. L'Armée étant trop pressée de l'En- „ nemi, fut obligée de s'arrêter & de se for- „ mer encore une fois. Il y eut pendant une „ heure un feu très vif de part & d'autre, & „ ce fut dans ce troisiéme combat que le Mar- „ quis de Rupelmonde, qui avoit donné pen- „ dant toute l'action les plus grandes marques „ de courage & d'habileté, reçut un coup de „ fusil au travers du corps. La vigoureuse résis- „ tance de l'Infanterie, ayant arrêté les Trou- „ pes de la Reine de Hongrie, on se remit en „ marche; mais comme on descendoit dans un „ fond marécageux, le desordre se mit dans „ l'Artillerie, & les Charretiers prirent l'épou- „ vante. On n'auroit pu y remédier sans s'ex- „ poser à être totalement enfermé par les En- „ nemis, ensorte que de seize piéces de Canon „ on n'en a sauvé que sept. L'Armée marcha „ continuellement au milieu de deux colonnes „ des Ennemis jusqu'à la *Paar*, qu'elle passa „ à un gué entre Hohenswarth & Freyhausen, „ à six heures du soir. Les Ennemis s'arrêté- „ rent à cette Riviére, & il n'y eut plus que „ quelques-uns de leurs Hussars qui suivirent „ l'Armée pendant le reste du jour. Comme „ le Comte Bathiani pouvoit envoyer quelques „ Troupes sur Rain, pour couper les Troupes

„ Fran-

„ Françoises & Palatines, il falut marcher tou-
„ te la nuit. On y arriva le lendemain, &
„ l'Armée ayant continué sa marche s'est ren-
„ due à Donawerth, après avoir repassé le
„ Lech, & rompu le pont qu'elle avoit sur cet-
„ te Riviére. Il est difficile d'exprimer com-
„ bien les Troupes ont montré de valeur & de
„ fermeté, & si elles n'avoient pas fait des ef-
„ forts extraordinaires, on n'auroit pu exécuter
„ une si longue retraite devant l'Armée en-
„ nemie, qui a suivi le Comte de Segur pen-
„ dant six lieues, & qui étoit composée de
„ sept mille hommes d'Infanterie, & de huit
„ mille de Cavalerie, tandis que les Troupes
„ Françoises & Palatines ne l'étoient que de
„ cinq mille d'Infanterie de 1200. chevaux. Les
„ Ennemis avouent eux-mêmes que leur per-
„ te est très considérable, & elle doit l'être,
„ non seulement à cause de la vivacité de no-
„ tre feu; mais encore parce que dans les en-
„ droits où nos Troupes ont pu résister aux
„ efforts des Ennemis, elles étoient sur des
„ hauteurs dans des positions avantageuses.

Lorsque Mr. de Segur arriva à Donawerth, un Corps de Troupes Françoises qui se rétablissoit en Suabe des fatigues du siége de Fribourg, se disposoit à marcher à son secours; mais la nouvelle de sa retraite & de la paix de l'Electeur de Baviére, suspendit tous ces préparatifs. Mr. de Segur prit la route de l'Alsace, & y arriva heureusement avec les débris de sa petite Armée, qui avoit perdu treize cens hommes à l'affaire de Pfafenhoven. La perte des Autrichiens ne fut guéres moindre; mais ils étoient si supérieurs que si Mr. de

Segur n'avoit pas usé de tant de diligence, ou plutôt, si le terrain avoit permis à la Cavalerie Autrichienne de s'étendre, il risquoit fort d'aller faire un tour en Hongrie lui & toute son Armee, malgré sa belle manœuvre, & la valeur de ses Troupes qui firent véritablement tout ce qu'on pouvoit en attendre.

Les cinq à six mille Hessois qui restoient encore, s'étant séparés des Bavarois après le Traité de *Fuessen*, voulurent s'en retourner chez eux, se déclarant Troupes neutres; mais étant arrivés près de Donawerth, le Général Brand qui les commandoit reçut un Exprès du Commandant Autrichien d'Ingolstadt, qui lui défendoit de passer outre, pour des raisons importantes. Brand parut surpris de cette façon d'agir, mais environné de Troupes Autrichiennes il n'eut autre parti à prendre qu'à subir la loi. La Cour de Hesse se plaignit de ce procédé; mais celle de Vienne lui répondit, qu'on n'avoit fait aucune convention avec les Hessois; qu'on leur avoit permis simplement de se séparer des Bavarois. Cette permission étoit fort inutile, puisqu'on ne pouvoit empêcher les Hessois de quiter les Bavarois; mais quoi qu'il en soit, les Hessois furent menés à Ingolstadt, desarmés, & détenus par les Autrichiens, jusqu'à ce que la Cour de Cassel eut promis de les remettre à la solde du Roi d'Angleterre, pour s'en servir comme Sa Majesté Britannique le jugeroit à propos.

Après l'affaire de Pfafenhoven, & la retraite de Mr. de Segur, il ne resta plus en Baviére de François que quelques Commissaires & Entrepreneurs, avec leurs bagages & effets.

Mr.

Mr. de Chavigni, Miniſtre de France, écrivit au Comte Bathiani pour avoir les paſſeports néceſſaires, pourqu'ils puſſent retourner en France en ſureté. Mr. de Bathiani accorda les paſſeports, & répondit fort obligeamment à Mr. de Chavigni. Ces Employés ſe mirent alors en chemin avec leurs effets; mais étant arrivés à Bibourg, qui étoit le prémier gite, ils rencontrérent un Corps de Huſſars, qui bien loin d'avoir égard à leurs paſſeports les déchirérent à leur nez, taillérent en piéces ceux qui leur voulurent faire quelques repréſentations, & pillérent enſuite tous leurs bagages & effets. L'Officier qui commandoit ces Huſſars, loin de reſpecter les paſſeports du Général, fut le directeur de toute la ſcéne, & donna le prémier l'exemple de ce bel exploit. Il ne fut jamais poſſible à Mr. de Chavigni d'obtenir quelque ſatisfaction de cette affaire, & le Général ne parut pas plus ſenſible au mépris de ſes paſſeports, que ſi cette action lui avoit été agréable.

Le Traité de Paix entre la Reine de Hongrie & l'Electeur de Baviére fut enfin conclu le 22 d'Avril. Par ce Traité le jeune Electeur renonce à toutes prétentions contraires à la Pragmatique Sanction, pour lui & pour ſes Succeſſeurs à perpétuïté. Il ſe déſiſte de tous titres pris en conſéquence de ſes prétendus Droits à la Succeſſion Autrichienne, & en particulier de celui d'Archiduc d'Autriche. Il renonce à toute alliance avec les Ennemis de la Reine de Hongrie. Il s'engage à concourir au rétabliſſement de la voix de Bohéme à la prochaine Election, à donner ſon ſufrage au Grand-

Duc

Duc de Toſcane, pour l'élev r à la Dignité Impériale, & à concourir à l'aſſociation des Cercles qui ſe ligueront pour procurer le repos de l'Empire. De ſon côté, la Reine de Hongrie promet à l'Electeur de lui reſtituer ſes Etats, à la réſerve d'Ingolſtadt, de Braunau & de Scharding, qu'elle retiendra jusqu'après l'élection de l'Empereur; de reconnoître la Dignité Impériale du feu Electeur ſon Pére; & d'employer ſes bons offices auprès du Roi d'Angleterre, pour en obtenir un ſubſide en faveur de l'Electeur régnant de Baviére.

C'eſt-là tout ce que ce Traité contient d'important, & cet extrait ſuffira pour faire juger que la Reine de Hongrie ne pouvoit conclure de Paix plus avantageuſe. Elle obtient ce que l'Empereur ſon Pére avoit envain ſouhaité, la renonciation de la Maiſon de Baviére à la Succeſſion Autrichienne. Elle s'aſſure du ſufrage de l'Electeur pour l'élection Impériale, & pour le rétabliſſement de la voix de Bohéme, & cela ſans qu'il lui en coute la moindre choſe; mais ce qui n'étoit guéres moins important, & que la Cour de Saxe n'avoit ceſſé de lui repréſenter pour la diſpoſer à la Paix avec l'Electeur de Baviére, c'eſt qu'elle ſe délivroit d'une diverſion incommode, qui rendoit l'élection du Grand-Duc fort incertaine, auſſi-bien que la conquête de la Siléſie. Dès que la Reine de Hongrie n'avoit plus beſoin d'avoir des Troupes en Baviére, elle pouvoit faire marcher des forces conſidérables ſur le Rhin, qui ſe joignant avec celles qui y étoient déjà, ſuffiſoient pour ...ger les François à repaſſer ce fleuve,

&

& à abandonner les environs de Francfort.

Après le siége & la prise de Fribourg, les François étoient restés en quartier dans les Cercles de Suabe, de Franconie & du Rhin. Mr. de Maillebois fut envoyé pour les commander, & à peine étoit-il arrivé qu'il écrivit à à l'Electeur de Cologne pour lui demander passage par ses Etats; ce qui lui fut refusé. Le Roi d'Angleterre, qui craignoit pour son Electorat, avoit assemblé une Armée composée de 20000 Hannovriens, de 6000 Hollandois, d'autant d'Autrichiens, & qui au besoin devoit être grossie de 10000 hommes des Troupes de l'Electeur de Cologne. Le commandement de cette Armée avoit été donné au Duc d'Aremberg, qui marcha vers le bas Rhin, pour déloger Mr. de Maillebois. Cinq cens Hannovriens s'étant avancés jusqu'à Cronenbourg, près de Francfort, sur un ordre de Mr. d'Aremberg furent coupés par un détachement des Troupes de Mr. de Maillebois, & obligés de se rendre prisonniers de guerre. Depuis ce jour-là Mr. d'Arenberg ne fit plus que reculer devant l'Armée Françoise, & il ne se crut en sureté que lorsqu'il fut arrivé près de Bonn, & qu'il eut mis entre lui & Mr. de Maillebois cette chaîne de montagnes & de défilés, qui s'étendent depuis la Lahne jusqu'à Cologne.

Peu de tems après Mr. de Maillebois fut rapellé pour aller commander en Italie, & le Prince de Conti vint commander sur le Rhin; mais l'Armée de ce Prince fut si affoiblie dans la suite, par de gros détachemens qu'on en fit pour les Païs-Bas, qu'il fut impossible à Son

Al-

Alteſſe Séréniſſime d'empêcher la jonction de l'Armée Autrichienne, qui venoit de Baviére avec celle du Duc d'Aremberg, dont le Comte Bathiani avoit pris le commandement après avoir été élevé au grade de Feld-Maréchal. Mais nous parlerons peut-être ailleurs de cela un peu plus au long.

Peu de tems avant la mort de l'Empereur, la Cour de France, prévoyant que les mauvais ſuccès de la campagne de Bohéme refroidiroient le zèle que le Roi de Pruſſe avoit témoigné juſqu'alors pour ce Monarque, envoya Mr. le Maréchal de Belliſle, & le Chevalier ſon frère, pour engager Sa Majeſté Pruſſienne à demeurer ferme dans l'Alliance de l'Empereur, & pour lui promettre que la France feroit de nouveaux efforts pour ſoutenir l'union de Francfort.

Mrs. de Belliſle s'arrêtérent quelques jours à Caſſel, & le Maréchal bien informé des diſpoſitions du Roi de Pruſſe, & du peu d'envie qu'il avoit de courir les riſques d'une guerre ouverte, dans l'incertitude du parti que prendroit la Ruſſie, ſollicitée de prendre part au Traité de Varſovie par les Puiſſances qui s'étoient engagées mutuellement par ce Traité, ſachant d'ailleurs que Sa Majeſté Pruſſienne étoit mal-ſatisfaite de ce qui s'étoit paſſé lorſque le Prince repaſſa le Rhin, le Maréchal, dis-je, craignant de ne pas réuſſir dans ſa négociation, & n'en voulant pas avoir l'afront, réſolut de ne point aller à Berlin, ſans toutefois contrevenir aux ordres de ſon Maître. Il ſavoit qu'il y avoit ſur ſa route un village apartenant à l'Electorat d'Hannovre, & il ne douta

douta pas que la Régence de cet Electorat flatée d'une si belle capture ne donnât des ordres pour l'arrêter, si elle étoit avertie qu'il devoit passer par-là. Afin donc qu'elle n'en prétendît cause d'ignorance, il envoya devant lui tous ses équipages, ordonnant expressément à ses gens de passer par *Elbingerode* (c'est le nom du village) & d'y anoncer son passage, pour qu'on y trouvât les commodités nécessaires. Il se fit encore précéder d'un jour par un de ses valets de chambre, pour lui préparer des relais. On ne manqua pas de donner avis de tous ces mouvemens à Hannovre, & là-dessus la Régence ordonna à *Mayer*, Baillif d'Elbingerode, de se mettre à la tête de quelques miliciens, & d'arrêter le Général François qui devoit passer le jour marqué par le village dont il étoit Baillif; mais de l'arrêter comme de lui-même, & sans dire qu'il en eût reçu l'ordre. Comme cet ordre n'étoit point dans la forme requise, & que c'étoit un simple billet, la Régence se ménageoit l'avantage de desavouer le Baillif, au cas que le Roi d'Angleterre, qui étoit alors à Londres, ne jugeât pas à propos d'aprouver cet arrêt. Le Baillif exécuta sa commission, & le 20. de Décembre le Maréchal de Bellisle fut arrêté avec son frére, & mené au château d'Osterode. Ce Seigneur s'avoua d'abord Prisonnier de guerre, & n'eut garde de reclamer sa qualité de Prince de l'Empire, de peur qu'en attendant que la Diéte prononçât sur son arrêt, il ne fût relâché, & en liberté d'aller exécuter une commission dont il n'espéroit pas un bon succès.

Voilà

Voilà ce qu'on a dit de plus raisonnable sur cette affaire; car de croire que Mr. de Bellisle ait ignoré qu'Elbingerode étoit une apartenance de l'Electorat d'Hannovre, c'est une erreur; d'autant plus, que quand même le Maréchal n'auroit pas eu de Carte topographique, ce qui n'est pas à présumer, je sai de bonne part qu'on l'avertit à Cassel du danger où il s'exposoit en passant par Elbingerode.

L'Empereur se plaignit fort de cet arrêt, & avec d'autant plus de raison qu'il avoit relâché avec beaucoup de politesse le Comte de Holdernefs Ambassadeur d'Angleterre à Venise, qui passant par la Baviére sans passeport avoit été arrêté par un détachement de Troupes Françoises; mais ses plaintes ne servirent de rien, & la Cour de Londres se servit de cet événement, pour persuader aux Anglois qu'elle avoit démonté par-là toutes les machines de la France, & fait avorter tous les projets qu'elle avoit formés par raport à l'Allemagne. La Populace Angloise, & quelques Seigneurs mêmes, car il y en a par-tout qui sont peuple, s'abandonnérent à une joye excessive.

Les tavernes retentirent pendant plusieurs jours des santés du Baillif Mayer. On frapa des médailles à sa gloire, & on le mit au-dessus des plus grands Héros. La Cour de Londres envoya des vaisseaux de guerre pour transporter avec apareil ces illustres Prison-
Angleterre, afin de convaincre la Na-
.tannique de l'avantage considérable
:noit de remporter: bel éloge pour
Bellisle; mais foible consolation pour
les

les Anglois, qui dans le même tems furent défaîts à la fameuse Bataille de Fontenoi, dont la perte entraîna celle de tous les Pays-Bas Autrichiens. Ils ne laissérent pas de célébrer l'arrivée de Mrs. de Bellisle par maints libelles & brochures satyriques dans le goût de ces froids Ecrivains périodiques de nouvelles politiques ennemis de toute décence & de toute modération, dont une sage police a garanti la France, & dont le nombre s'est prodigieusement acru en Angleterre & en Hollande. Il parut à Londres des Théses sous ce titre, *Theses Philologico-politicæ dicatæ Fratribus Windsoriensibus.* Ces derniers mots désignent Mrs. de Bellisle logés au Château de Windsor. Elles commençoient ainsi, *Logica Gallica est Ars ritè decipiendi omnes Principes.* 2. *Spectato sine purè practico* &c. C'est ainsi que Mrs. de Bellisle étoient traités par le Peuple Anglois, tandis que la Cour & les Honnêtes-gens les combloient de politesse.

Messieurs de Bellisle ayant ainsi été arrêtés, la Cour de France envoya Mr. de Courten, Gentilhomme Suisse, à la Cour de Berlin en qualité d'Envoyé Extrordinaire; mais le peu de succès qu'eut ce Ministre vérifia assez les pressentimens du Maréchal de Bellisle. Le Roi de Prusse refusa constamment d'entrer dans une guerre déclarée, témoignant qu'il vouloit s'en tenir à la défensive.

L'Impératrice de Russie, à qui le Roi de Prusse avoit fait connoître ses dispositions à cet égard, s'employoit vivement à porter la Cour de Vienne à un Accommodement; mais cette Cour n'en vouloit point entendre parler,

[illegible]

[illegible] Allié comme [illegible] continue[illegible] & en Flandre [illegible] longtems en [illegible] d'Aremberg, ou plutôt [illegible] & au Comte [illegible], & leur fit perdre [illegible] la Cour de [V]ienne fut beaucoup bien dédommagée par le succès de l'Election Impériale. Mais avant que de parler de cet événement, revenons au récit de la bataille de [illegible].

[illegible]trerai point ici dans le détail de tou[illegible] escarmouches & petits combats qu'il [illegible]tre les Prussiens & les Insurgens, a[illegible]énement qui décida du sort de la Si[illegible]e me contenterai de dire que les Pruss[illegible]nt été obligés d'abandonner Jagersdorff pour

pour se raprocher de la Neiss, où étoit le rendez-vous général de l'Armée Prussienne, furent attaqués vainement par les Hongrois, qui furent peu de jours après plus heureux dans l'entreprise qu'ils formérent sur Cosel ou Kosla. C'est une Ville peu considérable située sur l'Oder, à trois lieues au-dessous de Ratibor, mais assez bien fortifiée pour le païs. Il y avoit environ cinq cens hommes de Garnison. Un Officier de cette Garnison s'étant venu rendre aux Hongrois, leur indiqua les moyens de surprendre la place; & fut, dit-on, le directeur de l'entreprise. J'ignore quelle récompense a eu ce traître, dont je ne sai pas même le nom; mais enfin la Ville fut surprise à la pointe du jour par les Pandoures & les Insurgens qui traversérent le fossé ayant de l'eau jusqu'aux aisselles, & escaladérent le rempart avec beaucoup de bravoure & de résolution, nonobstant le feu d'une partie de la Garnison, qui étoit déjà accourue au bruit qu'avoient fait les sentinelles. La Garnison au nombre de quatre cens vingt hommes fut faite prisonnière de guerre, & environ soixante hommes des Prussiens périrent dans l'attaque. La perte des Hongrois ne fut point considérable, & cette affaire fut conduite avec beaucoup de prudence par les Barons de Buccow & d'Olne qui commandoient les assaillans. Après la perte de Cosel, & l'abandon de Jaegersdorff & de Ratibor, il ne resta plus rien aux Prussiens en-delà de la Neiss.

Quoique le Roi de Prusse eût fait déclarer à la Cour de Russie que si les Saxons entroient en Silésie, il porteroit la guerre en Saxe, le

Roi de Pologne ne s'aquittoit pas moins de ses engagemens, en laissant ses Troupes à la disposition de la Cour de Vienne: cependant pour prévenir les mesures de Sa Majesté Prussienne, la Cour de Dresde ordonna aux Troupes qui se trouvoient encore en Saxe de se tenir prêtes à s'assembler pour former un camp, qui leur fut marqué sur le grand-chemin de Leipsig à Mersebourg, & qu'ellés occupérent en effet le 8. de Juin.

Cependant le Prince Charles ayant assemblé son Armée près de Königingratz, & les Saxons s'étant aussi assemblés à Konigshoff, sous le Duc de Weissenfels, les deux Armées se joignirent & n'en firent plus qu'une, qui, exactement parlant, n'étoit que de soixante & dix mille Combattans, y compris les Troupes irréguliéres. Cette Armée dirigea sa marche sur Landshut & Reichenau, lieux situés dans les montagnes qui séparent la Bohéme de la Silésie.

Le Roi de Prusse de son côté ne s'endormoit pas, il rassembloit son Armée entre Schweidnitz & Neiss. Ce fut-là que le Chevalier de la Tour le trouva. Ce Chevalier venoit de la part du Roi Très-Chrétien porter à Sa Majesté Prussienne la nouvelle de la victoire de Fontenoi, & après s'être aquité de sa commission, il pria ce Monarque de lui permettre de rester encore quelque tems à son Armée. *Vous voulez donc voir*, lui répondit le Roi de Prusse, *à qui la Silésie restera? Non, Sire*, répondit Mr. de la Tour, *je veux être témoin de ce que Votre Majesté va faire pour châtier ses ennemis, & défendre en même tems ses sujets.*

Aussi-

Auſſitôt que le Roi de Pruſſe eut avis que l'Armée de Saxe & d'Autriche étoit arrivée dans les défilés de la Siléſie, il prit ſes meſures pour exécuter le plan qu'il projettoit de longue main, & qui étoit de livrer bataille au débouché des montagnes. Il marcha là-deſſus en avant, & vint camper à *Jauernig* derriére la petite Riviére de Polſnitz; & comme les blés étoient hauts, & que le Païs eſt coupé de hauteurs & de bois taillis, il fit cacher des Pelotons, d'Infanterie, & quantité de Chaſſeurs pour arrêter les Coureurs de l'Armée combinée, & leur cacher ſon aproche & ſes mouvemens. L'Armée du Roi de Pruſſe étoit forte de ſoixante mille hommes, & il avoit mis une Garniſon de cinq mille hommes dans Striegaw, qui fut la ſource du malheur de cette journée. Nous allons voir comment.

Le 3. de Juin, l'Armée combinée déboucha des montagnes par Hohenfriedberg, Hansdorff, Pittersdorff, &c. au bruit des Tambours, des Trompettes & de tous les autres Inſtrumens militaires dont les Allemands ſont fort curieux, ce qui faiſoit ſans doute une harmonie mâle, qui jointe à l'éclat & aux henniſſemens des chevaux, formoit un concert propre à faire naître l'ardeur du combat. Tout cela étoit encore relevé par l'éclat des armes, par mille Drapeaux ou Etendarts flottans en l'air, par la marche grave de tant de Corps diſciplinés, & par la viteſſe des Troupes légéres qui précédoient l'Armée; enfin tout cela étalé par le plus beau tems du monde, formoit un ſpectacle raviſſant & terrible, un coup d'œil qui excitoit l'étonnement & la terreur.

Pour avoir une idée nette de la grande action que je vais narrer en peu de mots, il faut se representer, au sortir des montagnes, une petite plaine, qui s'étend jusqu'à un ruisseau marécageux qui vient de Hohen-Friedberg, & qui continue jusqu'à un hameau, au-delà duquel à un demi-quart de lieue est la hauteur nommée *Spiesberg*, ou *Spitzberg*: en-delà du ruisseau est une chaine de montagnes, qui forment un croissant autour de Striegaw, après quoi le terrain devient plus uni & beaucoup moins fourré de bois. Ce fut dans ce petit espace de plaine, dont je viens de parler, qui n'a pas plus de trois quarts de lieue de long, que s'avança l'Armée combinée, après avoir dressé son camp à l'issue des défilés. Elle marcha en bataille jusqu'au ruisseau marécageux, dont j'ai déja fait mention, & qu'on peut voir sur le plan ci-joint. Là le Prince Charles délibera, si l'Armée retourneroit dans son camp, ou si elle passeroit la nuit sous les armes sur le terrain où elle se trouvoit. On prétend que le Duc de Weissenfels se déclara pour la prémiére de ces deux opinions; mais d'autres Généraux, à qui le succès de la campagne précédente avoit donné une trop grande confiance, alléguérent que les Troupes étoient trop fatiguées pour leur faire faire cette marche en arriére, qui d'ailleurs étoit inutile; puisqu'on avoit de bons avis que le Roi de Prusse ne songeoit qu'à se retirer sous le Canon de Neiss, pour agir selon les occurrences; qu'il n'y avoit pas aparence qu'avec des forces inférieures il prît d'autre parti lui de temporiser; que la guerre défen-

sive

ſive étoit la ſeule voye qui lui reſtât, après ce qu'il avoit ſouffert en Bohéme; que ſi l'on reculoit, les Troupes augureroient mal de cette manœuvre, & qu'elles croiroient que l'on craint les Pruſſiens; que les Soldats avoient perdu cette idée par les avantages remportés en Bohéme la campagne derniére; qu'il s'agiſſoit de favoriſer l'heureuſe prévention que cette campagne avoit fait naître à la place des fâcheuſes impreſſions cauſées par les défaites de Molwitz & de Czaſlaw; que l'Armée en paſſant la nuit ſur le lieu où elle étoit, ſe trouveroit en état le lendemain à la pointe du jour de mettre Striegau derrière elle, & de couper une Garniſon de cinq mille hommes que le Roi de Pruſſe y avoit miſe; & qu'enfin pour plus grande ſureté il n'y avoit qu'à envoyer toutes les Troupes légéres battre l'eſtrade pour être exactement informé de tous les mouvemens de l'Ennemi. Cet avis l'emporta ſur l'autre, & il fut réſolu que l'Armée paſſeroit la nuit ſous les armes dans ce lieu même.

On s'étoit déjà aſſuré de la hauteur nommée Spitzberg, qui flanquoit la gauche de l'Armée. On y avoit élevé un petit retranchement garni de canons pour couvrir quelques centaines de Grenadiers qui gardoient la hauteur, & on avoit joint à ce détachement un Pulck d'Oulans, pour aller à la découverte & patrouiller continuellement. Pendant la marche que l'Armée avoit faite de ſon camp pour venir au bout de la plaine, on avoit détaché cinq cens Huſſars pour ſavoir des nouvelles de l'Ennemi; mais ces Huſſars donnérent

rent dans une embuscade de Chasseurs Prussiens, où ils furent fort maltraités. Il y en eut plusieurs de tués, & ceux qui échapérent eurent besoin de toute la vitesse de leurs chevaux pour sortir de ce mauvais pas. La plupart même revinrent blessés. Quelques autres Partis à peu près de la même force, eurent à peu près le même sort. Ils trouvérent dans les bois & dans les blés de l'Infanterie sur le ventre, qui les reçut à grands coups de fusil; & les Hussars Prussiens qui soutenoient cette Infanterie, achevoient à coups de sabre, ce que le feu de la Mousquetterie avoit commencé, je veux dire la déroute des Partis Autrichiens. Ces mauvais succès rebutérent tellement ceux qu'on envoya après ceux-là, qu'ils revinrent presque tous sans s'être avancé plus d'une demi-lieue.

Ce n'étoit pas le moyen de savoir des nouvelles sures de l'Ennemi. Cependant il importoit tant d'en être bien informé, que le Prince chargea le Général Nadasti d'aller à la découverte avec un gros Corps de troupes légéres, & d'aprocher les Ennemis d'assez près pour pouvoir ne s'en raporter qu'à ses yeux, & en faire un raport sur lequel on pût compter.

Le Général Nadasti partit & revint dans la nuit dire que les Prussiens étoient tranquilles dans leur camp, qui s'étendoit depuis Jauernik jusqu'à Schweidnitz, qu'il avoit vu d'une hauteur les feux de son camp. Quelques Prisonniers qu'il avoit faits, confirmérent la :e chose; & sur cela le Prince Charles ira à Hamdorff, derriére l'Armée, où

il

il passa la nuit, bien éloigné de prévoir ce qui devoit arriver le lendemain matin.

Cependant le Roi de Prusse informé par ses Espions, & par les Prisonniers Autrichiens, que l'Armee combinée étoit postée entre Hohen-Friedberg & Eisdorff, & qu'elle devoit passer la nuit dans cette position, avoit d'abord formé son plan d'attaque, de la même maniére dont nous allons voir qu'il fut exécuté. Ce Prince connoissoit parfaitement le terrain que ses ennemis occupoient, & en même tems les environs. Il conçut qu'en occupant la hauteur de Spitzberg, il pouvoit donner dans le flanc gauche de l'Armée combinée, & qu'en plaçant son Artillerie sur les hauteurs, il incommoderoit infiniment le centre & les ailes de cette Armée, qui d'ailleurs étoit trop près du ruisseau marécageux pour se procurer un champ de bataille où elle pût s'étendre. Le séjour même de cette Armée sur ce terrain, le convainquoit de le sécurité où elle étoit; il ne desespéra point de la surprendre avant qu'elle pût occuper un terrain plus avantageux. Pour y réussir il détacha le Général Dumoulin avec un Corps considérable, & après lui avoir expliqué son dessein en peu de mots, il le chargea de déloger les Saxons du Spitzberg, & de charger leur Armée en flanc dès que le combat s'engageroit. Le succès fit voir combien le Roi de Prusse avoit raisonné juste.

Le 3. du mois de Juin, à l'entrée de la nuit, ce Monarque fit monter sa Cavalerie à cheval, sans sonner de boute-selle, & son Infanterie se mit en marche en grand silence sur deux colonnes, l'Artillerie au milieu; les ba-

gages furent laiſſés à Schweidnitz. L'Armée marcha ainſi depuis Sauernik juſqu'au-delà de Striegau, où elle arriva à deux heures du matin, ayant fait cinq lieues communes de France en quatre ou cinq heures de tems.

L'Armée combinée étoit fort tranquille dans ſon poſte, lorsque le Général Dumoulin fit inſulter la hauteur de Spitzberg, qui fut auſſitôt emportée. Pendant cette attaque le Roi de Pruſſe diſtribuoit ſon Artillerie ſur les hauteurs de Striegau qui commandoient l'Armée combinée, & rangeoit ſon Armée en bataille ſous ces mêmes hauteurs, jettant de l'Infanterie dans des bois taillis qui ſe trouvoient ſur l'eſpace du champ de bataille.

Auſſitôt que le Duc de Weiſſenfels aprit que ſes Grenadiers étoient débuſqués du Spitzberg, il envoya un Aide-de-camp donner avis au Prince Charles qu'il étoit attaqué, & cependant, ne ſe trouvant pas dans un terrain avantageux, il ſe porta en avant pour prévenir les Pruſſiens, & occuper un champ de bataille plus commode. Ce mouvement étoit d'autant plus néceſſaire, que les Pruſſiens étant maîtres de la hauteur de Spitzberg, canonnoient vivement le flanc gauche de la Cavalerie Saxonne, qui en ſoufroit beaucoup. Mais le Duc de Weiſſenfels ſe vit lui-même prévenu. Son Infanterie eut beaucoup de peine à paſſer la ravine, ſon Artillerie reſta en partie en arriére embourbée, & à peine ſon Infanterie avoit franchi cette ravine qu'elle tomba ſous le feu de l'Artillerie & de la Mouſquetterie Pruſſienne, qui la mit d'abord en deſordre. Toutefois elle ſe rallia, & ré-

pon-

pondit quelque tems au feu des Pruſſiens; mais la ſupériorité de l'Artillerie de ceux-ci, le terrain avantageux où elle étoit poſtée, les grenades que leurs Haubitz faiſoient pleuvoir, la mirent de-nouveau en deſordre. Elle ſe rallia une ſeconde fois auſſi inutilement. La Cavalerie Saxonne ne fut pas plus heureuſe: attaquée de front par celle des Pruſſiens, elle fut priſe en flanc par quatre Régimens d'Huſſars, qui la firent plier & qui maltraitérent fort les Oulans.

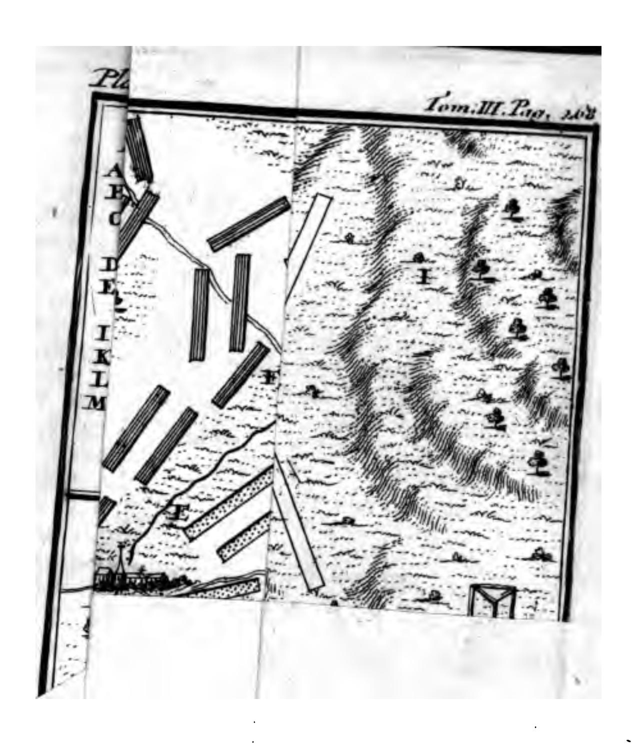
Les choſes n'alloient pas mieux à la droite, toute compoſée de Troupes Autrichiennes, & commandée par le Prince Charles. Les Pruſſiens, qui par l'avantage du terrain la débordoient, la chargérent en flanc, & mirent les Cuiraſſiers Autrichiens en déroute. On fit avancer le Corps de réſerve pour les ſoutenir; mais ce Corps ſe porta dans un terrain marécageux, où il ne put faire aucun mouvement, & où il ſoufrit beaucoup ſans pouvoir rétablir la droite qui fut obligée de faire retraite, de-même que le centre commandé par le Général Baron de Thüngen. Les Saxons ſe retiroient auſſi de leur côté. Le Comte de Frieſe, jeune Officier de vingt ans, avoit rallié les Grenadiers, & combattoit vaillamment à leur tête. Enfin la retraite ſe fit en aſſez bon ordre, parce que l'ennemi étant fort fatigué de ſa marche & du combat, ne put pourſuivre les vaincus en forces, & ſe contenta de détacher dix-huit Eſcadrons & quelques Bataillons, qui ne leur firent pas grand mal, parce que le Général Nadaſti couvrant la retraite avec tous les

Huſ-

Hussars & les autres Troupes légéres, tint ces dix-huit Escadrons en respect, & escarmoucha continuellement avec eux pour les contenir.

Cette bataille, qui avoit commencé à trois heures du matin, dura jusqu'à onze. Elle fut décisive, puisqu'elle obligea les Autrichiens & les Saxons non seulement à se retirer en Bohéme, mais qu'elle donna au Roi de Prusse une supériorité qui le mit en état de faire une invasion en Saxe. Les Prussiens prirent beaucoup de drapeaux, étendars, timbales, canons, & firent plus de cinq mille prisonniers. Environ six mille hommes des Saxons & des Autrichiens restérent sur le champ de bataille. On comptoit parmi les morts de distinction de l'Armée combinée, le Baron de Thüngen, le Prince de Salm, les Comtes de Kufstein, & les Barons de Koenitz & de Hohenau, Majors-Généraux; le Baron de Wurm, Colonel du Régiment de Neiperg; le Comte de Grune, Colonel-Commandant du Régiment de Charles-Lorraine. Les blessés étoient, le Comte Léopold de Daun, le Comte Charles de St. Ignon, le Prince de Wolfenbuttel, tous trois Feld-Maréchaux-Lieutenans; plusieurs Colonels, Lieutenans-Colonels & Majors. Les prisonniers étoient, le Baron de Berlichingen, Général de la Cavalerie, blessé; le Comte François de St. Ignon Général Feld-Maréchal-Lieutenant, blessé & mort de ses blessures, le Comte de Forgatsch, Major-Général, & divers autres Officiers de moindre rang.

Les Saxons perdirent le Général Birkholtz, tué,



Tom. III. Pag. 268
A
B
C
D
E
I
K
L
M
F
E
I

tué, de-même que le jeune Prince de Saxe-Cobourg. Les Colonels Beſtenboſtel, deux Gersdorff, l'un Colonel de Cavalerie, l'autre d'Infanterie, le Colonel Schoenberg, & divers autres Officiers moins conſidérables. Les Généraux Renard & Pohlentz furent bleſſés dangereuſement. L'Infanterie Saxonne fit parfaitement bien à cette action, où pluſieurs Officiers de ce Corps ſe diſtinguérent beaucoup, entre autres le Général Franckenberg, & Mr. de Crouſaz qui fut fait Colonel immédiatement après la bataille.

Les Pruſſiens perdirent le Lieutenant-Général Comte de Truchſes-Walbourg, qui fut tué d'un coup de canon. Du reſte le terrain leur fut ſi favorable, que leur perte ne paſſa pas les deux mille hommes.

Fin du dixiéme Livre.



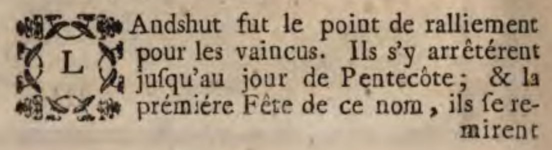
HIS-



HISTOIRE
DE LA
DERNIERE GUERRE
DE BOHEME.

LIVRE XI.

Démêlés entre le Roi de Prusse & la Saxe. Manifeste de ce Prince contre la Cour de Dresde. Bataille d'Alt-Burkersdorff ou de Sohr. Réponse au Manifeste Prussien. Combat de Gros-Hennersdorff. Le Roi de Prusse entre en Lusace, & le Prince d'Anhalt prend Leipzig. Conduite des Prussiens. Ils gagnent la bataille de Kasselsdorff. Ils prennent Dresde. Conduite du Roi de Prusse. Il se fait aimer en Saxe. Parallèle entre les Prussiens & les Autrichiens par rapport à la Saxe. Pain de Dresde, & Conclusion de cette Histoire.



Landshut fut le point de ralliement pour les vaincus. Ils s'y arrêtérent jusqu'au jour de Pentecôte; & la prémiére Fête de ce nom, ils se re-

mirent

mirent en marche pour regagner la Bohéme. Le Général Dumoulin, qui les suivoit avec dix ou douze mille hommes, ne put jamais entamer leur arriére-garde, couverte par toutes les Troupes légères, avec qui il escarmoucha jusqu'à la frontiére de Bohéme. L'Armée combinée fut se poster derriére les Marais de Koeningingratz. Le Roi de Prusse, après avoir donné quelque repos à son Armée, pénétra en Bohéme, comme s'il eût voulu venir forcer l'Armée combinée, mais il s'arrêt près de l'Elbe sans rien entreprendre. Ce Monarque outré contre les Saxons, de ce qu'ils étoient entrés en Siléfie, rapella son Envoyé qui étoit à Dresde, & fit signifier à celui de Saxe qui étoit à Breslau de sortir incessamment des terres de son obéissance. Il fit plus, il envoya ordre au Prince d'Anhalt d'assembler les Troupes répandues dans les Païs de Magdebourg & de Halberstadt, & de les faire camper près de Halle, pour être à portée d'entrer en Saxe dès qu'il en recevroit le dernier ordre.

Pendant que le Roi de Prusse menaçoit ainsi la Saxe, il faisoit faire sous main les plus belles propositions du monde au Roi de Pologne. Mr. le Marquis de Valori, Envoyé de France à Berlin, vint à Dresde offrir les secours de son Maître & du Roi de Prusse pour faire élire Sa Majesté Polonoise Empereur; mais le Roi de Pologne resta ferme dans ses engagemens, & se contenta de répondre qu'il ne refuseroit point la Dignité Impériale, si le Collége Electoral jugeoit à propos de la lui conférer, mais qu'il ne feroit aucune démarche pour cela qui fût contraire aux intérêts de ses Alliés.

Le

bras, jointes à celles de la Reine de Hongrie. Il voyoit clairement que cette Princeſſe ſacrifioit l'Italie & les Païs-Bas à l'envie de recouvrer la Siléſie; & ſoit que l'Empire armât contre la France, ou contre lui, la choſe lui paroiſſoit également dangereuſe, puiſque la Reine de Hongrie n'ayant plus beſoin de ſes Troupes pour faire téte aux François ſur le Rhin, pouvoit porter toutes ſes forces en Siléſie, dont une partie étoit déjà au pouvoir des Inſurgens. Pour éviter cet inconvénient le Roi de Pruſſe ne vit pas de meilleur expédient que de s'adreſſer au Roi d'Angleterre. Il ſavoit que ce Prince deſiroit paſſionnément d'arrêter les progrès des François & des Eſpagnols en Italie, & de recouvrer les Païs-Bas. Cela ne pouvoit ſe faire tant que la Reine de Hongrie employeroit contre Sa Majeſté Pruſſienne les forces que le Roi d'Angleterre auroit bien voulu qu'elle eût fait paſſer en Italie & en Flandres; d'autant plus que la conquête de la Siléſie qui avoit paru aiſée avant la Bataille de Striegau, étoit devenue très difficile depuis cette époque. Le Roi de Pruſſe profita admirablement bien de ces circonſtances, & des diſpoſitions du Roi d'Angleterre, qui conſentit ſans peine que le Traité de Breſlau fût rétabli. Il fit plus, & le 26. d'Août il y eut une Convention ſignée à Hannovre entre les Miniſtres d'Angleterre & de Brandebourg, par laquelle Sa Majeſté Britannique s'engageoit à faire tous ſes efforts pour porter la Cour de Vienne à s'accommoder avec le Roi de Pruſſe ſur le pié du Traité de Breſlaw. En conſéquence de cette Convention-

vention, le Roi d'Angleterre sollicita la Reine de Hongrie de laisser le Roi de Prusse en repos, & de courir au secours de l'Italie, & des Païs-Bas; il fit même déclarer qu'il n'y avoit plus de subsides à attendre qu'à ces conditions. Mais tout cela ne fit pas changer de résolution à la Reine de Hongrie, qui se flatant de recevoir en prêt des sommes considérables du Roi de Portugal, résolut de ne point souscrire à la Convention de Hannovre, & de ne pas poser les armes qu'elle n'eût reçu une satisfaction proportionnée au préjudice que lui avoit causé le Roi de Prusse. Cependant, pour ne pas desobliger le Roi d'Angleterre, elle prit le parti de faire traîner l'affaire jusqu'après l'Election de l'Empereur, qui se fit environ trois semaines après, malgré toutes les oppositions & les protestations du Roi de Prusse & de l'Electeur Palatin.

L'Armée du Prince de Conti ne se trouvant pas assez forte pour empêcher la jonction du Comte de Traun avec l'Armée de Bathiani, fut encore moins en état de faire tête à ces deux Armées, dont une seule étoit égale à celle de Son Altesse Sérénissime. Cette jonction se fit dans le Comté d'Isenbourg, près de la petite ville de ce nom.

Le Comte de Traun fut obligé de prendre un grand détour, & de passer les montagnes du Spessart, pour éviter l'Armée du Prince de Conti, qui ne céda les bords du Mein qu'à la derniére extrémité, & lorsqu'il se vit sur le point d'être affamé dans son poste & investi par des forces supérieures. Alors ce grand Prince, qui avoit montré tant de ca-

pacité en Italie, abandonna le Mein, & repassa le Rhin à la barbe de plus de soixante mille hommes, sans autre perte que celle d'une Compagnie franche, qui fut enlevée dans un village. Cette retraite, qui sera fameuse dans l'Histoire, fit voir qu'il n'avoit manqué à ce jeune Héros que des forces un peu moins disproportionnées pour empêcher l'Armée de la Reine de Hongrie de s'avancer sur le Mein. Mais tout comme cette Princesse négligeoit l'Italie & les Païs-Bas pour faire élire son Epoux Empereur, & pour recouvrer la Silésie, de-même la France négligeoit toute autre affaire, pour ne pas manquer la conquête des Païs-Bas.

Le Roi de Prusse alléguoit pour traverser l'élection du Grand-Duc, que la Voix de Bohéme ayant été suspendue du consentement de tout l'Empire, cette décision étoit une loi qui ne pouvoit être abrogée que par une décision contraire & unanime de tout l'Empire. Mais on n'eut point d'égard à ces raisons, & les sept Electeurs qui étoient d'accord sur le choix du Grand-Duc, passérent outre, & le Grand-Duc fut élevé à l'Empire sous le nom de François I.

Le Roi de Prusse vit bien alors que la Convention d'Hanovre étoit un moyen insuffisant pour amener les Cours de Dresde & de Vienne à son but. Il résolut d'en employer de plus efficaces. Il ordonna d'abord au Prince d'Anhalt d'assembler ses Troupes, & de les faire camper près de Halle, comme ses prémiers portoient. Quinze ou seize mille Prussiens vinrent donc camper à Dieskau,

Vil-

Village situé entre Halle & Leipzig. Ils furent peu de tems après renforcés par un Corps de huit mille hommes que Sa Majesté Prussienne détacha de son Armée sous le Général Gesler. Desorte que celle du Prince d'Anhalt se trouva alors de 24 à 25 mille hommes.

Les Saxons changérent alors leur camp qui étoit sur le chemin de Mersebourg, & vinrent se poster fort près de Leipzig, sur le grand-chemin de Halle. Leur nouveau camp s'étendoit depuis Pfafendorff à gauche, jusqu'à Schoenenfeld à droite, la Ville de Leipzig à dos. Ils élevérent des redoutes sur tout le front de leur prémiére ligne, depuis Eutritsch jusqu'à Schoenenfeld, à un quart de lieue de Leipzig. Dans cette position ils attendirent les renforts qui leur venoient aussi de Bohéme sous les ordres du Général Renard.

Avant que de commencer les hostilités, le Roi de Prusse jugea à propos d'en justifier les motifs par les raisons suivantes, parlant toujours à la troisiéme personne, selon le stile de tous ses Manifestes, où il ne faut chercher ni date, ni signature.

„ Depuis que le Roi a donné des Troupes
„ Auxiliaires au défunt Empereur Charles VII,
„ & que le Roi de Pologne Electeur de Saxe
„ en a fourni presque en même tems à la Rei-
„ ne de Hongrie, sous prétexte de coopérer
„ à sa défense, les personnes sensées ont a-
„ préhendé d'abord que ces Princes n'en vins-
„ sent bientôt à mêler dans la querelle de
„ leurs Alliés, leurs démêlés particuliers.

„ L'Acte simple en soi-même, de fournir

» des Troupes Saxonnes Auxiliaires à la Reine de Hongrie contre les Armées du Roi, » auroit autorisé Sa Majesté, selon les usages » de la Cour de Vienne, à agir hostilement » contre les Etats de Saxe.

» C'est selon ce principe que les Troupes » de la Reine de Hongrie ont désolé le Haut-Palatinat, & qu'elles ont tiré des contributions énormes des Duchés de Juliers & de » Bergue, quoiqu'en effet la conduite de l'Electeur Palatin envers la Reine de Hongrie » ne différât point de celle de l'Electeur de » Saxe envers le Roi. Ce même prétexte a » fait tenter à la Reine de Hongrie, par » deux différentes reprises, des invasions infructueuses en Silésie; & c'est encore par » ce même esprit que les Troupes Hessoises » ont été desarmées en Suabe, après l'accord » que l'Electeur de Bavière venoit de signer.

» Ces faits font foi, qu'à Vienne on ne fait » aucune distinction entre Auxiliaire, & Partie » belligerante. Ce qui s'est pratiqué à Vienne » peut être pratiqué par la même loi à Berlin; » & par une juste retorsion le Roi auroit été en » droit de prendre les mêmes mesures contre les » Saxons, alliés de la Reine de Hongrie, que » cette Princesse s'étoit cru en droit de prendre contre les Palatins, les Prussiens & les » Hessois, alliés de l'Empereur défunt.

» Mais le Roi a senti une répugnance ex-
» tr... prendre ce parti violent. Il n'a
... a se rendre complice des violen-
... Cour de Vienne, étant d'opi-
... i l'honnêteté étoit bannie de la
... seroit auprès des grands Princes

» qu'on

» qu'on devroit la retrouver. Bien loin de
» donner des marques de ressentiment mêlées
» d'aigreur & d'animosité, le Roi fit faire,
» immédiatement après la mort du dernier
» Empereur, des propositions amiables au Roi
» de Pologne, dans l'intention de trouver un
» terme de réconciliation. On voyoit dans
» ces propositions un desintéressement par-
» fait de la part de la Prusse, outre des a-
» vantages considérables & des agrandissemens
» pour la Maison de Saxe.

» Ces démarches pacifiques furent infruc-
» tueuses. La Cour de Dresde enorgueillie
» par la frivole idée que ses troupes avoient
» eu une part considérable à la marche *retro-*
» *gradive* que fit l'Armée du Roi, à la fin de
» l'année passée, pour se poster sur les fron-
» tiéres de la Silésie ; l'espérance chiméri-
» que qu'elle conçut de grands conquêtes,
» fondant ses vœux ambitieux sur les iniqui-
» tés du Traité de Varsovie; la jalousie d'un
» Voisin, dont cette Cour avoit vu l'agran-
» dissement avec une envie chagrine ; en un
» mot une fermentation de passions, & peut-
» être des intérêts particuliers de Ministres,
» lui firent fermer l'oreille aux véritables in-
» térêts de la Saxe, & en même tems à la voix
» de la justice & de l'équité.

» Ce Traité de Varsovie engageoit le Roi
» de Pologne à fournir un Corps de trente
» mille auxiliaires à la Reine de Hongrie, dans
» l'intention sans doute de faire la conquête
» de la Silésie. On sait maintenant, à n'en
» pouvoir douter, que par des Articles secrets,
» & dans les conventions faites à la suite de

„ ce Traité ; mais sur-tout dans celle que le „ Sieur de Saul, Ministre de Saxe, a conclue „ à Vienne, on est convenu : Qu'en recon„ noissance de ce secours, la Reine de Hon„ grie céderoit au Roi de Pologne ses Droits „ sur les Principautés de *Glogau*, *Jauer*, *Woh-* „ *lau*, & sur les Villes commerçantes des mon„ tagnes ; & que le Roi d'Angleterre promet„ toit de payer une somme assez considérable „ à la Saxe, pour que le Roi de Pologne fût „ mis en état d'entretenir un Corps de Trou„ pes en Pologne, & de rendre ce Royaume „ héréditaire dans sa Maison : sans compter „ que les Ministres de Saxe à quelques Cours „ étrangères ont donné assez à connoître que „ le Roi leur Maître visoit aussi au Duché „ de Magdebourg, & à d'autres dépouilles „ des Etats du Roi, dont on étoit convenu „ secrettement.

„ En conséquence de ces engagemens, les „ Saxons entrérent le 26. Mai en Silésie avec „ les Autrichiens, & s'avancérent jusqu'à Fried„ berg, lorsqu'on fit partir de Dresde pres„ qu'en même tems un train d'Artillerie, & „ de Pontons, pour prendre la route de Glo„ gau, que les Saxons avoient intention d'as„ siéger ; mais la Providence qui gouverne les „ Empires par sa puissance, qui veille sur les „ choses humaines par sa sagesse ; elle qui se „ plait à confondre les conseils des superbes, „ & de ceux qui se fient en leur propre for„ ce, en avoit décidé autrement. On sait quel„ le gloire immortelle les Troupes Prussien„ siennes s'aquirent le 4. de Juin, & que les „ suites de cette victoire achevérent de dé-

„ truire

» truire les desseins que les Ennemis avoient
» formés contre la gloire & la puissance du
» Roi. Le monde entier est informé des cruau-
» tés inouïes que ces mêmes Ennemis ont exer-
» cées en Silésie. Leur mémoire y est en hor-
» reur & en abomination, & il faut avouer
» qu'il est honteux à des Peuples Chrétiens
» & policés de faire une guerre dont les Bar-
» bares auroient lieu de rougir.

» Pendant que tant d'horreurs se commet-
» toient en Silésie, & que le Ciel juste ven-
» geur des crimes se plaisoit à les punir d'une
» maniére si éclatante, si palpable & si sévé-
» re, l'on soutenoit froidement à Dresde que
» la Saxe n'étoit point en guerre avec la Prus-
» se; que le Duc de Saxe-Weissenfels & les
» Troupes qui étoient sous ses ordres, n'a-
» voient point attaqué les Etats héréditaires
» du Roi de Prusse, mais seulement ses nouvel-
» les acquisitions, & le Ministére de Dresde
» se berçoit avec ces sortes de raisonnemens
» captieux, comme si de petites distinctions
» Scholastiques & des subtilités puériles de
» Grammaire étoient des motifs assez puis-
» sans pour autoriser l'illégalité & l'injustice
» de son procédé.

» Rien de plus facile que de réfuter de si
» foibles argumens. Les deux Couronnes vi-
» voient en paix, avant que les Troupes au-
» xiliaires de l'Empereur entrassent en Bohé-
» me. Le court trajet de ces Troupes pour
» traverser la Saxe, a fait beaucoup crier les
» Ministres du Roi de Pologne, mais injus-
» tement.

» Suivons la conduite du Roi dans cette

» marche. Les Réquiſitoriaux de l'Empereur » avoient précédé l'arrivée de l'Armée. Les » Troupes n'ont presque fait aucun ſejour » dans leur paſſage, & elles ont payé dans » leur marche, aux fourages près, tout ce » qui leur a été fourni pour leur ſubſiſtan- » ce. Les engagemens du Roi, les conjonc- » tures preſſantes, & la ſituation locale du » Païs ôtoient à Sa Majeſté la liberté d'opter » entre les chemins qu'elle pouvoit choiſir. » Si le Roi avoit eu des deſſeins pernicieux » ſur la Saxe, qui auroit pu l'empêcher, à la » tête d'une Armée de ſoixante mille hom- » mes, de deſarmer cette poignée de Saxons » qui gardoient le Païs, & de s'en rendre » le maître. Mais eſt-ce aux Saxons d'ac- » cuſer le Roi d'auſſi noirs projets? Et ſe » peut-il que cette Nation ingrate ait déjà » perdu la mémoire de la bataille de Czas- » law, où le Roi courut tous les hazards d'u- » ne affaire générale pour garantir leurs fron- » tiéres des incurſions que les Autrichiens pou- » voient y faire, après que les Saxons mêmes » ayant abandonné le Roi en Moravie, ſe retiré- » rent dans le Cercle de Saats, & laiſſérent cette » partie de leurs frontiéres qui eſt ſituée à » la rive droite de l'Elbe, ſans défenſe?

» Indépendamment des Troupes Pruſſiennes » par la Saxe, la bonne harmonie ſubſiſtoit » encore entre les deux Rois, du moins en » apparence, & les Miniſtres continuoient, » ſans altération, leur réſidence dans les deux » Cours reſpectives également.

» Il n'y avoit donc que des ſentimens d'en- » vie & de jalouſie, & une ambition injuſte

» &

» & effrenée, qui puſſent faire contracter au
» Roi de Pologne les engagemens qu'il a pris
» par le Traité de Varſovie, & les autres en-
» gagemens poſtérieurs. La Siléſie étoit re-
» gardée par toute l'Europe, depuis la Paix
» de Breſlau, comme une Province incorporée
» aux autres Etats qui ſont ſous la domina-
» tion du Roi. C'eſt un héritage de ſes An-
» cêtres, qu'il a répété & conquis depuis l'ex-
» tinction des Mâles de la Maiſon d'Autri-
» che. Il s'enſuit donc de-là que la Siléſie
» eſt autant annexée aux Etats du Roi, que les
» Païs du Zeitz & de Merſebourg le peuvent
» être à la Saxe. Ce ſont des héritages éga-
» lement de part & d'autre, & il eſt à croi-
» re qu'à Dresde tout le monde s'inſcriroit en
» faux contre un Sophiſte qui auroit la dé-
» mence de ſoutenir que les Païs de Merſe-
» bourg & de Zeitz pourroient être attaqués
» impunément, & que ce ne feroit point fai-
» re la guerre au Roi de Pologne, Electeur
» de Saxe, que de lui envahir ces deux Du-
» chés. Mais il y a une grande différence
» entre le langage des paſſions & celui de
» l'équité. Il eſt donc évident que le Roi de
» Pologne, après avoir attaqué le Roi de
» Pruſſe dans ſes poſſeſſions, ſoit en Siléſie,
» ou ailleurs, lui fait dès ce moment-là une
» guerre ouverte & offenſive. Quel eſt l'im-
» bécile qui ne ſe croye pas en droit de ſe
» défendre, s'il ſe ſent bleſſé dans quelque
» membre par l'épée d'un homme armé? &
» quel ſeroit l'homme aſſez ſtupide pour ſe
» contenter de cette défaite frivole, que ſon
» ennemi n'en veut pas à ſon corps, mais
» ſeu-

» feulement à fonbras? Pour ôter toute ex-
» cufe aux Saxons, accordons-leur pour un
» moment, que l'invafion dans la Siléfie ne
» peut point être regardée du Roi comme
» une hoftilité, quoique le monde impartial
» la regarde comme une des plus qualifiées
» & des plus marquées qu'il y ait jamais eu.
» Qu'auront-ils à repliquer fur les incurfions
» que leurs Troupes derniérement levées, ont
» faites dans la *Nouvelle-Marche*? Faudra-t-il
» exemter encore cette Province comme la
» Siléfie, du nombre de celles *où les hoftilités*
» *ne font pas permifes*? Ce fera donc le libre
» caprice des Saxons qui mettra des bornes à
» la protection que le Roi doit à fes Sujets;
» & des Corps entiers de Troupes, qui s'af-
» femblent fur diverfes frontiéres, & qui y
» font des incurfions, feront confidérées com-
» me une milice amie, qui cultive foigneu-
» fement les devoirs d'un bon voifinage. Pour
» ne point arrêter trop longtems le Lecteur
» fur cet objet, on le renvoye à la note, où
» l'on raporte le procès verbal de cette in-
» curfion. On paffe de-même légérement
» fur une infinité d'autres infultes que les
» Saxons ont faites au Roi à différentes re-
» prifes, comme violation de territoire par le
» paffage de Troupes fans requifitoriaux, ar-
» rêt de recrues & de Soldat Pruffiens, qui
» revenant de l'Empire, repaffoient par la
» Saxe; intrigues, machinations noires & ru-
» fes illicites, pour commettre le Roi avec
» fes bons voifins & alliés, les Polonois, dont
» la liberté eft, pour ainfi dire, attachée à
» la

„ la fortune du Roi, & à la conservation
„ de la Silésie.

„ Il sembloit que c'étoit enfin ici le terme
„ de la patience & de la modération du Roi:
„ mais Sa Majesté ayant compassion d'un
„ Peuple voisin & malheureux, qui est in-
„ nocent des offenses qu'il a reçues, & con-
„ noissant les malheurs inévitables & les dé-
„ solations qui suivent la guerre, avoit sus-
„ pendu encore pour un tems les justes ef-
„ fets de son ressentiment, pour faire de
„ nouvelles tentatives d'accommodement à la
„ Cour de Dresde. Il y a lieu de présumer que
„ la Religion du Roi de Pologne a été surpri-
„ se par l'indigne perfidie de ses Ministres.

„ Les représentations les plus pathétiques,
„ & les négociations les plus avantageuses
„ ont été des soins pris à pure perte.

„ Il paroit donc, par cet aveuglement é-
„ trange, que la mesure est parvenue à son
„ comble, & qu'après avoir inutilement ten-
„ té toutes les voyes de réconciliation, il ne
„ reste plus à Sa Majesté d'autre parti à pren-
„ dre, que de repousser la force par la for-
„ ce; de donner une protection efficace à
„ ses Sujets contre lesquels le Roi de Polo-
„ gne, Electeur de Saxe, a exercé tant de
„ violences & d'inhumanités; de prévenir
„ les pernicieux desseins de ce Prince, que
„ sa persévérance rend irréconciliable; & de
„ faire éprouver à ses Sujets de Saxe les mêmes
„ maux qu'il a cru pouvoir faire sentir im-
„ punément aux Etats du Roi, sur lesquels
„ il paroit avoir formé de-nouveau des des-
„ seins de conquête. L'intention du Roi est

„ d'obli-

„ d'obliger un Prince ambitieux & irréconci-
„ liable à prendre des ſentimens modérés; &
„ quelques avantages que les Armées de Sa
„ Majeſté puiſſent avoir dans les opérations
„ qu'elles ſont à la veille de commencer en
„ Saxe, elle ſera toujours prête à recevoir
„ les propoſitions qu'on lui fera, pourvu
„ qu'elles ſoient équitables, & compatibles
„ avec ſa gloire. Et en donnant des mar-
„ ques de fermeté & de vigueur, le Roi
„ n'eſt pas moins porté à en donner de gran-
„ deur d'ame, & de ſa modération dans tou-
„ tes les occaſions.

La note, ou information extraite du procès verbal dont il eſt parlé dans le Manifeſte, ne contient que quelques excès commis par les Oulans, ou Tartares, ſur les Terres du Roi de Pruſſe, comme le meurtre du nommé *Michel Binders*, les bleſſures du Maire de *Berkenwerder*, &c.

Au reſte le Manifeſte que nous venons de raporter, eſt fait avec beaucoup d'art, & part de la même main qui a gagné des batailles, & écrit des lettres divines que l'on trouve dans le recueil des Oeuvres d'un fameux Poëte.

La Cour de Saxe fut quelque tems ſans répondre à cet Ecrit; mais le Public n'y perdit rien, & ſa curioſité fut ſatisfaite par les anecdotes intéreſſantes que cette réponſe renferme. Nous la raporterons ailleurs.

Les Eſprits s'aigriſſoient cependant de plus en plus. On ne voyoit paroître à Berlin que des rélations des excès qui ſe commettoient en Siléſie. Tantôt c'étoient des femmes encein-

tes

tes éventrées impitoyablement, & leurs fruits cloués aux portes de leurs habitations; tantôt c'étoient des villages brulés, des habitans pillés, assassinés, d'autres à qui l'on avoit coupé les piés, les oreilles, les mains, &c. Enfin mille horreurs qui font frémir, & auxquelles les Saxons nioient d'avoir jamais eu part, disant avec raison, que leurs Troupes n'avoient point passé les environs de Friedberg, & n'étoient déjà plus en Silésie dans le tems qu'on disoit que ces excès avoient été commis. Mais quelque envie qu'eût le Roi de Prusse de se venger, la déclaration que l'Impératrice de Russie donna sur ces entrefaites à l'Envoyé de Saxe, suspendit les effets de son couroux. Cette Princesse déclara que si la Saxe étoit attaquée, elle enverroit douze mille hommes au secours, & davantage, s'il en étoit besoin. Dans tout autre tems il n'y auroit pas eu-là dequoi effrayer le Roi de Prusse; mais occupé de tous côtés par les Hongrois & les Autrichiens, il ne pouvoit guéres attaquer la Saxe sans exposer la Prusse & la Poméranie, où il n'avoit que peu ou point de Troupes, & où celles que la Russie avoit en Courlande, & en Livonie, pouvoient pénétrer très aisément.

La Foire de Leigzig se tint à la St. Michel, comme à l'ordinaire. Les Marchands Brandebourgeois y vinrent sans empêchement, & le Roi de Prusse fit même publier une déclaration, pour assurer tous les Négocians de quelque Nation qu'ils pussent être, qu'il ne leur seroit aporté ni préjudice ni retardement de la part de ses Troupes. Le Roi de Pologne

Armée, & vint se poster à la gauche dans un terrain fort avantageux, apuyant sa gauche à l'Elbe, & sa droite au Village de Hochaugest. Le Roi de Prusse n'étoit pas moins avantageusement posté entre *Jaromirtz* & *Pes*: desorte que les deux Armées furent assez longtems en présence l'une de l'autre, sans rien oser entreprendre, aucun des deux partis ne voulant perdre l'avantage de son poste. Enfin le Roi de Prusse jugea à propos de se retirer vers Staudenz, petit Village situé sur la droite du chemin qui méne de *Jaromirtz* à *Trautenau* derriére la Forêt nommée Koenigswald. L'Armée Impériale le suivit le même jour, & passa l'Elbe à Jaromirtz, où elle assit son camp. La droite apuyée au fauxbourg de cette Ville, qui est située sur le bord occidental de l'Elbe, & la gauche vis-à-vis de Kukus, village situé sur la rive orientale de ce fleuve, qui est guéable en tous ces endroits-là. De cette maniére les deux Armées ne furent plus qu'à une lieue & demie l'une de l'autre; toutefois sans pouvoir en venir aux mains, à cause des bois & des hauteurs dont ce païs-là est plein. Pendant qu'elles furent dans cette situation, les Généraux Nadasti & St. André, les Colonels Trenk & Franquini, l'un commandant les Hussars, l'autre les Compagnies franches, le troisiéme les Pandoures, & l'autre les Lycaniens, Croates, &c. ne cessérent de faire des courses & d'enlever des convois aux Prussiens, desorte que ceux-ci ne pouvoient plus subsister en Bohéme, & se disposoient à retourner en Silésie. Lorsque le Prince Charles, pour les mieux forcer à prendre

ce

ce parti, résolut de les resserrer encore davantage, & même d'entreprendre sur le Roi de Prusse, si l'occasion s'en présentoit, dans cette vue il fit avancer son Armée jusqu'à Koenigshof. Là il tint le 29. de Septembre avant midi un grand Conseil de guerre, où il exposa son projet. Il dit qu'il étoit d'avis de repasser l'Elbe avec tout le secret possible, & de surprendre le Roi de Prusse dans son camp; que les Troupes réglées attaqueroient par devant, tandis qu'une partie des Troupes légéres pourroit par un détour le prendre en queue & y jetter la confusion, que supposé que le Roi de Prusse fût averti de la marche de l'Armée, tout ce qu'il pouvoit faire étoit de se retirer, & qu'en ce cas on pourroit l'attaquer dans sa retraite.

Le Prince de Lobkowitz, qui conjointement avec le Duc d'Aremberg étoit depuis quelque tems à l'Armée Impériale pour aider le Prince Charles de ses conseils, le Prince de Lobkowitz, dis-je, représenta que dès que le Roi de Prusse appercevroit l'Armée Impériale il ne balanceroit pas de l'attaquer, parce que ce n'étoit que par-là qu'il pouvoit assurer sa retraite: & il ajouta qu'il ne croyoit pas qu'on pût hazarder une bataille dans un païs si propre à l'Infanterie, vu que c'étoit la principale force du Roi de Prusse. Qu'à-la-vérité on lui étoit supérieur en Cavalerie, mais qu'en revanche il étoit du moins aussi fort en Infanterie. Que dans un païs comme celui où l'on se trouvoit, la Cavalerie ne décidoit point un combat général, souvent même n'y avoit point de part, & qu'enfin le

 Roi

Roi de Prusse avoit eu tout le tems de bien asseoir son camp, & de choisir un terrain avantageux, au-lieu que les Impériaux seroient obligés de combattre où ils se trouveroient en arrivant, ce qui pouvoit beaucoup influer sur le succès d'un combat.

Le Prince Charles répondit que pour cacher au Roi de Prusse le mouvement que l'Armée feroit pour aller à lui, il faloit envoyer toutes les Troupes légéres en avant, pour tenir son camp en allarme, & empêcher ses partis de s'en écarter, pour venir à la découverte, & enfin marcher par diverses routes à un certain point de réunion pour mieux réussir dans le dessein de surprendre l'ennemi. Qu'à l'égard du terrain on pourroit l'aller reconnoitre avant que d'engager le combat, & se régler sur cette connoissance ; desorte que si on ne jugeoit pas à propos d'attaquer, on se contenteroit de resserrer l'ennemi & l'obliger à se retirer avec risque d'être battu dans sa retraite. Ces raisons furent trouvées les meilleures, & le Prince de Lobkowitz revint lui-même à cet avis. On résolut d'en hâter l'exécution. Là dessus les ordres furent donnés, pour que l'Armée passât l'Elbe en quatre colonnes.

La droite devoit passer ce fleuve *à Schurtz*, & la gauche à un autre village nommé Werdek; & toute l'Armée devoit se réunir au village d'Ebwele, & arriver vers les quatre heures du soir sur les hauteurs de Sohr, d'Alt-Burkersdorff, & de *Praunitz l'Allemande*, ce qui devoit se faire à peu près dans le même tems que le Prince Charles iroit reconnoître

le camp de l'Ennemi pour règler là-dessus les dispositions pour l'attaque.

A midi l'avant-garde se mit en marche sous les ordres du Comte de Koenigseg Feld-Maréchal-Lieutenant, & du Major-Général de Hagenbach. Elle étoit composée de 6. Compagnies de Grenadiers à cheval, 10. Compagnies de Carabiniers, 15. Compagnies de Grenadiers, de 4. Bataillons, avec 12. Pièces de canon; & le reste de l'Armée suivit en même tems. Pendant que tous ces mouvemens se faisoient, les Troupes légéres serroient le camp du Roi de Prusse de si près, qu'il ne fut pas possible à ce Prince de recevoir aucun avis de l'entreprise du Prince Charles. Sa Majesté se tenoit tranquille dans son poste, se contentant de renforcer ceux de ses gens qui escarmouchoient contre les Troupes légères. Il y a aparence que ce Monarque auroit reçu un funeste échec, sans divers contre-tems qui dérangérent le plan du Prince Charles.

L'Armée avançoit avec toute la précaution possible à travers les bois, les montagnes & les vallées qu'elle trouvoit à tout moment sur sa route. Malheureusement l'aile droite s'écarta trop, & fit un *qui pro quo* qui retarda sa marche considérablement. Elle alla passer l'Elbe à un endroit qui avoit le même nom que celui qui lui étoit prescrit, mais qui se trouvant beaucoup plus éloigné, fit que cette aile ne put arriver à sa destination que sur le minuit. La gauche fut aussi obligée de s'arrêter pour attendre les autres Corps, qui suivoient. Dès que l'avant-garde eût passé Sohr,

elle occupa le poſte qui lui étoit aſſigné, environ à mille pas de l'avant-camp de la droite des Pruſſiens, & dreſſa une batterie comme il eſt marqué ſur le Plan, *Num.* 3.4.5.6. Toute l'Armée occupa enſuite la hauteur d'Alt-Burkersdorf, *Num.* 1. & l'on dreſſa deux batteries, *Num.* 2. Le Prince Charles avoit ſi bien reconnu les lieux, que l'Armée occupa ſes poſtes, & les batteries furent dreſſées, ſans qu'il ſe fît le moindre bruit, le ſilence étant ſur-tout néceſſaire en ces ſortes d'occaſions. Il falut cependant attendre le jour pour remettre en ordre l'aile droite, que l'erreur de ſa marche avoit dérangée. Comme on vit qu'on avoit perdu un tems précieux, on délibéra ſi on attaqueroit, ou ſi l'on ne ſe contenteroit pas de reſter dans les poſtes qu'on occupoit pour ſe régler ſur le parti que le Roi de Pruſſe prendroit. Ceux qui étoient de ce dernier avis, diſoient que ce Prince ſe retireroit infailliblement vers Trautenau, puiſqu'il n'y avoit pas aparence qu'il vînt attaquer une Armée poſtée ſi avantageuſement; qu'on pourroit alors l'entamer dans ſa retraite, & peut-être même le battre en détail. Qu'on ne riſquoit rien à reſter dans le poſte où l'on étoit, au-lieu qu'en allant attaquer les Pruſſiens, on perdoit l'avantage du terrain, & qu'on ſe mettoit hors d'état de profiter de la ſupériorité des forces. Cet avis étoit bon, parce qu'en effet on ne pouvoit attaquer le Roi de Pruſſe que par petites colonnes ou brigades; mais le Prince Charles, qui avoit envie de combattre, oppoſa à cela l'avantage d'une ſurpriſe, & celui qu'on a ſur un ennemi

nemi qui est presqu'enveloppé. Ce Prince comptoit que toutes les Troupes légéres tomberoient à dos sur les Prussiens, mais il se trompa. Ces Troupes ne parurent point, & s'égarérent dans la marche qu'elles furent obligées de faire pour aller prendre l'ennemi en queue. Il n'y eut que le Colonel Esterhasy avec quatre cens Hussars & le *Pulkownik* ou *Colonel* Borlislawski avec son Régiment d'Ulans, qui arrivérent assez à tems pour piller & bruler le Camp Prussien.

L'Armée du Roi de Prusse étoit de 25000 hommes, non compris les Détachemens qu'il avoit faits pour la sureté de ses convois. De ces 25000 hommes il y en avoit près de 23000 d'Infanterie, le restoit étoit Cavalerie. L'Armée du Prince Lorrain étoit d'environ 45000 hommes, y compris 6000 Saxons aux ordres du Général Pohlentz. Il faut rabattre de ce nombre six à sept mille hommes de Troupes légéres qui ne parurent point; considérer en même tems qu'il n'y a eu que peu de Troupes de la gauche des Impériaux qui ayent combáttu, & que la droite n'a pas même vu le combat, à cause de la situation & de la nature du terrain; qu'enfin le Prince Charles avoit beaucoup plus de Cavalerie à proportion que d'Infanterie; & l'on verra quel cas on doit faire de l'idée de certaines gens, qui soutiennent à extinction de voix que 18000 Prussiens ont battu 60000 Autrichiens.

A peine il commençoit à faire jour que les Prussiens apperçurent l'Armée Impériale sous les armes; aussitôt tout le camp ennemi fut en

allarme, & le canon des Impériaux commença à gronder d'une terrible force. Il faut rendre justice aux Troupes Prussiennes, & surtout à l'Infanterie : elles ne parurent point déconcertées à la vue d'un ennemi qu'elles ne croyoient pas si proche. Toute l'aile gauche sortit du camp, & avança vers la droite, qui avoit fait de-même, pour se former avec elle. Ce mouvement se fit avec une promtitude & un ordre dont peu d'autres Troupes sont capables. Les batteries des Autrichiens incommodant beaucoup les Prussiens, ceux-ci tentérent de gagner le haut de la montagne par leur droite, en traversant un vallon sec qu'ils avoient devant eux. Quelques Bataillons Prussiens hazardérent cette entreprise, & vinrent attaquer les Troupes du Lieutenant Feld-Maréchal de Koenigseg; mais ils furent repoussés. Le Roi de Prusse fit marcher de la Cavalerie pour les soutenir, & ce fut avec aussi peu de succès. Elle fut vivement attaquée & repoussée jusques dans le vallon par les Grenadiers à cheval & les Carabiniers Impériaux, qui lui prirent un étendart. Tout cela se trouve marqué sur le Plan au *Num.* 13. Les Impériaux enflés de ce succès descendirent alors de la hauteur, & rendirent par-là la batterie de douze canons inutile, parce que se mêlant alors avec les Prussiens, on n'osa plus tirer du canon de peur de tuer les amis avec les ennemis.

Tout ceci se passoit entre l'Avant-garde des Autrichiens & toute l'Armée Prussienne, comme on le peut voir sur le plan. Le reste de l'Armée Impériale étoit en bataille sur les hau-

hauteurs derriére celle que l'avant-garde occupoit.

Il faut se souvenir de la force de cette avant-garde pour comprendre la témérité de cette manœuvre. Les Prussiens voyant si peu d'Infanterie marcher à eux, lui opposérent des forces si supérieures, qu'ils la firent reculer. Le Prince de Lobkowitz, averti de ce qui se passoit, détacha tous les Grenadiers & la Cavalerie de la gauche qu'il commandoit, au secours des Généraux Koenigseg & Hagenbach. La Cavalerie *Num.* 9. arriva sur la hauteur qu'avoit occupé l'avant-garde, à peu près dans le tems que cette avant-garde ne pouvant plus soutenir les efforts des Prussiens, se battoit en retraite. L'Infanterie du secours, *Num.* 10. marchoit derriére la Cavalerie, lorsque tout-à-coup les Prussiens se déployant sur leur gauche *Num.* 11. 12. traverserent le Village de Burkersdorff, & prirent en flanc cette Infanterie, qui consistoit en six Bataillons Saxons & deux Impériaux, & chargérent en même tems & de la même maniére la Cavalerie, *Num.* 9. avec des canons chargés à cartouche, & la mirent d'abord en déroute. Elle se jetta dans un bois sur sa gauche, par où elle se sauva sans qu'il fût jamais possible de la ralier & de la ramener au combat. Les huit Bataillons *Num.* 10. firent plus de résistance, & se retirérent en bon ordre. Ce fut un malheur pour ce secours de n'avoir pu voir ce qui se passoit au bas de la hauteur & le desordre de l'avant-garde, ce qui fut cause qu'il s'avança trop & qu'il prêta le flanc aux Prussiens. Quant à l'avant-garde même, elle

elle ſe retira par le Vallon *Num.* 14. Et enfin toute l'Infanterie reprit le chemin du camp près de Koenigshoff par *Num.* 15, & la Cavalerie l'y ſuivit immédiatement.

Tel fut le ſuccès du combat de Sohr, qui commença à ſix heures du matin & finit à dix. La perte fut un peu plus conſidérable du côté des Impériaux que de celui des Pruſſiens; mais la différence étoit ſi petite que les Pruſſiens ne jugérent pas à propos de pourſuivre leurs ennemis, contens ſans doute d'avoir évité une défaite qui paroiſſoit preſque certaine, ſans les contretems que j'ai marqués.

Dans le moment que l'Armée Pruſſienne ſortoit de ſon camp pour ſe former, les Huſſars d'Eſterhaſi & les Ulans de Borziſlawski y entrérent, & le pillérent. Ils prirent les Equipages du Roi de Pruſſe, ſa Chancellerie, beaucoup de bagages, firent divers priſonniers, & brulérent le camp d'un bout à l'autre; deſorte que le Roi de Pruſſe fut obligé de loger ſes Troupes dans des villages & ſous des baraques, pendant une dixaine de jours qu'il paſſa encore aux environs de Trautenau, au bout duquel tems il ſe retira en Siléſie, après avoir fait mettre le feu à la petite ville de Trautenau, en repreſaille de quelques villages brulés par les Hongrois dans la Siléſie.

Il eſt tems de raporter la réponſe de la Cour de Saxe au Manifeſte du Roi de Pruſſe. Quoiqu'elle ſoit un peu longue, j'eſpére que les Lecteurs me ſauront bon gré de conſerver dans l'Hiſtoire de cette guerre une Pièce qui y apartient naturellement, & qui contient des particularités ſi curieuſes.

Cette

Cette Réponse parut, en François & en Allemand, à la fin de Septembre 1745. sous le titre de *Remarques sur un Ecrit publié à Berlin sous le titre de Manifeste de S. M. le Roi de Prusse contre la Cour de Dresde*. Je la raporterai fidélement & mot à mot.

„ Sa Majesté le Roi de Pologne, Electeur „ de Saxe, depuis qu'elle a pris le Gouvernement de ses Etats héréditaires, n'a eu rien „ plus à cœur que d'entretenir des liaisons „ d'amitié & de bonne correspondance avec „ tous les Princes & Etats de l'Empire en général, & avec ses Voisins en particulier. „ Cette louable attention n'a point été frustrée de l'effet qu'elle devoit s'en promettre, puisqu'elle a été recherchée d'amitié, „ tant de la plupart des Puissances étrangéres, „ que des principaux Etats de l'Empire, qui en „ diverses occasions lui ont témoigné & de la „ considération & de la confiance.

„ Ce n'est qu'envers le Roi de Prusse, à „ présent régnant, que les soins de Sa Majesté „ n'ont point eu le succès desiré, quoiqu'elle „ dût s'y attendre le moins de sa part, tant „ en considération des marques réelles & particulières d'amitié qu'elle lui a témoignées, „ qu'eu égard sur-tout aux étroites alliances „ & liaisons d'amitié & de confraternité qui „ ont subsisté depuis si longtems entre les „ Maisons Electorales de Saxe & de Brandebourg, à leur grand avantage réciproque „ & à celui de leurs Etats & Sujets.

„ Non seulement les desirs & les soins de „ Sa Majesté à cet effet ont été envain employés, Mais elle a de plus eu occasion de

„ re-

„ remarquer, que, depuis que le Roi de Prusse „ est parvenu à la Regence, ni Elle, ni ses „ Etats n'avoient pas beaucoup d'affection ni „ d'amitié à s'en promettre.

„ Cependant Sa Majesté ayant toujours de „ son côté aporté une nouvelle attention à „ éloigner tout ce qui pourroit donner lieu à „ des altercations & à des brouilleries, en se „ prêtant même, autant qu'il a été possible, „ aux choses qui pouvoient être agréables au „ Roi de Prusse; & ce Prince, qui rouloit peut-„ être déjà de vastes projets dans son esprit, „ ayant eu du sien des raisons de déguiser „ encore pour un tems les dispositions d'esprit „ dans lesquelles il étoit envers la Saxe, l'ap-„ parence de bonne amitié & de bon voisina-„ ge de sa part a duré pendant quelque tems. „ Il a plus fait encore, & suivant les circon-„ stances qui se sont présentées, il n'a pas „ épargné les assurances les plus fortes de son „ affection envers Sa Majesté, & de son atta-„ chement à ses intérêts.

„ Mais après que le Roi de Prusse au mois „ d'Août 1744 fut entré de-nouveau en Bo-„ héme à la tête d'une Armée de plus de „ 100000. hommes, & qu'il s'aperçut que cette „ expédition qu'il s'étoit flatté d'achever en „ peu de mois, rencontroit des obstacles aux-„ quels il ne s'étoit peut-être pas attendu, tant „ à cause du secours que Sa Majesté envoya à „ la Reine de Hongrie au mois d'Octobre „ suivant, en vertu des Alliances défensives du „ mois de Decembre 1743. & du mois de Mai „ 1744. que parce qu'elle ne voulut plus per-„ mettre aucun transport, ni passage d'artille-

„ rie,

„ rie, ni de munitions, ni de prisonniers par
„ la Saxe, ni en particulier sur l'Elbe, ce
„ Prince, chagrin de se voir ainsi retardé dans
„ l'exécution de ses projets, ne différa plus de
„ manifester ses intentions & ses vues peu
„ amiables contre Sa Majesté & contre ses
„ Etats.

„ Enfin on a vu paroître un Manifeste dres-
„ sé au nom de Sa Majesté Prussienne, qui
„ d'abord a été communiqué à la Cour Bri-
„ tannique à Hanovre, ensuite à diverses au-
„ tres Cours, & distribué à divers Ministres
„ des Cours étrangéres à Berlin, où il a été
„ publiquement débité.

„ Dans cet Ecrit, publié sans signature &
„ sans date précise, non seulement les plain-
„ tes frivoles, & destituées de tout fonde-
„ ment, contre la Cour de Saxe; mais aussi
„ les vues pernicieuses de ruïner la Saxe de
„ fond en comble, s'il étoit possible, en l'en-
„ vahissant, par une injuste guerre formelle-
„ ment déclarée par le même Ecrit, ont été
„ pleinement découvertes.

„ Sa Majesté est persuadée que tous ceux
„ qui liront ce Manifeste sans prévention &
„ sans partialité, reconnoîtront d'abord que
„ les prétextes qu'on a ramassés, n'ont entre
„ eux aucun raport ni connexion; que les con-
„ séquences qu'on voudroit en tirer sont faus-
„ ses; que le stile dans lequel cette Piéce est
„ conçue, est rempli de fiel & d'animosité;
„ & que les expressions indécentes, dont son
„ téméraire Auteur s'est servi, au mépris du
„ respect dû aux Têtes couronnées, méritent
„ de l'indignation & de l'horreur.

„ Mais

„ Mais pour que le Public puisse être pleine-
„ ment convaincu, & de l'injustice d'un tel pro-
„ cédé, & combien il est destitué de tout fon-
„ dement, on n'a pu se dispenser de faire sur
„ les principaux endroits de cette Piéce infor-
„ me, les remarques suivantes, où l'on croit
„ en dire assez pour la défense de la cause, en
„ conservant néanmoins toute la vénération &
„ tous les égards que les Souverains se doi-
„ vent les uns aux autres.

„ On croit nécessaire, avant que d'entrer dans
„ un examen plus particulier du Manifeste,
„ de faire précéder ici un récit succinct des
„ procédés respectifs des deux Sérénissimes
„ Rois l'un envers l'autre, rélativement aux
„ affaires présentes. Ce court parallèle répan-
„ dra plus de jour sur les remarques.

EXPOSE'

De la conduite des deux Rois l'un envers l'autre.

„ La mort de l'Empereur Charles VI. ayant
„ donné lieu à diverses Puissances de l'Euro-
„ pe de former diverses prétentions aux Etats
„ par lui délaissés, Sa Majesté, par diverses
„ raisons qu'il seroit superflu de raporter ici,
„ ne put se dispenser de paroître sur les rangs,
„ & de joindre ses armes à celles de diverses
„ autres Puissances prétendantes, & de leurs
„ Alliés; mais Sa Majesté en entrant dans la
„ Ligue, faisant fonds sur l'amitié du Roi de
„ Prusse, & sur la facilité de se prêter une
„ assistance mutuelle, vu la contiguïté de leurs
„ Etats,

„ Etats, se réserva la liberté de renoncer à
„ cette Ligue, aussitôt que le Roi de Prusse
„ l'auroit quitée. Telle étoit la confiance
„ que le Roi avoit en ce Prince.

„ L'année d'après, vers le commencement, ce
„ même Prince, avant que de rentrer en Bo-
„ héme, trouva bon de passer par Dresde, pour
„ s'y aboucher avec Sa Majesté & concerter avec
„ elle les opérations de la Campagne prochaine.

„ En cette occasion le Roi de Prusse donna
„ des assurances si vives & si expressives de
„ son affection & de son attachement aux in-
„ térêts de Sa Majesté, qu'elle ne put s'em-
„ cher d'y répondre avec une confiance dont
„ il y a peu d'exemples. Elle remit son Ar-
„ mée en Bohéme entiérement à ses ordres,
„ pour en disposer dans les opérations à faire,
„ suivant sa volonté, & comme de la sienne pro-
„ pre. Le récit des disgraces que l'Armée
„ Saxonne fut obligée d'essuyer, sous le com-
„ mandement du Roi de Prusse, pendant cet-
„ te campagne, ne pourroit trouver place ici
„ sans qu'on entrât dans de trop longs détails:
„ mais la Cour de Saxe est en état de démon-
„ trer que, tant par la disette qu'on a fait
„ souffrir à ses Troupes, que par les marches
„ ruïneuses qu'on leur a fait faire, on ne pou-
„ voit mieux réussir à les faire périr, que si
„ on en avoit eu le dessein formel.

„ Si en cette rencontre le Roi de Prusse, en
„ abusant de l'extrême confiance qu'on a
„ eue en lui, s'est montré si peu fidéle ami,
„ il n'a pas été plus scrupuleux observateur
„ de ses engagemens & de ses promesses réité-
„ rées de ménager les intérêts de la Saxe au-

„ tant

„ tant que les siens propres, & de ne point „ faire la paix avec la Reine de Hongrie que „ du consentement & avec la concurrence de „ ses Alliés. Le Traité de Breslaw, où il n'a „ eu que son agrandissement en vue, insistant „ sur des aquisitions au-delà de ses prétentions, „ sera à jamais un monument mémorable, pro- „ pre à servir d'avertissement utile à ceux qui „ seront recherchés d'amitié & d'alliance par „ le Roi de Prusse.

„ Les circonstances dans lesquelles ce „ Prince s'est séparé de ses Alliés, rendent le „ cas de cet abandon encore plus agravant.

„ Quoiqu'il leur dût en partie le succès de „ ses armes, il se sépara d'eux à leur insu, „ dans un tems où leurs forces étoient extrê- „ mement affoiblies par les dispositions qu'il „ avoit faites, & en particulier celles de Saxe, „ qui après avoir souffert tout ce que la plus „ déterminée volonté d'un Chef pourroit faire „ souffrir à des Troupes qui sont sous ses ordres, „ seroient péries de misére, si elles n'avoient „ pas pris la précaution de se saisir d'un poste, „ qui n'a pas peu contribué à leur sureté, jus- „ qu'à la réconciliation avec la Reine de Hon- „ grie.

„ Quelque odieux que fût cet abandon du „ Roi de Prusse, sur-tout rélativement à la Sa- „ xe, qui s'étoit entiérement livrée à lui, il „ n'en est pas resté-là.

„ Non content d'avoir sacrifié les intérêts „ de ses Alliés aux siens propres, il voulut „ encore alarmer la Saxe, & lui causer tout „ le dommage possible, en faisant tenir un „ Corps considérable de ses Troupes sur les

fron-

„ frontiéres, & en les faisant passer par son „ territoire, où elles ont vécu sans ordre, & „ sans payer ce qu'elles ont trouvé bon de „ prendre pour leur subsistance; & cela dans „ le tems même qu'il faisoit faire diverses in- „ sinuations par le Sr. d'Ammon, son Résident „ d'alors, de rester ferme dans l'Alliance „ qu'il venoit lui-même de rompre, vu que „ l'occasion ne pouvoit être plus favorable de „ pousser la guerre avec force & vigueur con- „ tre cette Princesse, promettant de ne s'en „ pas mêler ni d'y aporter aucun obstacle.

„ Le but de ces insinuations étoit trop clair „ pour s'y méprendre, & la réconciliation du „ Roi avec la Reine de Hongrie étoit une sui- „ te trop naturelle de ce Traité, pour la dif- „ férer d'un moment.

„ Sa Majesté, libre alors de tout engage- „ ment avec une ligue où ses intérêts avoient „ été si peu ménagés, en bornant ses vues à „ la défense & à la conservation de ses Etats, „ de-même que des Droits de sa Maison, ne „ pouvoit prendre de parti plus salutaire „ dans des conjonctures si dangereuses, que „ de se rejoindre à ses anciens Alliés.

„ C'est dans cette vue qu'elle conclut en „ 1743. un Traité d'alliance & de garantie „ mutuelle avec la Reine de Hongrie, en con- „ firmation de celui de 1733. fait avec feu „ l'Empereur Charles VI. par lequel le même „ secours respectif que celui de 1733. a été „ stipulé, sauf à l'augmenter suivant le be- „ soin.

„ C'est dans les mêmes vues, & dans le „ même esprit, qu'en Mai 1744. le Roi & „ la

„ la Reine de Hongrie trouvérent bon de „ passer une convention, par laquelle l'assi- „ stance réciproque stipulée dans le Traité „ précédent, fut augmentée, savoir, de la „ part du Roi jusqu'à 20000. hommes & de „ celle de la Reine de Hongrie jusqu'a 30000.

„ Ce fut dans le mois d'Août d'après que Sa „ Majesté Prussienne, à la tête de plus de 100000 „ hommes, trouva bon de rentrer en Bohé- „ me. Elle se flatoit, au moyen de telles „ forces de subjuguer dans peu ce Royaume „ dépourvu de toute défense. Elle s'empara „ d'abord de la Ville de Prague, & en fit por- „ ter la nouvelle au Roi, qui étoit alors à „ Bialostoch, par un Courier, comme „ d'un heureux événement auquel il de- „ voit prendre part : mais ce ne fut qu'au „ mois d'Octobre, & après la prise de cette „ Ville (& non comme on l'avance dans le Ma- „ nifeste, qu'il y avoit déjà eu des Troupes „ Saxonnes en Bohéme lors du passage du Roi „ de Prusse par la Saxe), que le Corps auxili- „ aire Saxon se mit en marche, pour aller au „ secours de la Reine de Hongrie, en consé- „ quence des alliances susdites ; & ce fut ce „ secours, joint à la déclaration que fit le „ Roi, qu'il ne permettroit plus le transport „ d'artillerie & de munitions par ses Etats, „ sur-tout par l'Elbe, qui irrita d'autant plus „ ce Prince, qu'il ne s'étoit peut-être pas at- „ tendu de rencontrer un tel obstacle dans „ l'exécution de ses desseins.

„ Ce fut alors que le Roi de Prusse, levant „ pour ainsi dire le masque, & renonçant à „ tous égards & ménagemens envers Sa Ma-

„ jesté,

„ jesté, ne differa plus de faire connoître à
„ quoi elle devoit s'attendre d'un Prince, qui
„ après avoir déguisé pendant quelque tems
„ sa mauvaise volonté, ne respiroit plus qu'u-
„ ne vengeance ouverte.

„ Les propositions & promesses réitérées
„ faites par son Ministre Plénipotentiaire le
„ Sr. de Wallenrodt à Varsovie, dès le mois
„ d'Août & Septembre derniers, en confor-
„ mité des ordres de son Maître, découvrent
„ assez à tout le monde, & en particulier à
„ la Pologne, quelles étoient les vues de ce
„ Prince, & de quel esprit il étoit animé.
„ Les Piéces cottées *A* & *B* en font foi.

„ Peu de tems après le Roi de Prusse s'aper-
„ cevant du peu d'effet de ses prémières ou-
„ vertures, s'avisa de tenter une autre voye,
„ & fit dans le tems que le Roi étoit à Grod-
„ no user des menaces les plus fortes. Mais
„ ces menaces n'ayant point fait l'impression
„ qu'il s'en promettoit, il prit le parti de fai-
„ re de nouvelles ouvertures plus spécifiques,
„ & de proposer au Roi par divers canaux,
„ des avantages considérables qu'il se faisoit
„ fort de lui faire obtenir, à condition néan-
„ moins qu'il se détacheroit de la Reine de
„ Hongrie.

„ Ce n'étoit peut-être que l'effet du mau-
„ vais succès de sa prémière Campagne de
„ Bohème; mais en tout cas, ces offres é-
„ toient d'une nature à ne pouvoir compatir
„ avec la justice de Sa Majesté, ni avec sa
„ droiture.

„ Ces voyes n'ayant pas été plus fructueu-
„ ses que les prémières, les menaces recom-

„ mencérent dans le mois d'Avril suivant tant
„ ici qu'en d'autre Cours, malgré les déclara-
„ tions réitérées que fit la Cour de Russie,
„ qu'elle ne pourroit admettre en aucune fa-
„ çon, que le Roi de Prusse, pour le fait du
„ secours donné à la Reine de Hongrie, pût
„ se croire en droit de regarder le Roi autre-
„ ment que comme Partie auxiliaire dans cet-
„ te guerre, ensorte que si la Saxe, pour
„ raison du secours donné à la Reine de Hon-
„ grie, étoit attaquée par le Roi de Prusse,
„ Sa Majeste Imperiale de Russie, en confor-
„ mité de ses alliances, seroit indispensable-
„ ment obligée de l'assister. Et pour apuyer
„ ses menaces, on fit de grands préparatifs
„ de guerre, tant dans la Marche de Bran-
„ debourg, que dans le Duché de Magde-
„ bourg sur les frontiéres de la Saxe. Mais
„ depuis l'avantage obtenu par les Armes Prus-
„ siennes à l'affaire de Striegau, il n'y a eu
„ sorte de mauvais procédé qu'on n'ait mis en
„ usage.

„ Le jour d'après le Sr. Walter de Wald-
„ berg, Conseiller de Guerre & Résident du
„ Roi à Breslau, eut ordre de se retirer en
„ huit heures de tems, avec défense de se
„ rendre en Saxe, où étoit le Roi pour lors.
„ On le fit escorter par tout le territoire de
„ Breslau jusqu'en Pologne, par un Aide de
„ camp; maniére de procéder contre un Mi-
„ nistre public des plus irréguliéres, & con-
„ traire au Droit des Gens. Le Sieur Cagno-
„ ni, Ministre du Roi de Prusse à la Cour de
„ Saxe, eut ordre de son Maître de se retirer,
„ sans prendre congé. La correspondance
„ en-

„ entre la Saxe & la Pologne fut interrompue „ par l'arrêt & l'ouverture des Lettres allan- „ tes & venantes, malgré la convention faite „ pour aſſurer cette correſpondance.

„ On arrêta divers Officiers & Couriers Sa- „ xons, quoique munis de paſſeports, envo- „ yés avec permiſſion du Gouverneur de Bres- „ lau, & adreſſés à lui-même, avec de l'ar- „ gent pour les priſonniers Saxons, comme il „ paroit par les Lettres écrites à ce ſujet. On „ a traité inhumainement ces pauvres priſon- „ niers & contre tout uſage de Guerre, en „ refuſant tout ſoulagement aux Officiers, & „ en faiſant donner trois cens coups de bâton „ à divers ſoldats pour les forcer à prendre „ ſervice. On commit diverſes autres hoſtili- „ tés, & les menaces d'envahir la Saxe par di- „ vers endroits étoient déjà paſſées dans la „ bouche de l'Officier & du Soldat.

„ Mais d'où peut donc procéder cette ini- „ mitié, cette haine ſi déclarée, & ces procé- „ dés ſi injurieux du Roi de Pruſſe contre la „ Saxe? Certainement Sa Majeſté, ni par au- „ cune démarche, ni par ſes engagemens en- „ vers la Reine de Hongrie, n'y peut avoir „ donné lieu.

„ Il ne ſera pas inutile, quant au dernier, „ de faire ici quelques obſervations, qui con- „ ſtatent la nature d'une alliance défenſive: „ & en faiſant connoître l'abus fréquent que „ l'on fait de ce nom, & les fauſſes conſé- „ quences qu'on en tire, ces obſervations ſer- „ viront de réponſe *préventive* à quelques en- „ droits du Manifeſte Pruſſien.

„ 1. L'alliance défenſive a pour but princi-

„ pal une défense réciproque, en cas que les „ Etats d'un des Alliés soient attaqués. 2. Elle „ le est contre tout Agresseur indistinctement. „ 3. Le secours à donner y est déterminé, „ sauf à convenir ensuite sur une augmentation, „ tion, si le besoin le requiert. 4. Elle est „ distincte d'une Société de guerre, en ce „ qu'elle est bornée à une simple prestation „ de secours, & qu'elle remet absolument le „ secours promis à la libre disposition de la „ Partie attaquée. 5. Elle subsiste & reste „ en vigueur tant que la guerre dure, & jus„ qu'à ce que l'Agresseur ait satisfait au dom„ mage, & réparé l'injure : d'où il s'ensuit „ 6. qu'elle n'est point bornée à repousser „ l'ennemi des pays envahis, le sort des ar„ mes pouvant lui en faciliter l'entrée.

„ Aucune puissance ne seroit moins limitée „ que celle d'un Prince qui se croiroit en „ droit d'attaquer injustement les Etats de ses „ Voisins & autres, lorsque l'envie lui pren„ droit de s'agrandir, ou qu'il jugeroit à pro„ pos de ne point laisser ses Troupes oisives, „ désoler leurs Provinces, & en enlever tant „ les hommes que l'argent & les biens; en „ cas de mauvaise réussite, ou de danger apa„ rent, se retirer chez lui & s'y refaire, pour „ se mettre en état de recommencer ensuite „ de plus belle; & cependant crier à l'injus„ tice, taxer d'agresseurs tant l'Etat attaqué, „ que ses alliés, aussi-tôt qu'il se met en de„ voir de poursuivre, & de se faire rendre „ une juste satisfaction pour l'injure faite & „ pour les dommages causés; requérir pour „ ce fait une assistance de dehors; envahir

„ hosti-

„ hostilement, & par un pur desir de ven-
„ geance, un Allié de l'Etat par lui injuste-
„ ment attaqué ; & enfin vouloir faire paix
„ ou guerre, suivant qu'il le croit utile à ses
„ intérêts & à ses vues.

„ C'est ce qui constitue la nature d'une al-
„ liance défensive innocente en elle-même,
„ & fondée sur ce qu'il y a de plus claire-
„ ment établi dans le Droit Naturel & des
„ Gens. Elle est très compatible quant au
„ reste avec les liaisons d'amitié & de bonne
„ correspondance, qui peuvent subsister d'ail-
„ leurs entre l'Assistant & l'Agresseur, à moins
„ que le dernier par une jurisprudence toute
„ singuliére ne veuille imputer à injure ce
„ qui est licite en soi, & qu'il seroit lui-mê-
„ me en droit d'exercer contre d'autres.

„ Il n'en est pas de-même de ces alliances,
„ où 1. il n'y a point de réciprocité de dé-
„ fense, & qui 2. dès leur origine sortent de
„ cette généralité innocente d'une mutuelle
„ défense, contre tout agresseur quelconque,
„ mais qui spécialisent d'abord la Puissance
„ contre laquelle on veut agir. 3. Qui se con-
„ tractent avec une Puissance actuellement en
„ guerre contre une autre, qui ne fait que
„ se défendre. 4. Qui ne déterminent aucun
„ secours particulier, & proportionné à celui
„ qu'on doit attendre de la Partie assistée,
„ mais qui s'engagent d'agir avec toutes les
„ forces qu'ils ont en état de faire servir.

„ Si ce n'est pas-là prendre parti, épouser
„ la cause de son Allié, & entrer en société
„ de guerre avec lui ; ou bien si ce n'est-là
„ s'ériger en Arbitre Souverain, & employer

„ la force pour donner la loi, il faut renoncer aux idées les plus distinctes.

„ Mais pour ne pas s'arrêter plus que de raison à prouver une thése depuis longtems décidée, & par l'équité même & par un usage constant, en se raprochant du sujet principal, on remarquera que les liaisons dans lesquelles la Reine de Hongrie & le Roi sont entrés, n'ont eu d'autre objet, que la défense de leurs Etats respectifs, sans aucune intention de faire tort à personne; que le but de ces liaisons, aussi peu dirigé contre le Roi de Prusse en particulier que contre tout autre Prince & Etat voisin, n'a proprement regardé que celui qui troubleroit la paix, qui seroit infracteur des Traités, & qui attaqueroit l'une ou l'autre des Parties contractantes dans ses Etats.

„ A quoi l'on ajoutera cette observation, que ces liaisons étoient déjà toutes formées avant la nouvelle rupture du Roi de Prusse, & dans un tems où il ne seroit venu dans l'esprit à qui que ce soit, que ce Prince, après le grand sacrifice que la Reine venoit de faire pour regagner son amitié, qu'après la paix, l'union & les bons offices si saintement jurés & promis dans le Traité de Breslau, ce Prince, dis-je, méditât d'envahir de-nouveau les Etats de la Reine.

„ La sécurité à cet égard étoit si grande pour lors en Saxe, qu'on ne s'attendoit à rien moins qu'au passage d'une Armée telle qu'a été celle que le Roi de Prusse conduisit lui-même en Bohéme.

„ Le

„ Le Traité de Varsovie qui, dans le stile „ injurieux du Manifeste Prussien, est traité „ d'inique, ne contient rien dont on ait vou„ lu dérober la connoissance au Public, puis„ que les engagemens qu'il renferme sont „ fondés sur l'équité la plus scrupuleuse.

„ 1. Le but de cette alliance est clairement „ énoncé dans le préambule du Traité, & pour „ en condamner l'objet, qui n'est autre que „ le rétablissement de la tranquillité publi„ que, il faut se déclarer ennemi de la paix. „ 2. Ce Traité, en rapellant & confirmant les „ engagemens précédens, ne passe pas les bor„ nes d'une simple alliance défensive. 3. L'aug„ mentation des Troupes auxiliaires à fournir, „ n'est qu'une suite de la convention du mois „ de Mai 1744. 4. Si pour cet effet, les „ Puissances maritimes ont trouvé bon de „ promettre quelques subsides à la Saxe, le „ Roi de Prusse ne peut lui en faire un cri„ me, puisqu'il doit être assez indifférent à „ ce Prince, que la Saxe fournisse elle-même „ aux fraix de cette augmentation, qui lui „ a toujours été licite, en conséquence de ses „ alliances précédentes, ou qu'elle tire d'ail„ leurs quelques subventions à cet effet. 5. „ Les Puissances assistantes ne se sont aucu„ nement proposées par ce Traité, de faire „ la guerre au Roi de Prusse; on n'y trou„ vera pas un seul mot, qui en puisse don„ ner la moindre indication. 6. Sa Majesté, „ en participant aux engagemens de ce Trai„ té, reste autant dans les bornes d'une al„ liance défensive, rélativement à la nouvel„ le rupture du Roi de Prusse, que les deux

 Puis-

„ Puiſſances maritimes. 7. Les Etats-Géné-
„ raux des Provinces-Unies, qui fourniſſent
„ à la Reine de Hongrie une aſſiſtance ſi con-
„ ſidérable, en Troupes & en Argent, contre
„ la France, ſont-ils regardés pour cela par
„ cette Couronne comme ſes ennemis ? Il
„ faut qu'à la Cour de Pruſſe on ait des idées
„ bien ſingulières de juſtice & d'équité. Dans
„ ſon eſprit ce qui eſt juſte & licite pour
„ l'un ne l'eſt pas pour l'autre, quoique dans
„ la même cauſe. De plus cette Cour ſe
„ croit permis ce qu'elle condamne en autrui.
„ Eſt-ce paſſion ou aveuglement ? C'eſt le re-
„ proche le plus modéré qu'on ſeroit en droit
„ de lui faire.

„ Ce qui paroit offenſer le plus Sa Majeſté
„ Pruſſienne, c'eſt l'entrée des Troupes de Saxe
„ en Siléſie. Un peu d'attention à ce qui a
„ été dit ci-deſſus ſur la nature d'une allian-
„ ce défenſive, ſuffira pour mettre en éviden-
„ ce l'obligation indiſpenſable où Sa Majeſté
„ s'eſt trouvée, & ſe trouve encore de faire
„ concourir ſes Troupes à toutes les opéra-
„ tions de cette guerre, tant qu'elle ne ſera pas
„ terminée par la paix.

„ Le Roi de Pruſſe, vers la fin de l'année
„ derniére, trouva bon de faire une marche re-
„ trograde en Siléſie (ce ſont les termes du
„ Manifeſte) c'eſt-à-dire, qu'il évacua entié-
„ rement la Bohéme. Prétend-on que le but
„ de l'alliance avec la Reine de Hongrie ayant
„ été pleinement obtenu par cette retraite,
„ cette alliance n'étant plus fondée ſur rien,
„ ait dû ſe diſſoudre & prendre fin quant au
„ cas préſent ?

„ Tou-

„ Toute alliance défensive, bornée à ce seul „ objet, & ne subsistant plus aussitôt que l'Agresseur seroit retiré chez lui, ou en auroit „ fait le semblant, seroit frustratoire ou de „ très peu d'utilité. Elle pourroit même être „ nuisible à la Partie assistée, qui auroit fait „ fond sur un secours promis, qui lui „ manqueroit au besoin; & il auroit été fort „ avantageux au Roi de Prusse, si sa retraite „ avoit produit cet effet, de mettre fin à l'alliance de la Saxe avec la Reine, puisqu'il „ auroit été mis par-là en pleine liberté de „ donner du repos à son Armée, de la ramener ensuite en Bohéme, suivant qu'il en auroit eu l'occasion & la volonté, sans que „ les Troupes de Saxe eussent osé ni pu continuer leur assistance à la Reine de Hongrie.

„ Il seroit donc libre à un Agresseur, comme il a déjà été dit, d'envahir les Etats de „ son Voisin, sauf à se retirer chez lui, au „ cas qu'il ne pût s'y maintenir, sans que la „ Partie injustement attaquée pût se servir „ de l'assistance de ses Alliés, pour obtenir une „ juste satisfaction, tant pour les dommages „ causés, que pour les fraix de la guerre, & „ pour l'injure reçue ? Si une telle interprétation des Alliances défensives avoit lieu, „ le meilleur parti qu'une Puissance attaquée „ pourroit prendre, seroit de composer avec „ son Ennemi, au cas qu'elle ne fût pas en état de lui résister, sans se donner la peine de „ rechercher des alliances précaires, sur l'assistance desquelles elle ne pourroit nullement compter.

„ On

„ On s'est borné dans cet exposé à faire voir „ que la conduite de Sa Majesté envers le „ Roi de Prusse est irreprochable de tout „ point, & qu'elle différe en tout de celle dont „ ce Prince a usé envers elle. Il pourroit „ servir de réponse au Manifeste Prussien ; ce- „ pendant comme cet Ecrit renferme des im- „ putations fausses & des raisonnemens capti- „ eux, on ne peut se dispenser d'y répondre „ en détail, pour que le Public en sente tou- „ te l'irrégularité & l'indécence, & en même „ tems toute la foiblesse.

REMARQUES PLUS PARTICULIERES

Sur le Manifeste du Roi de Prusse.

„ Il y a une disparité essentielle & notable „ entre le secours donné par le Roi à la Reine „ de Hongrie, & la guerre faite à cette Rei- „ ne par le Roi de Prusse, quoiqu'au nom du „ dernier Empereur; & les motifs en sont si „ différens, qu'ils impliquent une formelle „ contradiction.

„ Le but du Roi de Prusse, qui ne se cro- „ yoit pas fort assuré de la conservation de ses „ nouvelles acquisitions, tant que la puissan- „ ce de la Reine de Hongrie ne seroit pas af- „ foiblie, étoit de lui enlever la Bohéme, & „ quelques autres parties de ses Etats ; & pour „ colorer un dessein qui devoit révolter tout „ le monde contre lui, il s'est servi du spé- „ cieux prétexte de l'Union de Francfort, „ en vertu de laquelle il ne faisoit, à son di-

„ re,

„ re, que prêter ses armes à l'Empereur con-
„ tre cette Princesse.

„ Mais quelque accord particulier qu'il ait
„ pu faire à ce sujet avec le feu Empereur,
„ il ne peut être considéré que comme un
„ Traité purement offensif. Il avoit fait tout
„ récemment sa paix avec la Reine, & il ne
„ pouvoit plus tirer l'épée contre elle qu'en
„ se déclarant son Ennemi. Outre que les Loix
„ anciennes & nouvelles de l'Empire, inter-
„ disent toute alliance offensive, le Roi de
„ Prusse, en considération des grands avanta-
„ ges obtenùs par le Traité de Breslau, ne
„ s'étoit-il pas formellement obligé par l'Ar-
„ cle I. de ce Traité, & par l'Article II. de
„ celui de Berlin, de ne donner aucune assis-
„ tance aux Ennemis de la Reine de Hon-
„ grie, *sous quelque prétexte que ce pût être?*
„ Cette prétendue obligation de soutenir l'Em-
„ pereur ne subsistoit-elle pas dès-lors? Après
„ cela, supposé que le bien de l'Empite eût re-
„ quis qu'on pourvût aux moyens propres
„ à soutenir l'autorité & la dignité de son
„ Chef, au cas qu'elles ne fussent pas digne-
„ ment respectées, c'étoit à tout l'Empire en
„ corps à y pourvoir, ensuite d'un résultat
„ pris à ce sujet, & non pas au Roi de Prusse
„ à s'ériger, de son autorité privée, en Juge
„ de cette question, & en Défenseur de l'Em-
„ pereur, au mépris des Loix & en suscitant
„ de nouveaux troubles dans l'Empire. Le vrai
„ de tout cela est, qu'il manquoit au Roi de
„ Prusse un prétexte pour colorer ses vues
„ contre la Reine de Hongrie, & que son ob-
„ jet étoit d'assurer ses prémiéres conquêtes

„ par

» par de nouvelles, qui affoiblissent d'autant
» la puissance de cette Princesse. Le Roi de
» Prusse a attaqué la Reine de Hongrie avec
» une Armée de 100000 hommes. C'est-
» là vraîment un beau Corps de Troupes auxi-
» liaires. Mais ce Corps s'est-il joint à l'Ar-
» mée de l'Empereur? S'est-il porté à aller au
» secours de ses Etats héréditaires, ou ce
» Prince étoit serré de près? Point du tout.
» Il a agi séparément & de son chef, sans que
» l'Empereur ait été consulté sur les opéra-
» tions.

» L'alliance contractée par le Roi avec la
» Reine de Hongrie, est bornée au seul objet
» d'une défense réciproque. Il leur a été li-
» cite de s'unir dans ce but & de cette façon,
» par tout ce qu'il y a de plus clairement éta-
» bli dans le Droit Naturel & des Gens. Les
» Loix de l'Empire autorisent cette sorte d'al-
» liances, vu qu'elles ne tendent qu'au main-
» tien du repos & de la sureté d'un chacun
» contre tout Perturbateur. La Sanction Prag-
» matique, garantie par tout l'Empire, par
» diverses autres Puissances, & en particulier
» par le feu Roi de Prusse, n'a pas été un
» des moindres motifs qui ont engagé Sa
» Majesté à contracter cette alliance, vu que
» cette Sanction, qui en est la base, fait en
» même tems celle des droits de sa Maison.

» Les Troupes envoyées au secours de la
» Reine, après la requisition très pressante
'lle en a faite, en se joignant à son Ar-
supérieure en force de beaucoup, ont
mises à son entiére disposition.
n'a guères pu se dispenser de mettre

» ce

» ce court parallèle ſous les yeux du Public,
» pour qu'il pût ſe faire une juſte idée de la
» préſente guerre, & ſentir en même tems
» l'immenſe différence qu'il y a entre attaquer
» de ſon Chef, & ſecourir ſon Allié attaqué;
» choſes que la Cour de Pruſſe confond à deſ-
» ſein, pour colorer ſon reſſentiment contre la
» Saxe. On ſuivra à préſent le Manifeſte Pruſ-
» ſien pié à pié.

» Des différends particuliers entre le Roi de
» Pologne & celui de Pruſſe, que le prémier
» ſe ſeroit propoſé de faire entrer dans la pré-
» ſente guerre, ſont des choſes purement idéa-
» les, au moins n'en a-t-on ici aucune con-
» noiſſance. Ceux qui ſubſiſtent entre les
» deux Etats ne regardent que le Com-
» merce & les Confins, & n'ont aucun raport
» à cette guerre. Et bien que la Saxe ait lieu
» de ſe plaindre de pluſieurs mauvais procédés
» à cet égard de la part de la Cour de Pruſſe,
» le principe de Sa Majeſté, au ſujet des dif-
» férends qu'elle peut avoir avec ſes Voiſins,
» n'a jamais été de ſe faire droit par les ar-
» mes; mais plutôt d'en venir à une compo-
» ſition amiable, ou de s'en raporter à la dé-
» ciſion des Tribunaux.

» Le Manifeſte Pruſſien fait ſuivre un rai-
» ſonnement, dont l'inconſéquence frape d'a-
» bord, & dont l'abſurdité ſaute aux yeux.
» *L'acte ſimple en ſoi-même*, dit-il, *de fournir*
» *des Troupes auxiliaires à la Reine de Hongrie*,
» *auroit autoriſé Sa Majeſté Pruſſienne à agir*
» *hoſtilement contre les Etats de Saxe.* Il eſt li-
» cite & d'un uſage univerſel & conſtant,
» fondé ſur le Droit des Gens, de contracter
» des

» des alliances défensives, sans participer à la
» guerre, & sans que l'Aggresseur puisse s'en
» trouver offensé. On pourroit fournir des
» exemples en foule, qui confirmeroient cet-
» te verité. Ferdinand II. envoya du secours
» à Sigismond III. Roi de Pologne; Gustave
» Adolphe, Roi de Suéde, s'en plaignit. Le
» College Electoral lui répondit, qu'à son avis
» le Roi ne pouvoit s'en trouver offensé, vu
» que l'Empereur se croyoit fondé à ne pas
» entiérement abandonner la cause de son Pa-
» rent, & de son Ami. En 1735. la Russie fit
» marcher un Corps considérable de Troupes
» jusqu'au Rhin, pour être employé contre la
» France; la Russie fut-elle pour cela regar-
» dée comme Partie belligérante? C'est à la
» Cour de Vienne à se défendre sur les
» principes qu'on lui attribue, & à se justi-
» fier sur les faits qu'on lui impute. Elle a
» regardé l'Electeur Palatin comme un Prin-
» ce, qui dès le commencement de la guerre
» avoit pris parti contre elle avec les Au-
» teurs de cette guerre, & c'est sur ce fonde-
» ment qu'elle a prétendu qu'il ne pouvoit
» jouïr des avantages de la neutralité. Mais
» quelle part Sa Majesté a-t-elle pris à tout
» ceci? la voici. Elle s'est interessée pour
» l'Electeur, en faisant faire des represen-
» tations à la Reine par ses Ministres à
» Vienne, & ensuite en qualité de Vicaire
» de l'Empire elle a écrit elle-même
» à cette Princesse. Mais quand même le
» procédé de la Reine de Hongrie envers
» l'Electeur Palatin seroit aussi irrégulier que
» le Roi de Prusse l'assure, seroit-il autorisé

» par-

„ par-là de s'en ressentir contre le Roi de „ Pologne, & d'attaquer hostilement ses Etats, „ vu que ce Prince n'y a aucune part? Un „ Prince se plaint d'avoir été vexé par un au- „ tre; un troisiéme desaprouve cette vexation „ prétendue, & conclut de-là qu'il est en droit „ de s'en venger contre un quatriéme, que „ ce fait ne regarde en rien. Si quelqu'un „ eût pu se croire autorisé à user de represail- „ les contre les Alliés de la Reine de Hon- „ grie, c'étoit l'Empereur défunt seulement, „ & non ses Auxiliaires, contre ceux de cette „ Princesse, qui n'étant point Parties belligé- „ rantes, suivant la distinction adoptée par le „ Manifeste même, n'ont rien à démêler en- „ tre eux. Ou le Roi de Prusse fait la guer- „ re en son nom à la Reine de Hongrie, ou „ il attaque hostilement cette Princesse en „ qualité d'auxiliaire du feu Empereur seule- „ ment. Au prémier cas, c'est une guerre „ nouvelle, où rien de ce qui s'est passé dans „ la guerre entre l'Empereur & la Reine n'est „ aplicable, sur-tout contre les Auxiliaires de „ cette Princesse, dans cette nouvelle guerre.

„ Au second cas, le Roi de Prusse comme „ auxiliaire, ne peut traiter en ennemis les „ Alliés de la Reine pour le fait d'autrui, „ qu'en mettant de part & d'autre les Auxiliai- „ res aux prises les uns contre les autres; ce „ qui contre son principe les rendroit Parties „ belligérantes. Il seroit superflu de s'éten- „ dre davantage sur le début du Manifeste „ Prussien. Les faits qui y sont raportés sont „ étrangers à la cause, & la Saxe n'y prenant „ aucune part, il est contre tout droit & rai-

„ son d'en tirer aucune conséquence contre „ elle. Si par voye de retorsion la Cour de „ Berlin se croit en droit d'user des princi- „ pes qu'elle attribue à celle de Vienne, à la „ bonne heure, entre elles le débat. Mais „ si la modération, dont la Cour de Prusse „ fait gloire, étoit aussi grande qu'elle vou- „ droit le faire croire, voudroit-elle prati- „ quer elle-même ce qu'elle taxe d'injustice „ en autrui?

„ Si l'on en veut croire le Manifeste Prus- „ sien, le Roi de Prusse, quelque sujet de mé- „ contentement qu'il eût contre la Saxe, ne „ lui a fait paroître aucune animosité, ni hai- „ ne, ni aucun desir de vengeance, & il a „ mieux aimé, en vue de trouver des moyens „ de conciliation, faire les propositions les plus „ amiables au Roi, d'abord après la mort du „ dernier Empereur, qui, en témoignant un „ desintéressement parfait, ne tendoient qu'à „ procurer des avantages considérables & des „ agrandissemens à la Maison de Saxe.

„ Cet exposé contient deux faits, qui mé- „ ritent chacun une réponse particulière.

„ Il est étonnant que la Cour de Prusse s'o- „ se vanter publiquement d'une telle modéra- „ tion de sentimens envers celle de Saxe, „ pendant que tout ouvertement elle a dé- „ montré le contraire. Les menaces les plus „ fortes portées sans ménagement à la Cour „ de Saxe, pendant son séjour à Varsovie, „ par le Ministre du Roi de Prusse, le Sr. de „ Wallenrodt, immédiatement après l'entrée „ des Troupes auxiliaires de Saxe en Bohé- „ me; les moyens illicites dont ce Ministre

„ s'est

„ s'eſt ſervi, pour faire rompre la Diéte de „ Grodno, & pour exciter de la diviſion & „ des troubles en Pologne; les intrigues de „ la Cour de Pruſſe miſes en uſage, quoique „ ſans ſuccès, à la Cour de Ruſſie, pour af- „ foiblir ou rendre infructueuſes les étroites „ liaiſons de l'Impératrice avec Sa Majeſté; „ les diverſes entrepriſes, toutes oppoſées aux „ Loix de l'Empire, faites pour incommoder „ le commerce de la Saxe, tant avec la Baſſe „ Saxe & autres Cercles de l'Empire, qu'a- „ vec la Pologne & autres Etats. De tels „ faits doivent-ils être pris pour des marques „ du deſir d'entretenir un bon voiſinage, ou „ pour des preuves certaines de haine, d'ani- „ moſité & de deſir de vengeance? C'eſt au „ Public à en juger.

„ Il eſt vrai que le Roi de Pruſſe a fait fai- „ re des ouvertures de toutes les ſortes à la „ Cour du Roi de Pologne, même avant la „ mort du dernier Empereur: mais ſi l'envie „ de parvenir par ce moyen à une réconci- „ liation, a eu quelque part à cette démar- „ che, il faut que le Roi de Pruſſe reconnoiſ- „ ſe par-là d'avoir offenſé Sa Majeſté, puiſ- „ qu'elle de ſon côté ne ſe ſent coupable de „ rien, qui ait pu avec juſtice donner le „ moindre mécontentement à Sa Majeſté Pruſ- „ ſienne.

„ Mais laiſſons-là les motifs. Les Princes „ découvrent-ils toujours de bonne-foi ceux „ qui les font agir? La règle la plus ſure „ pour en reconnoître le vrai ou le faux, eſt „ d'en juger par la nature même des choſes „ qu'ils propoſent, ou qu'ils offrent, ſans

„ s'arrêter beaucoup à l'étalage qu'ils en
„ font.

„ A juger fainement des ouvertures faites
„ par le Roi de Pruffe, elles n'ont jamais eu
„ pour objet ni pour motif de procurer de
„ grands avantages à la Saxe, & des agran-
„ diffemens à la Maifon Royale; fa politique
„ y a été contraire de tout tems; elle a été
„ plutôt d'engager la Saxe par l'apas de di-
„ vers objets (dont il auroit toujours été le
„ maître de lui barrer l'accès, comme il a trop
„ bien fu faire ci-devant) à la détacher de
„ fes alliances, & à fe joindre à lui, pour
„ fe procurer par-là de plus grandes facilités
„ de parvenir à fes vues, fauf à l'abandonner
„ pour en avoir enfuite à meilleur marché.

„ La Cour de Saxe auroit mieux aimé que
„ le Roi de Pruffe eût bien voulu inftruire le
„ Public des propofitions qu'il a fait faire au
„ Roi, que de fe voir contrainte à les publier.
„ A la prémiére connoiffance que le Public
„ en auroit eue, cette Cour auroit été difpen-
„ fée de fe juftifier fur le refus qu'elle en a
„ fait.

„ C'eft avec regret que la Cour de Saxe fe
„ porte à découvrir les offres qui lui ont été
„ faites de la part du Roi de Pruffe; mais en-
„ fin elle s'y trouve forcée. Sa Majefté ne
„ peut être mieux difculpée que par-là de
„ toutes les imputations qu'on lui fait, d'être
„ un Prince injufte, irréconciliable, & d'une
„ ambition effrenée. Voici donc en quoi con-
„ fiftent ces offres.

„ 1. Le partage de la Bohéme, par lequel
„ fix Cercles de ce Royaume feroient le lot
„ de

„ de Sa Majesté Polonoise, y compris une „ partie de la Moravie, la Principauté de „ Teschen, & Jablonka, pour avoir une com„ munication libre avec la Pologne.

„ 2. De contribuer à assurer la Succession à „ cette Couronne à la Maison de Saxe.

„ 3. Un Pacte de Confraternité entre les „ Maisons de Baviére, de Saxe, & de Bran„ debourg, en vertu duquel la Bohéme & la „ Silésie, au défaut des unes, seroient aqui„ ses à la survivante.

„ 4. Que Sa Majesté, entrant dans l'Union „ de Francfort, toucheroit de la France les „ mêmes Subsides qu'elle attendoit de l'An„ gleterre.

„ 5. Que le Roi de Pologne pourroit d'a„ bord prendre possession desdits Cercles, „ sans qu'il fût obligé de prendre les armes „ contre la Reine de Hongrie, que dans le „ cas d'une extrême nécessité. On ne s'en „ tint point à ces propositions après la mort „ du dernier Empereur, on en fit d'autres „ encore très avantageuses, comme il paroit „ par la Piéce cottée *C.*

„ Le Public équitable fera sans doute de „ lui-même ces deux considérations. 1. Com„ ment le Roi, lié avec la Reine de Hongrie „ par les engagemens les plus étroits, renou„ vellés & confirmés tout récemment, pou„ voit-il, sans offenser la bonne-foi, son hon„ neur & sa conscience, accepter des offres „ de cette nature, quand même il auroit été „ persuadé de leur réalité, & du succès de „ leur exécution?

„ Ce Prince a autant en horreur la maxime,

„ *Que la justice ne doit être violée, que pour é-*
„ *tendre ses conquêtes & son Empire*, qu'il adop-
„ te & chérit celle de Henri IV. raportée
„ dans le Manifeste Prussien, *Que si l'honnêteté*
„ *étoit bannie de la terre, ce seroit chez les grands*
„ *Princes qu'on devroit la retrouver.*

„ 2. Si le Roi étoit un Prince d'une ambi-
„ tion effrenée, comment auroit-il refusé des
„ offres si propres à satisfaire cette ambition.

„ Ce sont-là les démarches amiables & pa-
„ cifiques que le Roi de Prusse dit avoir fai-
„ tes envers la Saxe, auxquelles cette Cour,
„ enorgueillie par quelque aparence de suc-
„ cès en Bohéme, ou jalouse de la prospérité
„ de son Voisin, a fermé l'oreille; ou plutôt,
„ ce sont les séductions vaines & infructueu-
„ ses que le Roi de Prusse a employées pour dé-
„ tacher le Roi de ses vrais Amis, & pour le
„ détourner de prendre avec eux des liaisons
„ plus particuliéres, bornées néanmoins à l'u-
„ nique objet du rétablissement, & de la dé-
„ fense des droits & possessions d'un chacun,
„ contre tout Perturbateur.

„ Au reste l'Auteur du Manifeste Prussien
„ est si peu juste dans ses raisonnemens, qu'on
„ se dispenseroit volontiers de le suivre, sans
„ craindre qu'il en résultât aucun préjudice à
„ la cause. Cependant, puisqu'on s'en est
„ imposé la tâche, on est obligé de fournir
„ cette pénible quoiqu'inutile carriére.

„ On remet à la décision du Public, si les
„ Troupes auxiliaires de Saxe ont peu ou
„ point contribué à la retraite de l'Armée
„ Prussienne, lorsque l'année passée elle trou-
„ va à propos de rentrer en Silésie; mais sans

„ tou-

» toucher au mérite de ces Troupes, qui ne
» doit pas être entiérement inconnue à celles
» de Prusse, si l'Auteur du Manifeste veut
» absolument ne les compter pour rien, il ne
» reléve certainement pas celui de l'Armée
» Prussienne, qui se retire devant un plus foi-
» ble ennemi.

» C'est une imputation frivole, que d'attri-
» buer des vues ambitieuses à la Cour de Sa-
» xe; & le Public instruit combien de fois Sa
» Majesté a sacrifié ses intérêts propres au
» Bien public, ne peut la regarder que com-
» me telle. Il ne peut guéres porter le même
» jugement sur les vues de la Cour de Prusse;
» car qui ignore que l'entreprise de Sa Ma-
» jesté Prussienne sur la Silésie en 1740. a été
» le commencement de cette funeste guerre
» qui dure encore?

» L'agrandissement de la Maison de Bran-
» debourg n'a jamais causé d'envie, ni de ja-
» lousie à celle de Saxe. Il ne seroit pas dif-
» ficile à la derniére, de démontrer par des
» aveus bien autentiques, que le feu Roi, de
» même que ses Ancêtres, n'ont pas peu con-
» tribué à la grandeur présente de cette Mai-
» son: mais si cet accroissement de puissance
» excite l'attention des principaux Etats de
» l'Empire, c'est par l'apréhension qu'elle ne
» devienne enfin ruïneuse, non seulement en
» ceci, que les Etats de l'Empire, quelque
» puissans qu'ils soient, se soumettent aux
» Loix & à l'Administration de la Justice, en
» s'abstenant de toute voye de fait, mais aussi
» à l'équilibre de l'Europe: cependant cette
» inquiétude procéde moins de la puissance-

„ même, que de l'abus qu'on en peut faire, „ & des moyens qu'on employe pour l'augmenter.

„ Les vues intéressées des Ministres de Saxe sont des fictions injurieuses, qui ne peuvent avoir été forgées que par l'envie de calomnier. Le Roi connoit & sait le fond qu'il peut faire sur leur probité & leur fidélité.

„ Le vrai intérêt de la Saxe est de bien vivre avec ses Voisins, & en particulier avec la Maison de Brandebourg. C'est sur ce principe que le Ministére Saxon règle ses avis & ses conseils, & il a la satisfaction de voir que son Maître les aprouve. Lorsque Sa Majesté se vid dans l'obligation, ensuite de ses alliances avec la Reine de Hongrie, d'envoyer un Corps de Troupes à son secours, desireuse qu'elle étoit de conserver toute bonne amitié & bon voisinage avec Sa Majesté Prussienne, elle trouva bon qu'une exacte neutralité fût conservée entre les deux Etats, & entre les Troupes de Saxe restées au pays & les Troupes Prussiennes. La Garnison Prussienne sortie de Prague au mois de Novembre 1744, lorsqu'un gros détachement de l'Armée du Prince Charles étoit à sa poursuite, pourroit rendre témoignage que les Troupes Saxonnes postées sur les confins de la Lusace ne lui causérent pas la moindre incommodité. Le contenu du Traité de Varsovie a été fidélement exposé ci-dessus. Il reste à répondre aux fausses idées que la Cour de Prusse s'en est faite.

„ Il

„ Il n'eſt pas fait la moindre mention de la „ Siléſie dans ce Traité, à aucun égard que ce „ puiſſe être. Il eſt très faux que par des Ar- „ ticles ſecrets de ce Traité, ou que par une „ Convention poſtérieure faite à Vienne, la „ Reine de Hongrie aït promis de céder au „ Roi ſes prétentions & ſes droits ſur les Prin- „ cipautés de Glogau, Jauer, & Wolau, & ſur „ les Villes commerçantes des Montagnes. Il „ eſt également faux que le Roi d'Angleterre „ ait promis au Roi de Pologne aucune ſom- „ me d'argent, pour le mettre en état de ren- „ dre ce Royaume héréditaire dans ſa Maiſon. „ On défie la Cour de Pruſſe de produire la „ moindre indication ſur le prémier fait. Le „ ſecond eſt une fiction toute pure, & qui „ paroîtra telle à tous ceux qui connoiſſent „ les principes du Roi & ſa maniére de pen- „ ſer; & l'objet de cette fiction ne peut être, „ que de charger la Cour de Saxe de tout „ l'odieux de l'offre faite au Roi par Sa Ma- „ jeſté Pruſſienne, raportée ci-deſſus à l'Ar- „ ticle II. laquelle fut rejettée ſur le champ, „ & qui fut faite ſans doute dans la vue d'in- „ ſpirer des ſoupçons & de l'inquiétude à la „ Nation Polonoiſe, & de la troubler dans la „ jouïſſance de ſon bonheur préſent.

„ C'eſt ſans doute dans les mêmes vues, que „ les Lettres de Sa Majeſté Pruſſienne, l'une „ en date du cinquiéme Juillet dernier, le jour „ d'après l'action de Striegau, ont été écrites „ au Grand-Général de la Couronne, dont Co- „ pie eſt ci-jointe ſous *D. E.* Mais cette Na- „ tion eſt trop éclairée, & en même tems trop „ bien inſtruite des principes de ſon Souve-

„ rain, dont les Loix de l'Etat feront toujours
„ la règle, pour que par de pareils artifices,
„ dont on a fait si souvent usage, quoique
„ sans succès, elle pût prendre le change sur
„ ceux dont elle a à se méfier. Aussi le Grand-
„ Général, par un motif très louable de fi-
„ délité & d'attachement à son Souverain,
„ n'a pas manqué de lui envoyer incessam-
„ ment ces Lettres.

„ Si les Polonois veulent consulter l'His-
„ toire de leur Nation, ils y trouveront bien
„ des faits raportés, qui leur feront connoî-
„ tre combien la Maison de Brandebourg
„ coute à leurs Etats, par les démembremens
„ qu'elle en a arrachés, sans qu'ils puissent y
„ remarquer aucune trace, que le voisinage
„ de cette Maison leur ait procuré le moin-
„ dre avantage. Du reste il n'est aucunement
„ vraisemblable que les Ministres de Saxe en
„ quelques Cours étrangéres ayent fait con-
„ noître, que le Roi leur Maître visoit au Du-
„ ché de Magdebourg, dont on étoit conve-
„ nu secrettement. Pourquoi ne pas nommer
„ ces Ministres? On pourroit assurer par l'ex-
„ posé même, que ce fait est avancé contre tou-
„ te vérité. Car comment les Ministres auroi-
„ ent-ils déclaré un fait, dont le secret étoit
„ gardé, & qui par cette raison ne pouvoit
„ être parvenu à leur connoissance?

„ L'entrée de l'Armée Hongroise dans la
„ Silésie est un fait qui regarde la Reine de
„ Hongrie uniquement, & elle saura bien
justifier ses armes à cet égard. Si les Trou-
pes auxiliaires de Saxe ont été de la partie,
c'est qu'en cette qualité elles étoient aux

„ or-

„ ordres de la Reine, qui a été en droit de „ les employer à sa volonté, pendant tout le „ cours de la guerre, suivant les plans d'opé- „ rations qu'elle a trouvé bon de former. Ce „ qui a déja été dit à ce sujet, met la chose „ hors de doute. On n'a jamais pensé en Sa- „ xe au siége de Glogau, & jamais on ne s'est „ mis en devoir de faire marcher ni artille- „ rie ni pontons à cet effet. L'Auteur du „ Manifeste enfle beaucoup ses poûmons, pour „ exalter dignement la victoire remportée le „ 4. de Juin par l'Armée Prussienne. Mais „ ce qu'il dit à ce sujet, que la Providence „ se plaît à détruire les conseils des orgueil- „ leux, & de ceux qui se confient trop en „ leurs propres forces, est très sage, & la pré- „ sente guerre pourroit nous en fournir plus „ d'un exemple. C'est aussi sur cette juste „ dispensation de la Providence que l'on „ compte ici, au cas que, contre toute at- „ tente, la Saxe fût hostilement attaquée par „ Sa Majesté Prussienne, comme elle l'en „ menace: mais ces exagérations pompeuses, „ employées par l'Auteur du Manifeste pour „ exalter la gloire de son Souverain & la va- „ leur de ses Troupes, ne se sentiroient-el- „ les pas un peu de cet esprit d'orgueil, si „ fort condamné par la Providence, & qu'el- „ le se propose toujours de confondre?

„ L'Auteur du Manifeste n'employe pas „ moins de déclamation sur les cruautés qu'il „ dit, contre toute vérité, avoir été exercées „ en Silésie par l'Armée combinée. Il est faux „ que de telles cruautés ayent été commises „ par les Troupes de l'Armée Hongroise, en-

„ co-

„ core moins par celles du Corps auxiliare Sa-
„ xon.

„ Les lieux raportés dans les Ecrits de Bres-
„ lau, de Berlin & de Halle, ſont la plupart
„ ſitués dans la Haute-Siléſie, où pas un hom-
„ me de l'Armée combinée n'eſt entré. Dans
„ ceux de la Haute-Siléſie, dont il eſt fait
„ mention, aucune Troupe Saxonne n'y a paru.
„ On a obſervé dans le Corps auxiliaire Sa-
„ xon la diſcipline la plus exacte, & on y a
„ maintenu l'ordre avec la plus grande ſéveri-
„ té. S'il s'eſt commis quelques excès (ce qui
„ eſt presqu'inévitable dans une Armée) qui
„ ſoit venu à la connoiſſance des Chefs, la
„ punition s'en eſt faite ſur le champ, & le
„ dommage a été réparé: mais quand tout ce
„ qu'on impute à cette Armée ſeroit vrai (ce
„ dont on ne produira jamais de preuves) ce-
„ la ſeroit-il comparable aux excès commis
„ par les Troupes Pruſſiennes, depuis le mois
„ d'Août 1744. tant en Bohéme qu'en Mo-
„ ravie? L'Ecrit qu'on a rendu public depuis
„ quelque tems, pourra donner de plus amples
„ éclairciſſemens ſur ce ſujet.

„ Le Manifeſte Pruſſien raporte mal les dis-
„ cours tenus à Dresde, ſur l'entrée des Trou-
„ pes auxiliaires de Saxe en Siléſie, ou ſon
„ Auteur en eſt mal informé. Jamais le Mi-
„ niſtére Saxon n'en a parlé de la ſorte. Il eſt
„ vrai que la Saxe jusqu'à préſent n'eſt point
„ en guerre contre la Pruſſe. Le Roi, en
„ vertu de ſes alliances, a donné un Corps de
„ Troupes auxiliaires à la Reine de Hongrie:
„ elle en eſt la maîtreſſe, quant aux opéra-
„ tions: elle peut les employer, & les con-

„ dui-

„ duire par-tout où le besoin de son service
„ le demande, jusqu'à ce que la paix soit ré-
„ tablie, & qu'elle ait obtenu satisfaction.

„ Le Ministére de Dresde ne se trouve point
„ dans la nécessité de colorer sa cause, elle
„ perdroit trop à être représentée autrement
„ que dans son état naturel. Il est d'ailleurs
„ avancé contre toute vérité, que ce Minis-
„ tére se soit servi de telles expressions & di-
„ stinctions dans les termes raportés, quoique
„ la différence entre une société de guerre,
„ & une prestation de secours, soit fondée,
„ & dans le Droit des Gens, & dans l'usage
„ communément reçu, & doit principalement
„ avoir lieu, quand le secours n'est donné que
„ pour la défense, toujours favorable & per-
„ mise: mais quand du reste on auroit dit
„ que la Silésie étoit une aquisition nouvel-
„ le faite par le Roi de Prusse, en vertu du
„ même Traité par lequel ce Prince s'étoit en-
„ gagé réciproquement envers la Reine de
„ Hongrie de ne prendre plus aucune part à
„ la guerre que ses ennemis lui faisoient, en-
„ sorte qu'à cet égard il y avoit quelque dif-
„ férence à faire entre cette Province & les
„ autres Etats du Roi de Prusse, on n'auroit
„ rien dit que de vrai.

„ On demeure d'accord ici que lorsque les
„ Troupes de Prusse se mirent en marche pour
„ entrer en Bohéme, les deux Cours étoient
„ en pleine paix. On peut ajouter encore,
„ que lorsque Sa Majesté conclut ces allian-
„ ces avec la Reine de Hongrie, tant celle du
„ mois de Décembre 1743. que celle du mois
„ de Mai 1744. elle n'auroit jamais cru qu'elle

„ se-

» feroit fitôt obligée de donner du fecours à
» cette Reine contre le Roi de Pruffe, puif-
» qu'il n'étoit aucunement vraifemblable,
» comme il a été dit ci-deffus, que le Roi de
» Pruffe contreviendroit fitôt à fa promeffe,
» faite à la Reine par le Traité de Breflau, de
» ne pas affifter fes ennemis, fous aucun pré-
» texte que ce fût, ni qu'il expoféroit de fi
» belles aquifitions obtenues par cette paix,
» aux hazards d'une nouvelle guerre. Quoi
» qu'il en foit, la Cour de Saxe, fans fe dépar-
» tir de fes engagemens avec la Reine, n'a
» pas laiffé que de chercher à bien vivre avec
» le Roi de Pruffe; & fi ce Prince de fon cô-
» té eût bien voulu y répondre, il auroit évi-
» té d'incommoder la Saxe par une marche ruï-
» neufe & femblable à une invafion enne-
» mie.

» Le paffage de l'Armée Pruffienne par la
» Saxe, au mois d'Août 1744. demande un
» raport plus jufte & plus circonftancié que
» celui du Manifefte Pruffien.

» On l'apelle un *court paffage*. Eft-ce ainfi
» qu'on peut nommer un paffage, par lequel
» la plupart des Cercles & Provinces dont la
» Saxe eft compofée, furent traverfées d'un
» bout à l'autre, pendant trois femaines entié-
» res, par une Armée de 60000 hommes,
» fuivant l'aveu des Pruffiens mêmes. Le Re-
» quifitoire de l'Empereur, quoiqu' expédié le
» 12. Juin 1744. fut préfenté à Varfovie le
» 5. d'Août, & à Drefde, en double le 6. du
» même mois, dans le tems que les Troupes
» Pruffiennes étoient en pleine marche vers
» les frontiéres de la Saxe. Le Requifitoire

» pour

" pour le train d'artillerie, munitions &c. " chargé ſur des bateaux remontant l'Elbe, " ne fut donné que le 16. lorſque ce train " étoit avancé juſqu'à Torgau. Quelques re- " préſentations que pût faire le Miniſtère " de Dreſde contre ce paſſage, elles n'eu- " rent d'autre effet, ſinon qu'il fut anticipé " d'un jour plutôt que ne portoit la route " donnée, & que la ſortie fut retardée de " quelques jours. C'étoit un coup prémédi- " té, & on vouloit profiter de l'abſence de " Sa Majeſté, qui pour-lors étoit en Polo- " gne, comme la Cour Impériale, pour-lors " à Francfort, en a fait l'aveu. C'eſt en- " vain qu'on allégue la néceſſité de ce paſ- " ſage, & qu'on voudroit la fonder ſur la " ſituation des lieux. Ne dépendoit-il pas " du Roi de Pruſſe de prendre ſa route par " ſes propres Etats pour entrer en Bohéme? " Eſt-ce parce qu'il trouvoit un chemin " plus court par la Saxe, qu'il étoit en droit " d'y entrer ſubitement à la tête d'une puiſ- " ſante Armée, d'allarmer cet Etat, & d'ê- " tre à charge à ſes habitans, par une com- " ſommation de vivres qui monte à quelques " centaines de mille écus, & qui n'eſt pas en- " core payée? Sans compter les excès commis " en grand nombre, de-même que diverſes " violations & dommages aportés aux droits " du Souverain.

" La Cour de Saxe laiſſe au Public à por- " ter ſon jugement ſur les vues ſecrétes que le " Roi de Pruſſe pouvoit avoir en prenant ſa " route par la Saxe, & ſur ce qui en ſeroit " arrivé, ſi ce Prince n'avoit pas trouvé, lors

" de

» de son passage, toutes les Troupes de Saxe » rassemblées. Il est de fait que divers Mi» nistres étrangers, y compris ceux du Roi de » Prusse même, ont débité ouvertement en » divers lieux, que ce Prince s'étoit chargé » de contraindre Sa Majesté Polonoise d'ac» céder à l'Union de Francfort, & que l'in» vitation à cette accession, de la part de l'Em» pereur, avoit été expédiée le 8. d'Août, à » peu près dans le même tems que les Requi» sitoires furent remis à Varsovie & à Dresde. » Diverses expressions menaçantes que le Roi » de Prusse glissa dans ses discours au feu Gé» néral Dürfeld, pendant la marche, donnoient » certainement matiére à penser. Du reste » il n'auroit pas à coup sûr été si aisé au Roi » de Prusse qu'on se le figure, de desarmer » les Troupes qui étoient au Païs, & de se » rendre maître de la Saxe. Le zéle, la fi» délité & la bravoure de ses Troupes, join» tes à la valeur & à l'expérience de leur » Chef, auroient assurément taillé de la be» sogne aux Prussiens.

„ Le reproche d'ingratitude que l'Auteur » du Manifeste fait aux Saxons, d'avoir ou» blié que Sa Majesté Prussienne avoit bien » voulu courir les risques d'un engagement » général à Czaslau, pour mettre à couvert les » Frontiéres de Saxe contre les incursions » des Autrichiens, donne lieu de toucher ici » un mot de ce qui s'est passé en Bohéme, » en Moravie & en Silésie, dans les années » 1741. & 1742. On jugera par-là dans quel» les intentions favorables Sa Majesté Prus» sienne s'est trouvée depuis le mois d'Octo-

» bre

„ bre 1741. jusqu'au mois d'Avril 1742. pour „ les intérêts de Sa Majesté & pour ceux de „ sa Maison. Mais ceci demande quelque ex- „ plication.

„ Il est important de considérer d'un côté „ les engagemens pris par Sa Majesté Prus- „ sienne, depuis le mois d'Octobre 1741. jus- „ qu'en Avril 1742. en faveur des intérêts de „ Sa Majesté, & de ceux de sa Maison; & „ de l'autre ce que porte la Convention de „ Schnellendorff, passée le 9. Octobre 1741. „ On n'ignore point à-la-vérité ce que la „ Cour de Prusse, dans un Ecrit qu'elle a „ fait publier, a allégué contre cette Conven- „ tion; mais les raisons qu'elle employe, ne „ portant que sur la forme, qui peut-être ne „ pnt recevoir alors toute la régularité requi- „ se, vu que le secret devoit être gardé, il „ demeure néanmoins constant, qu'un accord „ fut arrêté entre le Roi de Prusse & un des „ Généraux de la Reine de Hongrie, chargé „ d'un plein-pouvoir. Suivant la Piéce ren- „ due publique par la Cour de Vienne, cet „ accord portoit que Sa Majesté Prussienne, „ s'étant fait céder la Haute-Silésie & la Vil- „ le de Neiss, continueroit ses opérations „ contre la Reine jusqu'en Avril 1742. mais „ pour la forme seulement, dans l'espérance „ que pendant cet intervalle le Traité formel „ de paix s'ensuivroit. Ce fut aussi en con- „ formité de cet accord, que le Roi de Prus- „ se régla ses entreprises, & le siége de Neiss „ en particulier.

„ Cependant il est à noter que ce Prince „ accéda au Traité fait à Francfort le 19. de

„ Septembre 1741. par un Acte du 1. Novembre suivant, signé par le Sr. de Broich son Ministre, ratifié par Sa Majesté Prussienne le 8. du même mois: Et lorsqu'au mois de Janvier 1742. sa dite Majesté passa par Dresde, elle ne manqua pas de donner les assurances les plus positives, de remplir fidélement les engagemens qu'elle avoit pris à Francfort, rélativement à la Saxe. Elle se chargea du commandement de l'Armée Saxonne, & la fit joindre à la sienne en Moravie, pour agir conjointement contre les forces de la Reine de Hongrie, malgré l'accord secret fait & arrêté avec cette Princesse, pour lors entiérement inconnu à la Cour de Saxe. C'est à de tels soins amiables & sincéres que le Roi confia pour lors ses intérêts & ceux de sa Maison, & c'est ainsi que le Roi de Prusse a pourvu à la sureté des Frontiéres de la Saxe.

„ Du reste toutes les personnes, à qui le caractére & les actions du Roi ne sont pas inconnues, ne peuvent qu'avoir en horreur la témérité impudente de l'Auteur du Manifeste Prussien, en accusant ce Prince d'une injuste & effrenée ambition. Mais il est inconcevable que le Roi de Prusse, à qui il importe également que le respect inviolable imposé par Dieu-même pour ses Oints soit duement observé, ait permis que dans un Ecrit publié sous son nom, on y ait contrevenu envers un Roi de Pologne Electeur de Saxe, & Vicaire de l'Empire. Et si c'est le Traité de Varsovie qui a donné lieu à cette téméraire imputation, les Puissances

„ qui

„ qui ont une égale part à ce Traité, doivent „ aussi avoir une égale part à l'offense.

„ On ne se propose pas ici d'entrer en discussion des droits de Sa Majesté Prussienne „ sur la Silésie. On remarquera seulement, „ que pour que cette Province pût être considérée comme d'autres Etats du Roi de „ Prusse, il lui faudroit la reconnoissance & „ la garantie de diverses Puissances, qui lui „ manquent encore. D'ailleurs, comment la „ Silesie peut-elle être considérée comme l'héritage des Ancêtres de Sa Majesté Prussienne, puisqu'elle n'a jamais formé de prétention que sur quelques Duchés de cette Province? Il y a cette différence entre les Districts de Zeitz & de Mersebourg d'un côté „ & la Silésie de l'autre, que ces Districts „ ont été de tout tems incorporés à la Saxe, „ & que la Silésie est une acquisition nouvelle dont le Droit est encore en litige.

„ Ce qui paroit tenir le plus à cœur à Sa „ Majesté Prussienne, c'est, comme il a déjà „ été dit, l'entrée des Troupes Saxonnes en „ Silésie, & c'est principalement sur ce fait, „ regardé par lui comme une hostilité formelle, qu'il fonde la justice de sa prise „ d'armes contre la Saxe. La question se réduit donc à ceci: la Saxe, en consentant que „ les Troupes auxiliaires qu'elle a donné à „ la Reine de Hongrie accompagnassent „ l'Armée Autrichienne dans la Silésie, a-t-elle rompu avec le Roi de Prusse, & cet „ accompagnement des Troupes Saxonnes „ peut-il être considéré comme une hostilité „ commise contre ce Prince? On ne peut

„ ſoutenir l'affirmative, ſans renoncer à toute „ idée juſte ſur la nature d'une Alliance purement défenſive. Ce ſeroit tomber dans „ des redites inutiles, que de répéter ce qui „ a déjà été dit à ce ſujet. Que la Siléſie „ ſoit regardée, ſi l'on veut, comme une Province incorporée aux autres Etats du Roi „ de Pruſſe, cela ne fait rien au ſujet, puiſque ce n'eſt point la Saxe qui attaque la Siléſie, mais uniquement la Reine de Hongrie, à qui il eſt permis d'employer les „ Troupes envoyées à ſon ſecours, par-tout „ où la guerre ſe tourne, tant pour le ſuccès „ des opérations, qu'en vue de parvenir à „ une juſte ſatisfaction. La préſente Guerre „ en Bohéme eſt une guerre nouvelle, qui „ n'a rien de commun avec la prémiére. La „ cauſe de cette guerre eſt toute ſimple, & „ il ne s'y rencontre aucune complication „ d'intérêts. La Reine de Hongrie défend „ ſes Etats contre une invaſion imprévue. „ Elle cherche à ſe dédommager des torts & „ des injures qu'on lui a faites, & pour cet „ effet elle employe ſes propres forces, & „ les joint à une aſſiſtance, dont elle s'étoit „ aſſurée proviſionnellement, le cas arrivant. „ Quelle eſt donc l'injure faite au Roi de „ Pruſſe par cette aſſiſtance?

„ L'objet en eſt borné à l'aſſiſtance même, „ & à ſa détermination, quant au nombre & „ à la durée, que ſa nature & les engagemens „ pris à ce ſujet lui preſcrivent, ſans que les „ choſes ayent été pouſſées au-delà.

Le reſte de la réponſe ne contient qu'une récapitulation des preuves déjà alléguées, avec

vec une ample juſtification au ſujet de l'arrêt des recrues Pruſſiennes, & des excès commis par quelques Ulans ivres ſur le Territoire de Brandebourg. Il eſt dit à l'égard des recrues, qu'on s'étoit mis ſur le pié de les faire paſſer par la Saxe ſans permiſſion, & qu'on avoit eu raiſon d'arrêter celles qui étoient venues ainſi à Merſebourg au nombre de 72. hommes, avec une eſcorte de dix-ſept Soldats de Bareyth; que cependant, dès que le Roi de Pologne en avoit été informé, il les avoit fait relâcher, & qu'on leur avoit même donné quelque argent pour continuer leur route. A l'égard des Ulans coupables du deſordre en queſtion, on répond qu'on en avoit fait bonne & promte juſtice, & qu'il n'avoit tenu qu'à la Cour de Berlin d'envoyer quelqu'un pour aſſiſter à l'exécution, puiſqu'elle en avoit été requiſe par celle de Saxe.

Venons maintenant aux Piéces citées dans la réponſe au Manifeſte, elles méritent certainement l'attention du Lecteur. Le langage n'en eſt pas extrêmement pur, non plus que celui de la réponſe; mais ce n'eſt pas préciſément ce qu'on cherche dans ces ſortes d'Ecrits. Les faits qu'ils contiennent fait leur principal mérite.

A

„ Son Exc. Mr. de Wallenrodt m'a chargé
„ d'aſſurer Son Exc. Mgr. le Comte de
„ Brühl, qu'il avoit dans ſes inſtructions, au
„ cas que Sa Majeſté Polonoiſe ſe voulût en-
„ tendre avec le Roi ſon Maître, qu'il feroit

 „ ſon

„ son *convénient* à l'égard d'une bonne partie „ de la Bohéme, dont on conviendroit ensemble, sur quoi Sa Majesté Polonoise n'auroit qu'à faire connoître ce qui lui conviendroit le plus. Qu'en revanche, le „ Roi de Prusse espére de Sa Majesté Polonoise toutes les aisances de pouvoir poursuivre ses armes, & que Sa Majesté Polonoise ménageroit ses intérêts à la Cour de „ Russie.

„ Que le but de cela étoit l'affermissement „ de ses conquêtes faites de la Silésie, & „ d'éloigner de cette Province, aussi-bien la „ Reine de Hongrie, que l'Empereur, dont „ l'agrandissement & trop de puissance de „ l'un & de l'autre le mettoient toujours à „ être sur ses gardes. Mais qu'agrandissant „ le Roi de Pologne & vivant avec lui dans „ une alliance étroite, l'un & l'autre n'avoient plus rien à craindre des forces de ces „ Puissances, lesquelles étant abaissées, seroient mises hors d'état de reprendre les „ conquêtes qu'on avoit faites sur elles.

„ Il assure de plus, que le Roi son Maître „ avoit concerté avec la France, que quand „ même nous ne voudrions point nous prêter „ aux vues des conjonctures présentes, le Roi „ de Pologne n'y seroit point oublié. Qu'enfin Sa Majesté Prussienne nous voulant donner des preuves réelles du soin qu'elle „ prend pour le Roi de Pologne, le convaincroit, si le Ciel bénissoit ses armes, que „ tout ce qu'il promet à l'heure qu'il est, étoit sacré & inviolable.

„ *Je ne fais point difficulté de signer de ma*

„ *main*

„ *main l'Ecrit présent, pour donner une preuve*
„ *réelle de la sincère amitié du Roi mon Mai-*
„ *tre envers Sa Majesté le Roi de Pologne,*
„ *espérant que Son Exc. Mgr. le Comte de Brühl*
„ *ne fera aucun mauvais usage de la confiance*
„ *que j'ai en sa digne personne & en son ministé-*
„ *re éclairé. A Varsovie* le 26. d'Août 1744.

WALLENRODT.

B

„ Les rélations que vous m'avez faites en
„ date du 26. & 29. d'Août passé, m'ont été
„ bien rendues. Comme je vous ferai savoir
„ mes intentions sur tous les points y conte-
„ nus, par mes Ministres du département des
„ Affaires étrangeres, je ne veux toucher par
„ la présente que je vous fais, que celui de la
„ réponse que la Cour de Pologne vous a don-
„ née, sur la derniére conférence que vous
„ avez eu avec le Ministre & le P. Guarini*.
„ Sur lequel donc je vous dirai, que vous de-
„ viez donner à connoître, dans les termes les
„ plus polis que vous pouviez imaginer, au
„ Ministre, la satisfaction extrême que j'a-
„ vois eue du retour des sentimens d'amitié
„ de Sa Majesté le Roi de Pologne envers
„ moi, dont je faisois d'autant plus cas, que
„ je connoissois parfaitement, combien il étoit
„ de l'intérêt de nos deux Maisons de vivre
„ dans une amitié mutuelle, n'étant guéres de
„ Maisons qui se puissent mieux entre-aider,
„ & soutenir l'une l'autre, que celle de Saxe
„ &

* *Jésuite Confesseur du Roi de Pologne.*

» & la mienne, si les liens d'amitié entre elles étoient bien serrés, & que nous agissions d'un concert parfait. Que quant au passage de mes Troupes, je m'étois déjà expliqué sur cet article envers Sa Majesté de Pologne, d'une maniére que j'espérois qu'elle auroit lieu d'être contente, m'étant offert dans la derniére Lettre que je lui avois écrite de ma propre main, de payer tout ce qui avoit été fourni à mes Troupes, & de bonifier les dommages qui auroient été causés aux Sujets Saxons, par des excès que les miens ont peut-être faits par-ci par-là à mon insu. Que j'étois charmé des sentimens patriotiques que Sa Majesté le Roi de Pologne avoit témoigné touchant l'état présent des affaires de l'Empire, & que les miens ne visoient à un autre but, que de rendre le calme à l'Allemagne, & de rétablir l'Empereur, élu d'un consentement unanime, dans sa Dignité & Droits. Que pour marquer à Sa Majesté de Pologne, combien ses intérêts m'étoient chers, je m'engagerois (pourvu que Sa Majesté voulût s'entendre avec l'Empereur, & prendre des engagemens là-dessus, soit avec lui, soit avec moi) que je tâcherai de disposer l'Empereur à faire à Sa Majesté Polonoise des avantages considérables, & qui seroient plus convenables aux frontiéres de ses Etats d'Allemagne, que ceux qu'on lui avoit voulu stipuler dans le tems passé. Qu'outre cela, je tâcherai de contribuer de mon mieux à faire une double Alliance entre les deux Maisons, par des Mariages réciproques entre les

» Prin-

» Princes ainés de l'Empereur & de Saxe, » & des Princesses des deux Maisons. Que Sa » Majesté Polonoise verroit par-là la sincérité » des sentimens que j'avois pour elle, & combien j'avois à cœur de favoriser, de-même » que de vivre avec elle dans un concert le » plus parfait qu'il se puisse. Et qu'enfin je » n'attendois que Sa Majesté Polonoise voulût s'expliquer confidemment vers moi sur » tous les Articles susdits, afin que je puisse » mettre alors les mains à l'ouvrage. En vous » expliquant de cette maniére vers le Ministre, vous lui donnerez à entendre, que » quant à son particulier, s'il vouloit contribuer de tout son pouvoir pour que les engagemens susdits entre le Roi son Maître & » moi & l'Empereur, parvinssent à leur consistance, je m'employerai de bon cœur auprès de l'Empereur pour le disposer à élever, lui, Comte de Brühl à la Dignité de » Prince de l'Empire, & d'y joindre quelque » Principauté qui fût à la disposition de l'Empereur. Sur ce qui est du P. Guarini, vous » vous concerterez avec le Ministre, de quelle maniére vous pourrez vous expliquer sur » tout ce que je viens de dire là-dessus, & » alors vous pourrez bien glisser adroitement » que pourvu qu'il se prêtât aux intérêts de » l'Empereur, il n'y auroit point de difficulté, que celui-ci le nommeroit Cardinal auprès de la Cour de Rome, à la prémiére » promotion de Cardinal qui se feroit. J'attens à son tems votre raport sur tout ceci, » que vous ne manquerez pas de me faire » par une rélation bien chifrée, que vous m'en-

 » ver-

» verrez par un Exprès. Et sur ce je prie Dieu
» &c. *Au Camp devant Prague ce 8. Septem-*
» *bre 1744.*

FREDERIC.

Au Ministre d'Etat Wallenrodt.

Par Apostille.

„ Pour convaincre aussi d'autant plus Sa
» Majesté le Roi de Pologne de la pureté de
» mon intention, à établir entre elle & moi
» une amitié des plus cordiales, & lui faire
» voir combien je suis éloigné d'avoir de la
» jalousie ou de l'envie contre ses intérêts,
» je veux que vous fassiez connoître au Com-
» te de Brühl, que si Sa Majesté le Roi son
» Maître avoit le même desir que moi de vi-
» vre dorénavant entre nous dans une parfai-
» te harmonie, & qu'elle voudroit s'expli-
» quer confidemment avec moi sur les vues
» qu'elle pourroit avoir en Pologne, nous
» nous pourrions aisément entendre là-dessus;
» & que Sa Majesté ne me trouveroit nulle-
» ment dans son chemin; au contraire que
» j'étois prêt d'accéder au Traité qu'elle avoit
» conclu avec la Russie; mais comme les idées
» que j'avois sur tout cela, étoient d'une na-
» ture à ne pas être convenablement con-
» fiées à la plume, je laissois au bon-plaisir
» de Sa Majesté, si elle vouloit m'envoyer
» en secret, & sans le moindre éclat, une per-
» sonne affidée & de confiance, munie de
» plein-pouvoirs nécessaires, & que je ne
» laisserois point alors de m'expliquer d'une

» ma-

„ maniére, par où Sa Majesté trouveroit sa „ convenance, sans être aucunement commise; „ mais qu'il faloit que cette personne fût au- „ torisée de régler avec moi notre alliance „ étroite & confidente; & que je prétendois „ sur-tout qu'on devoit aller droit, sans m'a- „ muser ni vouloir me jouer, mais cheminer „ plutôt avec ouverture de cœur sans en ten- „ dre finesse. J'attens votre réponse sur tout „ ce que dessus au-plutôt possible. *Au Camp* „ *devant Prague le* 8. *Sept.* 1744.

FREDERIC.

Au Ministre d'Etat de Wallenrodt.

REPONSE

Faite au Ministre de France, Mr. le Marquis de Valory.

„ Ayant été fait raport au Roi des insinua- „ tions que Mr. le Marquis de Valory Mi- „ nistre de France à Berlin est venu faire ici „ de la part de sa Cour au sujet de la mort „ de feu Sa Majesté l'Empereur Charles VII, „ & ces insinuations ayant été trouvées con- „ formes aux ouvertures que Mr. le Marquis „ d'Argenson, Ministre des Affaires étrangé- „ res en France, avoit déjà faites là-dessus au „ Ministre de Saxe Mr. le Comte de Loss à „ Versailles; le Roi a ordonné de répéter à „ Mr. de Valory ce que son dit Envoyé a été „ chargé de répondre à Mr. le Marquis d'Ar- „ genson, & dont le précis se réduit à ce qui „ suit:

„ Que

„ Que le Roi de Pologne, Electeur de Saxe,
„ n'a pu qu'être pénétré de reconnoiſſance des
„ ſentimens d'amitié, d'eſtime, & de prédi-
„ lection, dont il a plu à Sa Majeſté T. C.
„ de faire aſſurer Sa Majeſté Polonoiſe, à l'oc-
„ caſion de la vacance du Trône Impérial; que
„ quoiqu'elle en ſente tout le prix, elle n'igno-
„ re pas le fardeau, & les dépenſes dont cette
„ ſuprême Dignité eſt accompagnée; qu'elle
„ ne ſauroit s'empreſſer à la rechercher,
„ encore moins ſe déterminer à l'ambitionner,
„ au riſque de perpétuer la guerre; mais
„ qu'elle ne ſeroit pas éloignée de ſe prêter à
„ la pluralité des Voix Electorales, ſi elle
„ voyoit en dépendre le bien & le repos du
„ Corps Germanique. Que comme le Roi T. C.
„ lui a fait déclarer en même tems, que
„ ſon intention n'étoit pas de gêner en aucu-
„ ne façon la libre Election d'un nouveau Chef
„ de l'Empire, Sa Majeſté T. C. n'en ſau-
„ roit donner une preuve plus convainçante,
„ ni ajouter un poids plus ſûr au ſoutien de
„ ſon ſentiment, qu'en faiſant ſans délai re-
„ tirer ſes Armées hors des limites de l'Alle-
„ magne, puiſque l'Election ne ſauroit être
„ cenſée libre en préſence de Troupes étran-
„ géres. Que le Roi comme Electeur & Vi-
„ caire, ne pouvant que deſirer cette évacua-
„ tion, & la demander amiablement à Sa Ma-
„ jeſté T. C. en ſeroit d'autant plus animé
„ à coopérer au rétabliſſement de la paix. Que
„ Sa Majeſté croyoit pouvoir y réuſſir d'au-
„ tant mieux, que les engagemens que la
„ France avoit pris pour l'Union de Franc-
„ fort, en faveur de l'Empereur, étant expi-
„ rés

„ rés par son décès, elle peut avec bienséan-
„ ce s'en départir, faire sa paix avec la Reine
„ de Hongrie & de Bohéme, & compter que
„ le nouvel Electeur de Bavière, en s'accom-
„ modant aussi avec cette Princesse, sera
„ rétabli dans la paisible possession de son
„ Electorat; à quoi, si Sa Majesté T. C. a
„ sérieusement intention, & qu'elle veuille
„ s'en ouvrir clairement & positivement au
„ Roi, Sa Majesté contribuera volontiers,
„ avec sa candeur reconnue, & avec autant
„ d'aplication qu'elle en est à portée, & fa-
„ vorablement disposée de travailler à mettre
„ une bonne fin aux troubles & dissensions
„ ruïneuses à l'un & à l'autre parti.

„ Quant au Roi de Prusse, lequel la Cour
„ de France souhaite de voir réconcilié avec
„ Sa Majesté Polonoise, en assurant qu'il don-
„ neroit sa voix à celle-ci pour le Diadême
„ Impérial, comme Sa Majesté Polonoise n'est
„ pas en guerre avec ce Prince, & ne fait
„ qu'assister, en vertu de ses engagemens, la
„ Reine de Hongrie & de Bohéme, cette pre-
„ station de secours n'a nullement interrompu
„ l'amitié entre les deux Rois, & n'empêche
„ pas non plus qu'elle ne subsiste, ni ne soit
„ ultérieurement entretenue & cimentée de
„ part & d'autre. C'est ce que le Roi de son
„ côté proteste desirer ardemment, & es-
„ pérant que Sa Majesté Prussienne y voudra
„ aussi contribuer du sien, en commençant
„ par bonifier aux Sujets du Roi en Saxe les
„ pertes & dommages causés par les Troupes
„ Prussiennes, & en mettant ordre à ce que
„ de leur part il ne soit plus contrevenu à la

„ neu-

» neutralité, Sa Majesté ne seroit pas seulement prête à ne pas relever le reste de ce » qui s'est passé d'irrégulier & de desagréable, mais d'ailleurs aussi bien aise, si par » son entremise elle peut aider à accélérer » la Paix entre la Reine de Hongrie & le Roi » de Prusse.

» Au reste, Mr. le Marquis de Valory peut » être persuadé & assurer sa Cour, que Sa Majesté le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, » faisant tout le cas possible de l'amitié de Sa » Majesté T. C. ne desire rien tant que de s'en » conserver la continuation, & de lui faire » connoître en toute occasion sa haute con» sidération.

Le reste de la réponse au Manifeste contient deux Lettres du Roi de Prusse au Grand-Général de Pologne, l'une pour lui donner avis de la victoire remportée à Striegau, & l'autre pour l'exhorter à empêcher que les six Régimens levés en Pologne par la Cour de Saxe, ne fissent des courses dans le Brandebourg. Vient ensuite la rélation des mauvais traitemens faits par les Prussiens à un Page du Roi de Pologne qui passoit par la Silésie, & enfin diverses Lettres Allemandes écrites par les Ministres Saxons à ceux de Prusse touchant le châtiment des Ulans ou Bosniacs qui avoient commis du desordre sur les Terres de Brandebourg.

Le Lecteur sentira en lisant cette réponse, que la Cour de Saxe avoit pris son parti, & qu'elle étoit résolue à tout risquer, plutôt que d'abandonner l'alliance de la Cour de Vienne. Le Roi de Prusse éprouva alors ce que bien des Conquérans avant lui avoient éprouvé, qu'un

qu'un Allié fidéle, mais abandonné, devient à coup sûr un des plus zélés Partisans de l'Ennemi. On ne pouvoit rien ajouter à la bonne foi avec laquelle le Roi de Pologne remit son Armée & ses intérêts au Roi de Prusse; mais Sa Majesté Prussienne, ayant fait sa paix sans rien stipuler pour la Saxe, malgré ses engagemens & ses promesses, & après avoir laissé ruïner l'Armée Saxonne, fut soupçonné de vouloir engloutir la Saxe, comme la Silésie & le Comté de Glatz; & ce soupçon ne pouvoit qu'engager le Roi de Pologne à des mesures contraires aux entreprises que le Roi de Prusse pouvoit de-nouveau former contre les Etats de la Reine de Hongrie; & tout ce que le Roi de Prusse fit ensuite pour regagner la confiance du Roi de Pologne produisit un effet tout contraire à celui que Sa Majesté Prussienne s'en promettoit, & ne fit que resserrer les nœuds de l'alliance avec la Reine de Hongrie; parce que plus les offres du Roi de Prusse étoient grandes, plus elles paroissoient des piéges. De-là vint que la Cour de Saxe, qui avoit le plus contribué à la suspension de la voix de Bohéme à l'Election de Charles VII. ne s'opposa point à son activité à l'élection du Grand-Duc, & se prêta volontiers à toutes les mesures que la Cour de Vienne jugea à propos de prendre pour poursuivre la satisfaction qu'elle prétendoit du Roi de Prusse; ayant consenti, non seulement que le Prince Charles entrât en Silésie par la Haute-Lusace; mais encore qu'un Corps de dix mille hommes détachés du Rhin sous le Général Grune, pour renforcer l'Armée du Prince Charles, traversât toute la Sa-

xe pour se porter de-là où la Cour de Vienne jugeroit bon à ses intérèts.

Ce consentement de la Saxe n'étoit point contraire à sa neutralité. C'est un usage fondé sur les Constitutions de l'Empire, d'accorder le passage à des Troupes qui ne peuvent faire autrement que de traverser un certain Territoire pour aller à leur destination; & le Roi de Prusse lui-même n'a pas prétendu déclarer la guerre à la France, en permettant à douze mille Hannovriens de traverser ses Etats de Cléves, pour aller attaquer les François dans les Païs-Bas. Cependant il parut que cette derniére démarche de la Saxe, l'irrita plus que tout autre chose; & sous prétexte de prévenir ses ennemis, il ne balança plus à les aller chercher dans cet Electorat, & à agir hostilement contre les Saxons & contre la Saxe. Il se flata de pouvoir obliger le Roi de Pologne à faire la paix avant que les Russes se fussent remués, & se proposa de ruïner la Saxe de fond en comble, supposé que Sa Majesté Polonoise refusât de s'accommoder. Nous allons voir qu'il raisonna bien, & que sans ternir sa gloire par une extrémité qui, indépendamment de ce qu'elle auroit eu d'odieux, auroit infailliblement traîné de funestes suites après soi, il parvint à son but, & fit la paix à des conditions très avantageuses.

Le Roi de Prusse, après son retour en Siléfie, avoit mis ses Troupes en quartier d'hiver dans cette Province, de maniére à pouvoir les rassembler en fort peu de tems; & jugeant bien que si les Autrichiens tentoient d'y ren-

trer

trer, ce ne feroit plus par les gorges de Friedberg, mais du côté de Naumbourg, il porta fes principales forces de ce côté-là. Peut-être avoit-il avis du deffein que la Cour de Vienne avoit formé de faire une nouvelle tentative par la Haute-Lufacc : mais quoi qu'il en foit, la difpofition de fes quartiers ne contribua pas peu au fuccès de fes armes. Après avoir donné fes ordres pour empêcher les courfes des Hongrois dans la Haute-Siléfie, il retourna à Berlin. Là il aprit que toute l'Armée du Prince Charles avoit pris la route de la Haute-Lufacc, pour pénétrer en Siléfie du côté de Naumbourg, & que dix mille Autrichiens de l'Armée du Rhin traverfoient la Saxe fous le Comte de Grüne, pour exécuter une diverfion propre à favorifer l'entreprife du Prince Charles. Le Monarque vit bien qu'il n'avoit pas de tems à perdre. Il quita auffitôt les Opéra & les autres divertiffemens pour voler au fecours des Siléfiens. Il faut remarquer ici qu'encore que le Prince d'Anhalt eût auffi mis fes Troupes en quartiers d'hiver, il les avoit auffi difpofées de maniére qu'elles pouvoient fe raffembler en peu de tems, pour entrer en Saxe du côté de Leipzig.

Cependant le Prince Charles marchoit avec fon Armée dans la Haute-Lufacc, & arriva à Reichenberg, d'où il détacha le Général Nadafti avec les Troupes légéres pour aller reconnoître les paffages, & la contenance des ennemis. Les fix mille Saxons, qui étoient encore à l'Armée du Prince Charles, furent diftribués dans divers poftes de la Haute-Lufacc, & les Régimens Saxons de *Dalwitz*,

Vitzthum & d'*Obern*, Cuiraſſiers furent cantonnés à *Gros-Hennersdorff*, Village qui a près d'une lieue de long, & qui n'eſt pas loin de la Queiſs, & des Bois qui ſéparent la Luſace de la Siléſie. Ces Bois ne cachérent pas peu les mouvemens des Pruſſiens, & ne contribuérent pas peu à la funeſte ſécurité du Général Buckner, qui commandoit ces Troupes. Le 22. de Novembre, vingt-quatre heures après que ce Général eut établi ſon poſte à Hennersdorff, il aprit que le Roi de Pruſſe étoit arrivé en Siléſie, & qu'il raſſembloit des Troupes du côté de Naumbourg & de Lauben, petites Villes ſéparées du Territoire de Saxe par la Queiſs, à une demi-lieue de *Gros-Hennersdorff*. Sur cet avis le Général Buckner demanda du renfort, & on lui envoya le Régiment d'Infanterie de Gotha. Il fit monter ſes trois Régimens de Cuiraſſiers à cheval, & les tint en bataille toute la matinée, ayant ſoin de faire patrouiller en avant pour aprendre des nouvelles ſures de l'ennemi. Vers le midi les patrouilles revinrent, & raportérent qu'elles n'avoient aperçu aucune trace de l'ennemi. Sur quoi le Géneral Saxon croyant le prémier avis faux, & voyant ſes Troupes fort fatiguées de la marche, & de la ſaiſon, les fit rentrer dans leurs quartiers, ordonnant ſeulement aux trois Régimens de Cuiraſſiers de tenir continuellement leurs chevaux ſellés, afin d'être prêts en cas d'attaque. Cependant le Roi de Pruſſe avoit ſi bien ſu profiter de la ſituation des lieux, & ſur-tout des Bois qui cachoient ſes mouvemens à l'ennemi, que le 23. au matin il ſe trouva à la tête de ſeize

mille

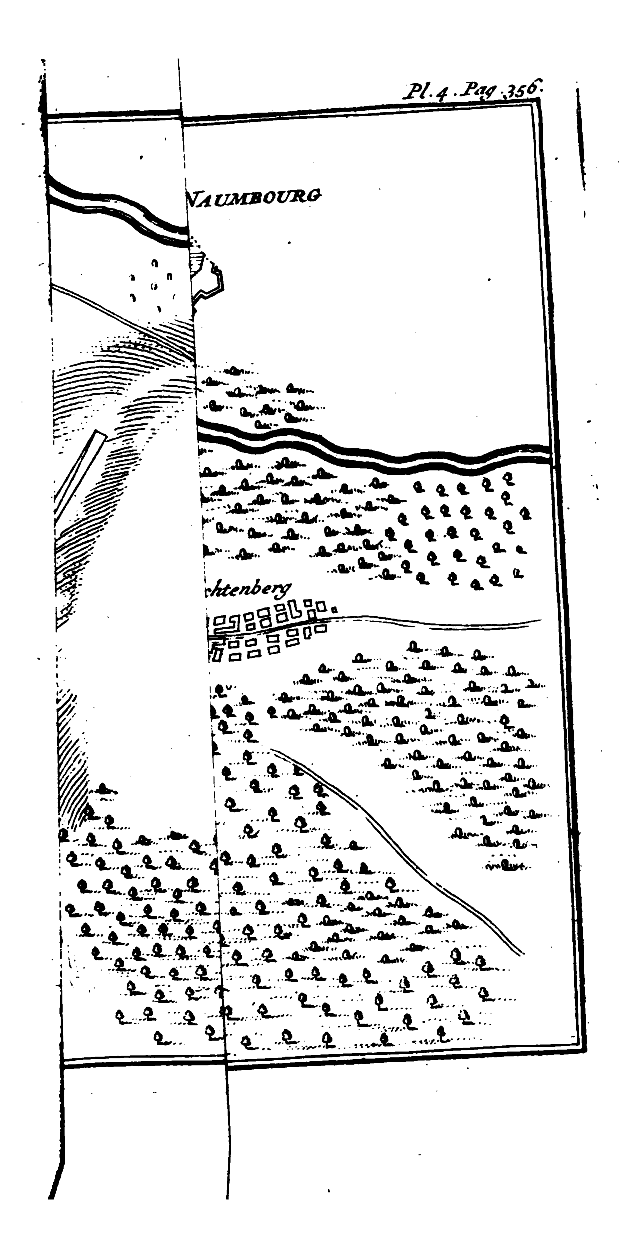
mille hommes, qu'il mena droit vers *Gros-Hennersdorff*, pour enlever les quatre Régimens Saxons dont je viens de parler.

Il fit toutes les dispositions nécessaires pour ne pas manquer son coup, sans que les Saxons en eussent le moindre vent; & ils eussent été enlevés sans combattre, si par hazard un de leurs gens, qui étoit allé voir ses parens à une lieue de-là, n'avoit aperçu les Prussiens, & n'étoit venu à toutes jambes en avertir les Officiers Saxons au moment qu'ils se mettoient à table pour diner.

A peine le Général Buckner avoit fait sonner l'allarme, que les Hussars Prussiens entrérent dans le Village de Hennersdorff, & s'emparérent de deux Piéces de canon apartenant au Régiment de Gotha. Le Colonel d'Obyrn se trouvant dans ce moment à la tête d'un Escadron de son Régiment qui s'étoit formé à la hâte, chargea les Hussars & reprit le canon. Sur ces entrefaites le reste de son Régiment se forma, de-même que ceux de Vitzthum & de Dahlwitz près de l'Eglise de Hennersdorff, qui se trouve au milieu du Village. Les trois Régimens de Cuirassiers se rejoignirent-là & se rangérent en bataille, ayant leur flanc couvert par le Régiment d'Infanterie de Gotha, à la tête duquel étoit le jeune Prince de Gotha, frére du Duc régnant de ce nom, qui se distingua beaucoup dans cette occasion. Mr. de Buckner avoit dépêché un Exprès au Lieutenant-Général Pohlentz, pour lui faire savoir qu'il étoit attaqué, & lui demander ses ordres. Pohlentz lui fit dire de se replier sur Weiss-Kirch, qui étoit le point de

réunion pour toute l'Armée. Buckner se mit en devoir d'exécuter cet ordre; mais il aperçut un gros de Cuirassiers Prussiens, qui venoit de déboucher des hauteurs, & qui étoit soutenu de quelques Escadrons de Hussars. Le Général Saxon ne balança pas à charger cette Cavalerie, & il le fit avec tant de succès qu'il l'obligea à plier; mais le nombre des ennemis croissant à chaque instant, & l'Infanterie Prussienne qui débouchoit des *Bois*, marchant vers le Village pour prendre les Saxons à dos, il falut songer à la retraite. Elle ne put se faire qu'en escarmouchant continuellement, & ce fut dans ces différentes escarmouches que le Général Buckner fut blessé & pris, & le Colonel de Dahlwitz dangereusement blessé. La retraite n'ayant pu se faire assez promtement, l'Infanterie Prussienne eut le tems d'arriver, & d'enveloper le Régiment de Gotha, qui après une belle résistance fut enfin taillé en piéces, ou fait prisonnier, sans qu'il en échapât que quelque cinquante hommes, parmi lesquels se trouva le Prince, & quelques Officiers. Quant à la Cavalerie Saxonne, Mr. le Colonel de Vitzthum, qui paya de sa personne comme le moindre subalterne, ramena environ sept-cens chevaux à Lichtenberg. Le reste fut tué ou fait prisonnier, dans un marais qui est à deux cens pas du Village sur la gauche. Le Colonel Obyrn y fut blessé & pris, son cheval n'ayant pu le tirer du marais, où il s'étoit engagé avec beaucoup d'autres qui prirent sur la gauche, au-lieu de prendre à droite, comme fit le Colonel de Vitzthum, dont le sang

froid,


NAUMBOURG
chtenberg



froid, la valeur, & la capacité, sauvérent les débris de ces trois Régimens de Cuirassiers. En général les Saxons combattirent avec tant de bravoure en cette rencontre, qu'ils méritérent les louanges du Roi de Prusse: *Les Saxons*, dit-il dans la rélation qu'il envoya à Berlin, *ont combattu avec tant de valeur, que si leurs perfides Alliés les avoient secondés, la victoire auroit été douteuse.* Il parle des Autrichiens, qui quoique peu éloignés du lieu du combat, ne se remuérent pas plus que des statues, si ce n'est lorsqu'il falut fuir vers la Bohéme. Alors il sembloit qu'ils eussent des ailes. Ils ne s'arrêtérent que pour piller & ravager les Villages Saxons par où ils passérent, sous prétexte de retarder la marche de l'ennemi. Mais le Roi de Prusse lâcha après eux ses Hussars, qui les poursuivirent jusqu'au-delà de Zittau, petite Ville à l'extrémité de la Lusace, sur les frontiéres de Bohéme. Ce Monarque, après avoir mis ainsi ses ennemis en fuite, entra dans Görlitz, & s'empara du magazin qu'on y avoit assemblé pour l'expédition de Silésie, & qui étoit gardé par deux cens Saxons qui furent faits prisonniers. Le Général Nadasti, qui sur ces entrefaites étoit entré en Silésie, & y avoit brulé un ou deux Villages, aprenant la retraite précipitée du Prince Charles vers la Bohéme, craignit d'être coupé, & prit un détour pour regagner la Bohéme avec six mille Barbares qu'il commandoit.

Le Roi de Prusse, qui venoit de mettre les Autrichiens en fuite & de renverser leur pro-

jet sur la Silésie, écrivit alors cette Lettre laconique au Prince d'Anhalt:

J'ai frapé mon coup en Lusace. Frapez le vôtre à Leipzig, & je compte de vous revoir à Dresde.

FREDERIC.

Aussitôt que le Prince d'Anhalt eut reçu cette Lettre, il envoya ordre aux Troupes qu'il avoit sous son commandement de sortir de leurs quartiers, & de se rendre aux environs de Halle. L'artillerie partit de Magdebourg, & prit la même route.

La nuit du 28. au 29. Novembre toute l'Armée se trouvant rassemblée, le Prince détacha les Hussars pour enlever le Régiment Saxon de Sybilski, Dragons, qui étoit en quartier à Skenditz, petite Ville sur le grand-chemin de Halle à Leipzig, à une lieue de cette derniére Ville. L'attaque commença à quatre heures du matin. Le vieux Général Sybilski, qui se tenoit prêt à tout événement, ne se trouva pas si surpris que les Prussiens l'avoient cru. Les chevaux de ses gens étoient tout sellés, & ses gardes avancées ayant donné l'allarme, tout le monde monta à cheval, & sortit par une porte opposée, pour gagner le chemin de Leipzig, qui se trouva occupé par un Escadron de Hussars Prussiens. Le Général le chargea sur le champ, & s'ouvrit le passage sans autre perte que de deux de ses gens, qui s'étant écartés se noyérent dans l'*Elster*. Sa fille mariée à un Capitaine de son Régiment, se sauva en pantoufles & en cornette de nuit à Leipzig, sur le cheval d'un

Dra-

Dragon, & aporta dans cette Ville l'allarme, & la nouvelle de l'attaque des Prussiens. Il n'y avoit alors dans Leipzig que quelques Compagnies d'Infanterie du Régiment de Bellegarde logées dans les Fauxbourg. Le reste des Troupes qui avoient campé près de cette Ville étoient tranquilles dans leurs quartiers, lorsqu'elles reçurent ordre de se rendre incessamment auprès de cette Ville ; mais il n'y eut que dix à douze mille hommes qui pussent arriver ce jour-là. Les Généraux Renard & Rochaw, qui les commandoient, les rangérent en bataille près de Schönenfeld. Sur le soir, toute l'Armée Prussienne arriva forte de plus de vingt-cinq mille hommes, qui se formérent vis-à-vis des Saxons; & l'on commença à se canonner, sans néanmoins se faire beaucoup de mal. Le Prince d'Anhalt croyant les Saxons plus forts, ne jugea pas à propos de les attaquer ce soir-là, parce que son Armée étoit fort fatiguée, sur-tout son Infanterie, qui avoit marché sans relâche depuis Halle jusqu'à Leipzig, c'est-à-dire près de dix lieues communes de France. Les Généraux Saxons firent bonne contenance jusqu'à la nuit. Alors ils décampérent à la sourdine, & prirent la route de Grimma, pour se rendre à Dresde. Leur Artillerie, qui étoit restée à Eulembourg prit aussi la route de la Capitale, où toute l'Armée Saxonne se forma, au nombre d'environ vingt-cinq mille hommes, non compris ce qui restoit encore des six mille hommes, qu'on avoit laissés à l'Armée du Prince Charles.

Pendant que cela se passoit, le Roi de Prus-

ſe ayant reçu toutes les Troupes qu'il avoit miſes en quartier en Siléſie, traverſa la Haute-Luſace avec plus de quarante mille hommes, & dirigea ſa route vers l'Elbe. Il vint ſe poſter à Bautzen, où il s'arrêta quelques jours, & de-là il s'avança à Königsbruck, où il prit ſon quartier-général, à la gauche de ſon Armée, dont la droite s'étendoit juſqu'à l'Elbe vis-à-vis de Miſne ou *Meiſſen*, à trois lieues de Dresde, qu'il avoit en face.

Le Prince Charles qui, comme nous l'avons vu, étoit retourné en Bohéme par Zittau, avoit ordre d'aller au ſecours des Saxons, au cas que le Roi de Pruſſe entreprît de porter la guerre dans leur Païs. En conſéquence, ce Prince, après avoir laiſſé repoſer quelque tems ſon Armée en Bohéme, détacha le Prince de Lobkowitz avec dix mille hommes pour la Saxe, & ſe diſpoſa à le ſuivre avec le reſte de ſon Armée. Cependant le Prince d'Anhalt s'étoit rendu maître de Leipzig ſans aucune réſiſtance, & y avoit mis deux Bataillons en garniſon. Après avoir donné deux jours de repos à ſon Armée, il ſe remit en marche, & ſe porta vers Torgau, dont il s'aſſura pour la communication avec le Brandebourg par Leipzig & par l'Elbe. De Torgau il vint à Strehla, d'où il fit un détachement pour ſe ſaiſir de Meiſſen, & du pont de l'Elbe, afin d'avoir une communication libre avec l'Armée du Roi de Pruſſe, qui étoit de l'autre côté. Ce détachement donna dans une embuſcade que lui avoit dreſſé le Général Sybilski, & fut aſſez mal-mené; mais le Prince étant arrivé peu après avec toute ſon Armée, les

Sa-

Saxons abandonnérent Meissen, & les Prussiens s'y logérent. Meissen est la Capitale du Marquisat de Misnie. C'est une petite Ville célébre par la fabrique de ces belles Porcelaines de Saxe, & par ses Vins dont le goût trop acide ne plaît pourtant pas à toute sorte de palais.

Le Roi de Prusse, malgré tous ses avantages, ne songeoit véritablement qu'à détacher la Cour de Saxe des intérêts de celle de Vienne. Dès le 28. Novembre, le Comte de Podewils, Ministre d'Etat de Sa Majesté Prussienne, avoit écrit la Lettre suivante à Mr. de Villiers Envoyé du Roi d'Angleterre à Dresde.

MONSIEUR,

„ C'est par un ordre exprès du Roi mon Maî-
„ tre que j'ai l'honneur de vous écrire celle-ci.
„ Sa Majesté est persuadée que vous êtes plei-
„ nement informé, Monsieur, de tous les
„ soins infatigables que Sa Majesté Britanni-
„ que s'est bien voulu donner jusqu'ici pour
„ rétablir la paix en Allemagne, & une bon-
„ ne harmonie entre le Roi mon Maître &
„ les Cours de Vienne & de Dresde, par la
„ Convention conclue & signée à Hannovre
„ le 26. Août, *nouveau stile*, de l'année cou-
„ rante, entre le Roi mon Maître & Sa Ma-
„ jesté Britannique, & ratifiée de part &
„ d'autre.

„ Vous ne sauriez ignorer non plus, Mon-
„ sieur, la modération que le Roi mon Maî-
„ tre a témoignée immédiatement après la Si-
„ gnature de cette Convention; puisque sans

„ attendre que les Cours de Vienne & de
„ Dresde eussent déclaré qu'elles la vou-
„ loient accepter, Sa Majesté, dans le des-
„ sein de montrer ses grands égards & son at-
„ tention infinie pour Sa Majesté Britanni-
„ que, a bien voulu suspendre les effets de
„ son juste ressentiment contre l'invasion hos-
„ tile des Troupes Saxonnes, en ordonnant
„ au Prince d'Anhalt, dès que la nouvelle de
„ la Signature de la Convention de *Hannovre*
„ nous fut parvenue, de ne point entrer en
„ Saxe, quoiqu'il se trouvât sur le point de
„ le faire avec une Armée bien supérieure
„ à celle que la Cour de Dresde lui pouvoit
„ alors opposer.

„ C'est dans les mêmes sentimens de modé-
„ ration, & pour témoigner d'autant plus les
„ dispositions pacifiques du Roi, que Sa Ma-
„ jesté, nonobstant le refus des Cours de Vien-
„ ne & de Dresde d'aquiescer à un accom-
„ modement aussi juste & équitable que ce-
„ lui qui est stipulé dans la Convention de
„ Hannovre, a bien voulu surseoir constam-
„ ment toutes les hostilités contre la Saxe,
„ auxquelles l'invasion de la Silésie l'avoit as-
„ sez autorisé. Et le Roi, pour convaincre
„ encore plus Sa Majesté Britannique, & tou-
„ tes les Puissances bien intentionnées, de
„ son desir pour la paix & le promt rétablis-
„ sement d'une bonne union & harmonie avec
„ la Cour de Dresde, est allé plus loin; &
„ pour ne plus donner d'ombrage à la Saxe,
„ il a fait retirer la plus grande partie de
„ l'Armée de S. A. le Prince d'Anhalt des
„ frontiéres de la Saxe, ayant fait déclarer à

„ vo-

„ votre Cour, aussi-bien qu'à celle de Russie, „ qu'il ne tiendroit jamais à Sa Majesté de „ donner les mains à un accommodement avec „ Sa Majesté le Roi de Pologne, & d'accep- „ ter les bons offices que Sa Majesté l'Impé- „ ratrice de Russie y voudroit employer, de „ concert avec Sa Majesté Britannique.

„ Mais comme, malgré toutes ces démar- „ ches les plus amiables & les plus pacifi- „ ques du Roi mon Maître, la Cour de „ Dresde, bien loin d'y répondre en aucune „ façon, avoit pris la funeste résolution d'apel- „ ler deux Armées Autrichiennes dans le cœur „ de la Saxe, pour traverser d'un côté avec „ leurs forces réunies la Lusace, & pénétrer „ de-là, non seulement en Silésie, mais aussi „ dans les anciens Etats héréditaires de Sa „ Majesté, tandis que l'Armée Saxonne proche „ de Leipzig étoit destinée, de concert avec „ le Corps de Troupes Autrichiennes qui est „ sous les ordres du Général Comte de Grü- „ na, une invasion dans le Païs de Magde- „ bourg, & même tout droit vers la Capi- „ tale.

„ Le Roi s'est vu forcé à regret, & bien „ malgré lui, de prendre les mesures les plus „ vigoureuses que les Loix divines & humai- „ nes permettent, & ordonnent même, pour „ détruire des desseins si dangereux, & pour „ ne point attendre dans le cœur de ses Etats „ des ennemis acharnés à sa perte, & qui s'a- „ vançoient de tous côtés pour l'écraser. C'est „ dans cette fâcheuse nécessité que Sa Majesté „ s'est trouvé obligée d'aller au devant de l'Ar- „ mée combinée Autrichienne & Saxonne en

„ Lu-

„ Luſace, pour lui couper le chemin, & l'em-
„ pêcher de percer dans le cœur des Etats hé-
„ réditaires du Roi. La Providence, qui juſ-
„ qu'ici a donné des marques ſi viſibles de ſa
„ protection au Roi contre tant d'ennemis con-
„ jurés contre lui, a bien voulu bénir encore
„ cette fois les juſtes armes de Sa Majeſté, &
„ elle a non ſeulement eu le bonheur de dé-
„ faire entiérement, à ſon entrée en Luſace,
„ le Corps de Troupes auxiliaires Saxonnes qui
„ faiſoient l'avant-garde de l'Armée Autri-
„ chenne, après avoir fait plus de mille priſon-
„ niers, parmi leſquels ſe trouvent une tren-
„ taine d'Officiers avec le Général Buchner,
„ le Colonel Obyrn, & d'autres Officiers de
„ marque, outre quatre Pièces de canon, trois
„ Drapeaux, deux Etendars & deux paires de
„ Timbales: mais de plus Sa Majeſté, ayant
„ marché enſuite du côté de Görlitz pour at-
„ taquer l'Armée Autrichienne, celle-ci n'a
„ pas trouvé à propos de l'attendre; mais après
„ avoir abandonné ſon Corps de Troupes au-
„ xiliaires Saxonnes, & un grand magaſin à
„ Görlitz, dont nos Troupes ſe ſont emparées,
„ en y faiſant encore 200. hommes & pluſieurs
„ Officiers des Gardes Saxonnes priſonniers,
„ le Prince Charles s'eſt retiré avec tant de
„ diligence & de deſordre vers Zittau & les
„ frontiéres de la Bohéme, que ſes Troupes
„ ont même pillé tous les Villages Saxons où
„ elles avoient cantonné.

„ Cependant, & malgré tous ces avantages,
„ qui rendent le Roi maître de toute la Hau-
„ te-Luſace, & qui feront, s'il plaît à Dieu
„ bientôt ſuivis de plus conſidérables, Sa Ma-
„ jeſté

„ jeſté eſt toujours prête à ſe réconcilier ſincé-
„ rement avec Sa Majeſté le Roi de Pologne,
„ à oublier le paſſé, & à retirer inceſſamment
„ toutes ſes Troupes des Etats de Saxe, auſ-
„ ſitôt qu'il aura plu à ce Prince d'accéder
„ formellement à la Convention de Hannovre,
„ de renvoyer les Troupes Autrichiennes, &
„ de ne leur plus accorder jamais aucun paſ-
„ ſage par ſes Etats pour faire la guerre au
„ Roi mon Maître, ni en Siléſie, ni dans
„ aucune autre Province de la domination du
„ Roi.

„ Sa Majeſté, dans les termes où il en eſt
„ avec le Roi votre auguſte Maître, croit
„ pouvoir s'adreſſer hardiment à un Miniſ-
„ tre auſſi éclairé & auſſi bien intentionné
„ que vous l'êtes, Monſieur, pour vous par-
„ ler, ainſi qu'il m'a expreſſément ordonné de
„ le faire de ſa part, de vouloir bien infor-
„ mer, ſans perte de tems, de ces ſentimens
„ de modération & de ces diſpoſitions pacifi-
„ ques Son Excellence Mr. le Comte de Brühl,
„ & même Sa Majeſté le Roi de Pologne, &
„ de nous faire ſavoir au-plutôt les réſolutions
„ & les réponſes de la Cour où vous êtes ſur
„ tout cela.

„ Le Roi m'enjoint expreſſément de vous
„ dire, Monſieur, que vous pouvez compter
„ ſur ſa parole, & que vous n'aurez jamais au-
„ cun démenti à craindre ſur tout ce que je
„ viens de vous mander de la part de Sa Ma-
„ jeſté & par ſes ordres exprès.

„ Mais vous pouvez ben juger auſſi, Mon-
„ ſieur, que le Roi ne ſauroit diſcontinuer
„ de profiter de ſes avantages, & de les pouſ-

„ ſer

„ ser aussi loin qu'il est possible, pour prévenir
„ les dangereux desseins de ses ennemis, jusqu'à ce qu'il ait plû à la Cour ou vous êtes, d'accéder purement & simplement à la Convention d'Hannovre du 26. du mois d'Août de l'année présente. Au reste, comme jusqu'à présent on a fait un assez mauvais usage à Dresde de toutes les ouvertures qui ont été faites de notre côté pour un accommodement, j'ose me flater que *vous ne donnerez* point de copie de ma Lettre au Ministére de Saxe. Il y aura d'autres moyens de le rassurer sur la sincérité & la bonne foi du Roi, si l'on est disposé autant que Sa Majesté l'est, à écouter la voix de la modération & de la réconciliation. J'espére que vous voudrez bien m'honorer d'une promte réponse par l'envoi d'une Estaféte, & je suis charmé que cette occasion me procure celle de vous assurer de la plus parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

H. C. de PODEWILS.

Mr. de Villiers répondit à cette Lettre par une autre du 30. de Novembre. La voici.

MONSIEUR,

„ Je reçus hier à dix heures du soir l'honneur de la Lettre de Votre Excellence, du 28. du courant. Celui que Sa Majesté le Roi de Prusse me fait de me choisir pour l'instrument d'un Ouvrage aussi im-

„ por-

„ portant que celui de couronner ses victoires par une paix équitable, m'animera à y travailler conformément aux instructions, que j'ai depuis quelque tems reçues là-dessus du Roi mon Maître, avec autant de zéle que d'impartialité. Je commençai dès le soir même du 29. à m'aquiter de ce devoir. Je fis raport du contenu de la Lettre de Votre Excellence à Mr. le Comte de Brühl, qui me promit, en montrant une disposition agréable aux intérêts des deux Cours, d'en faire autant au Roi son Maître, d'assembler un Conseil d'Etat, & de me donner une réponse aujourd'hui. Son Excellence n'a rien omis, & la résolution de cette Cour sur ce que j'ai eu l'honneur de proposer porte en substance: 1. Que le Roi de Pologne n'est point éloigné d'accéder à la Convention, mais qu'il faut nécessairement en communiquer avec la Cour de Vienne, comme la Partie principale; ce qu'on va faire incessamment. 2. Que le Roi de Pologne s'engage à faire sortir les Troupes d'Autriche de son Païs, entrées sur des Lettres requisitoriales, aussitôt que Sa Majesté le Roi de Prusse, selon sa propre déclaration, fera retrograder & sortir son Armée de tous les Etats du Roi de Pologne. 3. Que le Roi de Pologne s'engage de ne plus permettre aucun passage aux Troupes d'Autriche, dans le but d'attaquer Sa Majesté, soit en Silésie, soit dans son Electorat.

„ Je laisse à la pénétration supérieure de Votre Excellence de décider si les engage-

„ mens

„ mens du Roi de Pologne ne paroiſſent par „ d'une nature à l'empêcher, quel que ſoit ſon „ deſir de rétablir une parfaite harmonie en- „ tre les deux Cours, à parler plus catégo- „ riquement, & encore moins à accéder à la „ Convention de Hannovre, avant que la Cour „ de Vienne, qui devroit être une Partie prin- „ cipale contractante, l'accepte. Ma ſincérité „ m'oblige de dire à Votre Excellence, que „ malgré mon envie extrême de mériter la con- „ fiance dont un auſſi grand Roi, que celui que „ vous ſervez, Monſieur, m'honore, je n'o- „ ſerois me mêler de cette commiſſion à l'ex- „ cluſion de la Maiſon d'Autriche. Mais les „ ſentimens de Sa Majeſté Pruſſienne ſont trop „ marqués dans la Lettre obligeante & inſtructi- „ ve de Votre Excellence, pour n'avoir pas lieu „ d'eſpérer que la diſpoſition que la Cour de „ Dreſde témoigne dans ſa réponſe, ſera re- „ gardée comme un grand acheminement à la „ paix ſi deſirée & ſi néceſſaire, pour ſauver „ tous les Etats des bien-intentionnés de l'Eu- „ rope.

„ Votre Excellence peut être aſſurée que „ je ne donnerai point de copie de ſa Lettre „ à cette Cour. Ce prémier témoignage de „ ſon opinion en ma faveur m'eſt trop flateur, „ pour que j'en faſſe un autre uſage que celui „ que vous voulez bien me preſcrire. Mon „ étude ſera de paroître digne des ordres que „ Votre Excellence me donne, & de profiter „ de toutes les occaſions pour faire voir la par- „ faite conſidération avec laquelle j'ai l'hon- „ neur d'être, &c.

Thom. de Villiers.

Mr.

Mr. de Villiers jugea à propos d'écrire directement au Roi de Pruſſe. Il s'en aquita ainſi.

SIRE,

„ Me trouvant honoré d'une Lettre de Mr. „ le Comte de Podewils, Miniſtre d'État de „ Votre Majeſté, par laquelle il me charge, „ par les gracieux ordres de Votre Majeſté, „ de certaines inſinuations à faire à cette „ Cour, tendant au but ſalutaire du rétabliſ- „ ſement de la paix, je n'ai pas manqué de „ m'en aquiter avec tout l'empreſſement que „ l'importance du ſujet exige; auſſi ai-je la „ ſatisfaction de pouvoir aſſurer Votre Ma- „ jeſté que les propoſitions généreuſes qu'el- „ le a fait faire à Sa Majeſté Polonoiſe, ont „ été reçues avec des ſentimens qui y répon- „ dent. La réponſe qu'on m'a donnée con- „ ſiſte en ceci ..... (*ce n'eſt qu'une répétition des trois articles contenus dans la Lettre au Comte de Podewils*).

„ J'en ai inceſſamment fait part à S. E. Mr. le „ Comte de Podewils; mais pour gagner du tems, „ & pour épargner une plus grande effuſion de „ ſang, je n'ai pas voulu manquer d'en rendre „ auſſi compte à Votre Majeſté, en lui propoſant „ par ordre de cette Cour, de faire ceſſer de „ part & d'autre toutes les opérations mili- „ taires.

„ Je n'oſe repréſenter à un Prince ſi éclai- „ ré combien un pareil témoignage d'ami- „ tié tendra à la conſolider. Je me borne- „ rai à obéir aux ordres de Votre Majeſ-

„ té, & à montrer la vénération avec laquel-
„ le, &c.

VILLIERS.

A Dresde le 30. Nov. 1745.

REPONSE

Du Roi de Prusse à Mr. de Villiers du Quartier-général de Gölitz le 1. Décembre 1745.

MONSIEUR,

„ Je crois que l'Angleterre & toute l'Euro-
„ pe doivent être convaincus de ma modéra-
„ tion. Si le Roi de Pologne ne m'avoit pas
„ forcé par ses mauvais procédés d'entrer
„ dans son pays, je ne m'y serois jamais por-
„ té. Mais indépendamment de tous les a-
„ vantages que toute l'Europe voit que j'ai
„ sur mes ennemis, je suis porté à souscrire
„ à un accommodement. Cependant, ayant
„ trop apris par l'expérience combien la Cour
„ de Dresde se sert de ces avantages, je ne
„ puis faire cesser les hostilités, ni retirer
„ mes Troupes de ce pays, avant que le Roi
„ de Pologne acquiesce purement & simplement
„ à la Convention de Hannovre. Vous pou-
„ vez être persuadé que j'en attends la nou-
„ velle avec toute l'impatience imaginable,
„ & que du moment que je l'aurai, je pren-
„ drai des arrangemens en conséquence. Vous
„ sentez vous-même que ce que vous m'écri-
„ vez n'est pas suffisant pour arrêter les pro-
„ grès d'une Armée victorieuse, & que la
„ Cour de Dresde paroit se réserver une por-

„ te

„ te de derriére, en attendant le consente-
„ ment de la Cour de Vienne. Pour peu que
„ je voye plus de sincérité de leur part, &
„ que vous vouliez, au nom du Roi d'Angle-
„ terre, me garantir les suites, je suis prêt à
„ me prêter à tous les arrangemens pacifiques
„ que vous pouviez prendre pour rétablir une
„ paix bien solide & bien durable entre nos
„ deux Cours.

„ Je ne vous demande qu'une réponse ca-
„ tégorique là-dessus, moyenant laquelle
„ le Roi de Pologne verra que je ne souhaite
„ moi-même que la conservation de ses Sujets,
„ & le rétablissement d'une amitié durable a-
„ vec mes Voisins. Il ne dépendra que de
„ lui de la cultiver à l'avenir, & d'en retirer
„ plus d'avantage que de celle de ses autres
„ Alliés.

„ Je vous prie de vous employer avec toute
„ la dextérité que je vous connois, à finir
„ cette négociation, qui répond si bien aux
„ intentions du Roi Votre Maître, en réta-
„ blissant la paix de l'Allemagne, & en apai-
„ sant une guerre entre deux Voisins, qui ne
„ laisseroit pas que d'être funeste & ruïneuse
„ aux deux Parties belligérantes.

„ Vous pouvez compter que de votre né-
„ gociation dépendra le sort de la Saxe.

Je suis avec des sentimens d'estime,

MONSIEUR

Votre très affectionné

FREDERIC.

 P. S.

P. S. „ Je suis dans l'intention de faire la
„ paix selon la Convention de Hannovre. J'ai
„ chassé les Autrichiens de la Saxe, ainsi il ne
„ s'agit plus de les renvoyer. Mais que le
„ Roi de Pologne se déclare, sous la garantie
„ du Roi d'Angleterre, d'accepter cette Con-
„ vention, ou avec la Cour de Vienne, ou sé-
„ parément, alors les hostilités cesseront.
„ Vous sentez bien que je veux des suretés,
„ & que ce que je demande est conforme à
„ la justice & au bon-sens, & je veux agir à
„ jeu sûr.

REPONSE

De Mr. de Villiers au Roi de Prusse. De Dresde, le 4. Décembre 1745.

SIRE,

„ Je reçus le 2. du courant les ordres de Votre
„ Majesté du 1. & pour m'y conformer sans
„ perte de tems, je priai les Ministres d'Etat
„ chargés du soin de ce Gouvernement pen-
„ dant l'absence de leur Souverain, de s'assem-
„ bler.

„ Je leur fis raport des déclarations de Votre
„ Majesté touchant le rétablissement d'une par-
„ faite harmonie entre les deux Cours, & dans
„ cet instant je reçois de leur part la déclara-
„ tion ci-jointe. J'ose avancer, Sire, que
„ j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour
„ qu'elle fût conforme aux desirs que Votre
„ Majesté a daigné me marquer, non seulement
„ pour le rétablissement solide entre les deux
„ Cours;

„ Cours ; mais aussi pour remettre la tranquil-
„ lité en Allemagne, & que l'intention de
„ cette Cour répond parfaitement à ces prin-
„ cipes.

„ Il faut que j'avoue à Votre Majesté que
„ je ne suis pas autorisé de garantir formelle-
„ ment cette déclaration, n'ayant des instruc-
„ tions que de m'exercer avec toute l'activité
„ possible pour exhorter cette Cour à consen-
„ tir à la Convention signée à Hannovre le
„ 26. d'Août, N. S. 1745. & à persuader
„ celle de Vienne de l'accepter.

„ Je ne saurois les outrepasser ; mais je
„ peux déclarer que le Roi mon Maître n'a
„ rien plus à cœur que de voir l'accomplisse-
„ ment de cette Convention. Je peux aussi a-
„ jouter que je suis convaincu que le Roi de
„ Pologne est sincérement intentionné d'y ac-
„ céder purement & simplement, & de vivre
„ dans une parfaite amitié avec Votre Ma-
„ jesté. Si c'est trop présumer que d'offrir
„ mes sentimens, je péche par trop de zèle.
„ Je sens que je ne saurois mieux montrer que
„ par le silence la vénération avec laquelle je
„ suis, &c.

De Villiers.

DECLARATION

Du Ministère de Dresde donnée à Mr. de Villiers.
Du 3. Décembre 1745.

„ Nous soussignés Ministres d'Etat de Sa
„ Majesté le Roi de Pologne, sommes très
„ obligés à Mr. l'Envoyé d'Angleterre de la

 „ com-

„ communication de la déclaration ultérieure
„ de Sa Majesté Prussienne, concernant la ré-
„ conciliation proposée par Mr. le Comte de
„ Podewils.

„ Nous regrettons cependant en même tems
„ de ce que les trois points, énoncés dans la
„ prémiére déclaration donnée d'ici à Mr.
„ l'Envoyé, n'ont point été aussi bien reçus
„ qu'on l'avoit espéré. Mais pour lever au
„ possible tout doute, nous ne balançons pas
„ un moment, dans l'absence du Roi notre
„ Maître, de déclarer en son nom que Sa Ma-
„ jesté est non seulement disposée, mais prê-
„ te à rétablir la bonne harmonie entre elle
„ & Sa Majesté Prussienne sur le pié de
„ la Convention arrêtée à Hannovre le 26.
„ d'Août 1745. En échange de quoi elle se
„ promet de la part de Sa Majesté Prussien-
„ ne, suivant sa déclaration déja faite, qu'elle
„ fera cesser dès à présent toute hostilité &
„ poursuite de marche: Qu'elle n'exigera plus
„ aucune livraison ou contribution, & bo-
„ nifiera toutes celles qui auront déja été le-
„ vées: Qu'elle retirera aussi dès à présent tou-
„ tes ses Troupes des Etats du Roi, & ne les
„ y arrêtera, sous quelque prétexte que ce
„ soit: Qu'elle évacuera tous les Forts & Pla-
„ ces, & les rendra dans l'état qu'elles é-
„ toient avant leur occupation: Qu'elle relâ-
„ chera & fera restituer toutes les caisses sai-
„ sies, soit Royales ou particuliéres: Qu'elle
„ ne permettra pas qu'aucun tort soit fait dans
„ la retraite, ni aux Personnes qui sont au
„ service du Roi, ni aux Vassaux, ni à au-
„ cun Sujet, soit en leurs personnes, soit en

„ leurs

„ leurs bieus; & qu'elle relâchera enfin sans
„ rançon tous les prisonniers faits sur les Trou-
„ pes du Roi. Ecrit à Dresde, ce 3. Décem-
bre 1745.

DE GERSDORFF, *Comte de Zech.*
Comte de Heunicke, de Rex.

REPONSE

Du Roi de Prusse à la Lettre précédente de Mr. de Villiers. Du Quartier-général de Bautzen, le 5. Décembre 1745.

MONSIEUR,

„ Je ne sais qui de moi ou des Saxons vous „ sera le plus obligé du rétablissement de la „ paix. Le mal que je fais à mes Voisins, se „ fait très à contre-cœur. Je suis forcé d'en „ venir à cette extrémité; mais je procure en „ même tems toutes les facilités, qui dépen- „ dent de moi, au Roi de Pologne, pour sor- „ tir d'embaras. Il sera donc nécessaire, pour „ mettre radicalement fin à cette funeste guer- „ re, que le Roi de Pologne expédie inces- „ samment des pleins-pouvoir à un de ses Mi- „ nistres, pour lequel je vous envoye le pas- „ seport ci-joint.

„ J'ai expédié mes ordres à mon Ministre „ du Cabinet, le Comte de Podewils, de se „ rendre inceffamment ici, après quoi l'on „ pourra dresser la Convention convenable- „ ment; & dès qu'elle sera ratifiée du Roi de „ Pologne, j'évacuerai son Païs, ses Forteres- „ ses, & ferai cesser les hostilités. Quant à

„ l'article de la cessation des contributions, & „ de l'indemnisation du dommage fait, les „ contributions ne peuvent cesser, qu'après „ que le Roi de Pologne aura ratifié les pré- „ liminaires dressés par nos Ministres. Et je „ peux aussi peu indemniser le Roi de Polo- „ gne des dommages de ses Sujets, que lui & „ la Reine de Hongrie m'indemniseront de „ ceux qu'ils m'ont faits, & me font encore „ actuellement en Silésie.

„ Vous me ferez plaisir, Monsieur, d'ac- „ compagner le Ministre Saxon. Cela me „ procurera la satisfaction de voir un homme „ que j'estime beaucoup, & qui rempli des „ véritables sentimens qu'un Ministre doit a- „ voir, procure la paix & la tranquillité aux „ Nations, en éteignant le flambeau de la dis- „ corde & de la guerre.

„ Je crois de plus que vous n'aurez point „ de tems à perdre, pour être muni de votre „ Cour des pleins-pouvoirs dont vous a- „ vez besoin pour la garantie de la Grande- „ Bretagne, & de faire que Mr. de Bestuchef „ & le Ministre de Hollande agissent en con- „ séquence. Je regarde cette paix-ci comme la „ base de la pacification de l'Allemagne. Ou „ la Reine de Hongrie y accédera d'abord, „ ou elle ne tardera pas de le faire.

„ J'ai apris d'ailleurs avec douleur que le „ Roi de Pologne a quité sa Capitale. C'est „ un afront qu'il fait à ma façon de penser. „ Je l'ai toujours estimé personnellement, & „ dans le plus grand acharnement de la guer- „ re on auroit respecté son Caractére & sa „ Famille. Vous pouvez assurer ce Prince de

„ la cordialité & de la ſincérité de mes ſenti-
„ mens, & qu'il ne tiendra qu'à lui que de-
„ ſormais les deux Cours ne vivent dans la
„ plus étroite amitie. Je vous prie d'etre aſ-
„ ſuré des ſentimens d'eſtime avec leſquels,
„ &c.

FREDERIC.

Pendant ces négociations, le Prince d'Anhalt pouſſoit ſes progrès en Saxe. Au prémier avis que la Cour de Dreſde reçut de la priſe de Leipzig, elle ſe retira à Prague, laiſſant au Comte Rutowski le ſoin de couvrir Dreſde avec l'Armée qu'il raſſembloit autour de cette Capitale, & à laquelle ſe joignit le Corps que les Généraux Renard & Rochow avoient formé près de Leipzig le jour de l'invaſion du Prince d'Anhalt. Ce Prince avoit laiſſé le commandement de Leipzig au Général Boſs, & le Prince Thierry, fils du Prince d'Anhalt, étoit même reſté dans cette Ville pour y lever les contributions qu'on en exigeoit. Leipzig eſt une Ville d'une aſſez petite circonférence, mais fort peuplée, & après Hambourg l'une des plus commerçantes Villes d'Allemagne. Les Foires, qu'on y tient trois fois par an, ſont célébres dans toute l'Europe, & y attirent beaucoup d'argent. Son Univerſité eſt ſans contredit la plus floriſſante de l'Allemagne, & a produit de grands-hommes. Cette Ville eſt fortifiée d'un Château nommé Pleiſſenbourg, place fort irréguliére, & d'une fortification ancienne. Les défenſes de la Ville conſiſtent en deux baſtions à demi-ruïnés, & quelques demi-lunes en auſſi mauvais état. Le foſſé

n'a, en quelques endroits, pas dix piés de profondeur. En un mot Leipzig, qui a soutenu de longs siéges pendant la guerre de trente ans, ne pourroit se garantir aujourd'hui de la moindre attaque. Les Prussiens s'en étant rendu maîtres, comme je l'ai dit, sans tirer un coup de canon, demandérent d'abord 80000 Richsdales ; ce qui fut accordé sur le champ. Mais dans la suite, la négociation n'allant pas assez vite au *gré* du Roi de Prusse, il crut que pour presser la Cour de Saxe, il faloit lui faire craindre pour cette Ville, & il la taxa à un million de Richsdales. Cette Somme ayant paru exorbitante, le Magistrat pria le Prince Thierry d'Anhalt de représenter à Sa Majesté l'impossibilité de fournir tant d'argent comptant dans vingt-quatre heures (c'étoit le terme du payement) le Prince Thierry en écrivit au Roi.

Sur ces entrefaites le Ministre d'Angleterre s'étoit rendu à Prague, d'où il écrivit la Lettre suivante au Roi de Prusse.

SIRE,

„ Pour exécuter moins mal les ordres de „ Votre Majesté, je me suis rendu auprès du „ Roi de Pologne, c'est pourquoi je n'ai reçu „ qu'hier ceux dont Votre Majesté m'honore du 5 du courant. Je les ai communiqués „ sur le champ au Comte de Brühl, & pour „ mieux convaincre Sa Majesté Polonoise des „ sentimens de Votre Majesté à son égard,

„ j'ai

» j'ai pris la liberté de lui donner un extrait » de la Lettre de Votre Majesté, croyant que » ses expressions d'amitié auroient trop perdu » par un raport de ma part. Si en cela j'ai » surpassé ses intentions, ce n'est qu'en les vou- » laut mieux accomplir. Il suffit que je les » sache pour les observer religieusement. Le » Comte de Brühl vient de me donner pour » réponse le Mémoire ci-joint. Votre Majesté a » montré tant d'empressement à rétablir la » tranquillité en Allemagne, elle entend si » bien ses intérêts, & elle voit si clairement » toutes les circonstances qui y ont raport, » qu'il ne m'est pas permis d'alléguer mes rai- » sons là-dessus. J'ose seulement répéter que » cette Cour souhaite ardemment le rétablisse- » ment de la bonne harmonie avec celle de » Votre Majesté, & de parvenir au but géné- » ral que Votre Majesté se propose. Il est » donc à espérer qu'étant d'accord sur les prin- » cipes, on le sera sur les moyens, & que le » petit retardement dans l'envoi d'un Mini- » stre, n'en causera presqu'aucun dans l'avan- » cement de l'ouvrage, quoique le moindre » délai ne sauroit qu'affliger ceux qui souhai- » tent véritablement le bien.

» Mon espérance est dans la grandeur d'a- » me de Votre Majesté. Sa modération ne lui » fera pas moins de gloire que ses victoires. Je » dis peut-être trop, quoique je suprime plus » que je ne dis. Je ne saurois exprimer l'im- » patience que j'ai de faire ma cour à Votre » Majesté, & de mériter ce qu'elle a bien vou- » lu dire sur mon sujet. J'espére qu'elle pa-

» roi-

„ roîtra par mon zèle, & par la dévotion avec
„ laquelle je suis, &c.

VILLIERS.

A Prague le 9. Décembre 1745.

P. S. „ Je n'ai pas manqué de marquer à ma
„ Cour ce que Votre Majesté m'a fait l'honneur
„ de me dire touchant la garantie de la Grande-
„ Bretagne. Je suivrai avec la même exactitude
„ les ordres de Votre Majesté par *raport à Mr.*
„ de Bestuchef & au Ministre d'Hollande.

MEMOIRE

De la Cour de Dresde, duquel il est fait mention dans la Lettre précédente. De Prague le 9. Décembre 1745.

" Sur ce que l'Envoyé d'Angleterre a com-
" muniqué de la Réponse reçue de Sa Majesté
" Prussienne, & dont raport a été fait au Roi de
" Pologne, Sa Majesté a ordonné de faire connoî-
" tre audit Ministre Britannique qu'elle avoit
" espéré, après avoir de son côté aporté tant de
" facilités pour le rétablissement d'un accom-
" modement & de la bonne harmonie avec Sa
" Majesté Prussienne, en se déclarant prète
" d'accéder à la Convention de Hannovre, que
" ledit Roi ne refuseroit pas d'accepter les con-
" ditions ajoutées à cette déclaration amiable;
" c'est-à-dire, la cessation des hostilités, l'ex-
" emtion des contributions demandées, & la
" restitution de celles qui ont déjà été le-
" vées.

" Ce refus ne sauroit qu'être d'autant plus
„ sen-

„ sensible à Sa Majesté Polonoise, qu'il fait en-
„ trevoir la ruïne de son Païs, vu sur-tout la ri-
„ gueur avec laquelle on presse le payement des
„ contributions exigées; sans parler du monde
„ qu'on enléve par force, des recrues qu'on
„ exige du Païs, & des autres molestations
„ sans nombre qu'on exerce, malgré l'union
„ des Electeurs, des Pactes de Famille qui sub-
„ sistent entre les deux Maisons, & contre
„ toutes les Loix de l'Empite.
„ Sa Majesté Polonoise ne demande pas mi-
„ eux que de se réconcilier sincérement avec
„ Sa Majesté Prussienne, & elle souhaiteroit que
„ cela pût se faire conjointement avec Sa Ma-
„ jesté l'Impératrice. Le moyen d'y parvenir
„ n'est pas si l'on veut au préalable ruïner la
„ Saxe d'une façon que de longues années el-
„ le ne pourra s'en relever. C'est pousser les
„ choses tellement à bout, que, ruïne pour
„ ruïne, Sa Majesté Polonoise n'a pas besoin
„ d'entrer dans un tel accommodement, de-
„ vant en ce cas plutôt sacrifier jusqu'au der-
„ nier homme, & attendre à s'en dédomma-
„ ger dans la suite par le secours de ses Alliés
„ & de tout l'Empire.
„ D'ailleurs si Sa Majesté Prussienne, qui con-
„ noit la source de cette guerre, avoit voulu ou
„ vouloit encore entrer dans les justes desirs de
„ Sa Majesté Polonoise, l'envoi d'un Ministre
„ muni des plein-pouvoirs nécessaires pour ar-
„ rêter l'accommodement entre les deux Cours,
„ n'auroit pas souffert la moindre difficulté, & le
„ Roi est tout prêt d'en expédier un, aussitôt que
„ Sa Majesté Prussienne voudra se déclarer
„ plus favorablement sur les points ci-dessus

„ men-

„ mentionnés, & donner incessamment les or-
„ dres nécessaires pour ménager le Païs.

„ Le Roi est du reste fort sensible aux sentimens d'estime que Sa Majesté Prussienne proteste lui porter. Il y répondra toujours parfaitement, & n'oubliera sur-tout jamais les égards dus à tout Souverain, & plus encore aux Têtes couronnées.

„ Aussi Sa Majesté, qui juge des autres par elle-même, n'auroit-elle jamais quité sa Capitale & son Païs, pour se réfugier ici, si elle n'avoit craint qu'on n'auroit pas plus de ménagement dans une guerre ouverte, qu'on n'en a eu dans les Ecrits qui l'ont précédée. D'ailleurs elle répond à la politesse de Sa Majesté par toute la reconnoissance possible, & ne manquera pas après la réitération de ces dignes sentimens pour la sureté de sa Capitale, d'y retourner.

„ Requérant ainsi Mr. l'Envoyé d'Angleterre de faire part du contenu de ce Mémoire à Sa Majesté Prussienne, on préparera éventuellement tout pour l'expédition d'un Ministre, dans l'attente d'une réponse favorable.

„ Fait à Prague, le 9. Décembre 1745.

Le Roi de Prusse fut fort piqué de ce Mémoire, comme il paroit par la Lettre qu'il écrivit sur ce sujet à Mr. de Villiers, en date du 11. Décembre.

„ Je ne puis, dit-il, assez me louer de l'empressement & de l'activité que vous témoignez pour proposer des paroles de paix & d'accommodement au Roi de Pologne. Autant que j'ai lieu d'être satisfait, Monsieur, de votre conduite, autant suis-je étonné que

„ vous

„ vous par vos ſoins infatigables, & moi avec
„ tant de modération & les avantages de la
„ fortune, nous ne puiſſions fléchir l'eſprit
„ irréconciliable de la Cour de Dreſde.

„ J'avance qu'il étoit difficile de prévoir
„ qu'une Cour qui ſe croit obligée d'aban-
„ donner ſa Capitale, voulût preſcrire des
„ loix dures, dans le tems qu'on lui demande
„ ſincérement ſon amitié, & la paix. Il dé-
„ pendra du Roi de Pologne de la faire tou-
„ tesfois & quand il voudra. Je ſuis de mon
„ côté les loix de la Guerre, & je vous répé-
„ te ce que je vous ai dit dans ma Lettre pré-
„ cédente, que du jour de la ſignature du
„ Traité par le Roi de Pologne, on fera ceſ-
„ ſer les hoſtilités & les contributions ulté-
„ rieures.

„ Si la fortune avoit favoriſé les armes de
„ mes ennemis, je ne ſais point ſi l'on ſe
„ ſeroit contenté de faire contribuer mon
„ Païs, & ſi l'on n'y auroit pas tout mis à
„ feu & à ſang, en me demandant le ſacri-
„ fice de Provinces entiéres. Après cela, vous
„ avouerez que mon procédé eſt bien plus hu-
„ main, & que ſi j'ai eu le bonheur de déran-
„ ger les projets dangereux que les Cours de
„ Vienne & de Dreſde avoient formés contre
„ moi, je n'uſe en tout que des droits de la
„ Guerre, & comme c'en eſt l'uſage en
„ toute l'Europe. S'il eſt vrai que le Roi de
„ Pologne veut éviter la ruïne de ſes Etats
„ héréditaires, il me ſemble que le moyen le
„ plus ſûr pour la prévenir, eſt d'accepter la
„ paix que j'offre ſi cordialement à ce Prince.

„ Car

„ Car sans haine & sans animosité particuliè-
„ re, tout le monde conviendra que 80000.
„ hommes, dans un Païs comme la Saxe, ne
„ peuvent pas manquer de le ruïner à la lon-
„ gue.

„ Mes mains sont innocentes de tout le mal
„ qui en arrivera, & j'en atteste le Ciel, &
„ les yeux de toute l'Europe, que si le Roi
„ de Pologne persiste dans son irréconcilia-
„ tion, personne ne pourra trouver à redire
„ que de mon côté je me porte aux *plus gran-*
„ des extrémités. Pour l'amour de l'humani-
„ té, Monsieur, employez tous vos soins pour
„ que deux Maisons voisines ne se déchirent
„ point. Soyez l'organe de mes sentimens,
„ comme vous êtes le dépositaire de mes in-
„ térêts, & sauvez la Saxe de ses calamités
„ présentes, & du dernier des malheurs qui la
„ menace. Je suis, &c.

P. S. „ Le Comte de Podewils est ici de-
„ puis hier, il attendra encore pour voir s'il
„ n'y aura pas moyen de porter le Ministére
„ Saxon à des sentimens plus justes & plus é-
„ quitables. Que le Roi de Pologne profite
„ donc de mes dispositions, & qu'il ne me
„ pousse point à bout. Je vous enverrai de-
„ main mes remarques sur le Mémoire du
„ Comte de Brühl, vous en ferez l'usage le
„ plus convenable; & en cas que vous les
„ croyiez moins propres à radoucir qu'à aigrir
„ les esprits, il dépendra de vous de n'en
„ point faire usage à la Cour. En attendant je
„ pars pour donner une nouvelle activité à
„ mes opérations, & pourvoir à mes propres su-

„ re-

„ retés, soit en écrasant mes ennemis, ou en
„ les obligeant à faire une paix raisonnable.
„ Quoi qu'il puisse arriver, j'aurois toujours
„ beaucoup de reconnoissance pour vos bons
„ procédés ; & si je puis vous être utile à
„ votre Cour, j'employerai chaudement tout
„ mon crédit pour vous prouver que vous
„ n'avez pas servi un ingrat.

FREDERIC.

Toutes ces Lettres sont, comme on voit, parfaitement bien conçues & bien écrites, celles du Monarque Prussien sur-tout; mais ce qui fait le plus d'honneur à son esprit, c'est la conduite qu'il tint pour amener la Cour de Saxe à son but, & pour retenir les Russes chez eux. D'un côté il offroit la paix au Roi de Pologne, & connoissant la tendresse de ce Prince pour ses Peuples, il les accabloit de contributions, tandis que pour montrer qu'il n'agissoit ni par vengeance ni par animosité, il retenoit ses Troupes dans la plus sévére discipline. Il faisoit entendre à la Cour de Pétersbourg qu'il n'étoit entré en Saxe que pour y demander la paix, qu'il ne faisoit que se défendre, puisque celui qui offroit la paix étoit censé ne pas vouloir la guerre, & par conséquent n'agir que défensivement. La Cour de Russie persuadée par ces raisons, & craignant peut-être de donner lieu à prolonger la guerre, ne fit pas marcher un homme au secours de la Saxe, quoiqu'elle l'eût promis positivement: & il y a apparence qu'elle auroit tenu sa parole, si elle avoit soupçonné le Roi de Prusse d'avoir des vues

de conquête ; mais persuadée que ces grands mouvemens aboutiroient à une promte paix entre les deux Rois, elle se détermina à ne faire aucun mouvement, de peur d'attiser le feu au-lieu de l'éteindre. Au reste le parti du Roi de Prusse étoit pris, soit que les Russes remuassent ou non; & il étoit résolu, s'il ne pouvoit faire la paix, de laisser en Saxe les plus déplorables traces de la guerre, & de ruïner ce Pays de fond en comble, *soit qu'il* pût s'y maintenir ou non.

Il étoit dans ces dispositions, lorsqu'il reçut des Lettres du Prince Thierry, qui lui marquoit que la Ville de Leipzig suplioit Sa Majesté d'adoucir un peu la contribution à quoi elle venoit d'être taxée. Le Roi de Prusse aigri par le Mémoire que nous avons raporté, récrivit au Prince Thierry, que la Ville de Leipzig n'avoit qu'à payer deux millions de Richsdales dans le même terme de 24. heures, & qu'il le chargeoit de prendre les mesures les plus propres à obtenir de cette Ville la somme en question. Une nouvelle si peu attendue jetta la consternation dans les esprits; mais comme on craignoit qu'une nouvelle représentation n'augmentât encore le mal au-lieu de l'adoucir, on ramassa tout l'argent qu'on put, & la somme ne se trouvant pas encore à beaucoup près complette, on aporta toute l'argenterie des Particuliers, les Dames donnérent leurs bijoux, les Eglises furent dépouillées des vases sacrés, des chandeliers d'argent, & des crucifix de ce métal. On voyoit des Juifs manier ces signes extérieurs de la

Reli-

Religion Chrétienne, les jetter dans des balances, & les taxer à leur fantaisie.

Le Prince Thierry, craignant une émeute de la part du peuple, faisoit tenir la garnison sous les armes; & les canonniers, la mêche à la main, se tenoient près des batteries qu'on avoit dressées dans les rues, pour contenir le Bourgeois.

Enfin quelque effort que fissent les habitans, ils ne purent amasser qu'un million & demi. Le Prince Thierry eut beau menacer du pillage, il ne put rien obtenir au-delà. On eut encore recours aux suplications; mais le Roi de Prusse, aigri de-nouveau par la fermeté de la Cour de Saxe qui paroissoit vouloir risquer une bataille, augmenta encore la somme d'un demi million de Richsdales; & répondit au Prince Thierry, qui lui avoit demandé s'il feroit piller les magasins des Marchands, de faire ce qu'il jugeroit à propos. Les Habitans de Leipzig offrirent alors des Lettres de change pour le restant des deux millions cinq cens mille Richsdales; mais on les refusa, & l'on demanda ou de l'argent comptant ou des marchandises, qui seroient taxées par les experts qu'on avoit fait venir de Halle.

Le Magistrat fit là-dessus assembler les principaux Marchands, pour savoir leur sentiment. Ils dirent tous que si les Prussiens prenoient les marchandises pour nantissement des sommes par eux demandées, il étoit impossible de les retirer jamais d'entre leurs mains, puisque les Marchands n'ayant plus de marchandises, étoient hors d'état de recouvrer

des espèces. Ces raisons ayant paru sans replique, on convint de députer quelqu'un de la Magistrature & du Corps des Marchands pour s'aller jetter aux piés du Roi de Prusse, le suplier de vouloir bien accepter des Lettres de change sur telle Ville qu'il lui plaîroit. Après cela, on disposa le Prince Thierry à accorder un répit jusqu'au retour des Députés. Ceux-ci partirent pour se rendre auprès de Sa Majesté Prussienne, mais *à peine ils étoient* en chemin que la bataille de Kesselsdorff se donna, & Dresde se rendit au vainqueur. La paix se fit aussitôt après, & le Roi de Prusse se trouva plus disposé à se contenter des Lettres de change que lui offroit la Ville de Leipzig. Mais nous parlerons de tout cela plus au long, après que nous aurons raporté les autres Pièces concernant l'importante négociation de la paix.

LETTRE

Du Comte de Podewils à Mr. de Villiers de Bautzen, le 12. Décembre 1745.

MONSIEUR,

» J'ai l'honneur de vous communiquer par » ordre du Roi mon Maître, les réflexions » ci-jointes sur le Mémoire que la Cour de » Saxe vous a remis, de Prague en date *du 9.* » de ce mois.

» Je suis persuadé, Monsieur, qu'un Mi- » nistre aussi éclairé & aussi bien intentionné que vous l'êtes, en fera le meilleur usage

» du

„ du monde. Il me ſemble que le promt en-
„ voi d'un Miniſtre, muni des pleins-pou-
„ voirs ſuffiſans de la Cour où vous êtes,
„ pour la concluſion de la paix, avanceroit
„ de beaucoup un ouvrage ſi ſalutaire, &
„ raprocheroit peut-être les eſprits. Seroit-
„ il poſſible que l'on méconnût aſſez ſes véri-
„ tables intérêts en Saxe, pour pouſſer le Roi
„ à bout par la demande extraordinaire de la
„ ceſſation des hoſtilités & des contributions
„ avant la Signature du Traité de paix? S'eſt-
„ on jamais aviſé de vouloir donner de cette
„ façon-là des loix au Vainqueur, & ne doit-
„ on pas profiter en Saxe de la modération du
„ Roi, qui veut bien, malgré ſes avantages,
„ s'en tenir au ſimple rétabliſſement de la
„ paix qu'il offre, & qu'on tient en main à
„ la Cour où vous êtes, en faiſant ceſſer tou-
„ tes les calamités de la guerre, du jour mê-
„ me de la ſignature de la paix? Au reſte,
„ Monſieur, il paroit qu'on veut ſurprendre
„ votre religion, en vous faiſant acroire, par
„ des imputations mal fondées, que le Roi
„ veut la ruïne de la Saxe, dont les habitans
„ ne ſauroient aſſez reconnoître le bon ordre,
„ & l'exacte diſcipline que Sa Majeſté fait
„ obſerver à ſes Troupes dans tout le païs
„ qu'elle occupe, à la honte des Alliés de la
„ Saxe, qui l'ont ravagée par-tout où ils ſont
„ venus. Vous ſentirez bien qu'on s'y prend
„ tout autrement, quand on veut ruïner un
„ païs. Mais les contributions & l'entretien
„ de l'Armée ſont une partie trop eſſentielle
„ des Loix de la guerre qu'on nous a forcé
„ de faire, pour y pouvoir trouver à redire

„ tant qu'elle subsiste, sur-tout quand on est
„ le maître, comme on l'est en Saxe, de les
„ voir finir d'un jour à l'autre.

„ Enfin redoublons nos soins pour jetter,
„ par la paix avec la Cour où vous êtes, les
„ fondemens de la tranquillité de l'Allema-
„ gne, & pour nous aquiter l'un & l'autre
„ de la tâche la plus glorieuse de notre Mi-
„ nistére, qui est de contribuer autant qu'il dé-
„ pend de nous au bonheur des Nations. Mon
„ séjour en ce païs-ci ne sera pas long; je
„ serois au desespoir que mon voyage devînt
„ entiérement infructueux, & que je dusse me
„ voir privé de la satisfaction de vous assurer
„ de bouche, qu'on ne sauroit rien ajouter
„ aux sentimens de considération & d'estime
„ avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

Le Comte de Podewils.

REFLEXIONS

Du Roi de Prusse sur le Mémoire de la Cour de Dresde.

„ Si le Roi a continué jusqu'ici de donner
„ des preuves de sa modération & de son de-
„ sir sincére de parvenir au rétablissement
„ d'une paix solide & d'une bonne union &
„ harmonie avec la Cour de Dresde, par un
„ Traité duement conclu, signé & ratifié
„ entre les deux Puissances belligérantes, ainsi
„ que l'usage & la nécessité aussi-bien que la
„ sureté réciproque des deux Cours l'exigent,
„ Sa Majesté ne s'est point attendue qu'au-lieu
„ d'envoyer ici un Ministre, chargé des pleins-
„ pou-

» pouvoirs suffisans pour achever d'autant » plus promtement un ouvrage si salutaire, & » finir les calamités d'une guerre que la Cour » de Dresde s'est attirée par sa propre faute, » on voudroit les prolonger par la demande » exorbitante & inusitée des contributions & » des redressemens préalables de tous les in- » convéniens qui sont les suites ordinaires & » inséparables d'une guerre à laquelle on a » forcé le Roi par la conduite qu'on a tenue » à Dresde à son égard, ainsi qu'il est connu » de toute l'Europe.

» On devroit savoir bon gré à la façon d'a- » gir du Roi, & reconnoître comme la marque » la plus éclatante de sa modération & de ses » sentimens pacifiques, que Sa Majesté au-lieu » d'insister sur une indemnisation pleine & » entiére de l'invasion & des ravages faits par » l'Armée combinée Autrichienne & Saxon- » ne, par les contributions & les fourages » qu'on y a extorqués des habitans, & par la » ruïne des plus riches Contrées de ce Duché, » veut bien oublier tout le passé, & ne de- » mande que la simple paix & la sureté de ses » Etats contre un Voisin, qui, non content » d'avoir envahi la Silésie, étoit sur le point » d'en faire autant, avec les secours étrangers » qu'il avoit apellés dans le cœur de ses Etats, » pour tomber sur les anciens Etats héréditai- » res de Sa Majesté le fer & le feu à la main.

» Si donc le Roi renonce généreusement à » la juste demande contre la Saxe de toute » indemnisation pour le passé, à plus forte » raison celle-ci doit-elle le faire dans le cas » présent, où elle ne sauroit ignorer que les

„ Loix de la guerre autorisent pleinement les „ inconvéniens dont on se plaint. Tout ce „ qu'on peut exiger avec justice & raison d'un „ Vainqueur en pareille occasion, c'est de faire „ cesser les hostilités, les contributions, & „ l'entretien des Troupes du jour même de „ la conclusion & de la signature de la paix. „ Tel est l'usage une fois établi, & constamment „ pratiqué entre tous les Souverains „ qui sont en guerre, & dans *tous les Traités* „ de paix que l'on conclut. Vouloir s'en écarter „ & insister opiniâtrement sur le contraire, „ c'est autant que de refuser tout accommodement „ raisonnable. C'est la situation „ où les deux Cours se trouvent; & les „ offres du Roi sur cet article justifient autant „ sa conduite, que le refus de la Cour de „ Dresde d'y aquiescer fait douter de sa sincérité „ pour un promt accommodement. On „ a mauvaise grace à Dresde d'en vouloir apeller „ à l'union des Electeurs, aux pactes „ de Famille qui subsistent entre les deux Maisons, „ & aux Loix de l'Empire; ces barriéres „ respectables auroient dû arrêter & empêcher „ la Cour de Saxe d'attaquer la prémiére „ les Etats du Roi, & de leur préparer la ruïne „ totale dont elle les a menacés assez publiquement. „ C'est pour le Roi, comme partie lézée „ & attaquée, que ces engagemens & ces „ loix parlent contre ses ennemis & agresseurs, „ qui, après lui avoir fait tout le mal possible „ & manqué celui qu'ils lui avoient préparé, „ doivent reconnoître leur tort, & se „ trouver bienheureux qu'on veuille se contenter „ de passer l'éponge sur tout le passé,

„ & donner les mains à une abolition récipro-
„ que de toute indemnisation. Cela se peut-il
„ apeller pousser les choses à bout de la part
„ du Roi, & en vouloir à la ruïne tota-
„ le d'un païs, que Sa Majesté souhaite avec
„ tant d'ardeur de prévenir par une prom-
„ te conclusion de la paix & par la cessa-
„ tion totale de toute hostilité & contribu-
„ tion, du jour même de la signature de la
„ paix?

„ A qui en sera la faute si la Saxe continue
„ de souffrir les calamités d'une guerre défen-
„ sive de la part du Roi, qui offre & qui pres-
„ se de les finir par le simple rétablissement
„ de la paix, sans exiger le moindre sacrifi-
„ ce ni dédommagement? Qui sera cause de
„ la prolongation des troubles? Est-ce celui
„ qui insiste sur un promt raccommodement
„ pour les faire cesser, ou celui qui le fait
„ accrocher à des conditions que l'usage de
„ toutes les guerres du monde n'admet point,
„ & que les avantages du Roi rendent d'une
„ nature à ne devoir pas même être propo-
„ sées, si on a sincérement envie de se ra-
„ commoder avec lui?

„ Au reste si Sa Majesté le Roi de Pologne
„ souhaite, comme le Mémoire l'insinue, de
„ se réconcilier sincérement de concert avec
„ la Cour de Vienne, avec le Roi, Sa Ma-
„ jesté n'en sera jamais éloignée, & on se sou-
„ viendra qu'on a laissé le choix à la Cour de
„ Dresde de se racommoder, ou conjointement
„ ou séparément de celle de Vienne, avec
„ le Roi, qui de son côté a aporté tant de fa-
„ cilités pour l'une & pour l'autre, qu'on peut

„ hardiment défier toute l'Europe de pouvoir „ faire le moindre reproche à la sincérité de Sa „ Majesté & à la pureté de ses sentimens là- „ dessus.

„ Enfin il faut espérer que la Cour de Dres- „ de, faisant réflexion sur la situation pré- „ sente de ses affaires, & sur la dure nécessité „ où elle a réduit le Roi d'user de ses avan- „ tages pour se procurer toutes les suretés „ imaginables, ne voudra plus *différer l'en-* „ voi d'un Ministre autorisé pour conclure „ promtement une paix si desirée, & si né- „ cessaire au bien des Etats réciproques, sans „ accrocher davantage une œuvre si salutaire „ à des demandes incompatibles avec les „ Loix de la guerre, & l'usage pratiqué con- „ stamment en pareille occasion. Ce sera la „ pierre de touche de la sincérité de la Cour „ de Dresde, & si l'on s'y refuse, on n'en „ sauroit inférer d'autres conséquences, sinon „ qu'elle veut amuser le Roi, lui faire perdre „ ses avantages présens, & gagner assez de „ tems pour exécuter les vastes projets qu'on „ avoit formés contre les Etats de Sa Majesté, „ & que la Providence Divine & les heureux „ succès du Roi ont jusqu'ici fait échouer si „ heureusement.

Le Roi de Prusse étoit parti de Bautzen ou Budissin, & s'étoit aproché de l'Elbe. La Ville de Meissen étoit vis-à-vis de sa droite, le fleuve entre deux. Le Roi fit tirer quelques volées de canon contre cette Ville, & fit attaquer le pont, avant l'arrivée du Prince d'Anhalt; mais ce fut sans succès.

A l'aproche du Prince d'Anhalt la Garnison Sa-

Saxonne, ſous les ordres du Général Allempeck, ſe retira au gros de l'Armée de Saxe qui s'étoit aſſemblée ſous Dreſde. Les Pruſſiens entrérent dans Meiſſen & s'emparérent du pont, deſorte qu'il y eut dès lors une communication libre entre l'Armée du Roi de Pruſſe & celle du Prince d'Anhalt.

Le Prince-Charles arriva ſur ces entrefaites près de Dreſde avec le reſte de l'Armée Impériale d'Autriche, & ſe poſta entre Pirna & le grand Jardin, derriére la partie de la Ville nommée le *Neu-Dreſden*. Le Roi de Pruſſe étoit à l'oppoſite devant la partie nommée *Alt-Dreſden*, à une diſtance néanmoins de trois petites lieues, au-lieu que le Prince Charles étoit pour ainſi dire aux portes de la Ville. Le côté de Dreſde oppoſé au Roi de Pruſſe eſt fortifié de bons remparts flanqués de baſtions revétus, mais l'autre côté n'a aucune fortification. L'Elbe ſépare ces deux côtés, & l'on paſſe de l'un à l'autre ſur un pont de pierre tout neuf & fort beau. Le Roi de Pruſſe n'avoit pas deſſein de s'amuſer à faire un ſiége. La ſaiſon n'étoit point du tout propre à une telle entrepriſe, & les préparatifs qu'il auroit falu faire pour cela, demandoient du tems: d'ailleurs comment aſſiéger une place qui avoit une groſſe Armée derriére ſoi, & qu'on ne pouvoit par conſéquent inveſtir ?

Les choſes étoient bien différentes du côté par où venoit le Prince d'Anhalt; la Ville n'ayant aucune fortification pouvoit être emportée d'emblée, mais il faloit auparavant paſſer ſur le ventre à l'Armée Saxonne, & cela n'étoit pas aiſé. En effet cette Armée, forte d'en-

d'environ 25000 hommes, non compris le Corps du Comte de Grüne de 8 à 10000 hommes, qui s'étoit joint à elle, étoit postée avantageusement à une lieue de Dresde, près d'un Village nommé Kesselsdorsf sur le grand-chemin de Dresde à Freyberg. C'est-là que commence le Païs montagnard que les Saxons appellent *Gebürge*, ou *Ertz gebürgischer-creis*, comme qui diroit le *Cercle des mines*, & s'étend jusqu'aux frontiéres de la Bohéme. *Desorte* que depuis Kesselsdorf jusqu'aux confins de ce Royaume sur la gauche, & jusqu'à Meissen sur la droite, ce ne sont que montagnes & que valons.

Le Village de Kesselsdorff est sur une colline, & commande un valon formé par d'autres collines vis-à-vis. Un peu au dessous de Kesselsdorf le terrain s'aplanit insensiblement jusqu'à l'Elbe. Les pluyes & les neiges en fondant forment un torrent dans le valon, lequel en aprochant de l'Elbe, n'ayant plus la même pente croupit dans les terres, & forme une ravine, devant laquelle le centre & la droite des Saxons furent postés. La gauche fut apuyée à la hauteur de Kesselsdorff, & la pointe de ce Village au haut de la colline fut garni de plus de quarante Piéces de canon, & derriére les batteries on posta cinq Bataillons de Grenadiers pour les défendre. Le reste de l'Artillerie fut distribué comme il est marqué sur le plan, dont je garantis l'exactitude. Tous les *Grenadiers* Autrichiens du Corps du Comte de Grüne furent postés avec les Grenadiers Saxons sur la colline de Kesselsdorff, & le reste de ce

Corps

Corps se mit en bataille près de l'Elbe, pour couvrir le flanc de la droite des Saxons. Le Prince Charles avoit promis le 14. de se joindre avec toute son Armée à celle de Saxe, & le Comte Rutowski, qui commandoit celle-ci, en renvoyant ses gros bagages à Dresde, avoit ordonné de les faire passer par des chemins détournés, afin de laisser la grande route libre aux Autrichiens. Mais cette précaution fut inutile, & ils ne branlérent point de leur poste, quoiqu'ils n'eussent qu'une petite lieue à faire pour se trouver au champ de bataille. Cependant ils pilloient à droite & à gauche les villages aux environs de Dresde, traitant les Saxons de *Chiens d'hérétiques qui méritoient d'être brulés* : malheur aux Gentilshommes & aux Païsans qui refusoient de les régaler & de leur donner la piéce.

Le Prince d'Anhalt, instruit par ses espions & par ses partis de la position de l'Armée Saxonne, comprit la difficulté qu'il y auroit de la débusquer du poste qu'elle occupoit, & qu'indépendamment de l'incertitude du succès il faudroit sacrifier les meilleurs Régimens de son Armée; mais le Roi de Prusse lui ayant déja témoigné qu'il faloit tout hazarder plutôt que de ne pas prendre Dresde, il ne fut plus question que de combattre. Le 14. l'Armée du Prince se porta au-delà de Wilstrup à une petite lieue des Saxons, & passa la nuit sous les armes. Les Saxons en firent de-même, malgré le froid qu'il faisoit. Le 15. Décembre à 9 heures du matin les Prussiens commencérent à défiler par leur gauche pour s'aprocher des Saxons.

L'Infanterie traversa le village de Steinbach sous le feu de l'Artillerie Saxonne, qui l'incommoda extrêmement, parce que les boulets de deux, & de quatre, tombant sur un terrain endurci par la gelée, cassoient, en bondissant, les jambes qu'ils rencontroient. Pour rémédier à cet inconvénient, le Prince d'Anhalt avoit fait pointer du canon sur une hauteur; mais cette hauteur se trouvant commandée par celle de Kesselsdorff, cette *Artillerie* ne fit pas grand effet. Enfin les Prussiens essuyant cette canonnade avec beaucoup de valeur, se formérent vis-à-vis des Saxons. Le Prince d'Anhalt appuya la droite de son Infanterie au Bois *des Alouettes* (*Lerchen-busch*), & la gauche à un autre Bois marqué sur le plan. La Cavalerie fut mise sur les ailes, & l'on forma derriére l'Armée un retranchement de chariots gardé par des fusiliers, derriére lequel l'Infanterie devoit se ralier en cas d'accidens. Je dis l'Infanterie, parce qu'il n'y avoit rien à craindre pour la Cavalerie, les Saxons ayant mis la leur en bataille derriére leur seconde ligne d'Infanterie, & le terrain ne permettant guére à la Cavalerie de part & d'autre d'agir. Le Comte Rutowski connoissant l'importance du poste de Kesselsdorff, y porta toute son attention, & par la même raison le Prince d'Anhalt dirigea ses plus grands efforts contre ce poste. Il le déborda autant qu'il lui fut possible, & destina sa meilleure Infanterie pour cette attaque, observant de ne faire que de fausses attaques au centre & à la gauche, seulement pour amuser les Saxons. Le Comte Rutowski pour ne point perdre l'avantage d

avoit défendu aux Généraux à qui il l'avoit confié, d'en sortir sous quelque prétexte que ce pût être, sans un ordre exprès de sa part. Persuadé que la victoire dépendoit de la conservation de ce poste, il vouloit prévenir l'accident qui la lui arracha : tant il est vrai que c'est souvent le destin qui la donne, & que les plus belles dispositions sont subordonnées au hazard.

Le Prince d'Anhalt forma *trois attaques* contre le Village de Kesselsdorff, & *il* y employa divers Bataillons de Grenadiers, & les trois Bataillons de son Régiment d'Infanterie, qui a toujours passé pour l'un des plus beaux Corps des Troupes de Prusse.

Toutes ces dispositions étant faites, le combat commença par une grosse escarmouche entre les Hussars & les Ulans. Ces derniers étoient soutenus par les Régimens de Dragons de Sybilski, de Rutowski, & du Prince Charles, rangés en bataille à cinq cens pas en avant de la gauche du poste de Kesselsdorff. Les Hussars soutenus de quelques Escadrons de Cuirassiers, poussérent les Ulans & les Dragons Saxons fort au-delà du champ de bataille, & donnérent par-là moyen à la Cavalerie Prussienne de s'étendre sur la droite, & de déborder le Village de Kesselsdorff. Les Ulans furent même mis en un tel desordre qu'ils ne parurent plus.

Sur les deux heures après midi, les Grenadiers Prussiens, & les Bataillons destinés à les soutenir, commencérent à escalader la hauteur de Kesselsdorff, malgré les coups de canon, les grenades, & une grêle de mousquetterie dont on les accabloit sans relâche; d'autant plus que les

les Saxons ont une eſpéce d'Artillerie, qu'ils apellent *Geſchwind-Stuck*, avec quoi ils tirent, dit-on, quatorze coups en cinq minutes. Ils avoient auſſi inventé pour les fuſils une eſpéce de petit cylindre creux, qui outre une groſſe bale en renfermoit pluſieurs petites. Le cylindre crevant au ſortir du canon du fuſil, toutes ces petites bales s'écartoient & alloient faire des bleſſures. Mais ce ne fut pas ce qui rebuta le plus les Pruſſiens. La difficulté de grimper une hauteur ſi roide de ſoi-même, & d'aſſurer ſes piés ſur un terrain que la gelée & la neige avoient rendu extrêmement gliſſant, les embaraſſa bien davantage. On voyoit ces braves Soldats ſe ſoutenir les uns les autres, les prémiers donner la main ou la croſſe de leurs fuſils aux derniers, pour les aider à monter à l'endroit où ils étoient eux-mêmes parvenus; & tandis qu'ils étoient occupés à leur rendre ce ſervice, un boulet de canon, ou un coup de fuſil les renverſoit, & en roulant de la hauteur en bas, ils entrainoient leurs camarades & dérangeoient des files entiéres. Après avoir fait des efforts extraordinaires ils pliérent, & abandonnérent l'attaque. Ils furent bientôt raliés, & le Prince d'Anhalt, ayant tiré quelques Bataillons de ſa gauche pour ſoutenir ceux-ci, les Grenadiers Pruſſiens retournérent à l'attaque. Elle fut plus opiniâtre que la prémiére. L'artillerie & la mouſquetterie des Saxons firent un effet terrible. En peu de tems le valon ſe trouva rempli de corps morts ou de bleſſés. Toute la valeur des Pruſſiens ne put tenir contre tant d'obſtacles. Ils pliérent pour la ſeconde fois, & ſe retirérent avec

tant de desordre que leurs ennemis commencérent à crier, victoire! Heureux, s'ils s'en étoient tenus-là; mais enflés de leurs succès, & croyant qu'une charge brusque & de près achéveroit la défaite de l'Armée Prussienne, les Grenadiers Autrichiens sortirent brusquement de leur poste, & descendirent dans le valon. Les Saxons, contre la défense de leur Général, en firent de-même pour soutenir leurs Alliés. Ce fut ce moment décisif que le Prince d'Anhalt saisit: il fit partir deux Régimens de Cavalerie de sa gauche, qui entrant dans le valon prirent les Grenadiers Saxons en flanc & les mirent en desordre, tandis que les Prussiens, qui avoient été repoussés, s'étant raliés à la faveur de cette charge fondirent la bayonnette au bout du fusil sur les Grenadiers Saxons & achevérent leur déroute. Il en échapa peu, & ceux qui se sauvérent ne se raliérent plus. Tandis que les Régimens de Stille & de Bonin menoient si mal les Grenadiers Saxons, les Hussars Prussiens aidés de quelque Infanterie entroient dans le Village de Kesselsdorff, & s'emparoient des batteries Saxonnes, dont ils commencérent à tirer sur le flanc de l'Infanterie de Saxe appuyé à la hauteur de Kesselsdorff. Les Saxons firent alors avancer les grands Grenadiers de la Garde du Roi de Pologne, pour tâcher de reprendre le canon; mais le nombre des Prussiens avoit si fort grossi, que ce Régiment qui est fort beau, fut d'abord rompu & mis en fuite. Le desordre se communiqua à toute la prémiére ligne, qui fut renversée sur la seconde. Le Chevalier de Saxe, qui, comme le Comte Ru-

towski, a hérité de la valeur du Roi ſon Pére, fit tout au monde pour engager la Cavalerie à charger, afin que l'Infanterie pût faire ſa retraite en meilleur ordre; mais ſoit que le terrain s'y oppoſât, ſoit que cette Cavalerie fût étonnée de la déroute de l'Infanterie, elle ne penſa qu'à la retraite. La nuit ſauva les reſtes de cette Armée, qui ſe retirérent les uns d'un côté les autres de l'autre, & ne ſe réunirent que quelques jours après à l'Armée du Prince Charles de Lorraine, excepté la Cavalerie, qui ſe retira ſous le canon de Dresde, avec preſque toute la ſeconde ligne d'Infanterie, la nuit même du combat; mais ce qui échapa de la prémiére ligne fut fort diſperſé.

Le lendemain de grand matin le Prince Charles abandonna les environs de Dresde pour gagner la Bohéme avec les débris de l'Armée Saxonne.

Tel fut le ſuccès de la Bataille de Keſſelsdorff. Elle ne dura qu'environ deux heures, le poſte des Grenadiers ayant été forcé vers les quatre heures du ſoir.

Mais dans ce court eſpace de tems l'Infanterie Pruſſienne fit des prodiges, & il eſt rare qu'une Troupe témoigne autant de valeur & de diſcipline militaire. Il faut néanmoins obſerver que la victoire fut achetée par beaucoup de ſang; car comme les Pruſſiens avoient affaire à un Ennemi brave, guére moins bien diſciplinė qu'eux, & qui avoit l'avantage du poſte, il n'étoit guére poſſible qu'ils le forçaſſent ſans qu'il en coutât la vie à un grand nombre de leurs meilleurs ſoldats.

Pendant le combat le Roi de Pruſſe étoit de l'au-

l'autre côté de l'Elbe, attentif aux démarches du Prince Charles. Ce Monarque avoit renforcé de dix mille hommes de ſon Armée celle du Prince d'Anhalt, deux jours avant la bataille, ſans doute pour faire paroli au Corps du Comte de Grüne qui s'étoit joint aux Saxons. Ceux-ci ne perdirent pas tant ſur le champ de bataille que dans la déroute. On leur fit plus de quatre mille priſonniers; preſque tout le Régiment des Gardes à pié du Roi de Pologne fut pris, ou taillé en piéces. Le chemin depuis Keſſelsdorff juſqu'à Dresde étoit ſemé de morts & de bleſſés. Outre l'Artillerie, les Pruſſiens prirent divers drapeaux & étendars. Deux Officiers-Généraux Saxons furent tués; le Comte de Bellegarde Major-Général eut le poignet percé d'un coup de feu; divers Colonels & Lieutenans-Colonels furent tués, bleſſés, ou priſonniers. Mais on fait monter à dix mille hommes la perte des Pruſſiens, y compris les bleſſés. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que le lendemain de la bataille la Ville de Meiſſen ſe trouva remplie de leurs bleſſés; & comme on ne put voiturer le ſoir même qu'une très petite partie de ceux qui étoient ſur le champ de bataille, ou le long du chemin, il en périt un grand nombre par le grand froid qu'il fit cette nuit, & la gangréne ſe mit aux bleſſures de pluſieurs de ceux qui furent trouvés encore vivans le lendemain. Les bleſſés Saxons furent tranſportés à Dresde, à la réſerve de ceux qui étant reſtés ſur le champ de bataille, furent voiturés à Meiſſen pêle-mêle avec les Pruſſiens. Au reſte jamais champ de bataille n'a inſpiré plus d'horreur pluſieurs jours après le combat,

que celui de Keſſelsdorff. Le ſang de tant de morts & de bleſſés ſe voyoit encore par-tout, la gelée l'ayant empêché de s'imbiber dans la terre; & les bales de mousquets étoient entaſſées, à peu près comme quand la grêle eſt tombée en abondance dans un certain eſpace borné. Les foſſes n'ayant pas été creuſées aſſez profondes, à cauſe de la dureté de la terre engelée, on voyoit les cadavres à moitié hors des foſſes, & l'on marchoit ſur des *bras & ſur* des jambes. Il étoit difficile de voir cela ſans déplorer les malheurs de la Guerre, & la triſte condition des hommes réduits à s'entre-égorger. On prétend que lorſque le Prince d'Anhalt vit le mauvais ſuccès de la prémiére attaque, il promit à ſes ſoldats, avant que d'engager la ſeconde, de leur abandonner la Ville de Dresde au pillage: mais ſi ce fait eſt vrai, on doit regarder la promeſſe du Prince d'Anhalt comme une de ces ruſes innocentes que les Généraux employent quelquefois pour animer le ſoldat; car ce Prince ſavoit bien qu'il ne dépendoit pas de lui de faire piller Dresde, puiſque Sa Majeſté Pruſſienne devoit établir ſon quartier dans cette Capitale.

Les Pruſſiens paſſérent la nuit du combat dans les villages aux environs du champ de bataille, excepté les Huſſars & les Dragons qui furent mis aux trouſſes des fuyards. Douze mille Saxons échapés de la défaite ſe raſſemblérent près de Dreſde, & ſe joignirent au Prince Charles, qui étoit conſtamment reſté entre Pirna & Plauen. Le Général Boſe fut laiſſé dans Dreſde avec une Garniſon de quatre mille Miliciens, & le 16 au matin les Saxons & les Au-


PLAN
de la Bataille
que
L'ARMÉE SAXONNE
et
L'ARMÉE PRUSSIENNE
se donnérent auprès de
KESSELSDORFF
le 15.e Decembre 1745.
Très exactement dessiné
par
Martin Walter
Capitaine.

Autrichiens prirent la route de la Bohéme. Ils furent joints en chemin par divers pelotons de fuyards qui s'étoient sauvés les uns à Freyberg, les autres à Chemnitz, & d'autres à Anaberg & Schneeberg. Le jour même de la bataille, le Roi de Prusse reçut la Lettre suivante de Mr. de Villiers, datée de Prague du 13. Décembre.

SIRE,

» En conséquence des ordres de Votre Ma-
» jesté du 11. du courant, j'ai de-nouveau re-
» présenté ici ses sentimens pour la paix & pour
» la personne du Roi de Pologne, & je n'ai pas
» manqué non plus de faire voir la résolution
» où est Votre Majesté de continuer les opé-
» rations, jusqu'à ce que l'accommodement
» soit assuré, & les malheurs qui en résulteront
» à la Saxe, quoique conduites sans haine ou
» animosité, & par des Troupes dont la disci-
» pline, aussi-bien que la bravoure, fait l'admi-
» ration de toute l'Europe. J'ai encore pris la
» liberté de me servir d'un extrait de la Lettre
» de Votre Majesté pour rendre avec précision
» & énergie ce qu'elle desire pour le bien de
» l'Allemagne; & le Comte de Brühl vient de
» me dire de faire savoir à Votre Majesté que
» le Roi son Maître a toujours l'esprit sincé-
» rement porté à se réconcilier avec Votre Ma-
» jesté, & qu'il enverra à Mr. de Saul pour in-
» struire son Cabinet sur les instructions à
» donner au Ministre qui sera employé à cet-
» te négociation, & qu'on l'expédiera sans perte
» de tems. Le Roi de Pologne souhaite que j'ail-
» le avec ce Ministre : mon obéissance à ses
» ordres sera accompagnée du plus grand em-

» pressement à faire ma cour à Votre Majesté. » Le Comte de Brühl croit que ledit Ministre » pourra partir vers Samedi ou Dimanche. En » attendant on reconnoit la nécessité de faire » vivre les Troupes, mais on se flate que celles » de Votre Majesté n'exigeront rien de plus.

» Comme cette réponse paroit un acheminement à l'objet principal de Votre Majesté, » je la lui communique sans attendre les remarques qu'elle a eu la bonté de dire qu'elle m'envverroit sur le Mémoire de cette » Cour, du 9. du courant.

» Ses expressions pleines d'indulgence m'enhardissent à offrir à sa considération, si ce ne » seroit pas le moyen de perfectionner plutôt » cet ouvrage, & de le rendre plus solide, » que d'engager la Cour de Vienne à y entrer. » Les discours que j'ai eus avec le Comte de » Harrach, depuis que je suis ici, me donnent » lieu d'espérer que l'on trouveroit de la facilité » du côté de sa Maîtresse, prête à vivre dans » une parfaite amitié avec Votre Majesté, » pourvu que l'on puisse obtenir, à ce qu'il » dit, quelque adoucissement aux articles de » la Convention de Hannovre. L'aprobation » de Votre Majesté augmenteroit, si cela se » pouvoit, mon zéle pour son service; c'est » une récompense bien au-delà de mon mérite. L'étude de mes jours sera de la conserver, &c.

Le Roi de Prusse ne répondit à cette Lettre que trois jours après l'avoir reçue; les affaires militaires l'empêchérent de le faire plutôt; mais le 18. Décembre il fit la réponse suivante, datée de Dresde.

MON-

MONSIEUR,

„ J'ai été fort ſurpris de recevoir des propo-
„ ſitions de paix le jour d'une bataille, & j'ai
„ été ſuffiſamment convaincu du peu de ſincé-
„ rité des Miniſtres Saxons. La fortune, qui
„ a ſecondé ma cauſe, m'a mis en état de reſ-
„ ſentir ces ſortes de procédés bien vivement;
„ mais bien loin de penſer de cette façon-là,
„ j'offre encore pour la derniére fois mon ami-
„ tié au Roi de Pologne. Mes ſuccès ne m'a-
„ veuglent point, & quoique j'euſſe raiſon
„ d'être enflé de ma ſituation, je ſuis toujours
„ dans les ſentimens de préférer la paix à la
„ guerre, & j'attens que Mr. de Bulow & Mr.
„ de Rex ayent leurs pleins-pouvoirs, pour
„ que le Comte de Podewils, qui arrivera ce
„ ſoir ou demain ici, puiſſe entrer d'abord
„ en conférence avec eux.

„ D'ailleurs je ne puis vous cacher ma ſur-
„ priſe, qu'un Miniſtre Anglois puiſſe me con-
„ ſeiller de me départir d'un Traité que j'ai
„ fait avec le Roi ſon Maître, & que la Gran-
„ de-Bretagne a garanti.

„ Vous me verrez plutôt périr, moi & toute
„ mon Armée, que de me relâcher ſur la moin-
„ dre minucie de ce Traité. Si la Reine de
„ Hongrie veut donc enfin faire une fois la
„ paix, je ſuis prêt de la ſigner ſelon la Con-
„ vention de Hanovre; & ſi elle le refuſe en-
„ tiérement, je me verrai en droit de hauſſer
„ mes prétentions contre elle. Aportez-moi
„ donc les derniéres réſolutions du Roi de Po-
„ logne, & que je ſache s'il préfére la ruïne
„ totale de ſon Païs, les ſentimens de la hai-

„ ne à ceux de l'amitié, & en un mot s'il ai-
„ me mieux attiſer l'embraſement funeſte de
„ cette guerre, que de rétablir la paix avec ſes
„ Voiſins & de pacifier l'Allemagne. Je ſuis, &c.

Pendant que le Prince Charles fuyoit vers la Bohéme, & abandonnoit la Saxe à ſa deſtinée, les Pruſſiens s'aprochoient de Dreſde, & leurs Huſſars occupoient tous les environs. L'Armée du Prince d'Anhalt arriva à deux heures après midi, le 16. de Décembre, aux portes de la Ville. Le Commandant voulut faire une capitulation, & envoya ſon Aide-de-camp au Roi de Pruſſe pour la lui propoſer; mais ce Monarque répondit que tout ce qu'il pouvoit faire étoit d'aſſurer la Ville & la Garniſon de ſa bonté Royale, mais que l'une & l'autre devoient ſe rendre à diſcrétion. Il y eut diverſes allées & venues, & chacun profita de ce tems pour cacher ce qu'il avoit de plus précieux. Le Général Boſe temporiſa ſi bien qu'il gagna ce jour entier; mais le lendemain il falut ouvrir les portes, & recevoir quatre Régimens d'Infanterie aux conditions que le Roi de Pruſſe avoit voulu. Tous les Miliciens & le Corps des Cadets, qui étoit de 150 Gentilshommes, furent faits priſonniers, de-même que les bleſſés, & ceux des Officiers Saxons qui avoient couché à Dreſde la nuit qui ſuivit la bataille, & qui n'avoient pas eu la précaution de partir de grand matin. Les habitans, qui avoient été tout le 15 & le 16 dans de terribles alarmes, furent raſſurés, en voyant le bel ordre que les Pruſſiens obſervoient dans la Ville. Le Roi y entra en vainqueur, mais en vainqueur modeſte. Il alla loger chez le Prince Lubomirski, fit beaucoup de poli-

tef-

tesses à la Princesse & à toutes les Dames, parla avec éloge des Troupes Saxonnes & de leurs Généraux, sur-tout du Comte de Rutowski, gendre du Prince Lubomirski.

Ensuite s'adressant aux Dames: *Je vois bien*, leur dit-il, *que quelque semblant que vous fassiez d'être bien aises de me voir, vous voudriez me savoir bien loin. Mon départ dépend du Roi de Pologne; je suis venu en Saxe pour y demander la paix, & il a falu faire la guerre. Je ne souhaite que de la finir, persuadé que le sort des Armes est journalier, & bien éloigné de croire que mon bonheur sera constant. Cependant on verra la différence qu'il y a de mes Troupes à celles de mes ennemis; & quoique je sois persuadé que si on étoit entré dans mes Etats, on y auroit mis tout à feu & à sang, je ferai néanmoins punir sévérement le moindre excès que mes Troupes commettront ici.* La Comtesse de Watzdorff, Tante du Comte Rutowski, voulut défendre les Troupes Saxonnes. *Je crois bien, Madame*, interrompit le Roi de Prusse, *que dans les lieux où Mr. le Comte de Rutowski se seroit trouvé, il ne se seroit rien passé de pareil; je connois trop la politesse, & la générosité de ce Général, pour former de tels soupçons sur son compte. Mais, Madame, auroit-il été le maître de ces Ulans, de ces Bosniaques, & encore moins de ces Troupes Autrichiennes réglées ou non réglées? Jugez-en par la maniére dont ils ont agi en Baviére, en Silésie, & dans la Saxe même qu'ils étoient venu défendre.* La Comtesse n'eut rien à repliquer. Les excès de l'Armée de Grüne & de celle du Prince Charles étoient trop récens pour avoir pu être oubliés. La Haute-Lusace fumoit encore des feux que les Autri-

chiens

chiens y avoient allumés, & les habitans de la campagne de Dresde pleuroient encore la perte de leurs effets pillés par leurs défenseurs ; desorte que quand les Saxons faisoient un paralléle de ceux-là aux Prussiens, ils ne balançoient pas de dire qu'il valoit mieux avoir ces derniers comme ennemis que les prémiers comme amis.

Le Roi de Prusse se fit généralement aimer à Dresde, par ses maniéres affables & polies, & encore plus par le bon ordre qu'il fit observer à ses Troupes dans toute la Saxe, enfin par le peu qu'il exigea de la Ville de Dresde, qui ne fut taxée qu'à soixante mille Richsdales. Les Députés de Leipzig obtinrent leur demande, & Sa Majesté Prussienne voulut bien se contenter de Lettres de change pour le restant de deux millions cinq cens mille écus ; & comme les Ministres de Saxe arrivérent sur ces entrefaites pour conclure la paix, le Roi de Prusse se relâcha sur les cinq cens mille écus ou Richsdales. Le Comte de Harrach arriva aussi à Dresde pour traiter de la paix, de la part de l'Impératrice-Reine. Et pendant qu'on y travailloit, les jeunes Princes de Saxe, qui étoient restés à Dresde dans le Château Electoral, y étoient traités avec tout le respect & toute la distinction possible. Le jour même que le Roi de Prusse entra dans Dresde, il fut les voir, & les pria de se choisir une Garde parmi ses Troupes, les assurant qu'ils en seroient les maîtres. Il leur dit qu'il étoit fâché que le Prince Royal & le Prince Xavier se fussent retirés à Nuremberg, & qu'on l'eût privé par-là du plaisir de les voir, & leur témoigner son estime.

me. Comme Sa Majesté Prussienne aime beaucoup la Musique, & qu'il vit que les Chanteurs du Roi de Pologne étoient desœuvrés, il les employa pendant son séjour à Dresde, & leur fit jouer des Opéra, & donner des Concerts.

Enfin la paix fut conclue & signée le 25 de Décembre 1745, par le Comte de Harrach pour l'Impératrice-Reine, & le Comte de Podewils pour le Roi de Prusse, & par le même Comte de Podewils d'un côté, & Mrs. de Bülow & de Stubenberg de l'autre pour le Roi de Pologne.

Le Traité avec l'Impératrice-Reine contient 13. Articles, dont la substance est que l'Impératrice-Reine accéde purement & simplement à la Convention de Hannovre, & le Roi de Prusse reconnoit pour Empereur François I. Grand-Duc de Toscane. L'Impératrice-Reine garantit tous les Etats du Roi de Prusse, & Sa Majesté Prussienne garantit ceux de cette Princesse qui sont situés en Allemagne.

Les Articles les plus remarquables du Traité avec la Saxe sont, le 3. par lequel outre les contributions déjà levées, le Roi de Pologne s'engage de payer un million de Richsdales au Roi de Prusse, en ducats de poids, ou en bons louis d'or à la Foire de Pâques de Leipzig de l'année 1746. avec les intérêts à cinq pour cent, à compter depuis le 23 Décembre 1745. Moyennant quoi le Roi de Prusse fait cesser les contributions dans toute l'étendue de l'Electorat de Saxe, fait rendre ou décompte tout ce qui aura été exigé & reçu depuis le 22 Décembre 1745; & ses Troupes évacueront tous les Etats & Païs héréditaires du Roi de Pologne Electeur de

Saxe,

Saxe, dans l'espace de 15 jours au plus tard, après la Signature du Traité de paix. Le 4. par lequel tous les Prisonniers Saxons doivent être rendus sans rançon, à la réserve de ceux qui auront pris volontairement parti dans les Troupes de Prusse. Le 5. en vertu duquel le Roi de Pologne Electeur de Saxe accéde pour Lui, ses Héritiers & Successeurs purement & simplement à la Convention de Hannovre. Le 6. où le Roi de Pologne s'engage & promet de fournir dans l'espace de trois semaines, de la part de la Reine son Epouse, pour Elle & ses Héritiers & Héritiéres, un Acte solennel de cession des Droits éventuels qu'ils pourroient vouloir prétendre un jour, en vertu de la Sanction Pragmatique, de la Maison d'Autriche, & comme Héritiers éventuels de cette Maison.

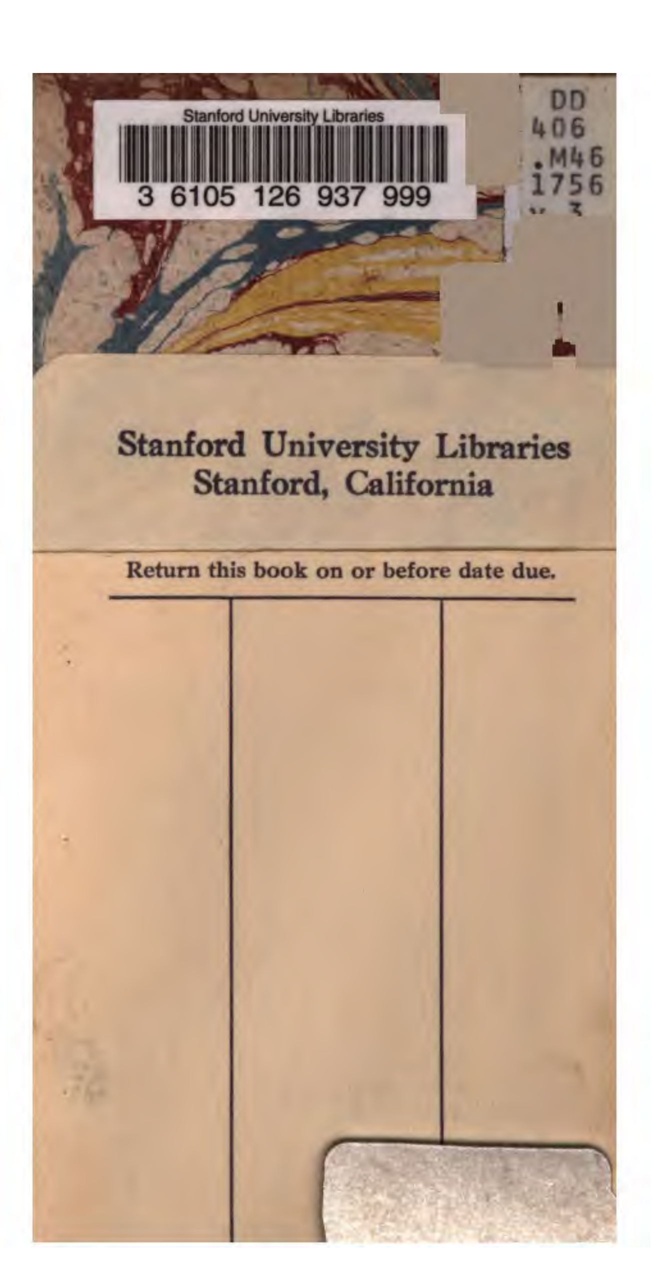
Le 7. par lequel le Roi de Pologne Electeur de Saxe céde à perpétuité la Ville & le Péage de Fürstemberg sur l'Oder, & le Passage de Schidlo, moyennant un équivalent. Le reste du Traité ne contient rien qui mérite l'attention du Lecteur.

Le prémier jour de l'an 1746. toutes les Troupes Prussiennes se mirent en marche pour retourner dans leur Païs, & ainsi finit cette guerre, qui avoit désolé les meilleures Provinces de l'Allemagne, & dont il est à souhaiter que les étincelles ne se rallument jamais.

FIN.






Stanford University Libraries
3 6105 126 937 999
DD
406
.M46
1756
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.

